

ÉTAT DE LA PAUVRETÉ EN FRANCE 2021

D'APRÈS LES STATISTIQUES D'ACCUEIL 2020
DU SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE



FAIM

DE DIGNITÉ



SOMMAIRE

ÉDITORIAL	1
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	5
AIDE ALIMENTAIRE ET ACCÈS À L'ALIMENTATION	14
RETOUR SUR UNE DÉCENNIE DE DEMANDES D'AIDE ALIMENTAIRE AU SECOURS CATHOLIQUE	20
AIDE ALIMENTAIRE D'URGENCE : UNE ÉTUDE SUR LES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS DURANT LE PREMIER CONFINEMENT DU PRINTEMPS 2020	38
FACE À CES CONSTATS : PLAIDOYER POUR UN ACCÈS DIGNE À UNE ALIMENTATION DURABLE DE QUALITÉ	60
ENTRETIEN AVEC OLIVIER DE SCHUTTER	70
PROFIL GÉNÉRAL	76
CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES RENCONTRÉS	80
SITUATION FACE À L'EMPLOI	92
RESSOURCES ET CONDITIONS DE VIE	104
ANNEXES	125



SOURCES STATISTIQUES ET ANALYSES : **Pascale Novelli**, département enquêtes et analyses statistiques. **Camille Saint-Macary**, économiste, chargée de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD). **Jean-Noël Senne**, maître de conférences en sciences économiques à l'université Paris Sud - Paris. **Clément Mazet-Sonilhac**, économiste, chercheur associé au Collège de France, **Hélène Casset Hervio**, bénévole, **Kessang Flamand**, stagiaire, **Marie Drique**, chargée de projet Accès digne à l'alimentation. **Résumé analytique** : Jean Merckaert, Daniel Verger. **Regards du Secours Catholique** : François Boulot, Daniel Verger, Delphine Bonjour, Fabrice Molliex, Claire Sabah, Laurent Giovannoni, Guillaume Almeras, François Berruer, Alice Bougenot, Fanny Plançon, Ninon Overhoff, Philippe Lefilleul. **Entretien** : Laurent Seux, responsable du programme "Ensemble, bien vivre, bien manger" et Benjamin Sèze. **Correction-révision** : Claire Bélet, Anne Mars, Le Champ rond. **Maquette** : Véronique Bliard, Guillaume Seyral, direction de la communication - Pôle production éditoriale. **Iconographie** : Élodie Perriot. **Photo de couverture** : Gaël Kerbaol / SCCF. **Fabrication** : Christine Sommerladt, Sandrine Routier - direction de la communication. **Impression** : Wagram éditions. **Tirage** : 7100 exemplaires. **Date de publication** : novembre 2021.



© G. KERBAOU / SSCP
VÉRONIQUE DEVISE,
PRÉSIDENTE NATIONALE



© G. KERBAOU / SSCP
VINCENT DESTIVAL,
DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

ÉDITORIAL

À ENJEUX STRUCTURELS, RÉPONSES STRUCTURELLES

La gastronomie française s'exporte dans le monde entier. Les émissions culinaires rassemblent toutes les générations devant le poste. La France est un pays où l'on vit bien, dit-on. Pourtant, il restera de la pandémie de Covid une image marquante, celle des files d'attente qui s'allongent devant les centres de distribution alimentaire. En 2020, en France, entre 5 et 7 millions de personnes ont eu besoin d'y recourir. C'est une humiliation que notre pays inflige à près de 10 % de sa population. Bien des personnes en situation de précarité nous le confient : « Le fait de payer et de choisir comme tout le monde nous permet de rester dignes. »

À partir des situations rencontrées chaque jour par les équipes locales du Secours Catholique en 2020, le présent rapport apporte un nouvel éclairage sur les vulnérabilités de notre société. La pandémie a souvent aggravé l'intensité de la pauvreté déjà vécue. En 2020, la part des ménages rencontrés sans ressources financières atteint 22 %. Le niveau de vie médian est en baisse (537 euros) et largement en deçà du seuil d'extrême pauvreté (739 euros), ce qui se traduit par autant de privations. Quand les revenus suffisent à peine à régler le loyer, la santé, les dettes, la pension... ou quand il faut faire face à un imprévu (comme l'arrêt des cantines en 2020), on rogne sur la partie variable des dépenses, à commencer par l'alimentation et le chauffage. L'explosion actuelle des prix de l'énergie laisse d'ailleurs craindre le pire pour cet hiver.

En 2020, sans surprise, la demande d'aide alimentaire est en hausse (54 % des ménages rencontrés). Particulièrement alarmant : 27 % des ménages auxquels nous avons remis des chèques-services subissent une insécurité alimentaire grave. Autrement dit, il leur arrive régulièrement de ne prendre aucun repas de la journée. Des familles sont concernées.

Si la crise sanitaire a servi de révélateur, quels enseignements en tirer ? La crise a surtout donné à voir des pauvretés déjà installées. Or nos gouvernements ont pris la fâcheuse habitude d'apporter des réponses ponctuelles, adaptées pour l'urgence, à des enjeux structurels. Tacitement, notre pays a choisi d'industrialiser les distributions de denrées plutôt que l'accès digne de tous à l'alimentation, l'hébergement ou les nuitées d'hôtel plutôt que le droit au logement, les aides ponctuelles aux ménages pauvres plutôt qu'un revenu minimum permettant de ne pas avoir à choisir entre les loisirs des enfants, le chauffage et l'alimentation.

La crise sanitaire a aussi rappelé combien notre pays est capable de solidarité, de générosité, de fraternité. Cette fraternité inscrite dans notre devise nous invite à faire bien plus que mettre des pansements sur la pauvreté. Et si on essayait, en 2022, de faire de la fraternité la boussole de nos choix politiques ? ■



En 2020, au Secours Catholique-Caritas France (SC-CF), 61 300 bénévoles répartis dans près de 3 500 équipes ont accompagné 777 000 personnes (409 500 adultes et 367 500 enfants). Du fait des bouleversements ayant eu lieu depuis le premier confinement du printemps 2020, et des contraintes d'organisation qui en ont découlé, les équipes n'ont pas pu accueillir physiquement autant de personnes que les années précédentes (1 393 000 en 2019) : les bénévoles ont été moins disponibles à cause des confinements successifs et certaines activités, notamment tournées vers la convivialité, ont dû s'arrêter. Dans ce contexte, les équipes ont eu à s'adapter. Elles sont toutefois restées présentes sur le front de la lutte contre la pauvreté.

Le recueil d'information annuel, réalisé *via* les fiches statistiques extraites d'un échantillon représentatif des dossiers d'accueil, concerne 38 800 ménages en 2020 et permet l'étude des situations de pauvreté des personnes rencontrées cette même année. La collecte des fiches statistiques se fait au cours d'une année complète et des premiers mois de la suivante. Les restrictions sanitaires ont également limité les recueils d'informations durant l'année écoulée. Le nombre de fiches statistiques concernant 2020 est donc moins important que ceux des années précédentes (69 000 en 2018 et 55 400 en 2019), mais les évolutions restent suffisamment cohérentes pour permettre une comparabilité.

CE RAPPORT COMPREND QUATRE PARTIES :

- un résumé analytique ;
- un dossier thématique qui porte cette année sur la problématique de l'aide alimentaire et de l'accès à l'alimentation. Il se fonde sur l'analyse de deux sources de données complémentaires collectées par le Secours Catholique, à savoir l'Enquête statistique annuelle et une enquête spécifique menée auprès des ménages qui ont eu recours à l'aide alimentaire d'urgence allouée durant le premier confinement, de mars à mai 2020. Il formule enfin des propositions pour l'accès digne de toutes et tous à une alimentation saine et durable ;
- l'interview d'Olivier De Schutter, professeur de droit à l'université de Louvain et rapporteur spécial de l'Organisation des Nations unies (ONU) sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme. Il a assumé, entre 2008 et 2014, le mandat de rapporteur spécial pour le droit à l'alimentation du Conseil des droits de l'homme à l'ONU. Il réagit au rapport et partage des pistes de réflexion ;
- le profil général qui se fonde sur l'Enquête statistique annuelle et comporte 16 fiches décrivant les caractéristiques sociodémographiques, les situations face à l'emploi et les ressources et conditions de vie des ménages rencontrés.

Des compléments d'analyse, des mises en contexte et des recommandations sont intégrés au profil général en complément des éléments d'analyse statistique : il s'agit des « Regards du Secours Catholique ».

Enfin, un glossaire, la description des données collectées et des tableaux de bord complémentaires se trouvent en annexe. Les principales infographies y sont également reprises.



RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La sortie de crise sanitaire se fait désirer et beaucoup d'inconnues planent encore sur ses conséquences économiques et sociales. Pour autant, comme l'a souligné le CNLE¹, le choc de la pandémie en 2020 a servi de révélateur et d'accélérateur des vulnérabilités de nos sociétés. Il a mis au jour les forces et les lacunes de nos systèmes de solidarité.

L'image marquante de 2020, dans un pays reconnu dans le monde entier pour sa production agricole et sa gastronomie, restera ces files d'attente devant les lieux de distribution alimentaire, un grand nombre de personnes s'y présentant pour la première fois.

Le présent rapport du Secours Catholique apporte ici un éclairage inédit, fondé sur les données de notre Enquête statistique annuelle², qui dessine le profil

des personnes rencontrées (770 000 en 2020), mais aussi sur une Enquête complémentaire auprès de 1088 ménages parmi ceux à qui nos équipes ont octroyé 500 000 chèques-service, pour plus de 5 millions d'euros, afin de faire face à l'urgence alimentaire dès le premier confinement³. La première partie du rapport est consacrée à l'accès à l'alimentation.

PARTIE I

AIDE ALIMENTAIRE ET ACCÈS À L'ALIMENTATION

Jusqu'à 7 millions de personnes auraient eu recours à l'aide alimentaire en 2020, soit près de 10 % de la population française. Du jamais-vu en période de paix. Voilà le baromètre d'une précarité plus sourde, dont les difficultés alimentaires ne sont que la face la plus visible.

La pandémie de Covid-19 a déstabilisé des situations budgétaires déjà très serrées. Quand les maigres ressources baissent alors que les dépenses augmentent (du fait de la fermeture des cantines scolaires ou de l'augmentation des dépenses d'électricité), alors les privations deviennent quotidiennes. La crise agit ici comme le puissant révélateur d'une insécurité alimentaire déjà bien ancrée.

LA DEMANDE D'AIDE ALIMENTAIRE REVIENT EN FORCE

Après le besoin d'écoute, l'aide alimentaire est de loin la première demande exprimée par les ménages rencontrés par le Secours Catholique. Depuis 2010, plus de la moitié d'entre eux font état chaque année de difficultés liées à l'alimentation. La demande d'aide alimentaire, légèrement à la baisse ces dernières années, est repartie à la hausse en 2020 pour concerner 54 % des ménages rencontrés.

Sans surprise, les ménages aux plus faibles ressources – notamment quand le niveau de vie mensuel est inférieur à 600 euros – formulent plus fréquemment une demande d'aide alimentaire, souvent couplée à d'autres demandes. Le manque d'argent est bien la première cause des difficultés en matière d'alimentation. Parmi les ménages concernés, on retrouve des étrangers

1 CNLE, « La pauvreté démultipliée : dimensions, processus et réponses », mai 2021, www.cnle.gouv.fr/la-pauvrete-demultipliee-1571.html.

2 Des données collectées via les fiches statistiques anonymisées extraites de dossiers d'accueil que nos bénévoles remplissent en vue de l'accompagnement des personnes qu'ils rencontrent.

3 Le Secours Catholique a retenu cette solution (bénéficiant pour ce faire d'un soutien de l'État) car elle respecte la dignité des personnes, ces tickets permettant de faire des courses dans la plupart des supermarchés, en principe comme n'importe qui. L'enquête spécifique a été financée en partie par la DGCS du Ministère des Solidarités et de la Santé.

sans statut légal stable, des jeunes, des personnes seules en marge de la société ou des familles vivant en logement précaire.

Le besoin d'aide alimentaire est aussi exprimé par des ménages disposant de ressources plus élevées, vivant en logement stable, percevant des revenus du travail ou des transferts. Il s'agit de ménages aux budgets extrêmement contraints, avec des dépenses souvent incompressibles (loyer et charges, transport, santé, pensions alimentaires, remboursement de dettes...) qui ponctionnent trop fortement leurs ressources. Ils doivent alors choisir entre régler les factures et demander de l'aide aux associations pour manger, ou se nourrir mais s'endetter et cumuler des impayés⁴.

Avec la crise, les demandes d'aide alimentaire ont augmenté, en particulier dans les familles avec enfants et chez les jeunes de moins de 25 ans (+ 6 points entre 2019 et 2020). La présence d'enfants, la monoparentalité et l'existence d'impayés sont des facteurs de fragilité importants.

QUI SONT LES ATTRIBUTAIRES DES CHÈQUES-SERVICE ?

Plus des deux tiers des ménages ayant répondu à notre enquête sont des familles avec enfants, monoparentales pour près de la moitié. Le niveau de vie médian mensuel des enquêtés s'élève à 235 euros, très en deçà du seuil d'extrême pauvreté.

57% d'entre eux déclarent demander de l'aide alimentaire pour la première fois. Ils sont en général un peu moins pauvres monétairement que les autres, mais ont subi une perte de revenu (c'est le cas de 30% des ménages interrogés) ou une augmentation des charges (liée notamment à la fermeture des cantines : 60% des ménages avec enfants ont subi une hausse des dépenses alimentaires) que leur situation financière déjà précaire n'a pas permis d'absorber. Les autres étaient déjà dans une situation d'extrême pauvreté. Ainsi, 43% des ménages interrogés ne percevaient aucune ressource financière.

46% des ménages interrogés disent rencontrer des difficultés à se déplacer pour faire des courses.

⁴ Sur le budget des ménages, voir notre rapport « État de la pauvreté en France », Secours Catholique, 2020, www.secours-catholique.org/sites/scinternet/files/publications/rs20-bd.pdf.



27 %

DES MÉNAGES NE MANGENT PAS PENDANT UNE JOURNÉE ENTIÈRE OU DAVANTAGE, DE MANIÈRE RÉGULIÈRE.

UNE INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE GÉNÉRALISÉE

Surtout, 9 ménages attributaires sur 10 souffrent d'insécurité alimentaire⁵. Et plus du quart (27%) souffrent d'une insécurité alimentaire grave, c'est-à-dire qu'il leur arrive, de manière régulière, de ne pas s'alimenter pendant une journée entière ou davantage. Cette situation alarmante concerne des parents élevant seuls leurs enfants, des chômeurs, des retraités, des travailleurs et des étudiants, ou encore des personnes sans domicile fixe et sans papiers. Les ménages sans ressources, les parents isolés et les personnes seules sont particulièrement touchés.

L'insécurité alimentaire a de lourdes conséquences. Plus de 80% des ménages – et plus encore chez ceux qui souffrent d'insécurité alimentaire grave – se disent préoccupés par les effets sur leur santé, tout en indiquant, pour une majorité, que des contraintes financières les empêchent de plus les prendre en compte.

POUR UN ACCÈS DIGNE À UNE ALIMENTATION Saine ET DE QUALITÉ

Le droit à l'alimentation, reconnu internationalement, protège la possibilité pour les personnes de se nourrir dans la dignité et la sérénité, en produisant ou en achetant leur alimentation. Or, en France, le nombre

⁵ Une personne est en situation d'insécurité alimentaire lorsqu'elle n'a pas un accès régulier à suffisamment d'aliments sains et nutritifs pour une croissance et un développement normaux et une vie active et saine. La notion de précarité alimentaire va plus loin en tenant compte des dimensions sociales (lien social, identité etc.) et de plaisir liées à l'alimentation.

de personnes ayant recours à l'aide alimentaire croît d'une façon qui paraît inexorable : 2,6 millions en 2006 ; 5,5 en 2017 ; entre 5 et 7 millions en 2020⁶... soit près de 10 % de la population ! Comment pouvons-nous tolérer un tel scandale ?

Ce recours massif à l'aide alimentaire est révélateur de problèmes de fond, étayés par le présent rapport, à commencer par l'insuffisance des minima sociaux et des revenus en bas de l'échelle sociale.

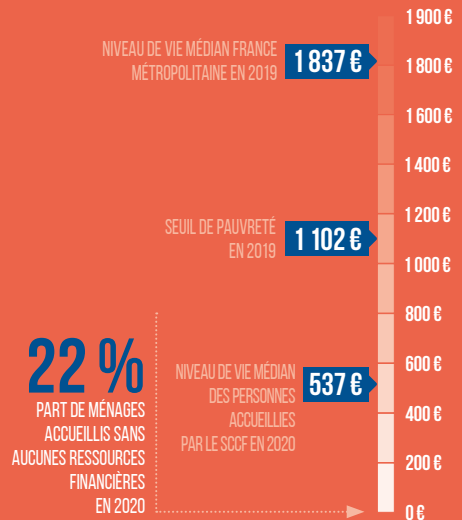
En outre, l'aide alimentaire repose, en grande partie, sur la redistribution des produits invendus de la grande distribution et sur les denrées achetées dans le cadre de fonds européens exclusivement pour l'aide alimentaire. Ce système entraîne de fait une qualité très aléatoire des produits. Est-il satisfaisant de donner les « restes » d'une société de surconsommation à ceux qui se sentent déjà exclus ? Pour le Secours Catholique, un tel symbole est incompatible avec l'égalité de dignité des personnes et avec le principe de fraternité !

La possibilité d'être acteur et actrice de ses choix alimentaires est une question de dignité. Elle seule permet de dépasser la honte ressentie lorsque l'on doit se tourner vers d'autres pour l'apport alimentaire quotidien ou lorsqu'on doit le faire *via* un dispositif réservé aux personnes en galère – « Le fait de payer et de choisir comme tout le monde nous permet de rester dignes ». Elle évite aussi de remettre en cause le rôle nourricier des parents : « J'avais honte de ne pas payer. Je me sentais comme une assistée ». Il s'agit encore d'en finir avec une nourriture parfois imposée, sans tenir compte des cultures et habitudes alimentaires, ou de la disponibilité des équipements pour cuisiner – « On n'a pas de choix sur les produits ni sur la quantité. On voudrait plus de choix, préserver notre dignité ».

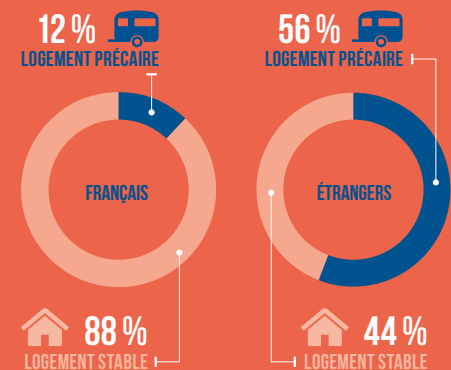
Faire ses courses comme tout le monde, c'est très banal. C'est pourtant un souhait pour ceux et celles qui s'en sentent exclus. Le Secours Catholique plaide pour un accès digne à une alimentation durable et de qualité pour toutes et tous (voir nos propositions p. 68).

6 Sources : Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), ministère de la Santé et des Solidarités.

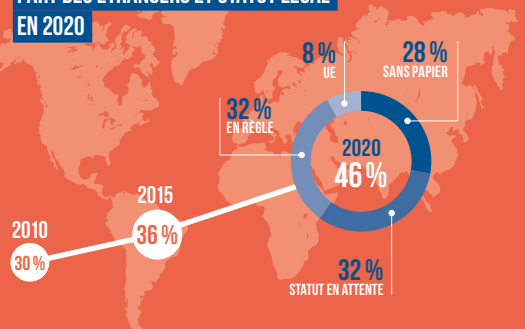
RESSOURCES MENSUELLES EN 2020



LOGEMENT 2020



PART DES ÉTRANGERS ET STATUT LÉGAL EN 2020

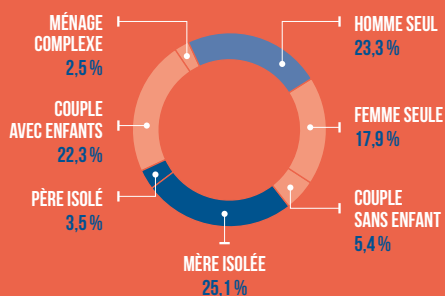


ÂGE DES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2020

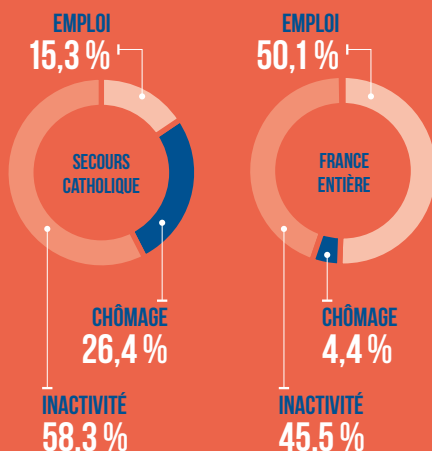


	FRANÇAIS	ÉTRANGERS
15 - 24 ANS	7%	8%
25 - 34 ANS	19%	30%
35 - 44 ANS	24%	34%
45 - 54 ANS	25%	17%
55 - 64 ANS	17%	8%
65 ANS ET +	8%	3%

TYPES DE MÉNAGES ACCUEILLIS EN 2020



STATUT D'ACTIVITÉ/INACTIVITÉ EN 2020



PARTIE 2

LE PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES

L'étude des situations de pauvreté rencontrées par le Secours Catholique en 2020 fait apparaître deux mouvements parallèles. La période de confinement du printemps 2020 a précipité dans la pauvreté des personnes – étudiants, intérimaires, autoentrepreneurs, etc. – qui étaient sur le fil. Mal protégées par les filets de sécurité, elles se sont tournées pour la première fois vers des associations.

Le choc de la pandémie a souvent aggravé aussi les difficultés vécues par les personnes déjà en situation de pauvreté. Si les aides publiques mises en place ont permis, temporairement, d'atténuer le choc pour les mieux insérées, elles n'ont pas été des leviers d'amélioration des conditions de vie. Quant aux personnes exclues de ces solidarités, car déjà hors des « radars », comme une partie des intérimaires, les personnes sans papiers, celles qui n'ont pas recours aux prestations sociales ou qui subsistent grâce à l'économie informelle, elles ont souvent vu leur pauvreté se renforcer.

UN NIVEAU DE VIE EN BAISSÉ

En 2020, le niveau de vie médian des ménages rencontrés au Secours Catholique est de 537 euros. Il baisse de 6 euros par rapport à 2019, reflétant l'accroissement dans nos accueils de la part de ménages avec des ressources extrêmement faibles, voire nulles.

Deux ménages accueillis sur trois vivent sous le seuil d'extrême pauvreté⁷. C'est le cas pour 77% des enfants en bas âge (moins de 5 ans).

Les ménages étrangers ont un moindre accès aux ressources formelles (travail, prestations sociales), y compris lorsque leur situation administrative leur ouvre des droits. D'où un niveau de vie nettement plus faible que celui des ménages français (plus de la moitié des étrangers rencontrés n'ont aucun revenu ; la médiane du niveau de vie mensuel atteint 460 euros pour ceux en situation régulière).

⁷ Le seuil d'extrême pauvreté est fixé à 40% du revenu médian, soit 735 euros en 2019.



537 €

**C'EST LE NIVEAU DE VIE
DES MÉNAGES RENCONTRÉS
EN 2020**
€ - 6 € PAR RAPPORT À 2019).

UNE STABILISATION DE LA PROPORTION D'ÉTRANGERS

Comme en 2019, les étrangers représentent en 2020 un adulte sur deux rencontrés, ce qui illustre l'extrême précarité dans laquelle vivent nombre d'entre eux⁸. La part de ceux qui sont présents en France depuis moins d'un an baisse nettement (de 14 % en 2019 à 6 % en 2020), du fait de la fermeture des frontières liée à la pandémie.

LA PRÉCARITÉ DES JEUNES ACTIFS ET DES MÈRES ISOLÉES

Près de 3 personnes sur 4 accueillies au Secours Catholique en 2020 ont moins de 45 ans, contre moins de la moitié dans la population générale en France. La pauvreté frappe donc d'abord les jeunes actifs et leurs enfants. Néanmoins, le vieillissement progressif des adultes accueillis se poursuit.

La part des familles monoparentales (29 %) est plus de trois fois plus importante que dans la population générale (9 %). La crise sanitaire a affecté ces ménages, particulièrement les mères seules : leurs ressources sont restées stables, quand elles n'ont pas baissé, tandis que leurs dépenses augmentaient, en raison de la nécessité de garder les enfants à domicile (absence de cantine et frais induits par l'école à la maison, entre autres). Leurs ressources sont insuffisantes pour couvrir les charges de la vie courante, surtout pour les mères étrangères : leur niveau de vie mensuel médian est de 132 euros (dix fois moins que les familles monoparentales dans l'ensemble de la population), 4 sur 10 ne disposant d'aucune ressource.

⁸ Environ 7 % des personnes vivant en France sont étrangères, proportion stable depuis plusieurs années.

Du côté des hommes seuls, les plus de 60 ans représentent une part toujours croissante : de 9 % en 2010 à près de 14 % en 2020 (et même près de 1 sur 5 parmi les hommes seuls français). 93 % des hommes seuls étrangers sans statut légal stable sont inactifs, principalement faute d'avoir le droit de travailler. Pour eux comme pour les femmes concernées, le gâchis de compétences et de potentiels est immense.

L'EXTRÊME PAUVRETÉ DE NOMBREUX COUPLES ÉTRANGERS AVEC ENFANTS

Nombre de couples avec enfants appellent aussi à l'aide. Plus de la moitié sont de nationalité étrangère. Leur niveau de vie médian mensuel est le plus faible de toutes les populations que nous accompagnons (83 euros). Plus de 9 de ces familles sur 10 survivent sous le seuil d'extrême pauvreté et plus de la moitié occupent un logement précaire. Quand le statut légal est précaire, elles n'ont pas de droit à l'emploi (les seuls revenus du travail provenant d'activités informelles souvent ponctuelles) et ont un accès très réduit aux revenus de transferts.

DES DIFFICULTÉS ACCRUES D'ACCÈS AU TRAVAIL

Sur cinq personnes rencontrées, une seule est en emploi, deux sont au chômage (indemnisé ou non) et deux, en inactivité. Rappelons que les étrangers sans statut légal stable n'ont pas le droit de travailler.

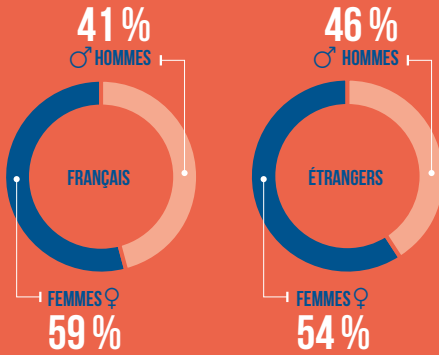
Pour les personnes en emploi, la part des CDI à temps plein diminue en 2020 (25 %, ce qui reste non négligeable), au contraire des intérimaires et des saisonniers. Les travailleurs précaires et les



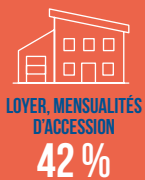
1/3

**DES MÉNAGES ACCUEILLIS
N'ONT PAS ACCÈS
À UN LOGEMENT
STABLE.**

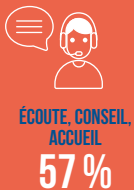
SEXE DES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2020



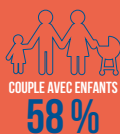
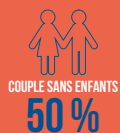
NATURE DES IMPAYÉS EN 2020



BESOINS EXPRIMÉS EN 2020



DEMANDE ALIMENTAIRE SELON LE TYPE DE MÉNAGE



indépendants, durement touchés par la contraction de l'activité économique, ont été moins bien soutenus par les dispositifs gouvernementaux. Une partie d'entre eux ont basculé dans la précarité.

Parmi les jeunes de 15 à 35 ans (32 % des adultes de référence rencontrés), 3 sur 5 sont inactifs, souvent faute d'avoir accès au marché du travail, à cause de leur statut légal, ou parce qu'ils sont désaffiliés, sans diplôme, et exclus du système éducatif comme du marché du travail.

LOGEMENT : QUAND LA PRÉCARITÉ S'INSTALLE

Parmi les ménages accueillis, près de 1 sur 3 (32 %) n'ont pas accès à un logement stable, une part en progression de près de 10 points depuis 2010. La précarisation concerne essentiellement les ménages étrangers (près de 6 sur 10 en 2020) et les familles (plus d'un tiers des couples avec enfants, une part qui a plus que doublé depuis 2010). Les enfants en font les frais. En 2020, 30 % des enfants de moins de 20 ans étaient logés dans des conditions précaires, contre 13 % en 2010.

En 2020, la part des ménages en situation d'impayés est restée assez stable, mais le montant moyen des impayés a augmenté plus vite que le niveau de vie (777 euros en 2020, contre 756 euros en 2019).

NON-RECOURS : UNE DETTE SOCIALE QUI NOUS OBLIGE⁹

Environ un tiers des ménages rencontrés qui sont éligibles au RSA n'y ont pas recours. Pour les allocations familiales, le taux de non-recours est de 26 %, en légère baisse par rapport à 2019. Le renouvellement automatique de certains droits et l'assouplissement temporaire lié à la déclaration des ressources, pendant la crise sanitaire, ont sans doute joué un rôle positif. À méditer. ■

⁹ Titre d'un rapport du Secours Catholique et de l'Odenore paru en avril 2021, www.secours-catholique.org/sites/scinternet/files/publications/rap-non-recours_-_def.pdf.

LES PROPOSITIONS DU SECOURS CATHOLIQUE

POUR UNE SOCIÉTÉ JUSTE, ÉCOLOGIQUE ET FRATERNELLE

Vivre la fraternité, c'est ce que font les bénévoles du Secours Catholique sur le terrain, au quotidien. Une fraternité qui ne s'arrête pas au statut administratif, qui reconnaît les personnes exilées pour ce qu'elles sont : nos sœurs, nos frères. Si notre société prend le parti de la fraternité, elle découvrira, non pas des « assistés » ou des « menaces », mais des personnes éprouvées par la vie et qui se battent chaque jour pour leur dignité.

Reste que la société ne deviendra fraternelle que si les politiques aussi le deviennent. En répondant à ce défi inédit : permettre à chaque être humain de mener une vie digne, de pouvoir s'appuyer sur un solide plancher social, tout en préservant le plafond écologique de « notre maison commune ». À l'occasion des élections de 2022, le Secours Catholique est déterminé à ce que notre pays prenne toute la mesure du principe de fraternité et de l'urgence écologique. En France, chacune et chacun devrait avoir :

- un toit pour se loger et se chauffer sans réchauffer la planète ;
- la possibilité d'un travail décent qui ait du sens ;
- un revenu minimum pour vivre ;
- le choix d'une alimentation respectueuse de la santé et de l'environnement.

POUR UN ACCÈS DIGNE À UNE ALIMENTATION DURABLE ET DE QUALITÉ POUR TOUTES ET TOUS

Assurer le droit à l'alimentation, c'est mener de front lutte contre les inégalités sociales et transition écologique des systèmes alimentaires et agricoles. Ce qui suppose :

- **des moyens financiers pour accéder à une alimentation de qualité** : un meilleur accès aux revenus du travail, un revenu minimum garanti pour tous les adultes en situation régulière, sous conditions de ressources, un accès simplifié aux droits sociaux ;

- **une offre durable et de qualité accessible dans les territoires** : promouvoir des cantines durables et solidaires (tarification sociale dans toutes les cantines scolaires, de la maternelle à l'université, avec un soutien fort à l'évolution de l'approvisionnement), promouvoir des filières soutenables et rémunératrices des producteurs et productrices, encourager les initiatives de solidarité alimentaire ouvertes à toutes et tous et coconstruites avec des personnes en situation de précarité, développer la présence d'une offre alimentaire de qualité dans les territoires les plus pauvres ;

- **avec les personnes en situation de précarité, reprendre en main notre alimentation** : mettre en place une gouvernance de la transition alimentaire inclusive, à toutes les échelles territoriales pertinentes, avec les personnes en situation de précarité, dédier des moyens pour assurer de réelles conditions de participation aux personnes concernées par la précarité alimentaire pour le suivi et l'évaluation des politiques sur le sujet : soutien à la mobilisation, information, formation, etc.

POUR L'ACCÈS DE CHACUN, À COMMENCER PAR LES PERSONNES SANS DOMICILE, À UN LOGEMENT DÉCENT

Avoir un « chez-soi » est la première des priorités exprimée par les personnes qui en ont été privées. Or un tiers des ménages que nous rencontrons ne disposent

ENQUÊTE ALIMENTAIRE

PRÉOCCUPATION CONCERNANT LES EFFETS DE L'ALIMENTATION SUR LA SANTÉ EN 2020



PRÉOCCUPÉ ET FAIT ATTENTION
32 %



PRÉOCCUPÉ MAIS PROBLÈMES FINANCIERS
50 %



PAS PRÉOCCUPÉ
17 %

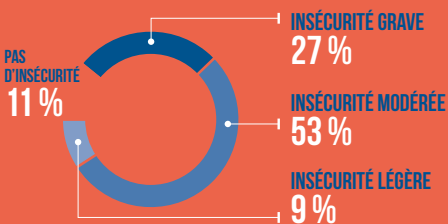
ENQUÊTE ALIMENTAIRE

STATUT D'ACTIVITÉ/INACTIVITÉ EN 2020



ENQUÊTE ALIMENTAIRE

INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN 2020



pas de logement stable et doivent vivre à la rue, en habitat informel, à l'hôtel ou en structure d'hébergement. Il est urgent de changer d'échelle pour tenir la promesse de la fin du sans-abrisme et de l'accès au logement, formulée par les gouvernements successifs :

- adopter une loi de programmation pluriannuelle sécurisant le développement volontariste de l'offre locative sociale et très sociale dans le parc public comme dans le parc privé à vocation sociale et adaptée en typologie comme en localisation ;
- offrir des conditions d'habitat dignes à toutes les personnes sans domicile, y compris aux plus exclues, en améliorant significativement les conditions d'accueil en hébergement, en garantissant son inconditionnalité et en facilitant l'intégration des personnes exilées vivant en hébergement d'urgence ou à l'hôtel parfois depuis des années ;
- renforcer les dispositifs d'accompagnement de la rue au logement (accueils de jour, équipes mobiles, travail social dans les structures d'hébergement, mesures d'accompagnement à l'accès et au maintien dans le logement, services sociaux des communes et des départements, etc.).

POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS DES PLUS MODESTES

Les personnes et familles logées que nous rencontrons sont presque toutes en précarité énergétique : elles ne parviennent pas à se chauffer correctement en raison de la mauvaise isolation de leur logement ou de leurs trop faibles ressources. Afin de massifier la rénovation thermique pour les ménages les plus modestes, il faut, comme le demandent la Convention citoyenne et le Haut Conseil pour le climat, instaurer, y compris pour les propriétaires occupants, une obligation de rénovation globale et performante des bâtiments, conditionnée à la mise en œuvre d'un accompagnement financier, technique, et au besoin social, adapté.

POUR UN ACCÈS À L'EMPLOI DES PLUS ÉLOIGNÉS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

La hausse du nombre de personnes inactives rencontrées est à la fois le signe d'un emploi inaccessible à certains, et qui s'éloigne des

chômeurs de longue durée. D'où la nécessité d'activer trois leviers :

- soutenir les salariés précaires, former et accompagner vers et dans l'emploi les personnes qui en sont éloignées, au service du développement économique et social des territoires ;
- créer les conditions, à partir de dynamiques territoriales, pour rendre effectifs le droit à l'emploi et le droit à l'accompagnement des chômeurs de longue durée (contrats aidés, insertion par l'activité économique, extension de l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée...);
- viser l'inscription de l'emploi dans une logique de proximité, en tenant compte des besoins, des compétences, de l'écosystème, de l'histoire des territoires, au service d'une transition écologique juste.

POUR UN REVENU MINIMUM GARANTI

L'extrême pauvreté est une violence faite aux personnes que nous rencontrons et à leurs enfants. La France s'est engagée à l'éradiquer d'ici 2030 (objectif de développement durable n°1). Avec d'autres¹⁰, le Secours Catholique demande qu'un revenu décent et inaliénable soit accordé aux personnes qui n'ont pas de ressources suffisantes pour vivre. Quatre ingrédients sont nécessaires :

- le revenu doit être garanti, c'est-à-dire constituer un minimum vital, sans contrepartie ;
- doivent être éligibles à l'allocation les jeunes majeurs de moins de 25 ans et les étrangers résidant de façon régulière en France ;
- le montant doit être suffisant pour vivre, soit 50 % du niveau de vie médian¹¹ ;
- l'accès au revenu minimum doit être accessible automatiquement (si on est éligible) ou, à tout le moins, avec une démarche simplifiée, afin de combattre le non-recours.

POUR FACILITER L'ACCÈS AUX PRESTATIONS SOCIALES

Pour accéder à leurs droits, les personnes en situation de précarité ont avant tout besoin qu'on leur fasse confiance, que soit reconnu le droit à l'erreur, que

l'accès aux prestations soit le plus simple possible, qu'elles aient un interlocuteur unique (réfèrent), avec du temps et des moyens pour l'accompagnement.

Les pouvoirs publics doivent engager une véritable politique de lutte contre le non-recours, dotée d'objectifs clairs, d'un pilotage et d'un suivi. Cela passe par :

- la simplification maximale des démarches, le couplage de prestations, l'accompagnement des situations de basculement (déménagement, changement de situation...), l'application du principe « Dites-le-nous une fois », ou encore l'automatisation du chèque-énergie ;
- la prévention des ruptures de droits, par une meilleure coordination entre les différentes caisses pendant les périodes de transition et la cessation des ruptures en cours d'enquête ;
- l'expérimentation de territoires Zéro non-recours aux prestations sociales à partir des Espaces France services.

POUR UNE RÉGULARISATION LARGE DES PERSONNES MIGRANTES AYANT ENTAMÉ LEUR INSERTION

Si les personnes de nationalité étrangère sont si durement touchées par la grande pauvreté, c'est surtout en raison du durcissement des politiques à leur égard, des restrictions pour accéder à un titre de séjour stable et de leur privation d'un droit à travailler.

Seule une régularisation large des personnes migrantes sans statut stable – notamment les familles et personnes qui ont entamé une insertion – permettrait de combattre efficacement la précarité grandissante des personnes étrangères en France. Ce serait aussi un acte de justice et de reconnaissance pour les travailleurs sans papiers qui, par leur travail, assurent souvent les tâches les plus difficiles et ingrates, contribuant ainsi à l'activité et à la richesse nationales sans en recevoir en retour la juste rétribution. ■

¹⁰ On pense aux organisations du collectif Alerte, du Pacte du pouvoir de vivre, ou du Collectif pour un RMG (revenu minimum garanti).

¹¹ 919 euros en 2019, selon l'Insee.

AIDE ALIMENTAIRE ET ACCÈS À L'ALIMENTATION

Aux côtés des impacts strictement sanitaires de la pandémie de Covid-19 et de la submersion du système de santé, les longues files d'attente devant les centres de distribution alimentaire resteront vraisemblablement dans les mémoires comme l'une des images les plus frappantes de l'année 2020, en tant que manifestation brutale et immédiate des effets économiques et sociaux d'une crise inédite à bien des égards. Et pour cause, les chiffres sont édifiants : jusqu'à 7 millions de personnes auraient eu recours à l'aide alimentaire en 2020, soit près de 10 % de la population française, ce qui correspond à une augmentation de 15 à 20 % par rapport à 2019 et à un doublement du budget alloué par l'État¹. Dans le monde, selon le dernier rapport annuel sur la sécurité alimentaire coécrit par cinq agences des Nations unies et publié en juillet 2021², ce seraient 118 millions de personnes supplémentaires qui auraient été plongées dans la faim en 2020. Cette seule année a vu une hausse de l'insécurité alimentaire comparable à celle des cinq années précédentes cumulées. Celle-ci a touché toutes les régions du monde, y compris l'Europe où l'insécurité alimentaire aurait augmenté pour la première fois de 1,1 % pour toucher désormais 9,3 % de sa population. Ainsi, fin 2020, le Plan alimentaire mondial s'inquiétait d'une « pandémie de la faim » qui occulterait bientôt l'impact du Covid-19.

...

1 Chiffres estimés en 2020 de la Direction générale de la cohésion sociale pour l'année 2020.

2 FAO, Ifad, Unicef, WFP, WHO, « The State of Food Security and Nutrition in the World 2021 : Transforming Food Systems for Food Security, Improved Nutrition and Affordable Healthy Diets for All », Rome, FAO, 2021, <https://doi.org/10.4060/cb4474en>.





RETOUR SUR UNE DÉCENNIE DE DEMANDES D'AIDE ALIMENTAIRE AU SECOURS CATHOLIQUE P. 20

AIDE ALIMENTAIRE D'URGENCE : UNE ÉTUDE SUR LES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS DURANT LE PREMIER CONFINEMENT DU PRINTEMPS 2020 P. 38

FACE À CES CONSTATS : PLAIDOYER POUR UN ACCÈS DIGNE À UNE ALIMENTATION DURABLE DE QUALITÉ P. 60

... Dès le choc du premier confinement de mars à mai 2020, les associations et organismes caritatifs ont été les premiers à alerter les pouvoirs publics et la société civile sur leur crainte d'une explosion de la pauvreté, voyant arriver dans leurs accueils des publics jusqu'alors inconnus des équipes. Les jeunes et les étudiants en ont sans nul doute été le visage le plus marquant. Face à cet afflux, nombre d'associations telles que le Secours Catholique ont souvent été contraintes de réorienter leurs activités pour tenter de répondre aux demandes d'aides d'urgence, aux premiers rangs desquelles les demandes d'aide alimentaire, sans que ces situations nécessitent ou puissent faire l'objet d'un accompagnement plus global. À l'automne 2020 et au début de l'année 2021, la Fédération française des banques alimentaires ne semblait encore constater aucun fléchissement, tandis que les médias relayaient le chiffre de 1 million de nouveaux pauvres, avancé par certaines associations mais parfois contesté par le gouvernement.

Pour autant, un an après le début de la pandémie, le rapport qualitatif du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (CNLE)³, remis au Premier ministre en mai 2021 et qui croise les regards des acteurs de terrain et des personnes concernées sur leur expérience de la crise sanitaire, invite à s'interroger sur la nature exacte des effets de cette crise et des « nouveaux publics » de l'aide alimentaire qu'elle aurait engendrés. Premièrement, comme souligné précédemment, les confinements et les mesures de restrictions successives ont bouleversé les activités des associations et l'organisation habituelle de l'assistance : la fermeture de certaines permanences locales, la concentration et le brassage de populations, normalement accueillis dans des lieux distincts, sur de nouveaux points de distribution qui se sont multipliés, ont pu contribuer à nourrir une image parfois seulement apparente d'une explosion et d'une diversification des profils des demandes d'aide alimentaire⁴. Comme le dit le rapport du CNLE, « tous ces publics que l'on voit comme "nouveaux" ne le sont pas vraiment tous : ce sont des personnes précaires dont la vie et les systèmes de survie [ont été] désorganisés

EN FRANCE, L'AIDE ALIMENTAIRE CONCERNAIT 2,6 MILLIONS DE PERSONNES EN 2009, 5,5 MILLIONS EN 2017 ET ENTRE 5 ET 7 MILLIONS EN 2020. LA CRISE SANITAIRE A ACCÉLÉRÉ UN PHÉNOMÈNE DÉJÀ EN EXPANSION.

par le confinement⁵ ». Deuxièmement, les chiffres élevés de néobénéficiaires de l'aide alimentaire relevés par les associations en 2020 ne permettent pas de distinguer clairement ce qui est directement imputable à la crise sanitaire, car les nouveaux entrants dans les dispositifs d'aide alimentaire augmentent de manière continue depuis plusieurs années. À titre d'exemple, la Direction générale de la cohésion sociale a récemment rappelé dans une note d'information au Sénat que le nombre d'attributaires de l'aide alimentaire avait déjà plus que doublé en moins d'une décennie, passant de 2,6 millions en 2009 à 5,5 millions en 2017, et ce pour des facteurs préexistants à la crise du Covid, que cette dernière n'a en réalité fait qu'accentuer (pertes d'emploi, fin de droits, endettement, hausse des loyers, des charges et dépenses contraintes et des prix). Il est donc fort possible que cette tendance longue se serait poursuivie en l'absence du choc qu'a représenté la pandémie, même si l'ampleur en aurait été sûrement moindre. Dans le communiqué de presse accompagnant la sortie de leur rapport, les membres du CNLE déclaraient ainsi que la crise avait surtout agi comme un révélateur et un accélérateur de la pauvreté, en renforçant un ensemble d'inégalités sociales qui lui étaient antérieures, tout en affectant disproportionnellement les personnes en situation de précarité. L'ONU commentait la sortie de son propre rapport dans des propos similaires : « La pandémie n'est qu'un révélateur de fragilités plus profondes. Le Covid-19 n'est que la partie émergée de l'iceberg, qui a exposé les failles au sein des systèmes alimentaires. »

Il ne s'agit pas ici de minimiser l'impact de la crise, qui a indéniablement fait basculer dans la pauvreté des personnes qui en étaient à la marge, en a limité les sorties

3 CNLE, « La pauvreté démultipliée. Dimensions, processus et réponses », mai 2021, www.cnle.gouv.fr/la-pauvrete-demultipliee-1571.html.

4 En outre, certains accueils ont été privés de leurs salariés et bénévoles récurrents, traditionnellement plus âgés et qui ont été remplacés par de nouveaux, moins habitués aux profils régulièrement accueillis.

5 CNLE, « La pauvreté démultipliée », art. cité.

et a motivé nombre de nouvelles demandes d'aide. Il s'agit simplement de souligner que l'aide alimentaire est un baromètre d'une précarité plus sourde dont les difficultés alimentaires ne sont que la facette la plus visible, en particulier en temps de crise. Il ne faut donc pas s'y tromper et l'ensemble de ces constats n'en est pas moins alarmant : la pandémie de Covid-19 est venue forcer le trait d'une précarité non seulement alimentaire, mais pluridimensionnelle, déjà bien présente. Le CNLE souligne ainsi que la compréhension du degré auquel les personnes en situation de précarité, ou qui en étaient à la marge, ont été affectées par la crise ne peut se résumer à une distinction sûrement réductrice entre anciens et nouveaux pauvres. Un examen plus fin de la situation révèle plutôt une grande déstabilisation des trajectoires de populations déjà très fragiles, dont les filets de protection sont minces et les facteurs de vulnérabilité, multiples.

En effet, pour le Secours Catholique, tout comme pour beaucoup d'autres bénévoles et acteurs de terrain, la précarité alimentaire n'est malheureusement pas un phénomène nouveau : ils la côtoient au quotidien depuis de nombreuses années. Pour preuve, depuis plus de trente ans que l'association collecte des données auprès des personnes qu'elle accompagne, l'aide pour se nourrir décevantement reste, après le besoin d'écoute – mais à part quasi égale –, la deuxième demande la plus fréquemment formulée et concerne depuis dix ans plus de la moitié des ménages rencontrés. Notre rapport de l'année passée en fournissait une explication éclairante. Il mettait en évidence les budgets extrêmement contraints dont disposent les ménages en situation de précarité : une fois l'ensemble des dépenses contraintes assumées, telles que les dépenses de logement, d'énergie, d'eau, de transports, de communications

ou encore de scolarité, la moitié des ménages accueillis disposaient de moins de 9 € par jour et par personne, et un quart de moins de 4 € pour couvrir leurs dépenses dites arbitrables, et en premier lieu l'alimentation. Par conséquent, un grand nombre des ménages précaires présentent des budgets structurellement en déséquilibre et sont en outre vulnérables au moindre choc sur leurs ressources et leurs dépenses, et plus généralement aux événements imprévus de la vie. Ils sont alors contraints de s'endetter, volontairement ou non, de réaliser des arbitrages impossibles et de se priver au quotidien. Ce sont ainsi plus de 4 ménages sur 10 qui se trouvaient dans l'incapacité de couvrir leurs dépenses alimentaires quotidiennes et donc contraints de faire appel à l'aide des associations pour la couverture de leurs besoins de base.

Dans ce contexte, il est alors aisé de comprendre comment la pandémie de Covid-19 a pu agir comme un puissant révélateur d'une insécurité alimentaire déjà bien ancrée avant son émergence. Elle a déstabilisé avec une rare violence des situations budgétaires déjà très serrées, en provoquant simultanément une baisse des ressources (*via* des pertes d'emploi, le chômage partiel, la disparition de revenus informels ou encore l'accès rendu difficile à certains droits et prestations) et une augmentation des dépenses (fermeture des cantines scolaires et augmentation des coûts d'une scolarité à distance, surcoût d'électricité et de chauffage, prix plus élevés des denrées alimentaires). Sentant les prémices de ces déséquilibres, le Secours Catholique avait déjà alerté l'année dernière sur l'exacerbation des situations d'insécurité alimentaire que pourraient faire émerger les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire, et la multiplication des conditions dans lesquelles l'aide alimentaire s'impose.

Nous y sommes. Avec la crise sanitaire, la société dans son ensemble a ouvert les yeux sur une réalité qui passe d'ordinaire sous les radars. Voilà pourquoi nous avons choisi de faire porter le dossier thématique de ce rapport statistique 2021 sur les problématiques d'accès à l'alimentation des populations les plus précaires. L'année 2020 nous fournit la triste occasion de rappeler que chaque année, et ce bien que le droit à l'alimentation soit consacré depuis 1966 par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Pidesc) dont l'État est signataire, des millions de personnes

LA DEMANDE D'AIDE ALIMENTAIRE EST FORMULÉE PAR LA MOITIÉ DES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS PAR LE SECOURS CATHOLIQUE DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES, 54 % D'ENTRE EUX EN 2020.

ne sont toujours pas en mesure de couvrir ce besoin de base vital par essence. Ce rapport insistera certes sur les particularités du contexte actuel, en proposant une analyse spécifique du profil d'attributaires de l'aide alimentaire d'urgence allouée par le Secours Catholique durant les mois du premier confinement. Il tentera néanmoins d'élargir la focale et de resituer cet épisode dans une tendance plus longue que la crise n'a contribué qu'à renforcer, en proposant une analyse rétrospective des demandes d'aide alimentaire adressées de manière récurrente aux équipes d'accueil au cours des dix dernières années. C'est sur ces constats chiffrés et le dialogue noué avec les personnes concernées que s'appuie notre plaidoyer porteur d'approches ambitieuses pour favoriser un accès digne de toutes et tous à une alimentation saine et durable.

SOURCES DE DONNÉES MOBILISÉES

Le dossier thématique se fonde sur deux sources de données complémentaires. Tout d'abord, nous mobiliserons les données de l'Enquête statistique annuelle, collectées chaque année *via* les fiches statistiques extraites de dossiers d'accueil que les bénévoles remplissent en vue de l'accompagnement des personnes qu'ils rencontrent. Ces données constituent la base récurrente des rapports statistiques du Secours Catholique et sont la principale source d'information permettant d'étudier les situations de pauvreté et leur évolution d'une année sur l'autre⁶. Y sont renseignées les demandes d'appui exprimées par les ménages, et en particulier les demandes d'aide alimentaire. Ces données permettent de décrire l'évolution de ces demandes sur une longue période et de dégager un profil des publics habituels qui sollicitent cette aide. Nous analyserons les données collectées au cours des dix dernières années (2010-2020) sur un large échantillon représentatif des ménages accueillis, à savoir un échantillon de plus de 900 000 ménages répartis sur l'ensemble du territoire.

Nous mobiliserons ensuite des données plus spécifiques issues d'une Enquête complémentaire menée auprès des personnes ayant eu recours à l'aide alimentaire d'urgence allouée par les équipes du Secours Catholique durant le premier confinement de mars à mai 2020, à travers

une augmentation exceptionnelle de la distribution de chèques-services⁷. Ces données recensent un ensemble de caractéristiques des ménages, proches de celles collectées annuellement, et contiennent des informations additionnelles sur l'impact du confinement et les situations d'insécurité alimentaire des personnes interrogées. Elles permettent de mettre plus précisément l'accent sur l'année 2020 et les conséquences de la pandémie de Covid-19, qui a mis en lumière la grande vulnérabilité alimentaire des ménages les plus précaires. Elles constituent également une source unique pour identifier les éventuels nouveaux profils de pauvreté engendrés par la crise sanitaire, sur lesquels peu d'informations sont à ce jour disponibles. Ces données ont été recueillies auprès d'un échantillon aléatoire de 1 088 personnes réparties dans 12 départements. Un descriptif plus précis des données mobilisées et de leur méthode de collecte est fourni en annexe de ce rapport.

Le dossier thématique sur l'aide alimentaire et l'accès à l'alimentation est organisé de la manière suivante :

- la première section revient sur une décennie de données sur l'aide alimentaire au Secours Catholique et resitue en premier lieu l'alimentation au sein des besoins exprimés par les ménages en situation de précarité. Elle propose ensuite une analyse détaillée du profil des publics qui faisaient état de difficultés alimentaires avant et durant la première année de la crise sanitaire ;
- la deuxième section se fonde sur les données spécifiques collectées auprès d'attributaires de l'aide alimentaire d'urgence allouée pendant le premier confinement. Elle met plus particulièrement en regard les situations de pauvreté durable et les nouveaux profils de pauvreté et de précarité alimentaire qui ont émergé en 2020 ;
- la troisième section propose enfin une synthèse des constats de l'aide alimentaire et envisage des pistes d'action concrètes pour favoriser l'accès de toutes et tous à une alimentation saine, durable et de qualité. ■

⁶ Elles servent notamment de base annuelle au profil général des ménages et personnes rencontrées, présenté dans la seconde partie de ce rapport.

⁷ 5 000 000 chèques-services ont ainsi été distribués par le Secours Catholique, pour un montant total de 5 millions d'euros.



1. RETOUR SUR UNE DÉCENNIE DE DEMANDES D'AIDE ALIMENTAIRE AU SECOURS CATHOLIQUE

Les données issues de l'Enquête statistique annuelle, qui constitue la base récurrente des rapports statistiques du Secours Catholique, sont une source précieuse d'information sur les caractéristiques sociodémographiques, les ressources et les conditions de vie des ménages en situation de (grande) pauvreté. Collectées depuis plus de trente ans auprès d'un échantillon représentatif de l'ensemble des ménages rencontrés, elles permettent notamment d'analyser l'évolution sur une longue période des demandes exprimées par ces ménages et de les mettre en relation avec les différentes dimensions de leur précarité.

Cette première section se propose d'apporter un regard rétrospectif sur une décennie de demandes formulées par les ménages accueillis (2010-2020). Elle vise à resituer les difficultés d'accès à l'alimentation parmi l'ensemble des difficultés exprimées par les ménages précaires sur une longue période et tente de dégager un profil des ménages ayant sollicité une aide alimentaire au cours des dernières années (2018-2020). Les particularités de l'année 2020, qui a bouleversé à bien des égards non seulement la vie et les besoins des personnes en situation de précarité, mais également en

parallèle leur accompagnement par les équipes d'accueil du Secours Catholique dans ce contexte de crise inédite, seront soulignées. L'analyse plus précise du profil des ménages attributaires de l'aide alimentaire d'urgence allouée durant le premier confinement de mars à mai 2020 fera l'objet de la Section 2.

1.1. PLACE DE L'ALIMENTATION DANS LES BESOINS DES MÉNAGES RENCONTRÉS

Lorsqu'ils sont accueillis par les équipes du Secours Catholique, les ménages font part de leurs besoins et expriment différents types de demandes. Ces demandes sont très diverses : elles vont d'un simple bien qu'essentiel besoin d'écoute, de conseil et plus globalement de lien social, à des demandes financières, matérielles ou d'accompagnement plus ciblées, telles qu'un appui à l'alimentation, à l'habillement, le paiement des loyers et des factures ou la réalisation de démarches administratives.

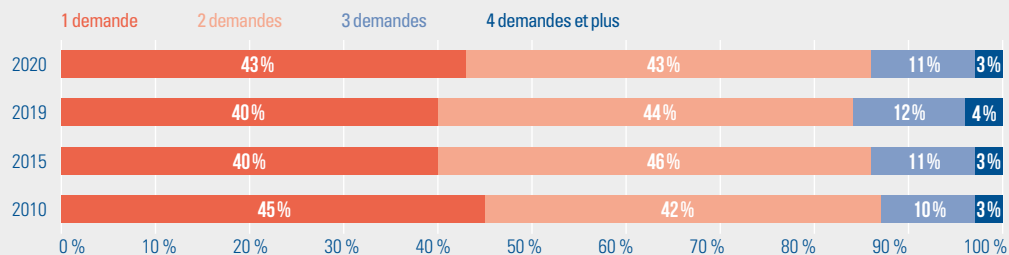
En moyenne, les ménages rencontrés font état de deux demandes aux équipes d'accueil qui peuvent alors leur proposer un accompagnement. Le nombre de demandes exprimées est resté relativement stable depuis 2010, même si la proportion de ménages exprimant des demandes multiples a eu tendance à augmenter de manière lente mais continue au cours des dix dernières années. Ainsi, plus de la moitié des ménages exprimaient au moins deux demandes en 2019 et 16 % d'entre eux au moins trois, cette dernière proportion ayant augmenté de 3 points depuis 2010 (Graphique 1). Cette évolution traduit l'arrivée progressive dans les accueils de populations de plus en plus précaires et dont les visages de la pauvreté sont multidimensionnels. Il convient toutefois de souligner que les demandes multiples correspondent très souvent à une demande d'écoute, associée à une demande d'appui plus ciblée⁸. Ainsi, si l'on exclut les besoins d'écoute, la très grande majorité des ménages (soit plus de 80 % depuis 2010) forment une demande financière ou matérielle précise et unique.

Après le besoin d'écoute, l'aide alimentaire est de loin la première demande exprimée par les ménages rencontrés (Graphique 2). Plus de la moitié des ménages ont fait état chaque année de difficultés liées à l'accès

⁸ Le besoin d'écoute vient souvent en accompagnement d'une autre demande et est rarement l'unique besoin exprimé par les ménages rencontrés. En effet, l'écoute concerne moins de 10 % des demandes uniques qui sont formulées.

GRAPHIQUE 1

Évolution du nombre de demandes exprimées (2010-2020)



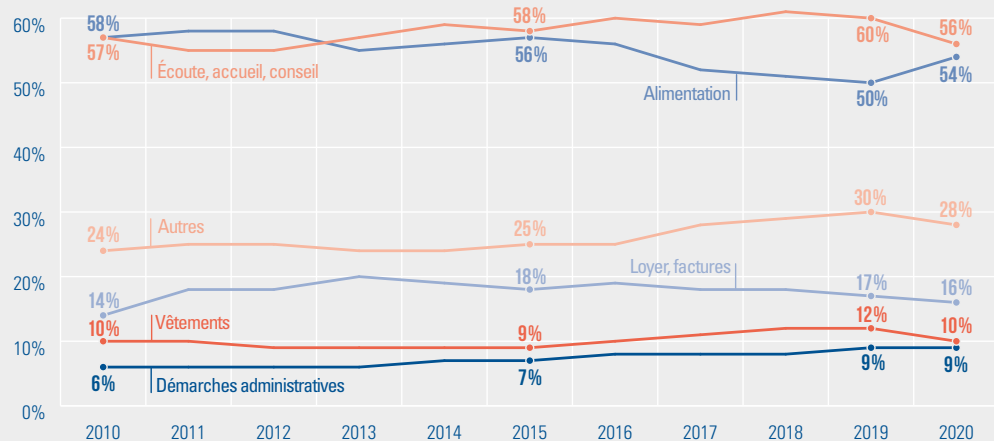
Source : Secours Catholique, Enquête statistique annuelle.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés.

Lecture : En 2020, 43% des ménages rencontrés avaient exprimé une demande unique aux équipes d'accueil. 11% d'entre eux avaient exprimé trois demandes.

GRAPHIQUE 2

Évolution du type de demandes exprimées (2010-2020)



Source : Secours Catholique, Enquête statistique annuelle.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés.

Lecture : En 2020, 56% des ménages rencontrés ont exprimé un besoin d'écoute, d'accueil ou de conseil.

LES DEMANDES D'AIDE ALIMENTAIRE AU SECOURS CATHOLIQUE CONCERNENT LES MÉNAGES EXTRÊMEMENT PRÉCAIRES ET CEUX POUR QUI LA PANDÉMIE A CRÉÉ UN CHOC BUDGÉTAIRE, AGGRAVANT LES SITUATIONS D'ARBITRAGES DÉJÀ IMPOSSIBLES.

à l'alimentation au cours des dix dernières années. En outre, en dehors des grands centres urbains, où l'offre d'aide alimentaire est plus dense en raison de l'implantation d'acteurs spécifiques tels que les Restos du cœur, l'alimentation a supplanté la demande d'écoute dans les demandes adressées au Secours Catholique depuis 2016. Les autres types de demandes sont moins fréquemment formulés et concernent le plus souvent des profils particuliers de ménages ou des besoins plus ponctuels, tels que l'aide au paiement des loyers et factures (qui nécessite d'avoir un logement stable), l'appui aux démarches administratives (dont les étrangers au statut légal précaire font plus souvent état), l'habillement ou encore des dépenses exceptionnelles de santé.

En outre, les demandes d'aide alimentaire, qui ont été formulées par 54 % des ménages accueillis en 2020, sont le plus fréquemment les seules demandes exprimées. Cette dernière année, si on exclut les besoins d'écoute, 40 % des ménages se sont présentés aux accueils du Secours Catholique en exprimant une demande unique ciblée sur l'alimentation, tandis que cette dernière était couplée à une autre demande spécifique pour 14 % de ménages supplémentaires (Graphique 3)⁹. Les principales demandes associées à l'alimentation concernent alors l'habillement, le règlement de loyers ou de factures impayés, l'appui aux démarches administratives, la mobilité et les transports, ou encore un accompagnement plus global, dont l'alimentation n'est qu'un élément parmi d'autres. Il est par ailleurs

intéressant de noter que lorsqu'ils ne sollicitent pas une aide alimentaire, les ménages ont plus souvent des demandes très ciblées, sur les loyers et les factures en particulier. Ce constat révèle vraisemblablement un arbitrage entre le paiement des charges de la vie courante et la couverture des besoins de base tels que l'alimentation (Graphique 4).

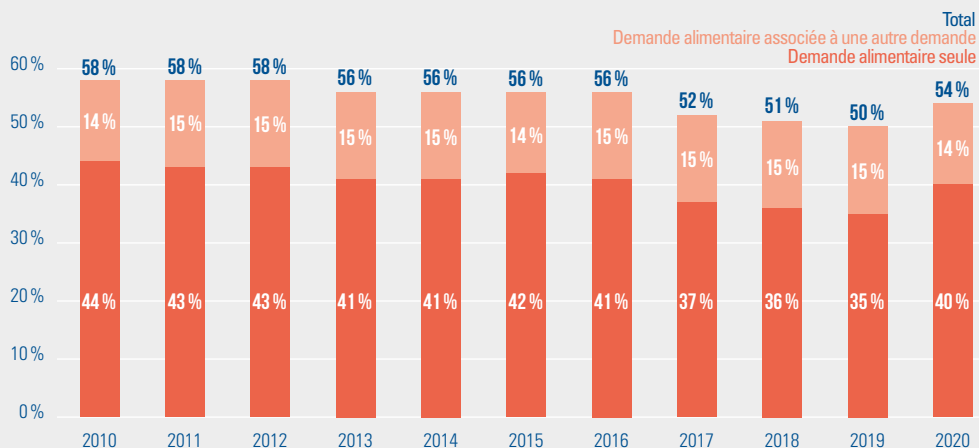
Dans ce panorama général, il convient de souligner que l'année 2020 marque une rupture nette dans les tendances observées ces dernières années. En effet, alors que les demandes d'aide alimentaire avaient affiché une diminution de 8 points entre 2010 et 2019, elles ont augmenté de 4 points l'année passée, en parallèle d'une baisse de l'ensemble des autres types de demande (Graphique 2). Elles ont retrouvé un niveau qui n'avait plus été observé depuis 2017. En outre, l'alimentation a plus souvent été une demande unique exprimée par les ménages rencontrés (Graphique 3). Ainsi, la hausse observée dans la proportion de ménages ayant formulé une demande unique et ciblée en 2020 (Graphique 1) s'explique essentiellement par ce rebond inédit des demandes d'aide alimentaire, qui a quasi indistinctement concerné tous les types de ménages (voir Section 1.2 pour une analyse détaillée des profils). Néanmoins, ces demandes ont été, dans une certaine mesure, plus fréquemment formulées par des ménages jusqu'alors inconnus des équipes d'accueil.

On peut lire dans ces évolutions longues, auxquelles l'année 2020 a marqué un coup d'arrêt, un effet de la crise sanitaire, qui a accentué les problématiques des populations les plus vulnérables et a pu plonger dans la précarité nombre de personnes qui ont pour la première fois été contraintes de recourir à l'aide des associations pour couvrir leurs besoins alimentaires. Cette interprétation est toutefois à nuancer. En effet, les confinements et restrictions successifs de l'année 2020 ont premièrement contraint le Secours Catholique à réorienter les activités menées habituellement : certains accueils ont dû fermer temporairement ou ont rencontré des difficultés pour répondre aux multiples demandes qui leur sont adressées en temps normal. Par conséquent, l'aide d'urgence a pu être privilégiée dans certains cas, son volet alimentaire en particulier. En témoigne la distribution importante de chèques-services qui

9 Sur l'ensemble de la période 2010-2020, l'alimentation représente plus de la moitié des demandes uniques exprimées.

GRAPHIQUE 3

Évolution des demandes alimentaires, hors écoute (2010-2020)



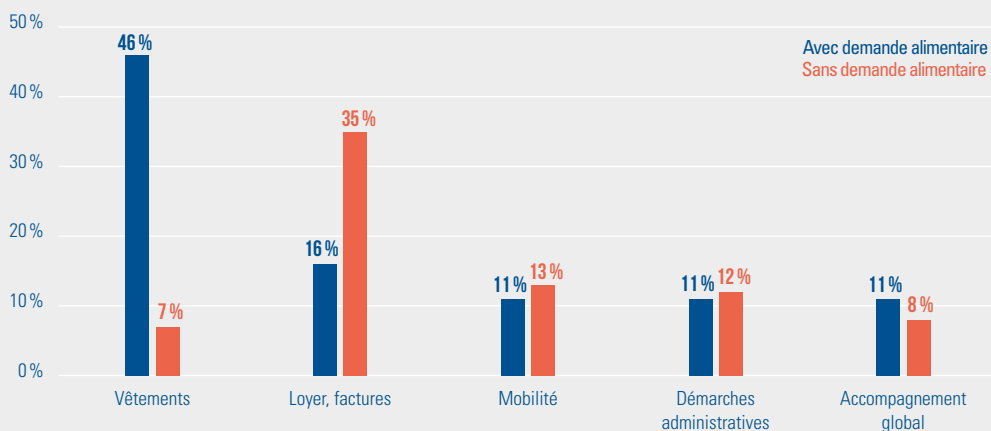
Source : Secours Catholique, Enquête statistique annuelle.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés.

Lecture : En 2020, 54% des ménages rencontrés ont exprimé une demande d'aide alimentaire. Si l'on exclut l'écoute, il s'agissait de la seule demande exprimée pour 40% des ménages. Elle était couplée à une autre demande pour 14% des ménages.

GRAPHIQUE 4

Types de demandes associées à l'aide alimentaire et aux demandes non alimentaires, hors écoute (2010-2020 cumulé)



Source : Secours Catholique, Enquête statistique annuelle.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés.

Lecture : Sur la période 2010-2020 cumulé, 46% des demandes des ménages associées à l'aide alimentaire (hors écoute) concernaient les vêtements. 7% des demandes des ménages sans aide alimentaire concernaient les vêtements.

ENCADRÉ 1

HISTORIQUE D'UN POSITIONNEMENT SINGULIER. LE SECOURS CATHOLIQUE ET L'ACCÈS DIGNE À L'ALIMENTATION

Né en 1946, le Secours Catholique-Caritas France est fondé dans un contexte de reconstruction massive, au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Ses équipes contribuent alors à des distributions alimentaires dans le cadre du plan Marshall. Par la suite, l'association s'est positionnée sur les modes d'action à privilégier face aux contextes de pauvreté.

Les années 1960 sont marquées par la réponse à l'appel des Nations unies, et la contribution à la première campagne mondiale contre la faim¹⁰. Les années 1970 sont celles d'un cheminement de la réflexion sur l'accompagnement des personnes. Mais, pour la situation en France, c'est surtout à partir des années 1980 que les positionnements sur l'accès à l'alimentation s'affirment.

En 1984, le Secours Catholique fait partie des cofondateurs de la première banque alimentaire à Arcueil. En 1987, l'association prend néanmoins ses distances par rapport à l'aide alimentaire qui s'institutionnalise, sans la condamner. Un document cadre pose les jalons d'un positionnement sur le sujet : cette aide a vocation à être temporaire, réservée à l'urgence ; la logique d'écoulement des surplus de la Politique agricole commune (PAC) interroge ; elle met en tension des principes d'action de l'association qui « s'appuie sur la rencontre, la relation fraternelle, l'accompagnement, et part des besoins des personnes ». Dans les années 1990 plusieurs outils sont ainsi travaillés et partagés au sein du réseau pour discerner des actions d'aide alimentaire. Ils s'inscrivent dans une réflexion plus large sur la distribution d'aides matérielles. En 1996, le besoin de mieux s'associer avec les personnes qui

vivent la pauvreté est affirmé. Des modes d'action à privilégier en découlent : accompagnement fraternel, action collective et démarches plaidoyers.

Au fil des années, et en particulier 2000, ces positionnements sont rappelés et confirmés au gré de scandales sanitaires et d'évolutions réglementaires. Pour l'aide d'urgence, la recherche d'autres pratiques, comme les aides financières, s'installe. Elle s'étend ensuite à d'autres solutions. Entre 2013 et 2015, le Secours Catholique mène une campagne de mobilisation internationale « Agir pour que chacun accède dignement à sa nourriture », qui associe sécurité alimentaire et changements climatiques. La campagne permet une mobilisation et sensibilisation interne. À la suite de quoi, le Secours Catholique participe à la COP 21 de Paris avec ses partenaires internationaux. Surtout, des délégations¹¹ mobilisées élaborent cinq critères pour un accès digne à l'alimentation au Forum social mondial à Montréal, avec des partenaires et des personnes concernées par la précarité. Un réseau d'acteurs « Accès digne à l'alimentation » émerge, expérimente et grandit depuis. D'autant plus après 2020, et le contexte du Covid-19. Il donne lieu à réflexion sur notre manière d'agir face à la diversité des situations de pauvreté et des contextes. Il incite à penser les liens entre ce que l'on mange, la provenance des produits et les enjeux écologiques. Pour accompagner ce mouvement de fond, le programme « Ensemble, bien vivre, bien manger » est mis en place en janvier 2021.

¹⁰ En 1960, l'association se mobilise pour la Campagne mondiale de la FAO (Food and Agriculture Organisation) par le lancement des microréalisations à l'international (un soutien financier pour le développement des pays concernés) et la cocréation du Comité catholique contre la faim, qui deviendra plus tard le CCFD – Terre Solidaire.

¹¹ En France, le Secours Catholique couvre l'ensemble du territoire, grâce à ses 3 500 équipes locales réparties en 72 bureaux locaux appelés « délégations ».

a exceptionnellement été mise en place durant le premier confinement et qui fait l'objet de l'enquête spécifique dont les résultats sont détaillés en Section 2. Deuxièmement, les dynamiques de long terme observées sont également le reflet d'une évolution plus profonde des pratiques de l'aide alimentaire au Secours Catholique, qui s'est progressivement concentré sur l'accompagnement et d'autres formes d'aide sans condamner les réponses d'urgence quand elles sont nécessaires (Encadré 1).

Si l'on met de côté les spécificités de l'année 2020, ces chiffres font émerger plusieurs constats. Bien que la crise sanitaire l'ait rappelé brutalement à chacun, l'accès à l'alimentation est en réalité une préoccupation majeure et permanente des ménages les plus précaires, observée au Secours Catholique depuis de nombreuses années. Si la grande pauvreté est multidimensionnelle, sa manifestation la plus frappante reste l'incapacité à couvrir ses besoins de base, au premier rang desquels le besoin le plus vital qu'est l'alimentation¹².

Ces chiffres laissent également entrevoir une diversité dans les profils des ménages qui ne parviennent pas à couvrir leurs besoins alimentaires : on observe d'une part des ménages dont les difficultés alimentaires ne sont que la partie la plus visible d'une précarité extrême et plus vaste, et dont les demandes d'accompagnement sont par conséquent multiples. Et d'autre part des ménages dont les ressources parfois plus élevées restent néanmoins insuffisantes pour assumer les dépenses de la vie courante. Ces ménages sont vulnérables au moindre choc sur leurs ressources ou leurs dépenses, dont la pandémie de Covid-19 n'est qu'une dramatique et violente illustration. Ils font alors face à des arbitrages impossibles au sein desquels l'alimentation est bien souvent une variable d'ajustement, et leur demande d'accompagnement est alors plus ciblée. La section qui suit dresse un profil des ménages qui expriment des demandes d'aide alimentaire, en distinguant lorsque c'est pertinent les demandes uniques et ciblées et les demandes alimentaires associées à d'autres besoins.

1.2. PROFILS DES DEMANDES D'AIDE ALIMENTAIRE EN 2020 ET AVANT

Dans cette partie, nous dressons les profils des ménages exprimant « habituellement » une demande d'aide alimentaire au Secours Catholique, c'est-à-dire avant que la crise n'intervienne. Rappelons qu'il s'agit ici surtout de demandes courantes renseignées dans les dossiers d'accueil remplis par les équipes du Secours Catholique, et relativement peu de demandes d'aide d'urgence qui ne font pas systématiquement l'objet d'un remplissage de dossier d'accueil. Ces demandes d'aide d'urgence sont plus précisément examinées dans la Section 2 de cette partie qui mobilise les données d'une enquête spécifique.

Dans cette section, nous combinons les données des années 2018 et 2019, une période suffisamment récente pour être comparée à 2020, et représentative de la période avant crise. Nous comparons ensuite ces profils à ceux des ménages ayant exprimé cette demande en 2020, de façon à mieux discerner les profils fragilisés par cette année exceptionnelle. Pour étudier ces profils, nous présentons la proportion de ménages ayant exprimé une demande alimentaire en fonction de leurs caractéristiques. Nous décrivons dans un premier temps leurs profils sociodémographiques, puis analysons les liens entre statut d'activité, conditions de vie et demande alimentaire. La Section 1.3 propose ensuite de combiner l'ensemble de ces caractéristiques dans une analyse multivariée qui permettra de faire émerger les facteurs les plus saillants parmi ceux identifiés ici.

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES : HAUSSE DES DEMANDES D'AIDE ALIMENTAIRE POUR LES JEUNES ET LES FAMILLES

Les femmes sont habituellement surreprésentées parmi les adultes reçus au Secours Catholique. Elles le sont également parmi les ménages formulant une demande d'aide alimentaire, mais pas plus qu'elles ne le sont au sein de l'ensemble des ménages accueillis. Un peu plus d'un ménage sur deux, que leur personne de référence soit un homme ou une femme, formulait une demande d'aide alimentaire avant la crise. Ces proportions ont augmenté de manière identique en 2020 pour atteindre 54 % (Graphique 5). Les profils des ménages accueillis au Secours Catholique et, parmi eux, ceux exprimant un besoin d'aide alimentaire, diffèrent sensiblement des profils rencontrés par d'autres organismes engagés auprès

¹² Il convient également de souligner que l'aide alimentaire est souvent la première forme que prend l'aide associative.

des populations précaires dans l'alimentation. Une étude de l'institut CSA pour la Fédération des banques alimentaires auprès de 1 000 bénéficiaires et parue en janvier 2021 indiquait en effet que 70 % d'entre eux sont des femmes¹³. Les équipes du Secours Catholique, présentes sur tous les territoires, urbains comme ruraux, proposent un accompagnement sur des sujets plus larges aux personnes qu'elles accueillent en plus de répondre à leurs besoins vitaux, et sont amenées, de ce fait, à rencontrer des publics plus divers. Les demandes alimentaires ici recensées font donc l'objet d'un accompagnement plus large et suivi que les demandes urgentes.

On observe toutefois une différence dans le type d'aide demandée par des hommes ou par des femmes. Les demandes d'aide alimentaire de ces dernières sont plus souvent associées à d'autres demandes d'aide matérielle. Cela s'explique par le fait que 63 % des femmes accueillies au Secours Catholique ont des enfants – dont elles sont, dans 45 % des cas, le seul parent – contre seulement 37 % des hommes, et que les familles, comme détaillé ci-après, formulent davantage de demandes d'aide alimentaire, souvent associées à d'autres demandes matérielles.

La moitié des personnes venues demander de l'aide alimentaire entre 2018 et 2020 au Secours Catholique a moins de 40 ans. Avant la crise sanitaire, les personnes âgées de 25 à 45 ans étaient celles qui formulaient le plus fréquemment (dans 53 % des cas) ce besoin (Graphique 6). La proportion de ces demandes diminuait ensuite avec l'âge de la personne de référence, pour atteindre 43 % chez les 65 ans et plus.

Entre 2019 et 2020, la demande d'aide alimentaire a augmenté au sein de toutes les catégories d'âge, et plus particulièrement chez les moins de 25 ans, au sein desquels elle a augmenté de 6 points en une année. Les personnes rencontrées âgées de 15 à 35 ans sont en 2020 celles qui expriment le plus souvent cette demande (56 %, contre 46 % pour les 65 ans et plus). Ce constat fait écho à la forte précarisation des jeunes adultes pendant cette première année de crise largement mise en lumière dans les médias. Et pour cause, la crise a été

particulièrement délétère pour cette population, déjà très fragile auparavant. L'Observatoire des inégalités estimait, d'après les données de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), à 20 % le taux de pauvreté des 18-29 ans en 2019, un taux qui aurait doublé entre 2002 et 2018¹⁴. La mise à l'arrêt de secteurs habituellement pourvoyeurs de « petits boulots » (restauration, tourisme, culture, aide aux personnes, etc.) a privé nombre de jeunes adultes des ressources qui assuraient auparavant leur survie.

Les familles avec enfants reçues au Secours Catholique demandent plus fréquemment une aide alimentaire que les personnes seules ou les couples sans enfant (Graphique 7). La fréquence de ce type de demande augmente par ailleurs avec le nombre d'enfants à charge (Graphique 8). Les budgets particulièrement serrés des familles en situation de précarité ne permettent pas d'assurer les besoins de première nécessité de l'ensemble de leurs membres, en particulier des enfants lorsque ceux-ci sont nombreux.

La demande d'appui à l'alimentation augmente entre 2019 et 2020 pour tous les types de ménages en dehors des couples sans enfant. Elle augmente fortement chez les familles monoparentales, notamment les pères seuls. L'année 2020 et ses confinements successifs, a été particulièrement difficile pour ces ménages, qui ont dû faire face à toutes les contraintes à la fois : perte de revenus du travail pour assurer la garde des enfants et la poursuite de l'école à la maison, difficulté à faire appel à des personnes tierces pour les aider (en particulier les grands-parents, plus vulnérables à l'épidémie), augmentation des dépenses liées à la fermeture des cantines scolaires, au surcoût de l'électricité, etc. Les besoins se sont multipliés, et les demandes d'aides formulées dans les accueils étaient plus souvent des demandes multiples associées à l'alimentation dans le cas des familles que dans le cas des ménages sans enfant.

NATIONALITÉ ET STATUT LÉGAL

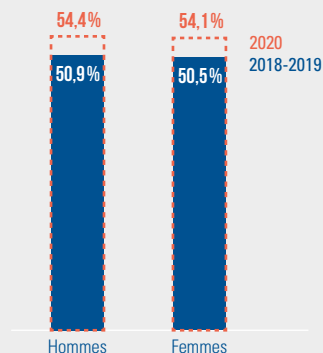
Les rapports annuels du Secours Catholique le constatent chaque année, les profils de pauvreté des ménages accueillis diffèrent selon qu'ils sont de nationalité étrangère ou française (Fiche 1.2). Les ménages sans

¹³ Institut CSA et Banques alimentaires, « Étude nationale auprès des personnes accueillies par les associations et CCAS partenaires. Enquête 2020 », étude n° 2000624, janvier 2021.

¹⁴ Observatoire des inégalités, *Rapport sur la pauvreté en France, édition 2020-2021*, novembre 2020.

GRAPHIQUE 5

Demande alimentaire selon le sexe de la personne de référence (2018-2020)



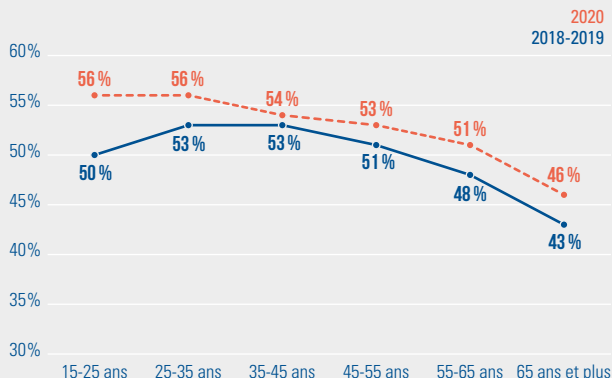
Source : Secours Catholique, Enquête statistique annuelle.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique entre 2018 et 2020.

Lecture : En 2018 et 2019, 50,9% des ménages dont la personne de référence est un homme formulaient une demande d'aide alimentaire. En 2020, c'était le cas pour 54,4% de ces ménages.

GRAPHIQUE 6

Demande alimentaire selon l'âge de la personne de référence (2018-2020)



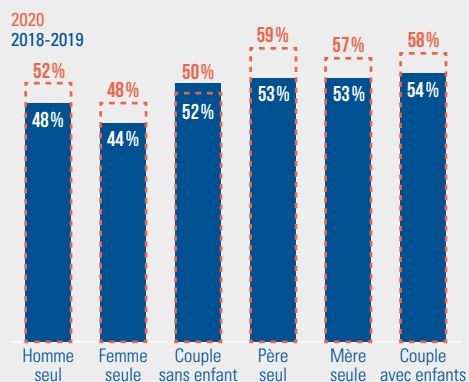
Source : Secours Catholique, Enquête statistique annuelle.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique entre 2018 et 2020.

Lecture : En 2018 et 2019, 50% des ménages dont la personne de référence était âgée de 15 à 25 ans formulaient une demande d'aide alimentaire. En 2020, c'était le cas pour 56% de ces ménages.

GRAPHIQUE 7

Demande alimentaire selon la composition familiale (2018-2020)



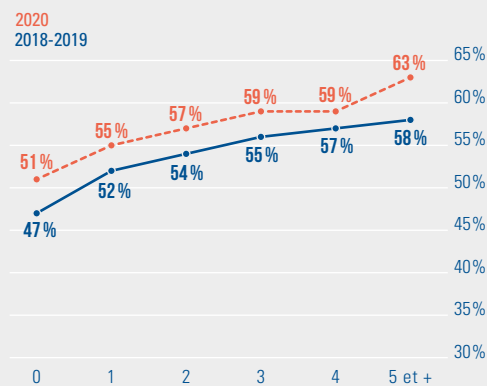
Source : Secours Catholique, Enquête statistique annuelle.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique entre 2018 et 2020.

Lecture : En 2018 et 2019, 48% des hommes seuls formulaient une demande d'aide alimentaire lors de leur accueil. C'était le cas pour 52% d'entre eux en 2020.

GRAPHIQUE 8

Demande alimentaire selon le nombre d'enfants (2018-2020)



Source : Secours Catholique, Enquête statistique annuelle.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique entre 2018 et 2020.

Lecture : En 2018 et 2019, 47% des ménages sans enfant formulaient une demande d'aide alimentaire lors de leur accueil. C'était le cas pour 51% d'entre eux en 2020.

statut légal stable (sans papiers ou en attente) n'ont le droit ni de travailler, ni de toucher des aides (en dehors de l'ADA, aide au demandeur d'asile, pour ceux dont le statut est en attente), et sont à 69 % sans ressources. Les étrangers en situation régulière, malgré leurs droits au travail et aux prestations sociales¹⁵, peinent à faire valoir ces droits. Leur taux de non-recours (RSA, revenu de solidarité active, ou allocations familiales) est deux fois plus élevé en moyenne que chez les ménages français (Fiche 3.5) ; ils vivent plus fréquemment dans des logements précaires (30 %). Les ménages français qui viennent au Secours Catholique ont des niveaux de vie plus élevés et accès à des logements plus stables, mais des situations budgétaires extrêmement contraintes du fait notamment des coûts engendrés par le logement, la présence d'enfant ou l'absence d'un deuxième parent (familles monoparentales).

Avant la crise, les ménages de nationalité française formulaient plus fréquemment un besoin d'aide alimentaire que les ménages étrangers, qu'ils aient un statut légal stable ou non (Graphique 9). En revanche, cette demande était plus souvent unique et ciblée (Graphique 10). Les demandes exprimées par les ménages sans statut légal stable sont à l'inverse plus souvent multiples, et portent, en plus de l'alimentation, sur des demandes de vêtements, des demandes d'aide dans les démarches administratives, ou d'accompagnement global. C'est également le cas, dans une moindre mesure, pour les ménages étrangers en situation régulière.

Au cours de l'année 2020, les ménages accueillis par les équipes, qu'ils soient français ou étrangers, ont été plus nombreux à demander de l'aide alimentaire. Les étrangers hors Union européenne (UE) en situation régulière, et qui formulaient moins de demandes de ce type avant la crise, l'ont fait plus fréquemment en 2020 (+ 4 points), mais à un niveau toujours moindre que les ménages français ou étrangers en provenance de l'UE. Les différences observées ici semblent s'expliquer avant tout par des caractéristiques socio-économiques au sein de ces groupes, notamment l'accès à l'emploi ou le milieu de résidence, que nous examinons ci-après.

¹⁵ Les prestations sociales sont accessibles aux étrangers résidant en France et en situation régulière. Certaines aides comme le RSA ne sont accessibles qu'après un certain nombre d'années passées sur le territoire (cinq ans pour le RSA).

ESPACE TERRITORIAL

Autre déterminant probable de la demande d'aide alimentaire, l'espace territorial est séparé ici en trois types : les grands pôles urbains, l'espace périurbain et les autres petits pôles urbains auxquels est ajouté l'espace rural (voir Glossaire pour une définition plus précise, et Fiche 3.6). Celui-ci est susceptible d'influencer le nombre et la nature des demandes d'aide alimentaire de plusieurs façons. D'une part à travers l'offre alimentaire qui diffère entre les grandes villes, petites villes et la campagne, à la fois en termes de facilité d'accès et de prix. D'autre part, à travers le coût de la vie (logements, transports) qui est très variable selon le milieu de résidence.

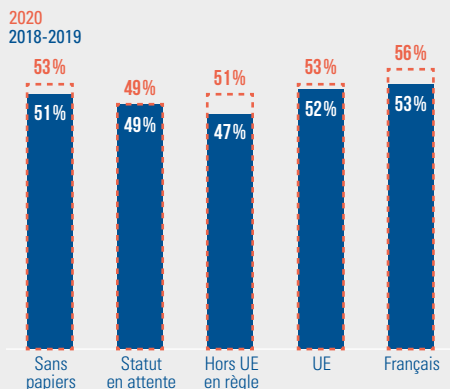
Pourtant, on observe peu de différences entre les espaces. Les demandes d'aide alimentaire sont légèrement plus fréquentes dans les grands pôles urbains (52 %) et dans les zones périurbaines (51 %) que dans les autres pôles urbains et zones rurales (49 %) (Graphique 11). Les coûts du logement, plus élevés dans les zones urbaines et périurbaines, peuvent expliquer ces différences. En médiane, la part du logement dans le revenu des ménages atteint 27 % dans les grands pôles urbains, 30 % dans les zones périurbaines contre 24 % dans le dernier espace. Ainsi que les chiffres commentés dans les paragraphes suivants le montrent, les ménages les plus contraints dans leurs budgets – qui vivent en logement stable mais doivent consacrer une partie importante de leurs ressources au paiement de leur loyer – sollicitent plus souvent les équipes pour de l'aide alimentaire. En zone rurale, les prix plus faibles des loyers sont « compensés » par des coûts de transports plus importants. Les pauvretés y sont également plus cachées, et la crainte d'une stigmatisation pourrait freiner certaines demandes d'aide alimentaire.

STATUT D'ACTIVITÉ

L'expression d'une demande d'aide alimentaire en 2018-2019 était légèrement plus fréquente chez les ménages inactifs (51,6 %) que chez les actifs (50,3 %). Les demandes alimentaires étaient également plus souvent accompagnées d'autres demandes matérielles au sein des inactifs. En 2020, ces différences s'estompent, les actifs ayant autant formulé cette demande que les inactifs (53,7 %). Toutefois, on observe au sein de ces deux groupes de fortes hétérogénéités selon le statut occupé et les ressources associées.

GRAPHIQUE 9

Demande alimentaire selon la nationalité et le statut légal (2018-2020)



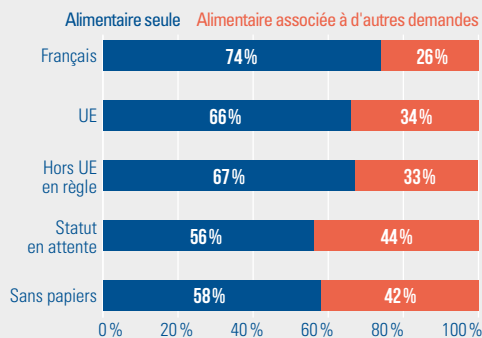
Source : Secours Catholique, Enquête statistique annuelle.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique entre 2018 et 2020.

Lecture : En 2018 et 2019, 51% des ménages sans papiers accueillis formulaient une demande d'aide alimentaire. En 2020, c'était le cas pour 53% d'entre eux.

GRAPHIQUE 10

Association de la demande d'alimentaire à d'autres demandes selon la nationalité et le statut légal (2018-2019)



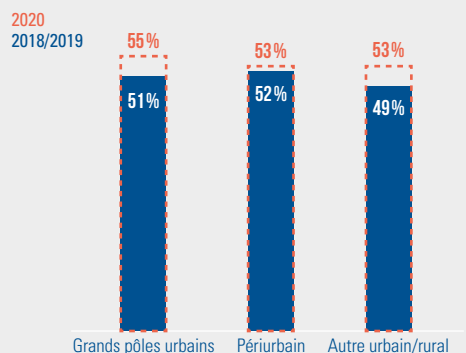
Source : Secours Catholique, Enquête statistique annuelle.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique entre 2018 et 2019.

Lecture : En 2018 et 2019, 74% des demandes d'aide alimentaire formulées par les ménages français n'étaient pas associées à une autre demande d'aide matérielle, et 26% étaient associées à au moins une autre demande.

GRAPHIQUE 11

Demande alimentaire selon l'espace territorial (2018-2020)



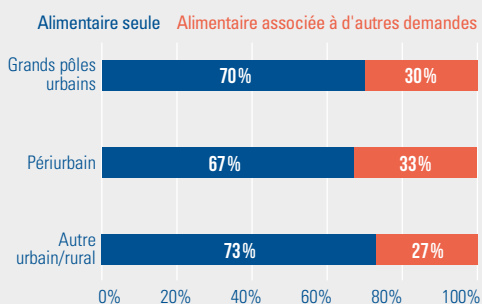
Source : Secours Catholique, Enquête statistique annuelle.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique entre 2018 et 2020.

Lecture : En 2018 et 2019, 51% des ménages rencontrés vivant dans un grand pôle urbain formulaient une demande d'aide alimentaire. C'était le cas pour 55% d'entre eux en 2020.

GRAPHIQUE 12

Type de demande alimentaire selon l'espace territorial (2018-2019)



Source : Secours Catholique, Enquête statistique annuelle.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique entre 2018 et 2019.

Lecture : En 2018 et 2019, 70% des demandes d'aide alimentaire formulées par les ménages vivant dans un grand pôle urbain n'étaient pas associées à une autre demande d'aide matérielle, et 30% étaient associées à au moins une autre demande.

Au sein des actifs, la probabilité d'une demande alimentaire augmente avec la précarité de l'emploi occupé et le degré d'éloignement de l'emploi (Graphique 13). Les ménages dont la personne de référence travaille en CDI à temps plein forment proportionnellement moins de demande alimentaire que lorsque la personne de référence occupe un emploi précaire ou à temps partiel, ou lorsqu'elle est au chômage. Pour les chômeurs, l'absence de droits reconnus était déjà avant la crise associée à l'expression plus fréquente d'un besoin alimentaire (58 % en 2018-2019 et 60 % en 2020). L'instabilité des ressources, en plus de leur faible montant, génère une forte insécurité qui conduit les ménages à s'appuyer sur les associations pour assurer leurs besoins vitaux.

Parmi les inactifs, le niveau de demande alimentaire varie aussi fortement d'une situation à l'autre. Les ménages dont la personne de référence est au foyer, ou en congé maternité ou parental, sont ceux pour qui cette demande est la plus fréquente (62 %). Ces ménages sont des familles avec enfants, dont la personne de référence est une femme dans 91 % des cas. Dans un cas sur deux, elle est le seul parent du ménage (mère seule). La présence d'enfants et la monoparentalité sont deux facteurs de fragilité importants, particulièrement en l'absence de revenus du travail. Les ménages dont la personne de référence est au foyer forment d'ailleurs plus souvent que les autres des demandes alimentaires associées à d'autres demandes matérielles (notamment des vêtements).

Les étudiants sont relativement sous-représentés au Secours Catholique (1,2 % des accueillis en 2018-2019). Ils formulaient moins souvent une demande d'aide alimentaire avant 2020 (40 % en 2018-2019). Leur demande pour ce type d'aide a fortement augmenté en 2020 (+8 points), illustrant à nouveau la fragilisation des jeunes durant la crise sanitaire.

CONDITIONS DE VIE : DEUX PROFILS DE MÉNAGES EXPRIMANT DES DEMANDES D'AIDE ALIMENTAIRE

On observe une relation décroissante entre le niveau de vie et l'expression d'une demande alimentaire, les ménages aux plus faibles ressources formulant plus souvent cette demande que les ménages aux niveaux de vie plus élevés (Graphique 14). De la même façon, les ménages formulant une demande d'aide alimentaire associée à d'autres demandes ont des niveaux de vie plus faibles

(niveau de vie médian 418 €) que ceux dont l'alimentation est l'unique demande (niveau de vie médian de 511 €) ou que les ménages n'ayant pas formulé de demande alimentaire (niveau de vie médian de 615 €) (Graphique 15).

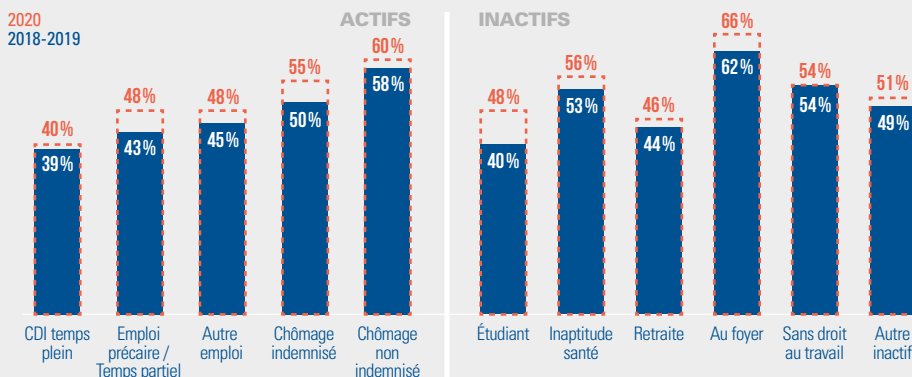
Cette relation n'est cependant pas linéaire. Les ménages sans ressources demandent relativement moins d'aide alimentaire que les ménages percevant des ressources, mais dont le niveau est très faible. On observe un pic de demande pour les ménages dont le niveau de vie est compris entre 200 euros et 400 euros en 2018 et 2019, et entre 200 et 600 euros pour l'année 2020. Entre 2018 et 2020, 55 % des ménages accueillis au Secours Catholique ont un niveau de vie inférieur à 600 euros.

Les ménages sans aucune ressource sont en majorité étrangers, sans statut légal stable (65 %) et donc sans droit au travail, ou des hommes seuls en situation régulière (15 %) et sans domicile. 92 % de ces ménages vivent dans des grands pôles urbains où d'autres associations sont engagées dans l'aide d'urgence, notamment alimentaire (associations d'aide alimentaire, centres d'hébergements, organismes d'aide aux migrants, etc.). Les équipes du Secours Catholique, qui proposent un accompagnement plus large et suivi aux personnes qu'elles rencontrent, sont sans doute moins sollicitées que d'autres sur ce besoin, en particulier par les ménages sans ressources.

Entre 2019 et 2020, la proportion de ménages formulant une demande d'aide alimentaire augmentait quel que soit leur niveau de vie. Elle augmentait plus fortement pour les ménages percevant des ressources : de 4 points pour ceux dont le niveau de vie est compris entre 400 et 600 euros (sous le seuil d'extrême pauvreté), ou de 5 points pour ceux compris entre 800 et 1 000 euros (au-dessus du seuil d'extrême pauvreté à 40 % du revenu médian, mais en dessous du seuil de pauvreté à 60 %). La demande alimentaire élevée des ménages percevant des revenus trop faibles témoigne de l'arbitrage impossible auquel ces derniers sont exposés pour assurer leurs besoins de base tels que l'alimentation, l'habillement ou le logement. Elle fait également apparaître deux profils : ceux dont les niveaux de vie sont bien trop faibles pour couvrir la plupart des besoins, et qui forment de multiples besoins en plus d'une aide alimentaire. Ceux, ensuite, dont les ressources sont plus élevées, mais qui ont

GRAPHIQUE 13

Demande alimentaire selon le statut d'activité de la personne de référence (2018-2020)



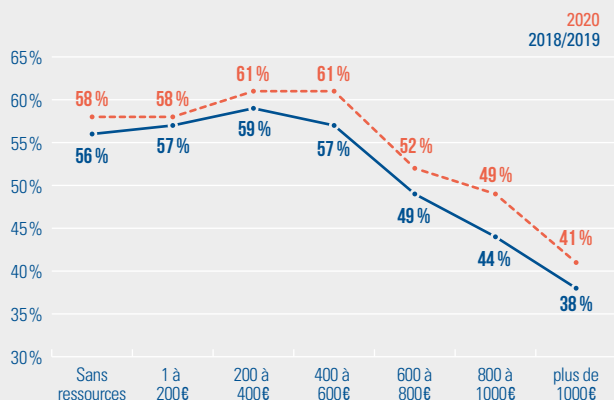
Source : Secours Catholique, Enquête statistique annuelle.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique entre 2018 et 2020.

Lecture : En 2018 et 2019, 39 % des ménages dont la personne de référence occupait un emploi à temps plein en CDI formulaient une demande d'aide alimentaire. En 2020, c'était le cas pour 40 % de ces ménages.

GRAPHIQUE 14

Demande alimentaire selon le niveau de vie (2018-2020)



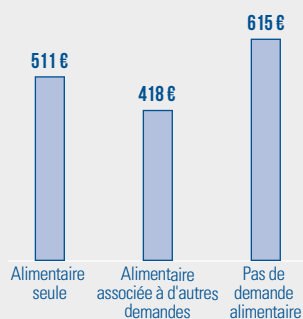
Source : Secours Catholique, Enquête statistique annuelle.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique entre 2018 et 2020.

Lecture : En 2018 et 2019, 56 % des ménages sans ressources formulaient une demande d'aide alimentaire. En 2020, c'était le cas de 58 % d'entre eux.

GRAPHIQUE 15

Niveau de vie médian selon le type de demande alimentaire (2018-2019)



Source : Secours Catholique, Enquête statistique annuelle.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique entre 2018 et 2020.

Lecture : En 2018 et 2019, le niveau de vie médian d'un ménage ayant formulé comme seule demande en dehors de l'écoute une aide alimentaire était de 511 €.

des dépenses contraintes trop importantes. Pour nombre de ces ménages, la crise sanitaire et ses confinements successifs se sont traduits non seulement par une baisse des ressources (perte d'emploi, baisse d'activité pour les indépendants, passage au chômage partiel) mais aussi par une hausse des dépenses (fermeture des cantines scolaires, surcoûts d'électricité, etc.)¹⁶.

Le croisement entre la demande d'aide alimentaire des ménages et leurs conditions de logement fait apparaître plus nettement ces deux profils. D'une part, les ménages logés dans des conditions précaires (centre d'hébergement, hôtel, chez des amis ou de la famille, ou à la rue) sont en proportion plus nombreux à solliciter de l'aide alimentaire que les ménages vivant en logement stable (Graphique 16). D'autre part, cette demande est aussi plus fréquemment accompagnée d'autres demandes matérielles dans le cas de ces ménages (c'est le cas de 20 % des demandes exprimées, contre 13 % pour ceux en logement stable).

Néanmoins, la demande alimentaire des ménages en logement stable est élevée (50 % en 2018-2019). L'accès à un logement stable s'accompagne de dépenses incompressibles parmi lesquelles le loyer, les charges d'eau, d'électricité et de gaz qui, ajoutées aux autres dépenses contraintes (transport, scolarité, frais de santé), ponctionnent parfois presque entièrement le revenu disponible des ménages. Le reste pour vivre (revenu disponible moins les dépenses préengagées et contraintes) est alors bien trop faible pour couvrir le reste des besoins des ménages (alimentation, habillement, culture, loisirs, etc.). Le Graphique 17 croise la demande alimentaire avec le taux d'effort net des ménages vivant en logement stable, approximé ici par la part du loyer net (une fois déduites les aides personnalisées au logement – APL) dans les ressources du ménage¹⁷. La demande alimentaire est d'autant plus fréquente que la part du loyer net dans les ressources est élevée. 55 % des ménages qui consacrent plus de 50 % de leurs ressources au paiement de leur loyer faisaient une demande d'aide alimentaire en 2018 et 2019, contre 47 % des ménages dont

le loyer net représentait moins de 15 % de leurs ressources. La demande alimentaire a crû d'autant plus vite entre 2019 et 2020 que le taux d'effort net était élevé. Ces ménages aux budgets extrêmement contraints sont particulièrement vulnérables aux moindres chocs sur leurs ressources ou leurs dépenses.

Ces deux profils de ménages sollicitant le Secours Catholique pour de l'aide alimentaire se dégagent encore plus clairement *via* l'analyse de leurs montants d'impayés. En 2018 et 2019, 45 % des ménages rencontrés par les équipes étaient en déséquilibre budgétaire et avaient des impayés. La quasi-totalité d'entre eux (93 %) vivent en logement stable, et leurs impayés portent la plupart du temps sur des dépenses liées au logement (loyer, charges), en plus d'autres dépenses (impôts, télécommunication, crédit, assurance, etc.).

La relation observée entre demande alimentaire et montants d'impayés forme un « U » : les ménages qui font proportionnellement le plus de demande sont soit des ménages sans impayés (59 % d'entre eux), soit des ménages faisant face à des montants d'impayés très élevés : 61 % des ménages dont ce montant excède 5 000 euros faisaient une telle demande en 2018 et 2019 (Graphique 18). Les ménages avec des montants d'impayés plus faibles expriment moins fréquemment ce besoin, avec toutefois une relation croissante entre le niveau d'endettement et la demande alimentaire.

Les ménages sans impayés vivent dans 44 % des cas dans des logements précaires, qui engendrent également moins de dépenses. Ces ménages sans impayés, mais sans logement stable, ont les niveaux de vie les plus faibles. Leurs demandes d'aide alimentaire sont d'ailleurs plus souvent associées à d'autres demandes matérielles (accompagnement global, vêtement). Pour les autres ménages sans impayés mais vivant en logement stable, les demandes d'aide alimentaire sont tout aussi fréquentes (60 %). Elles témoignent de l'arbitrage budgétaire nécessaire pour pouvoir honorer le paiement des factures. Le recours à l'aide alimentaire permet alors de maintenir le budget dans un équilibre précaire.

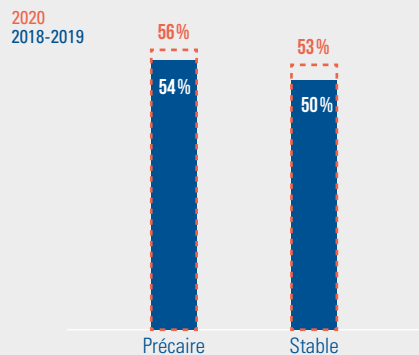
La plus faible demande alimentaire des ménages en déséquilibre budgétaire, mais avec des montants d'impayés inférieurs à 2 000 euros, témoigne aussi de

16 A. Brodier-Dolino, « Pauvretés durables, pauvretés nouvelles. Les conséquences sociales de la crise vues des associations », dans CNLE, « La pauvreté démultipliée », art. cité, p. 53-87.

17 Le taux d'effort brut ou net calculé par l'Insee inclut, en plus du loyer, les autres charges liées au logement (eau, gaz, électricité, etc.). Le montant de ces charges n'étant pas renseigné dans l'enquête, nous ne pouvons suivre cette définition.

GRAPHIQUE 16

Demande alimentaire selon le type de logement (2018-2020)



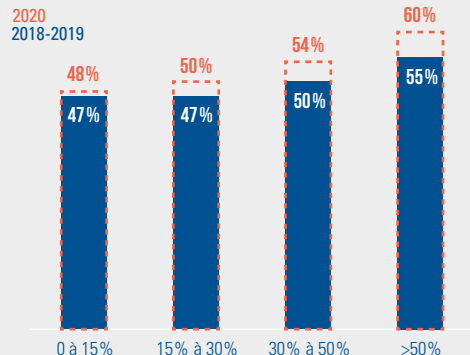
Source : Secours Catholique, Enquête statistique annuelle.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique entre 2018 et 2020.

Lecture : En 2018 et 2019, 54 % des ménages vivant dans un logement précaire formulaient une demande d'aide alimentaire. C'était le cas pour 56 % d'entre eux en 2020.

GRAPHIQUE 17

Demande alimentaire selon la part du loyer net dans les ressources du ménage (2018-2020)



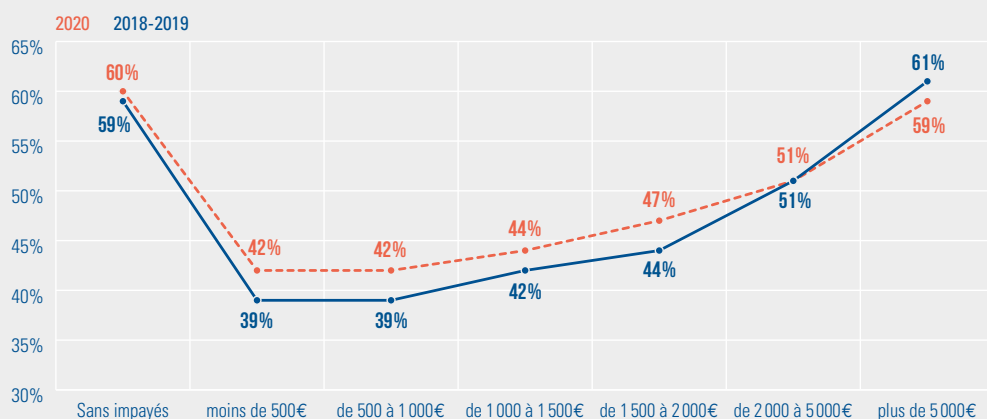
Source : Secours Catholique, Enquête statistique annuelle.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique entre 2018 et 2020, vivant en logement stable.

Lecture : En 2018 et 2019, 47 % des ménages dont la part du loyer dans les ressources était inférieure à 15 % formulaient une demande d'aide alimentaire.

GRAPHIQUE 18

Demande alimentaire selon le montant d'impayés (2018-2020)



Source : Secours Catholique, Enquête statistique annuelle.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique entre 2018 et 2020.

Lecture : En 2018 et 2019, 60 % des ménages sans impayés formulaient une demande d'aide alimentaire et 39 % des ménages avec des impayés d'un montant inférieur à 500 € (en euros constants 2020) exprimaient cette demande.

l'arbitrage d'autres ménages qui, une fois remplis leurs besoins de base, ne peuvent plus assurer les autres dépenses. Mais à mesure que les impayés s'accumulent, les marges de manœuvre se réduisent et l'arbitrage n'est plus possible. L'urgence du remboursement se cumule avec l'urgence de se nourrir, et la demande alimentaire s'accroît. On observe d'ailleurs qu'entre 2019 et 2020, la demande alimentaire des ménages qui en faisaient déjà le plus en 2018-2019 n'a pas augmenté, alors qu'elle augmente pour les autres ménages. Cela laisse supposer que ces ménages étaient dans des situations budgétaires déjà extrêmement contraintes avant le Covid, et que le choc de la crise n'a eu qu'un impact marginal sur leur demande alimentaire.

Pour conclure, cette déclinaison de caractéristiques démographiques et socio-économiques des ménages venant solliciter le Secours Catholique pour une aide alimentaire aux équipes d'accueil fait émerger quelques faits saillants permettant de mieux comprendre le lien entre précarité et aide alimentaire. Premièrement, et logiquement, le niveau de ressources du ménage apparaît comme un fort déterminant de la demande d'aide alimentaire. Se nourrir a un coût, les ménages ne disposant d'aucune ou de très faibles ressources n'en ont pas les moyens. Leur précarité est plus globale, comme en témoignent les besoins multiples qu'ils expriment. On retrouve parmi eux des étrangers sans statut légal stable, des jeunes, des personnes seules désaffiliées ou des familles vivant en logement précaire.

Ce besoin d'aide alimentaire est également exprimé par des ménages disposant de ressources plus élevées, vivant en logement stable, percevant revenus du travail et/ou des transferts. Leurs demandes sont alors plus ciblées, et portent plus spécifiquement sur l'alimentation. Il s'agit de ménages aux budgets extrêmement contraints, faisant face à des dépenses incompressibles qui ponctionnent trop fortement leurs ressources. Ces dépenses contraintes varient selon le milieu de résidence, le type de logement et le nombre d'enfants, expliquant les demandes alimentaires fréquentes des ménages urbains, en logement stable, et des familles nombreuses. Face à cette situation, ces ménages n'ont d'autre choix que d'arbitrer entre différents types de dépenses : régler ses factures et demander l'aide des associations pour manger ; ou se nourrir mais s'endetter et cumuler des impayés, parfois

jusqu'à ce qu'aucun arbitrage entre ces dépenses ne soit plus possible et que l'aide alimentaire des associations soit à nouveau sollicitée. Enfin, l'évolution des demandes alimentaires entre 2019 et 2020 montre que la crise sanitaire n'a en réalité fait qu'accentuer des précarités qui lui préexistaient.

1.3. UNE ANALYSE MULTIVARIÉE DES FACTEURS DÉTERMINANTS DANS LES DEMANDES D'AIDE ALIMENTAIRE

Les résultats précédents mettent en évidence un ensemble de caractéristiques des ménages et des individus associés aux demandes d'aide alimentaire. Toutefois, comme cela a été souligné à différentes reprises dans l'interprétation de ces résultats, certaines de ces associations peuvent cacher des effets de structure. Par exemple, le surcroît de demandes alimentaires observé en 2020 chez les personnes accueillies de moins de 35 ans pourrait masquer un effet de leur revenu ou de leur situation d'activité, si ces jeunes très précaires ont conjointement fait face à un marché de l'emploi dégradé et à une baisse de leurs ressources, qui expliqueraient l'émergence de telles demandes. On confondrait alors l'effet de l'âge avec celui du revenu. Dès lors, il est difficile d'identifier par de simples associations bivariées entre la probabilité d'effectuer une demande alimentaire et une caractéristique donnée des ménages ou des individus, prise isolément, quelle caractéristique, potentiellement « cachée » si elle n'est pas considérée simultanément dans l'analyse, a réellement présidé à cette demande. Dans l'exemple donné ci-dessus, il pourrait s'agir principalement d'un effet d'âge, d'un effet de revenu ou d'un mélange des deux.

Ainsi, afin d'affiner la description des profils des demandes d'aide alimentaire et de préciser l'interprétation qui peut en être faite, il peut être utile de mener une analyse dite multivariée, c'est-à-dire qui considère simultanément dans une seule et même analyse l'ensemble des facteurs associés aux demandes d'aide alimentaire. Ces méthodes statistiques plus avancées, dites de régression multiple, permettent de mettre en œuvre un raisonnement « toutes choses égales par ailleurs » qui consiste à fixer un ensemble de caractéristiques, corrélées à une caractéristique précise que l'on veut étudier, et qui en confondent parfois les effets. Ces méthodes permettent alors d'isoler l'effet partiel ou net

ENCADRÉ 2

ANALYSE MULTIVARIÉE ET RÉGRESSION MULTIPLE : ÉLÉMENTS DE MÉTHODOLOGIE

L'analyse multivariée en statistique permet de considérer simultanément dans une même analyse un ensemble de facteurs explicatifs d'une variable donnée. Elle consiste en pratique à décrire les variations d'une variable, dite expliquée, en fonction des variations jointes d'autres variables, dites explicatives. Dans le cas présent, il s'agit d'identifier les principaux facteurs, au niveau des ménages et des individus, qui permettent d'expliquer les variations observées dans leur probabilité d'effectuer une demande d'aide alimentaire.

La méthode utilisée est celle de la régression (linéaire) multiple dont l'équation ci-dessous est estimée par la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO) :

$$\text{Prob (Demande alimentaire}_{i,mdt} = 1) = \theta_0 + \theta_1 X_{it} + \theta_2 X_{mt} + \lambda \text{ année}_t + \vartheta \text{ département}_d + \varepsilon_{imdt}$$

Demande alimentaire est une variable égale à 1 si la personne de référence i du ménage m au sein du département d a formulé une demande alimentaire l'année t , X_{it} est un ensemble de caractéristiques de la personne de référence i du ménage m mesurées l'année t (sexe, âge, nationalité), X_{mt} est un ensemble de caractéristiques du ménage m mesurées l'année t (type de ménage, espace territorial de résidence, statut d'activité des adultes, type de ressources, niveau de vie, type de logement et montant des impayés), *année* _{t} indique l'année de la demande et *département* _{d} le département dans lequel la demande a été formulée. ε_{imdt} est un terme d'erreur aléatoirement distribué et d'espérance nulle qui comprend l'ensemble des autres facteurs expliquant les variations résiduelles dans la probabilité d'effectuer une demande d'aide alimentaire et qui ne sont pas pris en compte dans l'équation.

La méthode des MCO consiste à trouver les valeurs des paramètres (θ_0 , θ_1 , θ_2 , λ , ϑ) affectés à chaque variable qui minimisent le carré des erreurs de prédictions ε_{imdt} . La valeur estimée de chacun de ces paramètres correspond alors à l'effet net estimé de la variable qui lui est associée sur la probabilité d'effectuer une demande d'aide alimentaire, à savoir l'effet partiel de la variable considérée à autres facteurs fixés ou contrôlés. Cette méthode permet de mettre explicitement en œuvre un raisonnement « toutes choses égales par ailleurs ».

Les résultats de cette estimation sont reportés dans les Graphiques 19 et 20. Ils représentent les valeurs estimées des paramètres associés à chaque variable considérée, et leur intervalle de confiance à 95 %. Plus ce dernier est resserré, plus la valeur estimée est précise. Les paramètres associés aux années et aux départements ne sont pas reportés : ils permettent principalement de purger l'analyse des effets d'offre, à savoir de prendre en compte l'effet des variations entre années et entre départements dans la pratique de l'aide alimentaire au Secours Catholique, commun à tous les ménages et individus. L'analyse se focalise ici sur les effets des caractéristiques des ménages et de leur personne de référence, et donc sur les effets de demande, nets des effets d'offre.

de chacune des caractéristiques incluses dans l'analyse et, par là même, d'identifier celles dont l'influence est prépondérante. Dans l'exemple précédent, elles visent précisément à identifier si l'âge est un facteur déterminant dans les demandes d'aide alimentaire. Dit autrement, si, à revenu égal, est toujours observé un surcroît de demandes alimentaires chez les individus de moins de 35 ans. Dans l'hypothèse inverse, cela signifie que l'effet de l'âge s'explique essentiellement par des ressources plus faibles chez les plus jeunes (Encadré 2 pour plus de précisions sur ces méthodes statistiques).

L'analyse multivariée présentée ci-après estime ainsi la probabilité de formuler une demande d'aide alimentaire en fonction des caractéristiques sociodémographiques, des types et niveaux de ressources et des conditions de vie des ménages observés sur l'ensemble de la période 2010-2020. Les résultats sont représentés sur les graphiques 19 et 20. Les barres correspondent à l'effet net de la caractéristique qui est représentée sur la probabilité qu'une demande alimentaire soit exprimée, et ce par rapport à une catégorie de référence et à autres caractéristiques égales. Par exemple, sur l'ensemble de la période 2010-2020, les personnes rencontrées de moins de 25 ans ont eu une probabilité d'effectuer une demande d'aide alimentaire plus élevée de 1,3 point de pourcentage par rapport aux personnes âgées de 65 ans et plus, à sexe, nationalité, composition familiale, milieu de résidence, activité, ressources, type de logement et niveau d'impayés égaux. En d'autres termes, l'effet de l'âge, net des autres caractéristiques qui lui sont associées, est relativement faible. L'âge des individus masque en réalité d'importantes différences dans la structure familiale, la composition et le niveau des ressources, ou encore les conditions de vie. Ces différences de caractéristiques expliquent de fait les différences observées par catégorie d'âge dans la probabilité d'effectuer une demande d'aide alimentaire.

Les résultats sont cohérents avec l'analyse précédente, mais permettent d'en appuyer les faits saillants, tout en affinant certaines interprétations. En effet, toutes choses égales par ailleurs, les caractéristiques sociodémographiques telles que l'âge ou le sexe jouent un rôle relativement mineur dans les écarts observés dans les demandes d'aide alimentaire. C'est également le cas, dans une certaine mesure, du statut d'activité, du type de logement ou du milieu de résidence.

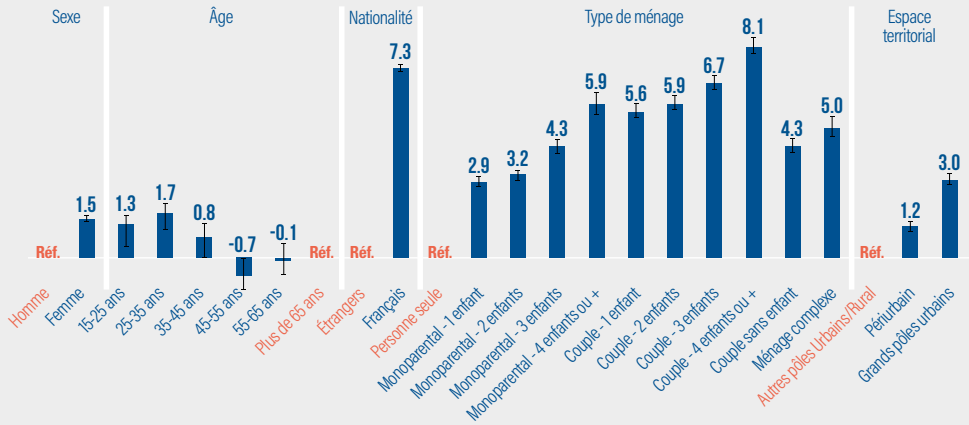
Ce sont le type et le niveau des ressources qui jouent premièrement un rôle déterminant, avec des demandes alimentaires qui apparaissent nettement plus élevées à partir d'un seuil de niveau de vie inférieur à 600 euros, et ce d'autant plus lorsque ces ressources sont issues de revenus de transfert uniquement, pour des individus éloignés du marché du travail. On retrouve ici un premier profil d'individus dans des situations de pauvreté extrême qui s'installent dans la durée, dont l'urgence de la précarité est multidimensionnelle et qui sont alors plongés dans une insécurité alimentaire chronique et parfois sévère.

À niveau de vie – et autres caractéristiques – égal, ce sont deuxièmement l'existence ou non d'impayés, la présence d'enfants au sein du ménage, mais également la nationalité qui apparaissent comme des facteurs prépondérants dans la probabilité d'effectuer des demandes d'aide alimentaire. On retrouve ici un second profil d'individus au mode de vie plus inséré, mais dont les ressources sont insuffisantes pour assumer les charges incompressibles liées au logement ou pour couvrir les dépenses induites par les charges de famille. Entre payer son loyer et ses factures et nourrir ses enfants, il faut choisir, parfois, le recours à l'aide alimentaire devient alors une nécessité. Ces ménages, pour lesquels l'alimentation est une variable d'ajustement, se retrouvent dans des situations d'insécurité alimentaire parfois plus modérées et transitoires, mais dont le moindre choc sur les ressources ou les dépenses les expose alors à des arbitrages impossibles.

La pandémie de Covid-19 est l'un de ces chocs, elle a révélé au grand jour ces arbitrages récurrents auxquels font face les ménages précaires. Par son ampleur inédite, et ayant affecté conjointement les ressources et les dépenses de ménages, la crise sanitaire a démultiplié les situations de pauvreté, en accentuant l'insécurité alimentaire chronique des ménages déjà fragiles et en plongeant dans une insécurité peut-être plus transitoire ceux qui en étaient à la marge. L'équilibre instable de leur situation financière génère ainsi des situations d'urgence, qui les contraignent à solliciter l'aide des associations. La section suivante en fournit une illustration fondée sur l'analyse de données spécifiques auprès des attributaires de l'aide alimentaire d'urgence allouée par le Secours Catholique durant le premier confinement de mars à mai 2020. ■

GRAPHIQUE 19

Déterminants sociodémographiques de la demande d'aide alimentaire (régression multiple)



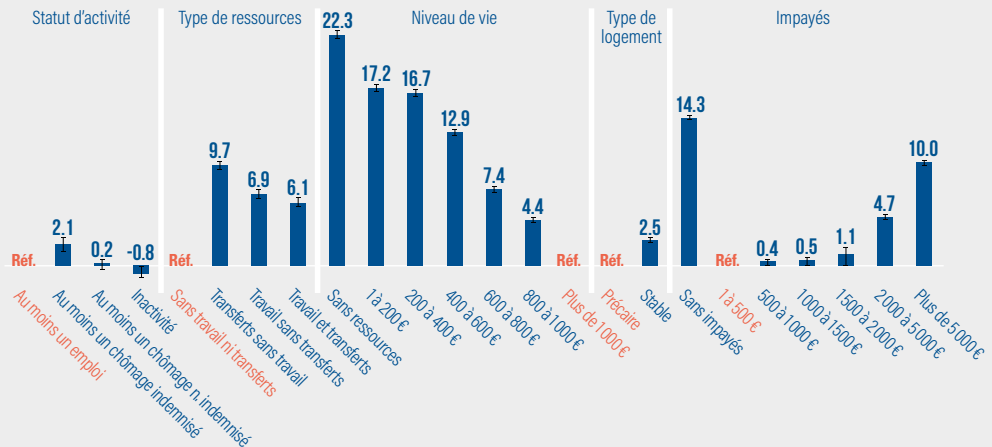
Source : Secours Catholique, Enquête statistique annuelle.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique entre 2010 et 2020.

Lecture : Sur la période 2010-2020, les femmes ont eu, toutes choses égales par ailleurs, une probabilité estimée de formuler une demande d'aide alimentaire de 1,5 point de pourcentage supérieure à celle des hommes (catégorie de référence). Les barres d'erreur représentent l'intervalle de confiance de cette estimation au seuil de 95 %, à savoir les bornes inférieures et supérieures de l'intervalle dans lequel l'estimation a 95 % de chances de se trouver.

GRAPHIQUE 20

Déterminants socioéconomiques de la demande alimentaire (régression multiple)



Source : Secours Catholique, Enquête statistique annuelle.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique entre 2010 et 2020.

Lecture : Sur la période 2010-2020, les ménages dont au moins l'un des membres adultes était au chômage indemnisé ont eu, toutes choses égales par ailleurs, une probabilité estimée de formuler une demande d'aide alimentaire supérieure de 2,1 points de pourcentage par rapport aux ménages dont l'un des membres adultes était en emploi (catégorie de référence). Les barres d'erreur représentent l'intervalle de confiance de cette estimation au seuil de 95 %, à savoir les bornes inférieures et supérieures de l'intervalle dans lequel l'estimation a 95 % de chances de se trouver.

2. AIDE ALIMENTAIRE D'URGENCE : UNE ÉTUDE SUR LES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS DURANT LE PREMIER CONFINEMENT DU PRINTEMPS 2020

L'accès à l'alimentation s'est retrouvé au cœur de l'actualité en 2020. Au Secours Catholique comme ailleurs, les effets socioéconomiques du premier confinement en 2020 et de la crise sanitaire de manière plus générale se sont traduits par des demandes ciblées et jusqu'alors relativement moins fréquentes : du soutien pour se nourrir. Elles semblaient venir également de ménages aux profils moins habituels, sous l'effet probable d'une baisse des revenus (liée à une perte d'emploi, à l'impossibilité de vivre de la débrouille, etc.), conjuguée à une hausse des dépenses alimentaires, dans un contexte de fermeture des cantines scolaires et de renchérissement des produits frais. Face à cette situation aussi alarmante qu'inédite, le Secours Catholique et ses acteurs ont dû se réorganiser pour apporter une aide d'urgence dans le respect des règles sanitaires, mais aussi pour fonctionner sans une partie de leurs bénévoles, particulièrement vulnérables. Le choix s'est porté sur une solution à grande échelle, et en cohérence avec le respect de la dignité des personnes : plus de 5 millions d'euros, soutenus par l'État, ont été

dédiés à l'attribution de 500 000 chèques-services¹⁸ en 2020 (4 millions d'euros au printemps 2020, 1 million d'euros à l'automne). Ils ont permis aux personnes d'acheter des produits alimentaires et d'hygiène de leur choix. Les constats proposés dans cette section sont issus d'une Enquête complémentaire spécifiquement menée auprès d'un échantillon de personnes soutenues par des chèques-services. Ses résultats permettent d'objectiver un certain nombre d'observations de l'année de crise écoulée. Conduite entre mai et juin 2021, cette étude permet aussi de porter un regard plus large sur l'insécurité alimentaire actuelle et l'identification de facteurs plus généraux de précarité alimentaire. Une description précise des données et de leur méthode de collecte est fournie en annexe.

2.1. CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES INTERROGÉS

Cette première section dresse le profil des ménages ayant répondu à l'Enquête complémentaire menée par le Secours Catholique à travers les caractéristiques socio-démographiques et économiques des personnes qui les composent. L'examen de la nationalité, du sexe, de l'âge, de la composition familiale ou encore de la situation face à l'emploi et des conditions de vie permet de comparer la structure de l'échantillon des personnes ayant eu recours à l'aide alimentaire d'urgence *via* des chèques-services, à celui beaucoup plus large des ménages ayant demandé une aide alimentaire plus récurrente au Secours Catholique en 2020 et présentés dans l'Enquête statistique annuelle (Section 1)¹⁹. Les similitudes entre ces deux échantillons, mais également les différences marquantes, sont reportées dans le Tableau 1.

COMPOSITION DES MÉNAGES

L'Enquête complémentaire a été menée auprès de 1088 ménages, répartis dans 12 départements²⁰. Ces ménages se composent de 579 hommes (38 %), 955 femmes (62 %) et 1 858 enfants, attributaires de l'aide alimentaire d'urgence proposée sous la forme de chèques-services durant les

18 Ces tickets, distribués par les bénévoles en lien avec les acteurs publics locaux, permettent de faire des courses en supermarché, comme n'importe qui.

19 À savoir un échantillon de 20 400 dossiers d'accueil, représentatifs de près de 175 000 ménages ayant formulé une demande d'aide alimentaire en 2020. Si ces derniers ménages ont fait l'objet d'un dossier d'accueil, ils ont également pu recevoir un chèque-service. À l'inverse pour les attributaires de chèques-services d'urgence, les dossiers d'accueil n'ont pas nécessairement été remplis.

20 Bas-Rhin, Bouches-du-Rhône, Eure, Gard, Gironde, Meurthe-et-Moselle, Nord, Paris, Rhône, Var, Vaucluse et Seine-Saint-Denis.

TABLEAU 1

Caractéristiques des ménages de l'échantillon de l'enquête alimentaire et comparaison avec les fiches statistiques 2019 et 2020

		Enquête statistique annuelle		Enquête complémentaire
		2019	2020	2020 et 2021
Nombre d'observations		28 198	20 411	1 088
Type de commune	Grand pôle urbain	75,2 %	75,7 %	60,5 %
	Périurbain	11,7 %	11,3 %	28,3 %
	Autre pôle urbain/Rural	13,1 %	13,0 %	11,2 %
Type de nationalité	France	59,4 %	58,0 %	39,9 %
	Maghreb	9,1 %	10,4 %	23,1 %
	Afrique subsaharienne	13,2 %	14,4 %	19,1 %
	Union européenne	2,9 %	2,9 %	4,0 %
	Europe de l'Est	11,8 %	10,8 %	10,7 %
	Autres	3,6 %	3,5 %	3,2 %
Statut si hors UE	Accordé, provisoire ou définitif	33,6 %	35,0 %	41,2 %
	Demandé, en attente	40,3 %	33,3 %	38,8 %
	Débouté, sans papiers	26,1 %	31,7 %	20,0 %
Âge de la personne de référence	Inférieur à 25 ans	7,9 %	8,0 %	5,0 %
	25-39 ans	39,1 %	37,9 %	43,6 %
	40-49 ans	25,1 %	25,4 %	24,7 %
	50-59 ans	17,3 %	17,7 %	17,2 %
	Plus de 60 ans	10,6 %	11,0 %	9,5 %
Type de ménage	Homme seul	23,6 %	23,1 %	9,7 %
	Femme seule	16,2 %	16,4 %	15,1 %
	Couple sans enfant	6,0 %	5,1 %	4,1 %
	Père isolé	3,9 %	3,9 %	2,5 %
	Mère isolée	25,7 %	27,1 %	31,6 %
	Couple avec enfants	24,6 %	24,4 %	37,0 %
Nombre moyen d'enfants		2,27	2,25	2,4
Types de ressources	Ni revenus du travail ni transferts	28,7 %	28,6 %	43,1 %
	Travail seulement	10,2 %	10,2 %	22,1 %
	Transferts seulement	37,0 %	36,9 %	26,2 %
	Travail et transferts	24,1 %	24,3 %	8,6 %
Niveau de vie médian – euros courants		482 €	489 €	235 €
Existence d'impayés	Oui	41,2 %	40,0 %	38,0 %
	Non	58,8 %	60,0 %	62,0 %

Source : Secours Catholique, Enquête statistique annuelle et Enquête complémentaire.
Champ : Ménages rencontrés par le Secours Catholique ayant formulé une demande d'aide alimentaire ; ménages ayant participé à l'Enquête complémentaire.
Lecture : En 2020, 75,8 % des ménages ayant formulé une demande d'aide alimentaire vivent dans des grands pôles urbains, c'est le cas de 60,6 % des ménages ayant participé à l'Enquête complémentaire.

premiers mois de confinement. Cette surreprésentation des femmes est habituelle chez les adultes rencontrés au Secours Catholique, également parmi ceux qui font une demande d'aide alimentaire. Toutefois, la composition des ménages sondés dans le cadre de cette Enquête complémentaire diffère du profil habituel des demandeurs d'aide alimentaire accueillis : les mères isolées (31,7 %) et, surtout, les couples avec enfants (37,7 %) y sont surreprésentés. Ils représentent plus des deux tiers des ménages interrogés. Le nombre d'enfants moyen par ménage (2,4) est légèrement supérieur à celui observé dans l'Enquête statistique annuelle, en lien avec l'observation faite que la fréquence des demandes d'aide alimentaire

augmente avec le nombre d'enfants à charge. Les budgets des familles en situation de précarité sont particulièrement contraints et ne permettent pas toujours d'assurer l'accès à une alimentation en quantité et/ou en qualité suffisante, notamment pour les enfants ; ce phénomène semble exacerbé chez les attributaires des chèques-services mis en place durant le premier confinement. À l'inverse, les personnes seules, en particulier les hommes, sont sous-représentées dans cet échantillon.

Comme pour l'ensemble des personnes exprimant une demande d'aide alimentaire en 2020, les attributaires ayant répondu à l'Enquête complémentaire sont

relativement jeunes : environ la moitié des personnes enquêtées ont moins de 40 ans. Cependant, il convient de noter que la majeure partie de ces jeunes adultes ont plus de 25 ans et que le recours à des chèques-services par les 18-25 ans est faible (moins de 5 %). Cette faible part des très jeunes adultes dans cet échantillon est cohérente avec les chiffres issus de l'Enquête statistique annuelle, où ils ne représentent que 8 % des ménages ayant formulé une demande d'aide alimentaire en 2020.

NATIONALITÉ ET STATUT LÉGAL

La proportion des personnes de nationalité étrangère au sein des ménages ayant répondu à l'Enquête complémentaire est de 60 %, contre 40 % de Français. La part de personnes étrangères est nettement supérieure à celle mesurée pour l'ensemble des demandeurs d'aide alimentaire en 2020, qui est de l'ordre de 44 %. Parmi les personnes de nationalité étrangère, 80 % étaient en situation régulière ou avaient effectué une demande de régularisation, tandis que 20 % étaient sans papiers. Cette différence avec les chiffres de l'Enquête statistique annuelle s'explique en partie par les spécificités des 12 départements ayant participé à l'enquête. Les délégations du Gard et surtout de la Seine-Saint-Denis, qui sont les plus représentées, se trouvent dans des départements qui comptent une part importante de résidents étrangers. À titre d'exemple le plus frappant, la Seine-Saint-Denis est le département métropolitain qui compte la plus forte part d'étrangers en France (30,7 % en 2018²¹ selon l'Insee). Il n'est donc pas étonnant que cette particularité démographique se répercute sur la composition de l'échantillon étudié.

Les espaces territoriaux sont séparés en trois catégories : les grands pôles urbains, l'espace périurbain et les autres pôles urbains (moyens et petits), auxquels sont associés les espaces ruraux (voir Fiche 3.6 du profil général). La répartition des ménages selon l'espace territorial est également liée aux départements participants à l'enquête. Ainsi, les ménages qui habitent les grands pôles urbains, bien que majoritaires dans cet échantillon, sont sous-représentés par rapport au profil des demandeurs d'aide alimentaire de l'Enquête statistique annuelle : 60,5 % contre 75,8 %. À l'inverse, on trouve davantage de personnes qui vivent dans des zones périurbaines.

RESSOURCES FINANCIÈRES ET NIVEAU DE VIE

La relation décroissante entre le niveau de vie des ménages et la demande d'aide alimentaire est un phénomène bien documenté (Section 1.2), les ménages les plus pauvres formulant plus souvent cette demande que les ménages aux revenus les plus élevés. Ce constat est exacerbé dans l'Enquête complémentaire : 43 % des ménages ayant répondu à l'enquête déclarent ne percevoir aucune ressource financière. De même, le niveau de vie médian des attributaires des chèques-services s'élève à 235 €, très en deçà du seuil d'extrême pauvreté, mais également bien inférieur au niveau de vie observé chez les ménages ayant effectué une demande d'aide alimentaire en 2020 dans l'Enquête statistique annuelle (489 €). Plusieurs facteurs peuvent expliquer cela. D'une part, la surreprésentation des personnes de nationalité étrangère – évoquée plus haut – et en particulier de ceux qui sont sans statut légal stable : ceux-ci n'ont le droit ni de travailler, ni de toucher des prestations (en dehors de l'ADA). L'autre explication tient au contexte de l'action, celui de la pandémie de Covid-19, et en particulier des périodes de confinement du printemps et de l'automne 2020. Ces épisodes ont été marqués par une réduction des revenus des ménages, notamment des plus fragiles financièrement, avec l'explosion du chômage partiel, la baisse drastique des revenus de l'économie informelle et l'accès réduit aux prestations sociales. Il n'est donc pas étonnant que les demandeurs de ces chèques-services soient souvent des ménages déjà très précaires que le confinement a encore davantage fragilisés.

Enfin, les ménages interrogés sont endettés et déclarent à 40 % se trouver en situation d'impayés, un chiffre proche de celui mesuré dans l'Enquête statistique annuelle. Cela reflète, comme indiqué en Section 1, que les attributaires des chèques-services sont des personnes précaires dont la pauvreté est multidimensionnelle. La précarité alimentaire, plus visible, révèle également une fragilité plus large au regard des ressources, du logement, etc.

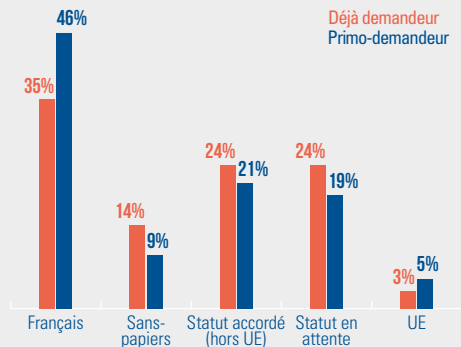
QUI SONT LES « PRIMO-DEMANDEURS » D'AIDE ALIMENTAIRE ?

Peu d'informations sont disponibles à ce jour sur les nouveaux visages de la précarité alimentaire apparus par la crise sanitaire. L'Enquête complémentaire portant sur l'aide alimentaire d'urgence permet de répondre en partie cette question et notamment d'identifier les profils

21 www.insee.fr/fr/statistiques/2012727.

GRAPHIQUE 21

Statut légal selon que les ménages sont, ou non, des primo-demandeurs



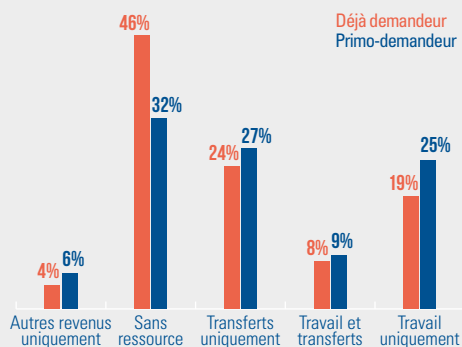
Source : Secours Catholique, Enquête complémentaire.

Champ : Ensemble des ménages interrogés.

Lecture : La part des personnes de nationalité française chez les primo-demandeurs s'élève à 46%, contre 35% pour les personnes ayant déjà eu recours à l'aide alimentaire.

GRAPHIQUE 22

Ressources financières des primo-demandeurs



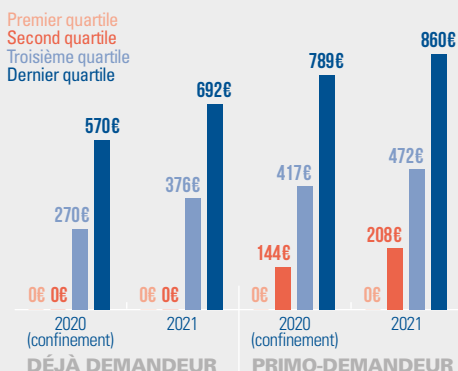
Source : Secours Catholique, Enquête complémentaire.

Champ : Ensemble des ménages interrogés.

Lecture : 25% des primo-demandeurs perçoivent des revenus issus uniquement du travail.

GRAPHIQUE 23

Niveau de vie (en euros) par quartiles selon que les ménages sont, ou non, des primo-demandeurs



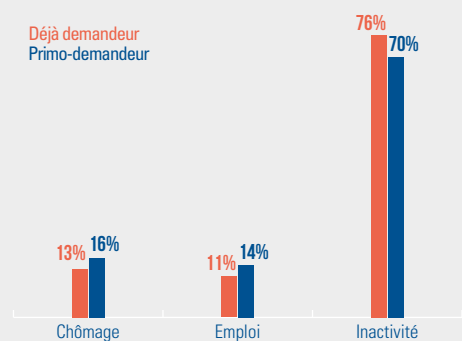
Source : Secours Catholique, Enquête complémentaire.

Champ : Ensemble des ménages interrogés.

Lecture : Le niveau de vie des primo-demandeurs du dernier quartile est de 860 €.

GRAPHIQUE 24

Situation face à l'emploi des primo-demandeurs



Source : Secours Catholique, Enquête complémentaire.

Champ : Ensemble des ménages interrogés.

Lecture : 14% des primo-demandeurs sont en emploi.

des ménages qui demandaient une aide alimentaire pour la première fois pendant le confinement du printemps 2020 (et que nous désignerons dans ce rapport comme des « primo-demandeurs »).

Il convient néanmoins de noter que la demande d'aide alimentaire par ces « nouveaux profils » pourrait ne pas résulter uniquement de la pandémie de Covid-19. Si cette crise a bien été marquée par une réorganisation et une augmentation de l'offre et de la demande d'aide alimentaire, elle a surtout été révélatrice d'une précarité multidimensionnelle latente. Autrement dit, certains primo-demandeurs auraient pu l'être en dehors du contexte sanitaire.

Parmi les ménages interrogés dans l'Enquête complémentaire, 57 % déclarent être des primo-demandeurs. Il est intéressant de noter que même parmi les ménages déjà connus des équipes du Secours Catholique, la part des primo-demandeurs est également élevée (50 %). En outre, leur profil est sensiblement différent des ménages qui recouraient déjà à l'aide alimentaire avant le confinement du printemps 2020. Ces primo-demandeurs sont davantage de nationalité française (46 %) que ceux qui étaient déjà demandeurs (35 %). Parmi les étrangers, on retrouve également moins de personnes sans statut légal stable chez les primo-demandeurs (Graphique 21).

Les ménages primo-demandeurs sont moins pauvres monétairement que ceux qui demandaient déjà de l'aide alimentaire avant le début de la pandémie. Les trois Graphiques 22, 23 et 24 illustrent ce fait. Alors que presque la moitié des ménages (46 %) qui demandaient déjà de l'aide alimentaire déclarent être sans ressources, ce chiffre baisse à près de 30 % pour les primo-demandeurs, qui perçoivent davantage de revenus du travail et des transferts.

L'étude comparée du niveau de vie médian des ménages de l'Enquête complémentaire (mesuré en 2020 et 2021), réparti en quartiles, offre un point de vue similaire : tandis que le niveau de vie médian du dernier quartile – composé des ménages recourant déjà à l'aide alimentaire – s'élève à 700 € par mois en 2021, il est supérieur de 20 % pour les ménages primo-demandeurs (850 €). Enfin, les ménages primo-demandeurs sont davantage en emploi et indemnisés par l'assurance

chômage, et moins souvent en situation d'inactivité que les ménages déjà demandeurs.

Cette analyse plus précise du profil primo-demandeurs révèle principalement que ces *nouveaux visages de l'aide alimentaire*, bien que statistiquement différents de ceux qui y recouraient déjà, ne sont pas toujours de *nouveaux visages de la précarité*. Précaires, ils l'étaient déjà. Moins pauvres, ils font tout de même face à une grande détresse financière (leur niveau de vie se situe très largement sous le seuil de pauvreté). Moins exclus du marché de l'emploi, ils sont néanmoins majoritairement inactifs et presque un tiers d'entre eux sont sans ressource financière. Ce constat fait écho à ce qu'écrit le CNLE dans son rapport cité précédemment²² : ces *nouveaux profils* ne sont vraisemblablement pas tous nouveaux, ce sont des ménages à l'équilibre financier déjà très fragile que le confinement et la crise sanitaire sont venus déstabiliser encore un peu plus.

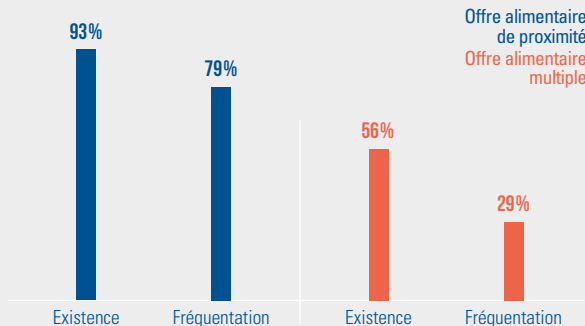
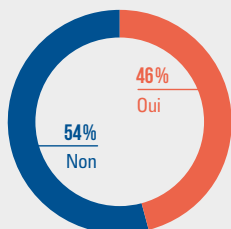
Pour éclairer cette question de la (nouvelle) précarité alimentaire et élargir le champ d'étude au-delà de la situation socio-économique des ménages concernés, on peut s'intéresser au « paysage alimentaire » des demandeurs de l'aide d'urgence allouée par le Secours Catholique sous la forme de chèques-services. Que recouvre donc cette notion de paysage alimentaire ? Depuis le milieu des années 1990, le terme « *foodscape* » (soit « paysage alimentaire ») est utilisé dans le milieu de la recherche, en particulier anglo-saxonne, pour s'intéresser aux disparités sociales et spatiales en termes de santé et de comportements alimentaires. On peut ainsi le définir comme la « configuration géographique de l'offre alimentaire – magasins, marchés et autres points de vente alimentaires à proximité du domicile et, plus généralement, dans les espaces de vie quotidienne [...] et les trajets entre ces différents lieux²³ ». On sait aujourd'hui que ce paysage alimentaire détermine en partie les comportements alimentaires. En lien avec les enjeux d'accessibilité, la notion de « déserts alimentaires » s'est développée aux États-Unis pour désigner les « quartiers où il n'est pas possible d'acheter des aliments sains à des prix abordables », et désormais les quartiers sans

22 A. Brodriez-Dolino, « Pauvretés durables, pauvretés nouvelles », art. cité, p. 64.
23 Recchia, « Accès physique et fréquentation des commerces alimentaires dans le Grand Montpellier » So what? Policy brief n°15, mai 2021, chaire UNESCO alimentations du monde.

GRAPHIQUE 25

Paysage alimentaire, difficulté à se déplacer et type d'offre

DIFFICULTÉ À SE DÉPLACER



Source : Secours Catholique, Enquête complémentaire.

Champ : Ensemble des ménages interrogés.

Lecture : 46 % des ménages interrogés déclarent avoir des difficultés pour se déplacer pour faire des courses.

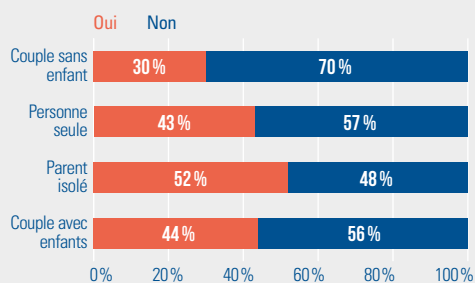
Source : Secours Catholique, Enquête complémentaire.

Champ : Ensemble des ménages interrogés.

Lecture : 93 % des ménages interrogés déclarent qu'il existe autour d'eux une offre alimentaire de proximité, et 79 % d'entre eux fréquentent ces commerces. 56 % reconnaissent l'existence d'une offre alimentaire multiple mais seuls 29 % d'entre eux fréquentent ces différents types de commerces.

GRAPHIQUE 26

Difficultés à se déplacer selon la structure familiale



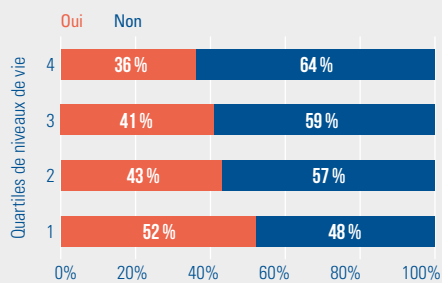
Source : Secours Catholique, Enquête complémentaire.

Champ : Ensemble des ménages interrogés.

Lecture : 52 % des parents isolés déclarent rencontrer des difficultés pour se déplacer pour faire des courses, contre 30 % pour les couples sans enfants.

GRAPHIQUE 27

Difficultés à se déplacer selon le niveau de vie des ménages



Source : Secours Catholique, Enquête complémentaire.

Champ : Ensemble des ménages interrogés.

Lecture : 52 % des ménages les plus pauvres (premier quartile de revenus) déclarent rencontrer des difficultés pour se déplacer pour faire des courses.

aucun commerce alimentaire²⁴. Ainsi, afin d'élargir notre compréhension des situations de précarité alimentaire, nous avons tenu compte des représentations et des ressentis des personnes concernées par l'Enquête complémentaire sur leur paysage alimentaire à partir de deux variables : les difficultés à se déplacer pour faire ses courses d'une part, la fréquentation de quatre types d'offre alimentaire autour de chez soi, d'autre part. Ces données nouvelles nous renseignent sur de potentiels facteurs qui, en France, engendrent ou renforcent la précarité alimentaire des ménages interrogés. Plus encore, elles permettent de penser des mesures qui viseraient à réduire les inégalités d'accès à une alimentation de qualité.

2.2. PAYSAGE ALIMENTAIRE ET INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Quelles difficultés spécifiques rencontrent les ménages ayant eu recours à l'aide alimentaire ? Quel rôle joue l'offre alimentaire ? Que révèle la fréquentation des différents types de commerces existants ? Pour répondre à ces questions, cette seconde section s'intéresse au « paysage alimentaire » des ménages interrogés : nous étudions les difficultés à se déplacer pour faire des courses, et documentons l'existence et la fréquentation d'une offre alimentaire « de proximité » ou d'une offre « multiple ».

Nous tentons ensuite de mesurer le niveau de détresse alimentaire vécue, d'abord en dressant un état des lieux des situations d'insécurité par rapport à l'alimentation, puis en mesurant la préoccupation des ménages quant aux effets de leur alimentation sur leur santé et celle de leurs proches.

L'OFFRE ALIMENTAIRE ET LA DIFFICULTÉ À SE DÉPLACER POUR FAIRE DES COURSES

La moitié (46 %) des ménages interrogés déclarent rencontrer des difficultés à se déplacer pour faire des courses, hors d'éventuels problèmes de santé (Graphique 25). La facilité d'accès « physique », ou non, à l'alimentation apparaît donc, sans surprise, comme un possible facteur de la précarité alimentaire : d'une part, se déplacer est coûteux financièrement, que ce soit parce

qu'il faut payer les transports en commun ou les frais relatifs à l'entretien et l'usage d'une voiture (essence et assurance). D'autre part, la présence d'enfants au sein du ménage et la nécessité de s'en occuper peuvent compliquer la gestion de l'emploi du temps et contraindre les déplacements.

Les Graphiques 26 et 27 illustrent ces hypothèses. Les ménages avec enfants, et plus particulièrement les parents isolés, déclarent davantage rencontrer des difficultés à se déplacer pour faire les courses que les couples sans enfant et les personnes seules. Ces difficultés sont également très nettement liées au niveau de vie des ménages. Plus de la moitié des ménages les plus pauvres – qui composent le premier quartile de niveau de vie – disent rencontrer ces difficultés, contre environ 35 % des ménages les moins pauvres.

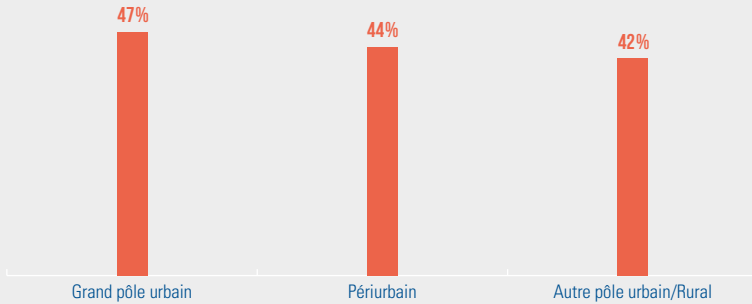
Enfin, la dimension territoriale apparaît importante. Les difficultés pour se déplacer pour faire des courses sont paradoxalement plus marquées pour les ménages qui habitent les grands centres urbains que pour ceux qui vivent dans des zones périurbaines ou rurales (Graphique 28). Bien que les données disponibles ne permettent pas d'explorer plus finement les mécanismes à l'œuvre, dans les grandes agglomérations, les transports en commun parfois onéreux, peu adaptés ou insuffisants, mais également les zones commerciales meilleur marché mais parfois peu accessibles sans voiture, pourraient accentuer les difficultés de déplacement dont souffrent une part importante des ménages interrogés.

Au-delà des difficultés pour se déplacer faire des courses, l'absence d'une offre alimentaire multiple et de proximité peut représenter un obstacle à l'accès à l'alimentation. L'offre alimentaire peut en effet être limitée (existence d'un seul type de commerce) ou être simplement difficile d'accès. Plus encore, l'offre alimentaire peut avoir un impact sur les prix ou la qualité des aliments disponibles, les commerces de proximité proposant en général des denrées plus onéreuses que les marchés ou les grandes surfaces, et donc sur les habitudes de consommation. On peut ainsi penser que la fréquentation des différents types de commerces, en plus de l'offre existante, est révélatrice des difficultés des ménages ayant répondu à l'enquête. On peut donc s'intéresser aux caractéristiques de l'offre alimentaire des ménages interrogés, mais éga-

24 Muller et al. « Cartographier les inégalités d'accès aux commerces alimentaires dans le Grand Montpellier », so what? - policy brief n°16, juin 2021, chaire UNESCO alimentations du monde, p. 1.

GRAPHIQUE 28

Difficultés à se déplacer pour faire des courses selon l'espace territorial



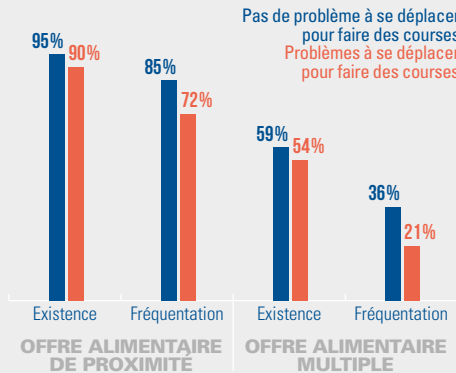
Source : Secours Catholique, Enquête complémentaire.

Champ : Ensemble des ménages interrogés.

Lecture : 47% des ménages habitant les grands pôles urbains déclarent rencontrer des difficultés à se déplacer pour faire des courses.

GRAPHIQUE 29

Difficultés à se déplacer pour faire des courses et offre alimentaire



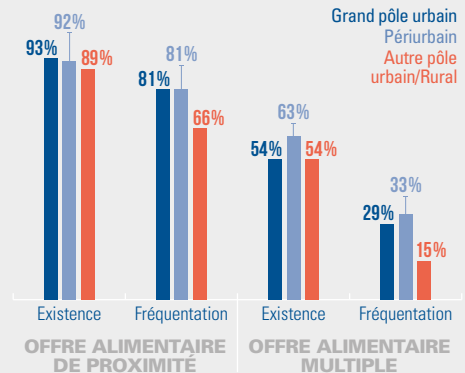
Source : Secours Catholique, Enquête complémentaire.

Champ : Ensemble des ménages interrogés.

Lecture : L'existence et la fréquentation d'une offre alimentaire de proximité sont respectivement de 95% et 85% pour les ménages n'ayant pas de problèmes pour se déplacer pour faire leurs courses.

GRAPHIQUE 30

Espace territorial et offre alimentaire



Source : Secours Catholique, Enquête complémentaire.

Champ : Ensemble des ménages interrogés.

Lecture : L'existence et la fréquentation d'une offre alimentaire de proximité sont respectivement de 93% et 81% pour les ménages vivant en grand pôle urbain.

lement à leurs habitudes de fréquentation. Pour étudier cet aspect du paysage alimentaire des ménages, nous définissons les concepts suivants :

- l'offre alimentaire « de proximité » est constituée des commerces de proximité et des marchés, par opposition aux grandes surfaces ;
- l'offre alimentaire « multiple » est définie comme l'existence d'au moins trois options de consommation différentes parmi les quatre suivantes : grandes surfaces, commerces de proximité, marchés et, finalement, jardins partagés.

Les ménages interrogés indiquent si ces différents lieux existent autour de chez eux, puis s'ils y font parfois leurs courses. Pour les attributaires de chèques-services, ces informations permettent de mesurer non seulement la variété et la proximité de l'offre alimentaire, mais également leurs habitudes de fréquentation face à cette offre.

Plus de 90 % des ménages ayant répondu à l'enquête indiquent l'existence d'une offre alimentaire de proximité et 80 % d'entre eux font régulièrement leurs courses dans ces commerces de proximité ou marchés (Graphique 29). L'existence d'une offre variée est moins répandue : seulement 50 % des ménages déclarent l'existence d'une offre alimentaire multiple et moins d'une personne sur trois fait ses courses « de manière diversifiée », c'est-à-dire en se rendant dans au moins trois types de lieux différents.

Comme c'est le cas pour la difficulté à se déplacer pour faire des courses, l'offre alimentaire et l'accès à cette offre revêtent une dimension territoriale. On peut noter que la diversité de l'offre alimentaire et la fréquentation de plusieurs types de lieux semblent plus importantes pour les zones périurbaines que pour les grands pôles urbains et les autres pôles urbains ou zones rurales. Dans ces dernières en particulier, la différence entre l'existence de l'offre alimentaire et la fréquentation de cette offre est très marquée. Dans les zones rurales, plus de 50 % des ménages déclarent bénéficier d'une offre alimentaire multiple, c'est-à-dire qu'ils disposent d'au moins trois types de commerces différents. Cependant, seuls 15 % d'entre eux fréquentent plusieurs de ces lieux. C'est également le cas, dans une moindre mesure, pour les grands pôles urbains. Cet écart notable peut recouvrir plusieurs réalités : une difficulté à se déplacer dans certains des commerces existants (par exemple, une

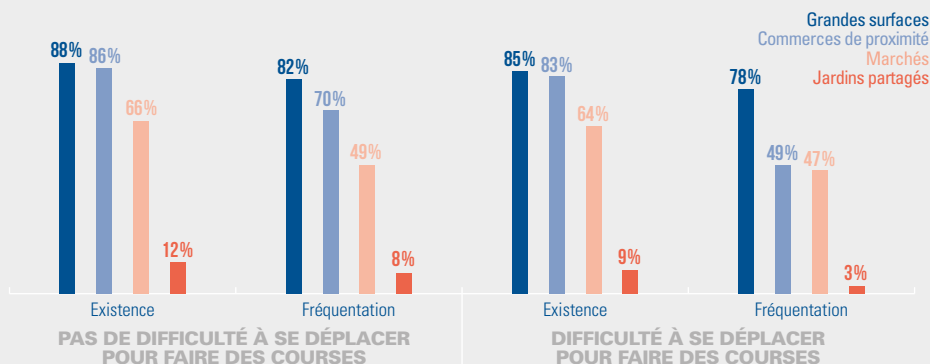
zone commerciale trop difficile d'accès en transport en commun, ou nécessitant de prendre une voiture), ou bien des prix trop élevés qui découragent les ménages précaires d'y faire leurs courses (des commerces de bouche onéreux, bien que facilement accessibles).

La difficulté à se déplacer pour faire des courses est également liée à la diversité et à la proximité de l'offre alimentaire (Graphique 29). Les ménages qui déclarent rencontrer des difficultés pour se déplacer pour faire des courses sont aussi ceux qui bénéficient le moins d'une offre alimentaire de proximité et d'une offre diversifiée, même si l'écart mesuré est tenu (inférieur à 5 points de pourcentage). Les personnes qui rencontrent des difficultés pour se déplacer pour faire des courses consomment significativement moins dans des commerces de proximité que les autres, et elles ne sont que 20 % à faire leurs courses dans plus de deux types de commerces, ce qui représente un écart de 15 points de pourcentage avec celles qui ne rencontrent pas de problème pour se déplacer. Le Graphique 30 précise ce constat et indique que la différence entre les deux groupes étudiés se traduit par une fréquentation moindre des commerces de proximité (-20 points de pourcentage), mais pas des marchés.

Au-delà du problème structurel de la faiblesse de leurs revenus, il ressort de cette première analyse que les attributaires de l'aide alimentaire d'urgence proposée par le Secours Catholique peuvent se heurter à deux types d'obstacles dans leur accès à l'alimentation. Tout d'abord, une difficulté à se déplacer pour faire des courses, dont les déterminants sont autant sociodémographiques qu'économiques, et recouvrent d'autres aspects de la précarité des ménages. Ensuite, un problème d'offre et, plus précisément, d'accès à l'offre existante. Les ménages interrogés sont moins de 30 % à faire leurs courses dans plus de deux types de commerces différents. Ces deux aspects : les difficultés à se déplacer pour faire des courses et la fréquentation limitée de l'offre existante, sont évidemment liés et trouvent leurs sources dans la grande fragilité des ménages interrogés. La contrainte budgétaire peut en effet pousser les ménages à préférer les grandes surfaces – plus lointaines – aux commerces de proximité, plus onéreux, créant de ce fait des difficultés à faire ses courses. Il convient finalement de préciser

GRAPHIQUE 31

Difficultés à se déplacer pour faire des courses selon l'existence et l'accès à l'offre alimentaire



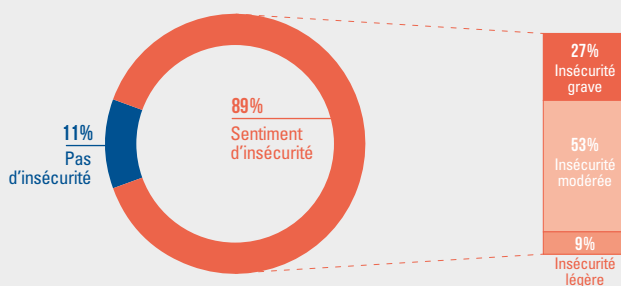
Source : Secours Catholique, Enquête complémentaire.

Champ : Ensemble des ménages interrogés.

Lecture : Les ménages qui rencontrent des difficultés à se déplacer pour faire des courses fréquentent à 49% les commerces de proximité.

GRAPHIQUE 32

Une mesure de l'insécurité alimentaire



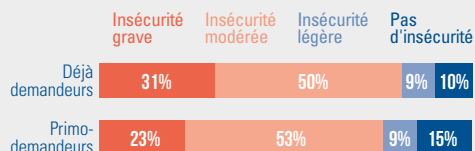
Source : Secours Catholique, Enquête complémentaire.

Champ : Ensemble des ménages interrogés.

Lecture : 89% des ménages sont en situation d'insécurité alimentaire, 53% sont en insécurité modérée.

GRAPHIQUE 33

Insécurité alimentaire selon que les ménages sont, ou non, des primo-demandeurs



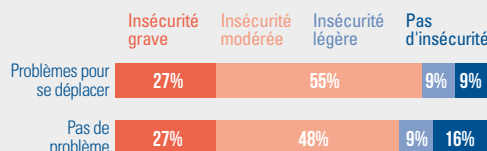
Source : Secours Catholique, Enquête complémentaire.

Champ : Ensemble des ménages interrogés.

Lecture : 23% des primo-demandeurs d'aide alimentaire souffrent d'insécurité alimentaire grave.

GRAPHIQUE 34

Insécurité alimentaire selon que les ménages rencontrent des difficultés pour faire les courses



Source : Secours Catholique, Enquête complémentaire.

Champ : Ensemble des ménages interrogés.

Lecture : 27% des ménages rencontrant des difficultés à se déplacer souffrent d'insécurité alimentaire grave.

que des problèmes d'information sur l'offre alimentaire pourraient affecter les ménages et réduire la diversité de leurs habitudes de consommation : cela ne semble pas être le cas puisqu'aucun des ménages interrogés n'indique manquer d'information sur un type d'offre alimentaire.

INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE : UN ÉTAT DES LIEUX

Après avoir élargi la compréhension de la situation de personnes attributaires de chèques-services en 2020, nous les avons interrogées sur leur situation en 2021. Dans cette partie, nous tentons de quantifier le niveau d'insécurité alimentaire ressenti au début de l'été 2021, plus d'un an après la première période de confinement. Les données de l'Enquête complémentaire permettent de mesurer ce sentiment d'insécurité alimentaire, à l'aide de cinq questions s'appuyant sur la classification du module d'enquête Fies de la FAO²⁵. En pratique, cinq questions sont posées aux ménages interrogés, portant sur les deux mois précédant l'enquête : *Êtes-vous inquiet de ne pas avoir suffisamment à manger ? Combien de fois n'avez-vous pas pu manger ce que vous souhaitez faute d'argent ? Avez-vous sacrifié la diversité de vos aliments pour des raisons financières ? Avez-vous sauté un repas ? Et, enfin, vous est-il arrivé de n'avoir rien à manger pendant une journée entière ou davantage ?* À ces cinq questions, les personnes interrogées pouvaient répondre : jamais, rarement (1 à 3 fois sur la période), parfois (3 à 10 fois) et souvent (plus de 10 fois). Les réponses à ces questions permettent ainsi de classer les ménages interrogés selon trois catégories d'insécurité alimentaire vécue, allant de « légère » à « grave » :

- l'insécurité « légère » est définie comme l'incertitude ou l'inquiétude concernant la capacité à se procurer des aliments ;
- l'insécurité « modérée » indique que les ménages font un compromis sur la qualité et/ou la diversité des aliments qu'ils consomment et/ou qu'ils sautent des repas régulièrement ;
- l'insécurité « grave » est enfin définie comme le fait de ne pas s'alimenter pendant une journée entière ou davantage, et cela de manière régulière.

Ces données montrent que 9 ménages attributaires de l'aide alimentaire d'urgence sur 10 souffrent d'insécurité alimentaire. Bien que l'insécurité modérée soit la plus fréquente, l'insécurité grave concerne plus du quart des ménages interrogés (27%). Enfin, l'insécurité alimentaire légère est minoritaire et concerne moins de 10 % des ménages (Graphique 32).

Ce constat est pour le moins alarmant : à titre de comparaison, le rapport 2021 du CNLE²⁶ cite une enquête d'Action contre la faim (ACF) sur des populations sinistrées de deux provinces de la région est du Burkina Faso, qui révélait un niveau de faim sévère très inférieur aux chiffres présentés ici. Bien que cette comparaison doive évidemment être prise avec précaution (les publics interrogés sont différents et les questions posées ne sont pas exactement les mêmes), elle indique tout de même la gravité de la situation alimentaire à laquelle font face les ménages enquêtés.

Quoique largement répandue dans tous les sous-groupes étudiés, l'insécurité alimentaire se révèle particulièrement forte pour certains profils de ménages, notamment les plus fragiles financièrement et ceux qui cumulent plusieurs obstacles dans l'accès à l'alimentation. À titre d'exemple, on peut noter que ceux qui demandaient déjà de l'aide alimentaire avant le confinement du printemps 2020 sont particulièrement touchés, de même que les ménages qui rencontrent des difficultés à se déplacer pour faire des courses, les ménages avec enfants – particulièrement les parents isolés – et finalement ceux qui déclarent n'avoir aucune ressource (Graphique 33 à 36).

QUI SONT LES MÉNAGES QUI SE DÉCLARENT EN INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE GRAVE ?

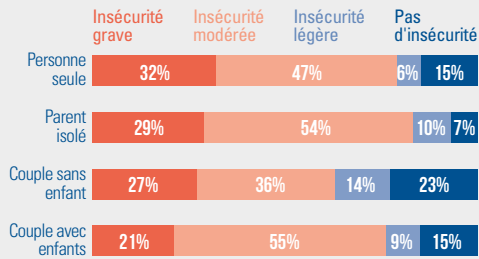
Plus d'un quart des personnes interrogées déclarent se trouver en insécurité alimentaire grave, c'est-à-dire ne pas pouvoir s'alimenter pendant un jour ou davantage, et cela régulièrement. Ce constat préoccupant invite à examiner plus précisément le profil de ces ménages afin d'aller à l'encontre d'une idée largement répandue : seules les personnes sans domicile fixe, sans ressources ou sans papiers seraient en situation d'insécurité alimentaire grave. C'est faux : cette insécurité sévère touche un public extrêmement diversifié. On trouve aussi bien

25 Le module d'enquête Food Insecurity Experience Scale (Fies) propose une échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue et repose sur huit questions qui portent sur l'accès des personnes à une alimentation adéquate. www.fao.org/in-action/voices-of-the-hungry/utiliser-la-fies/fr.

26 CNLE, « La pauvreté démultipliée », art. cité.

GRAPHIQUE 35

Insécurité alimentaire selon la structure familiale des ménages



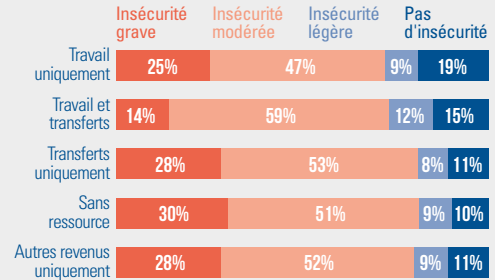
Source : Secours Catholique, Enquête complémentaire.

Champ : Ensemble des ménages interrogés.

Lecture : 29% des parents isolés souffrent d'insécurité alimentaire grave.

GRAPHIQUE 36

Insécurité alimentaire selon le type de ressources des ménages



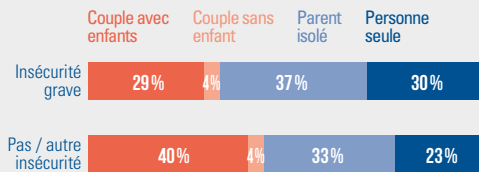
Source : Secours Catholique, Enquête complémentaire.

Champ : Ensemble des ménages interrogés.

Lecture : 25% des ménages percevant des revenus du travail uniquement souffrent d'insécurité alimentaire grave.

GRAPHIQUE 37

Structure familiale



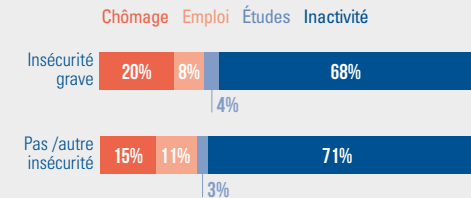
Source : Secours Catholique, Enquête complémentaire.

Champ : Ensemble des ménages interrogés.

Lecture : 29% des ménages en insécurité alimentaire grave sont des couples avec enfants.

GRAPHIQUE 38

Situation face à l'emploi



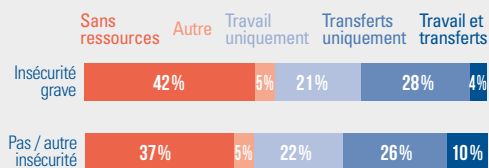
Source : Secours Catholique, Enquête complémentaire.

Champ : Ensemble des ménages interrogés.

Lecture : Les chômeurs représentent 20% des ménages en insécurité alimentaire grave.

GRAPHIQUE 39

Type de ressources



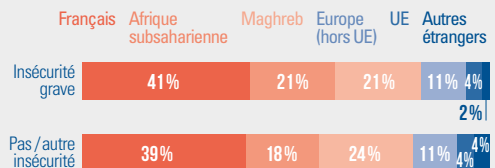
Source : Secours Catholique, Enquête complémentaire.

Champ : Ensemble des ménages interrogés.

Lecture : Les ménages sans ressources représentent 42% des ménages en insécurité alimentaire grave.

GRAPHIQUE 40

Nationalité



Source : Secours Catholique, Enquête complémentaire.

Champ : Ensemble des ménages interrogés.

Lecture : Les ménages de nationalité française représentent 41% des ménages en insécurité alimentaire grave.

des parents élevant seuls leurs enfants (ceux-ci sont même surreprésentés), des chômeurs, des retraités, des travailleurs et des étudiants que des personnes sans domicile fixe et sans papiers.

Cette analyse montre que les ménages souffrant d'insécurité alimentaire grave ne diffèrent pas significativement des autres ménages interrogés, du point de vue de leur nationalité ou de leur situation face à l'emploi. En revanche, il apparaît que ces ménages sont davantage sans ressources, déclarent un niveau de vie plus bas de presque 40 € (10 % plus faible) et sont davantage des parents isolés ou des personnes seules.

PRÉOCCUPATION QUANT AUX EFFETS DE L'ALIMENTATION SUR LA SANTÉ

Les personnes souffrant d'insécurité alimentaire craignent-elles que cela affecte leur santé et celle de leurs enfants ? Et comment mesurer cette préoccupation ? Les données recueillies dans le cadre de l'Enquête complémentaire permettent de répondre à cette question et de mesurer cette inquiétude. Le résultat est sans appel : plus de 80 % des ménages ayant répondu à l'enquête se disent préoccupés par les effets de l'alimentation sur leur santé (Graphique 41). En outre, la moitié d'entre eux déclarent que des problèmes financiers les empêchent d'y faire attention, tandis que le manque de temps ou d'information ne semble jouer qu'un rôle mineur.

L'étude du niveau de cette inquiétude en fonction des caractéristiques des ménages montre que les ménages avec enfants, qu'ils soient des parents isolés ou des couples avec enfants, sont plus préoccupés que les autres ménages. Une majeure partie d'entre eux déclarent que des contraintes financières les empêchent d'y faire autant attention qu'ils le souhaiteraient. Le fait que le budget familial ne permette pas de couvrir des besoins essentiels, et en premier lieu l'alimentation des enfants, apparaît comme un déterminant majeur de la préoccupation des personnes interrogées quant aux effets de l'alimentation sur la santé.

En revanche, cette inquiétude face aux effets de l'alimentation sur la santé ne semble pas être liée au sentiment d'insécurité alimentaire en général, mais principalement aux situations vécues d'insécurité alimentaire grave. Les

ménages qui souffrent d'insécurité grave sont en effet surreprésentés parmi ceux qui déclarent être inquiets pour leur santé (Graphique 43). Enfin, les primo-demandeurs d'aide alimentaire apparaissent légèrement plus préoccupés par les effets de l'alimentation sur leur santé que ceux qui dépendaient déjà de l'aide alimentaire avant le confinement du printemps 2020, même si les écarts mesurés entre ces sous-groupes restent faibles.

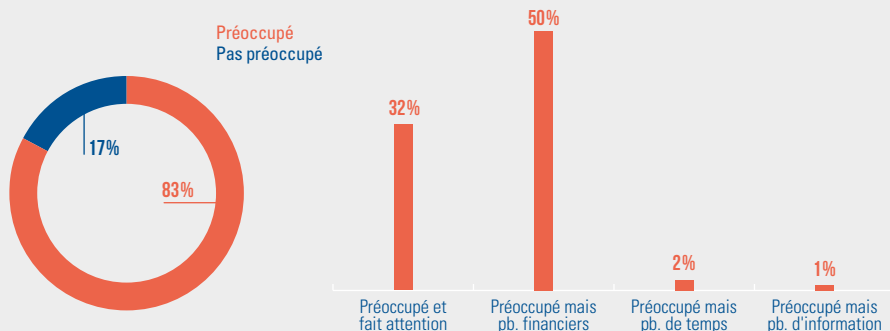
2.3. IMPACT DU COVID-19 ET DU CONFINEMENT : RESSOURCES ET ALIMENTATION

Cette dernière section étudie les liens potentiels entre l'impact de la crise sanitaire et la précarité alimentaire des ménages interrogés.

La période de confinement du printemps 2020 a été caractérisée par une forte baisse des revenus des ménages, en particulier des ménages les plus précaires. Bien que salulaire, le chômage partiel ne couvre que 84 % des salaires au-delà du salaire minimum de croissance (Smic), et ne prend pas en compte les extras, primes, pourboires, heures supplémentaires et autres avantages en nature. De plus, il ne protège pas certains travailleurs précaires, les indépendants, intermittents, intérimaires ou ceux dont les contrats à durée déterminée arrivaient à terme. L'ensemble des revenus issus de l'économie informelle ont également diminué drastiquement. Enfin, c'est l'accès aux allocations et aides qui a été restreint, faute d'interlocuteurs ou de matériel adéquats pour effectuer des démarches en ligne. Nous qualifions cette baisse des ressources financières d'effet *direct*. À celui-ci s'ajoute un autre effet que nous qualifions d'*indirect* : la hausse des dépenses. Les surcoûts de chauffage, d'électricité, les achats d'équipement informatique, l'aide aux proches en difficultés ou encore les dépenses alimentaires : les exemples abondent. Nous n'étudions ici que l'effet de la fermeture des cantines scolaires sur les dépenses des ménages, un choc majeur pour toutes les familles confinées : ces fermetures ont en effet représenté un repas supplémentaire par jour et par enfant, à un coût souvent plus élevé en raison des tarifs sociaux des cantines dont peuvent bénéficier les ménages les plus pauvres. Dans ce contexte marqué par des contraintes budgétaires plus fortes, des arbitrages se sont imposés pour les personnes en situation de précarité, qui réussissaient jusqu'alors à payer un loyer,

GRAPHIQUE 41

Préoccupation concernant les effets de l'alimentation sur la santé



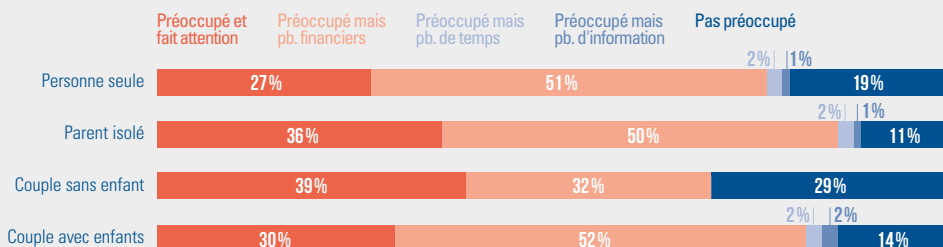
Source : Secours Catholique, Enquête complémentaire.

Champ : Ensemble des ménages interrogés.

Lecture : 83% des ménages sont préoccupés par les effets de l'alimentation sur leur santé (gauche), 50% déclarent ne pas avoir les moyens financiers d'y faire attention (droite).

GRAPHIQUE 42

Préoccupation concernant les effets de l'alimentation sur la santé et structure des ménages



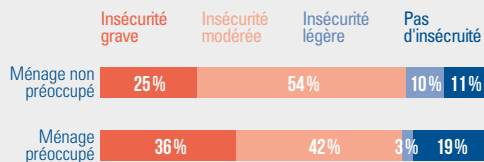
Source : Secours Catholique, Enquête complémentaire.

Champ : Ensemble des ménages interrogés.

Lecture : 30% des couples avec enfants sont préoccupés par les effets de l'alimentation sur leur santé et y font attention.

GRAPHIQUE 43

Préoccupation pour la santé et insécurité



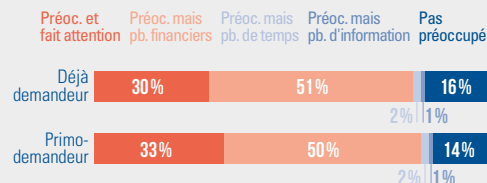
Source : Secours Catholique, Enquête complémentaire.

Champ : Ensemble des ménages interrogés.

Lecture : 36% des ménages préoccupés par les effets de l'alimentation sur leur santé sont en situation d'insécurité alimentaire grave.

GRAPHIQUE 44

Préoccupation pour la santé selon le fait d'être, ou non, primo-demandeur



Source : Secours Catholique, Enquête complémentaire.

Champ : Ensemble des ménages interrogés.

Lecture : 33% des ménages primo-demandeurs d'aide alimentaire sont préoccupés par les effets de l'alimentation sur leur santé et y font attention.

des factures et à se nourrir : lorsque des déséquilibres se font jour dans le budget, l'alimentation joue souvent le rôle de variable d'ajustement. Cela explique en partie la vague de recours à l'aide alimentaire, en contribuant également à l'insécurité alimentaire des ménages, qui n'ont pas toujours eu la possibilité de pallier le manque.

Pour essayer de mieux comprendre l'impact de la crise sanitaire sur les budgets des ménages, puis de mettre en évidence le lien entre les deux effets identifiés (direct et indirect) et la demande d'aide alimentaire, certaines informations supplémentaires recueillies auprès des ménages interrogés sont précieuses. Dans un premier temps, elles permettent de comprendre dans quelle mesure le confinement du printemps 2020 a impacté les ressources des ménages qui se trouvent au bas de l'échelle sociale.

Les résultats mettent en exergue une perte des revenus, durant la période du premier confinement, pour 30 % des ménages interrogés (Graphique 45). Ils mettent en évidence l'existence de l'effet direct sur les ressources des personnes enquêtées. Ce chiffre peut paraître faible au regard de l'ampleur de la crise sanitaire et économique, mais il convient de rappeler qu'une part considérable des ménages ayant répondu à l'enquête (43 %) ne percevaient déjà aucune ressource. En effet, les ménages affectés par une perte de revenus déclarent majoritairement (80 %) une baisse des revenus du travail. Les baisses de prestations sociales ne touchent que 20 % des personnes ayant subi une perte de revenus, tandis que les aides de la famille ou les revenus liés « à la débrouille » ne semblent que très peu affectés. Ce sont donc les travailleurs qui ont subi le plus violemment la crise économique liée à la situation sanitaire : en incapacité de poursuivre leurs activités, de télétravailler ou simplement de chercher un nouveau

contrat de travail, ils ont été contraints de s'adapter à une diminution de leurs revenus (Graphique 47).

Les données permettent également de souligner le rôle majeur de l'effet indirect évoqué ci-dessus, c'est-à-dire l'impact de la fermeture des cantines scolaires sur le budget des ménages *via* une hausse des dépenses. En effet, plus de 60 % des ménages interrogés avec enfants de moins de 18 ans indiquent que la fermeture des cantines scolaires a augmenté leurs dépenses alimentaires (Graphique 46).

Comment cette baisse des revenus (*effet direct*) a-t-elle poussé des ménages fragiles financièrement dans une précarité alimentaire nouvelle ? Pour répondre à cette question, l'échantillon de l'Enquête complémentaire est divisé en deux sous-groupes : d'une part, les ménages qui déclarent avoir subi une perte de revenus pendant le confinement du printemps 2020, et de l'autre, ceux pour qui cette période de crise ne s'est pas accompagnée d'une diminution des revenus. Nous procédons de même avec l'effet *indirect*, pour étudier l'effet de la hausse des dépenses : cette fois-ci, l'échantillon composé des seules familles est partagé en deux, selon que les ménages déclarent ou non que la fermeture des cantines a impliqué une hausse de leurs dépenses.

Dans les deux cas, le second sous-groupe fait office de groupe « témoin », en ce sens qu'il n'a pas subi l'effet *direct* ou l'effet *indirect* de la crise sur son budget. Si l'hypothèse de l'effet de la crise sur le recours à l'aide alimentaire par l'accroissement des difficultés budgétaires est vérifiée, les primo-demandeurs devraient être plus nombreux parmi ceux qui déclarent une baisse de revenus, mais également plus présents chez ceux qui déclarent un impact de la fermeture des cantines scolaires, que dans les groupes « témoins ».

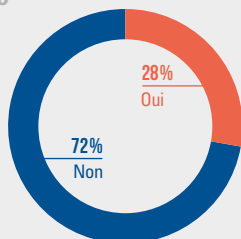
Les données permettent de valider en partie cette hypothèse : on constate que parmi les ménages qui déclarent une baisse des revenus, les primo-demandeurs d'aide alimentaire sont en effet très largement majoritaires (environ 70 %), tandis qu'ils ne représentent que la moitié de ceux qui ne déclarent pas avoir subi une baisse de revenus. Ce résultat semble indiquer que, pour une partie des ménages interrogés qui n'avaient jamais eu recours à l'aide alimentaire, l'onde du « choc

6 MÉNAGES AVEC ENFANTS SUR 10 ONT SUBI UNE HAUSSE DES DÉPENSES ALIMENTAIRES LORS DE LA FERMETURE DES CANTINES SCOLAIRES AU PRINTEMPS 2020.

GRAPHIQUE 45

Impact du confinement sur les revenus des ménages et type de revenus affectés

PERTE DE REVENUS PENDANT LE CONFINEMENT DU PRINTEMPS 2020

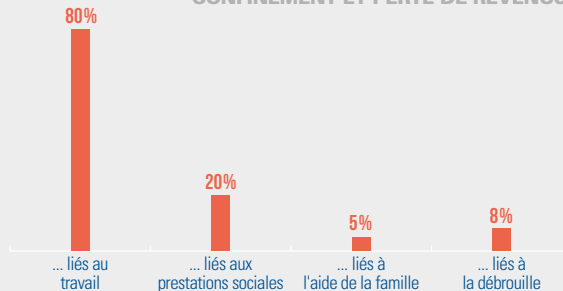


Source : Secours Catholique, Enquête complémentaire.

Champ : Ensemble des ménages interrogés.

Lecture : 28 % des ménages interrogés déclarent avoir subi une perte de revenus pendant le confinement du printemps 2020.

CONFINEMENT ET PERTE DE REVENUS



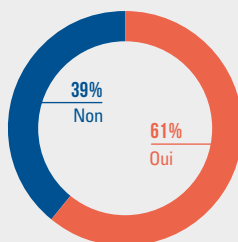
Source : Secours Catholique, Enquête complémentaire.

Champ : Ménages ayant subi une perte de revenus.

Lecture : 80 % des ménages ayant subi une perte de revenus du printemps 2020 déclarent que ce sont les revenus du travail qui ont été touchés.

GRAPHIQUE 46

Impact des fermetures des cantines scolaires sur le budget des ménages



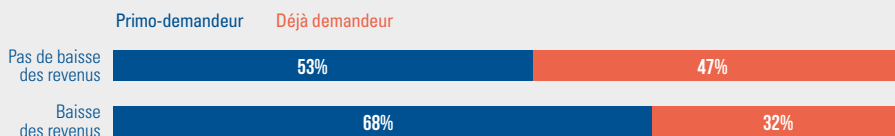
Source : Secours Catholique, Enquête complémentaire.

Champ : Ensemble des ménages avec enfants interrogés.

Lecture : 61 % des ménages avec enfants interrogés déclarent avoir subi une hausse des dépenses alimentaires en raison de la fermeture des cantines scolaires, pendant le confinement du printemps 2020.

GRAPHIQUE 47

Baisse des revenus et demande d'aide alimentaire



Source : Secours Catholique, Enquête complémentaire.

Champ : Ensemble des ménages interrogés.

Lecture : Les primo-demandeurs d'aide alimentaire représentent 68 % des ménages qui déclarent une baisse de revenus pendant le confinement du printemps 2020 et 53 % de ceux qui n'ont pas subi cette baisse.

PARMI LES MÉNAGES AYANT SUBI UNE BAISSÉ DE REVENUS PENDANT LE CONFINEMENT DU PRINTEMPS 2020, 68 % DEMANDAIENT UNE AIDE ALIMENTAIRE POUR LA PREMIÈRE FOIS.

budgetaire » lié au confinement du printemps 2020 s'est propagée et répercutée en « choc alimentaire ». Alors que cet effet *direct* est observable, il convient de souligner que ce n'est pas le cas de l'effet *indirect* : les primo-demandeurs ne sont pas surreprésentés parmi les familles pour lesquelles la fermeture des cantines scolaires a augmenté les dépenses.

HAUSSE DES DÉPENSES, BAISSÉ DES RESSOURCES ET INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Il est possible de prolonger cette analyse en étudiant les liens entre ce choc budgétaire, les indicateurs d'insécurité alimentaire et la préoccupation des ménages concernant les effets de l'alimentation sur la santé, présentés précédemment. Les ménages les plus affectés par une contraction de leur budget et contraints d'avoir recours à l'aide alimentaire sont susceptibles d'avoir enduré une hausse de l'insécurité alimentaire vécue, des difficultés à faire leurs courses mais également une inquiétude accrue pour leur santé et celle de leurs enfants.

Plus de la moitié des ménages ayant subi une baisse de revenus déclarent rencontrer des difficultés à se déplacer pour faire des courses, contre seulement 40 % pour ceux qui n'ont pas été affectés. Les contraintes budgétaires nouvelles n'impactent pas que les dépenses alimentaires, mais toutes celles qui peuvent servir de variable d'ajustement : acheter un titre de transport ou faire un plein d'essence, par exemple. C'est la dépense alimentaire non seulement qui est touchée, mais également les moyens matériels d'accéder à l'alimentation. En moyenne, l'insécurité alimentaire augmente pour les ménages affectés financièrement par la crise sanitaire, et en particulier l'insécurité alimentaire modérée (Graphique 48). Alors qu'elle concerne moins de la moitié des ménages qui n'ont pas subi de baisse de revenus, elle est plus forte d'environ 10 points de

pourcentage pour ceux dont les ressources ont été affectées par la crise sanitaire.

Le constat est très proche pour les ménages avec enfants qui ont pâti de la fermeture des cantines scolaires. Ceux-ci ont également plus de difficultés à se déplacer pour faire les courses : aux contraintes financières évoquées plus haut s'ajoutent des contraintes de temps. Il faut s'occuper des enfants, encadrer leur apprentissage, leurs jeux ou encore surveiller les devoirs. Dans ces conditions, se déplacer pour faire les courses peut devenir un véritable problème. Avec la fermeture des cantines scolaires, c'est également l'insécurité alimentaire qui augmente, puisque les parents doivent faire face à cette équation quasi insoluble : comment nourrir plus (un repas supplémentaire par jour) ses enfants avec un budget réduit ? Cet effet est particulièrement visible sur l'insécurité alimentaire modérée (pas de diversité et/ou de choix des aliments, risque de sauter des repas) lorsque l'on compare les ménages affectés par la fermeture des cantines à ceux qui ne le sont pas (Graphique 51).

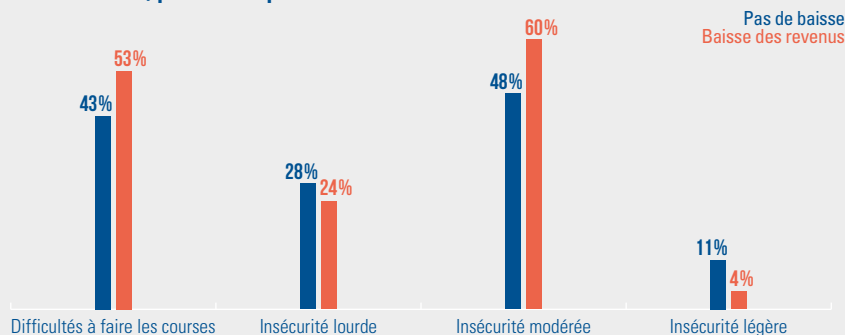
Il convient de rappeler que tous les constats établis ici sont issus de croisements statistiques et ne peuvent pas être compris comme des liens de « cause à effet ». Ils donnent néanmoins des indications qui, étudiées en faisceau, semblent dessiner un lien entre la crise sanitaire, la réduction des budgets des ménages et les conséquences en termes de précarité alimentaire. Afin de poursuivre cette analyse, on peut s'intéresser à la préoccupation des ménages quant aux effets de l'alimentation sur la santé, dans les deux sous-groupes formés ci-dessus : d'une part, ceux qui déclarent subir le choc financier (par une hausse des dépenses et/ou une baisse des recettes) et de l'autre ceux qui ne sont pas affectés.

Conformément à ce que l'on observe pour l'insécurité alimentaire, les personnes ayant déclaré avoir subi une baisse de revenus ou une hausse des dépenses liée à la fermeture des cantines scolaires sont davantage inquiètes pour leur santé et celle de leurs enfants que les ménages non affectés.

Les ménages qui ont connu une baisse de leurs revenus sont 63 % à déclarer qu'ils sont préoccupés par les effets de l'alimentation sur leur santé, mais qu'ils ne peuvent

GRAPHIQUE 48

Impact du confinement, problèmes pour faire des courses et insécurité alimentaire



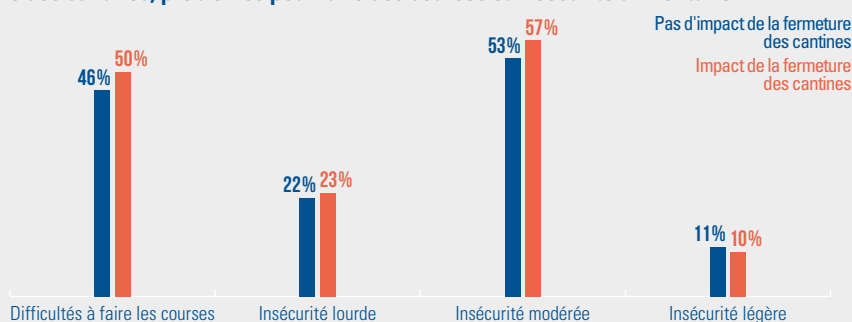
Source : Secours Catholique, Enquête complémentaire.

Champ : Ensemble des ménages interrogés.

Lecture : 53 % des ménages qui déclarent une baisse de revenus pendant le confinement du printemps 2020 connaissent des difficultés à faire des courses.

GRAPHIQUE 49

Fermeture des cantines, problèmes pour faire des courses et insécurité alimentaire



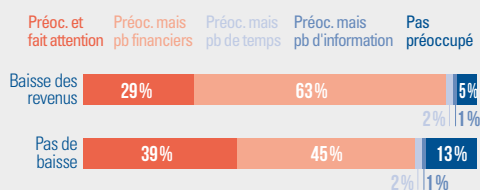
Source : Secours Catholique, Enquête complémentaire.

Champ : Ensemble des ménages avec enfants interrogés.

Lecture : 50 % des ménages avec enfants qui déclarent un impact de la fermeture des cantines scolaires pendant le confinement du printemps 2020 connaissent des difficultés à faire des courses.

GRAPHIQUE 50

Impact du confinement sur les revenus et préoccupation alimentaire



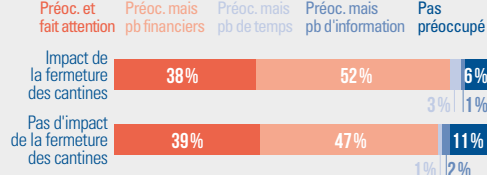
Source : Secours Catholique, Enquête complémentaire.

Champ : Ensemble des ménages interrogés.

Lecture : 28 % des ménages qui déclarent une baisse de revenus pendant le confinement du printemps 2020 sont préoccupés par les effets de l'alimentation sur leur santé et y font attention.

GRAPHIQUE 51

Impact du confinement et de la fermeture des cantines sur la préoccupation alimentaire



Source : Secours Catholique, Enquête complémentaire.

Champ : Ensemble des ménages avec enfants interrogés.

Lecture : 38 % des ménages avec enfants qui déclarent un impact de la fermeture des cantines scolaires pendant le confinement du printemps 2020 sont préoccupés par les effets de l'alimentation sur leur santé et y font attention.

9 MÉNAGES SUR 10 SONT EN SITUATION D'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE. PARMI EUX, LE TIERS SE PRIVE RÉGULIÈREMENT DE REPAS UNE JOURNÉE ENTIÈRE. LA MAJORITÉ SONT PRÉOCCUPÉS PAR LES EFFETS DE L'ALIMENTATION SUR LEUR SANTÉ.

pas y faire autant attention qu'ils le souhaiteraient en raison de problèmes financiers, contre environ 45 % dans l'autre sous-groupe étudié. Ce résultat renforce l'idée d'un lien direct entre la réduction du budget des ménages et les difficultés d'accès à une alimentation suffisante et variée, lien qui entraînerait des conséquences néfastes sur la santé. Concernant l'effet de la fermeture des cantines, celui-ci est également associé à une plus grande préoccupation des effets de l'alimentation sur la santé. Un point remarquable, bien que relativement marginal, concerne la part de ménages qui déclarent être inquiets pour leur santé, mais ne pas pouvoir y faire attention faute de temps : ce chiffre est trois fois plus élevé chez les ménages avec enfants qui déclarent avoir subi un impact de la fermeture des cantines. Ce résultat corrobore l'idée que les familles peuvent faire face à un emploi du temps surchargé qui laisse moins de place aux tâches et préoccupations relatives à l'alimentation.

SYNTHÈSE

Les données uniques recueillies dans le cadre de cette Enquête complémentaire ont permis de mener une analyse plus précise du profil des ménages qui ont eu recours à l'aide alimentaire d'urgence, particulièrement durant cette période de crise économique et sanitaire. Elles nous aident à mieux comprendre les différents visages et déterminants de la précarité alimentaire, comme le rôle respectif des difficultés à se déplacer, du paysage alimentaire et des contraintes budgétaires. Elles permettent également de mesurer l'ampleur de l'insécurité alimentaire vécue, et de voir comment celle-ci se transforme en inquiétude pour sa santé et celle de ses proches. Plus encore, elles sont utiles pour identifier les mécanismes qui, en période de crise, font basculer des ménages fragiles financièrement et combinant de multiples précarités, dans une précarité alimentaire

insoutenable. L'alimentation devient alors une variable d'ajustement et il est parfois nécessaire de jeûner durant un ou plusieurs jours. Les réponses sont aussi claires qu'alarmantes.

La grande majorité (90 %) des ménages de l'enquête déclarent se trouver en situation d'insécurité alimentaire. La forme d'insécurité la plus grave (ne pas pouvoir s'alimenter pendant une journée ou plus) touche près de 3 ménages sur 10 interrogés. Loin des idées reçues, elle n'affecte pas seulement des personnes sans domicile fixe, ou sans papiers et sans ressources, mais également des familles percevant des revenus du travail ou des transferts, au statut légal stable, insérées sur le marché du travail. L'insécurité alimentaire est liée à une offre alimentaire limitée, au manque d'offre alimentaire de proximité ainsi qu'à la difficulté à se déplacer pour faire des courses. Un corollaire de cette insécurité alimentaire est que la majorité des ménages enquêtés déclarent être préoccupés par les effets de l'alimentation sur leur santé et celle de leurs proches, en particulier s'ils ont des enfants à charge. Mais ceux-ci ne peuvent pas y faire autant attention qu'ils le souhaiteraient, faute de moyens ou de temps.

Enfin, la période de confinement du printemps 2020 et la crise sanitaire, de manière plus générale, ont agi comme des révélateurs de précarités. Ce double choc sur le budget des ménages, à savoir un choc direct *via* la baisse des revenus, puis des chocs indirects comme la fermeture des cantines scolaires entraînant une hausse des dépenses, a amené de nouvelles personnes à solliciter les associations pour une aide alimentaire. Ce ne sont pas pour autant de « nouveaux pauvres » en tant que tels, mais le plus souvent des ménages déjà précaires ou à la situation financière instable que la crise a plongés dans une nouvelle dimension de précarité. ■



ENCADRÉ 3

LA FAIM DANS LE MONDE EXPLOSE

Selon le dernier rapport de cinq agences onusiennes, entre 720 et 811 millions de personnes souffraient de la faim en 2020²⁷, soit 161 millions d'êtres humains de plus qu'en 2019. Plus de la moitié des personnes touchées vivent en Asie (418 millions) et plus d'un tiers en Afrique (282 millions).

La faim peut être définie comme la sous-alimentation, renvoyant ainsi à « la situation dans laquelle la consommation alimentaire habituelle d'un individu est insuffisante pour fournir, en moyenne, l'apport énergétique alimentaire nécessaire à une vie normale, active et saine ». L'insécurité alimentaire quant à elle renvoie à « un accès à la nourriture limité, au niveau des individus ou des ménages, en raison d'un manque de ressources financières ou d'autres ressources²⁸ ». Ainsi, 2,37 milliards de personnes n'ont pas un accès suffisant à la nourriture. Touchant toutes les régions du monde, l'insécurité alimentaire concerne désormais près d'une personne sur trois et touche les personnes les plus vulnérables. Les femmes sont plus affectées par l'insécurité alimentaire que les hommes avec un taux supérieur de 10 %.

Derrière ces chiffres alarmants, la crise du Covid qui sévit encore a favorisé cette augmentation de par les ralentissements économiques des différents confinements. Mais, comme le souligne le rapport, « Le Covid-19 est la pointe émergée de l'iceberg. Plus alarmant encore, la pandémie a mis en évidence les vulnérabilités qui se sont formées dans nos systèmes alimentaires au cours des dernières années en raison de facteurs majeurs tels que les conflits, le changement climatique et les extrêmes climatiques, ainsi que les ralentissements économiques et les récessions. Ces facteurs majeurs se manifestent de

plus en plus simultanément dans les pays, avec des interactions qui compromettent gravement la sécurité alimentaire et la nutrition²⁹ ».

Ainsi, les impacts des changements climatiques participent activement à l'augmentation de la faim³⁰. En moyenne entre 1990 et 2016, 213 événements climatiques extrêmes ont eu lieu³¹, nuisant ainsi à la production agricole et entraînant des pénuries, une baisse des revenus et une hausse des prix.

NOS PARTENAIRES INTERNATIONAUX, TÉMOINS DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Parmi nos partenaires internationaux, 180 dans 56 pays, beaucoup sont engagés sur la thématique du droit à l'alimentation, notamment par le biais de la promotion de modèles agricoles résilients comme l'agroécologie. Certains mènent aussi des plaidoyers pour des politiques climatiques ambitieuses dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et appellent donc à une transformation des systèmes alimentaires pour assurer la sécurité alimentaire. Quelques mois après le début de la pandémie, le Secours Catholique a lancé une consultation auprès du réseau de partenaires, pour mieux comprendre l'impact de la crise (« Penser l'après-Covid-19, Une communauté de destins ? Regard des partenaires internationaux du SC-CF », 2021). Près de 50 partenaires de 32 pays y ont répondu. Un des impacts les plus importants remontés par les acteurs de terrain concerne le droit à l'alimentation.

De nombreuses personnes dans le monde vivent en effet au jour le jour, travaillent et commercent de manière informelle. Comme le mentionne un partenaire du Tchad, « la survie quotidienne passe avant la question du Covid-19 ». Or avec la limitation des déplacements physiques et commerciaux, ces personnes ont perdu

27 FAO, Fida, Unicef, PAM, OMS, rapport « État de la sécurité alimentaire et de la malnutrition dans le monde. Transformer les systèmes alimentaires pour la sécurité alimentaire, une meilleure nutrition et des régimes alimentaires sains et abordables pour tous », 2021.

28 FAO, Fida, Unicef, PAM, OMS, rapport « La sécurité alimentaire et la nutrition dans le monde », 2020.

29 *Ibid.*, p. 23.

30 FAO, Fida, Unicef, PAM, OMS, rapport « La sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde. Renforcer la résilience face aux changements climatiques pour la sécurité alimentaire et la nutrition », 2018.

31 *Ibid.*



© ÉLODIE PERRIOT / SCCF

leurs sources de revenus et ne disposent pour la majorité d'aucune protection sociale. Cette perte de revenus a eu des impacts majeurs sur leur sécurité alimentaire. Les populations urbaines par exemple, de par le manque de revenus ou la fermeture des marchés, ont rencontré de grandes difficultés pour accéder à l'alimentation.

Certains de nos partenaires ont mis en évidence le rôle clé de l'agriculture paysanne pour lutter contre les effets de la crise sur la sécurité alimentaire. Face à une rupture des chaînes de production et distribution, et à une baisse importante des importations et exportations, le modèle agroécologique est apparu comme bien plus résilient car moins dépendant de la logique des modèles agro-industriels. Comme nous l'explique notre partenaire bolivien Cipca, « la production agricole familiale a permis de garantir une alimentation saine et diversifiée à la population pendant les périodes de quarantaine et de fermeture des frontières ».

Ainsi, des bonnes pratiques ont été développées dans ces périodes d'urgence par des groupes de population. Les communautés et les associations

locales partenaires du Secours Catholique ont promu des circuits courts de commercialisation pour offrir des produits agro-écologiques à la population et démontrer la résilience des systèmes alimentaires territorialisés. Cette expérience a également réaffirmé le rôle important de ces communautés dans l'approvisionnement des centres urbains.

Si la crise du Covid-19 a mis en lumière de façon flagrante les jeux d'interdépendances et les conséquences sociales d'une mise à l'arrêt du système globalisé, les systèmes alimentaires spécialisés de l'agro-industrie ont montré leurs limites depuis bien longtemps. Ces derniers, en plus d'être inégaux, sont aussi fortement émetteurs en gaz à effet de serre et donc acteurs des changements climatiques, qui seront à leur tour responsables de l'insécurité alimentaire dans les pays les plus vulnérables.

Si tout est lié, la transformation des systèmes alimentaires doit être globale et holistique, pour permettre à chacune et chacun de rendre effectif son droit à l'alimentation. ■

3. FACE À CES CONSTATS : PLAIDOYER POUR UN ACCÈS DIGNE À UNE ALIMENTATION DURABLE DE QUALITÉ

Le 19 novembre 2020, le président des Restaurants du cœur partageait aux auditeurs de France Inter une image bouleversante. Celle de jeunes livreurs de repas à domicile, tenue de « Uber Eats » sur le dos, dans les files de l'aide alimentaire. L'image avait en effet de quoi frapper par une forme d'absurdité, doublée d'indécence : leur métier est de livrer de quoi manger, mais certains dépendent eux-mêmes de l'aide alimentaire pour se nourrir ! C'était une image bien choisie : de celles qui font surgir l'indignation, ou du moins le sentiment que quelque chose ne va pas.

Dans ce rapport, plusieurs constats font écho à cette image et à ce qu'elle provoque. En particulier le fait que la situation touche des jeunes : bien que cela reste une proportion faible dans notre échantillon, on constate une augmentation de leur demande. Ces constats permettent surtout d'envisager des réponses en termes d'accès à l'alimentation et non seulement d'aide alimentaire. Ils confirment en effet le besoin de rendre concret le droit à l'alimentation en France, et des pistes pour ce faire.

Ce droit est reconnu et défini internationalement. On peut le considérer comme le « droit de toute personne, seule ou en communauté avec d'autres, d'avoir physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante, adéquate et culturellement acceptable, qui soit produite et consommée de façon durable³² ». C'est aussi un droit humain reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 (art. 25) et par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Pidesc, 1966, art. 11) qui a une valeur contraignante pour les États l'ayant ratifié, dont la France.

Sa mise en œuvre ne se limite pas à une mise à l'abri de la faim. Il protège la possibilité pour les personnes de se nourrir dans la dignité et la sérénité, en produisant ou en achetant leur alimentation. Dans cette approche, la manière de se procurer de la nourriture est en effet intrinsèquement liée à l'enjeu de la dignité : elle peut vite être mise à mal par une perte de contrôle et de pouvoir sur cet aspect fondamental de la vie quotidienne³³. L'enjeu de dignité est ainsi lié à un enjeu démocratique et de participation, à la capacité d'être acteur et actrice des choix individuels et collectifs sur ce que l'on mange.

C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre le plaidoyer du Secours Catholique pour un accès digne et pérenne à une alimentation durable et de qualité pour toutes et tous. Les données de ce rapport, mais aussi l'expérience des acteurs du Secours Catholique, permettent de l'étayer. Elles nous amènent à affirmer : le besoin de sortir de réponses palliatives pour agir et assurer les capacités des personnes à accéder à une alimentation saine et en quantité suffisante (1) ; de replacer l'accès à l'alimentation de qualité au cœur d'un projet de transition alimentaire soutenable et juste, tant il faut agir sur l'offre et le « paysage alimentaire » des personnes (2) ; et enfin d'assurer la construction de nos réponses avec les personnes concernées par la précarité alimentaire (3). Il en découle un ensemble de propositions politiques, pour aller vers des solutions systémiques, bâties à partir des territoires et avec les personnes concernées (4).

32 Olivier De Schutter, « Rapport final. Le droit à l'alimentation, facteur de changement », Paris, Conseil des droits de l'homme des Nations unies, janvier 2014.

33 Michael Fakhri, « Rapport final. Le droit à l'alimentation dans le contexte du droit et de la politique du commerce international », Paris, Conseil des droits de l'homme des Nations unies, juillet 2020.

Se référer au droit à l'alimentation est une orientation d'autant plus nécessaire que le contexte est charnière pour un changement, marqué par des ambitions politiques affirmées pour l'évolution de la lutte contre la précarité alimentaire en France, par un intérêt citoyen et médiatique pour l'accessibilité de toutes et tous à une alimentation durable, sur fond d'urgences écologiques (aux lourdes conséquences sociales).

3.1. LE BESOIN DE SORTIR DES RÉPONSES PALLIATIVES. DES MOYENS POUR SE NOURRIR !

En France, la lutte contre la précarité alimentaire passe essentiellement par l'aide alimentaire, soutenue par les acteurs publics. Ce soutien se fait au travers des subventions, de la défiscalisation, d'un système d'habilitation et de la gestion des dons dans le cadre de la loi anti-gaspillage. L'aide elle-même est principalement assurée par des associations caritatives et les centres communaux et intercommunaux d'action sociale *via* des centres de distribution, la distribution de repas ou les épiceries sociales.

Cette modalité d'une aide en nature – et la centralité de l'aide alimentaire dans la lutte contre la précarité alimentaire en France –, est liée à une longue histoire, elle-même pétrie d'une certaine représentation de la précarité alimentaire. Cette dernière est incarnée par « l'homme de la rue », c'est-à-dire des « hommes désocialisés de cadres familiaux et ne sachant pas cuisiner, sans domicile fixe et par conséquent sans possibilité d'autonomie alimentaire³⁴ ». Cette représentation permet de comprendre le déploiement d'une assistance alimentaire sous la forme de repas préparés, de soupes et de plats chauds, et plus largement l'histoire des « secours alimentaires » en France, jusqu'à son tournant dans les années 1980. Cette date marque une reconfiguration et une amplification de l'aide alimentaire, qui se fait par une aide en nature, pour faire face à l'urgence sociale du moment d'une part, à un enjeu de surplus agricoles à gérer d'autre part (Encadré 4)³⁵. L'organisation actuelle de l'aide alimentaire se structure à cette époque, avec la création d'associations dédiées, pour faire face à la conjoncture, l'arrivée du chômage de

L'AUGMENTATION DU RECOURS À L'AIDE ALIMENTAIRE RÉVÈLE DES PROBLÈMES DE FOND, DONT L'INSUFFISANCE DES RESSOURCES MONÉTAIRES DES MÉNAGES CONCERNÉS.

masse et ses « nouveaux pauvres ». Autrement dit, cette organisation n'avait pas vocation à durer, mais à faire face à une situation d'urgence, que l'on pensait passagère. Elle s'est pourtant installée, la distribution de denrées avec elle (au moins 335 000 tonnes en 2019 par exemple).

Si les conséquences des premiers confinements en 2020 ont souligné le rôle essentiel et salvateur de ce système pour faire face à l'urgence, sa permanence et son ampleur actuelle nous interpellent. Depuis une décennie, le nombre de personnes ayant recours à l'aide alimentaire croît d'une façon qui paraît inexorable : 2,6 millions en 2006 ; 5,5 en 2017 ; entre 5 et 7 millions en 2020... soit près de 10 % de la population en France !

Ce recours massif à l'aide alimentaire est révélateur de problèmes de fond, à commencer par l'insuffisance des minima sociaux et des revenus en bas de l'échelle sociale, et plus largement, l'inégale répartition des richesses et du travail. Le présent rapport étaye le fait que, derrière ces demandes d'aide alimentaire, se trouvent des situations de précarité économique fortes et installées : 43,2 % des ménages enquêtés sur les chèques services étaient sans ressources (ni revenus du travail, ni transferts). Le niveau de vie moyen des demandeurs était de 336 €. L'alimentation constitue alors la variable d'ajustement du budget des ménages. Ces données, mises en perspective avec l'histoire de l'aide alimentaire, permettent de comprendre que généraliser l'aide alimentaire comme politique de lutte contre la précarité alimentaire risque d'en faire un outil de gestion de la pauvreté, qui entérine les inégalités sociales. En 2013, l'étude de référence Abena montrait d'ailleurs que plus de 50 % des personnes présentes en 2011 dans le circuit de l'aide alimentaire l'étaient depuis plus de deux ans³⁶.

34 D. Paturel, N. Bricas, « Pour une réforme de nos solidarités alimentaires », *So What? Policy Brief*, n° 9, mars 2009.

35 J.-N. Retière, J.-P. Le Crom, *Une solidarité en miettes. Sociohistoire de l'aide alimentaire des années 1930 à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018.

36 D. Grange, K. Castetbon, G. Guibert, M. Vernay, H. Esacelon, A. Delannoy, Féron, C. Vincelet, « Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Étude Abena 2011-2012 et évolutions depuis 2004-2005 », mars 2013. Une étude qui devrait être renouvelée à partir de 2022.

ENCADRÉ 4

UN SYSTÈME HÉRITÉ DES ANNÉES 1980

Plusieurs sociologues et historiens ont retracé les histoires des « secours alimentaires » en France, parfois depuis le Moyen Âge³⁷. Si l'on s'en tient au xx^e siècle, Jean-Noël Retière et Jean-Pierre Le Crom se sont intéressés au cas de Nantes, pour lequel ils identifient quatre périodes qui se distinguent de 1930 à aujourd'hui. Bien que cette analyse soit très localisée, elle met en perspective l'histoire de l'aide alimentaire d'urgence en France et ses changements, d'ampleur nationale dans les années 1980.

Dans les années 1930, une solidarité publique s'organise à Nantes, principalement autour de onze restaurants municipaux et du bureau de la bienfaisance. Les dynamiques privées sont associatives, portées par des œuvres d'implantation ancienne (comme le Secours immédiat, laïque ; la Société de Saint-Vincent-de-Paul, confessionnelle), et quelques plus récentes (Croix-de-Feu, Ligue patriotique des Françaises, Entraide nantaise). Vient ensuite la Seconde Guerre mondiale, accompagnée de ses pénuries et logiques de rationnement. L'action du Bureau de la bienfaisance décline, reste le Secours national (fondé en 1914, initialement prévu pour aider les populations éprouvées par la Première Guerre mondiale). À partir de 1945, une troisième période commence et s'étend jusque dans les années 1980. Elle est marquée par la fermeture des restaurants municipaux, « faute de clients, l'aide alimentaire, "résiduelle", n'est alors plus portée que par des associations confessionnelles (p. 51)³⁸ ». Mais elle prend une ampleur nouvelle dans les années 1980, sur fond de montée du chômage et de paupérisation d'une part, de problème d'excédents agricoles à écouler d'autre part³⁹.

L'aide alimentaire se reconfigure alors complètement, sur un plan national. Elle prend aussi de l'ampleur,

avec l'entrée en vigueur d'un programme européen de redistribution des surplus agricoles (le Programme européen d'aide aux plus démunis – Pead) et l'arrivée de nouveaux acteurs associatifs dédiés à la distribution alimentaire dans un contexte de difficultés économiques et sociales (la première banque alimentaire est cofondée en 1984, avec des associations confessionnelles, dont le SCCF, les Restos du cœur en 1985). Ce « retour du secours alimentaire » se conçoit « comme un complément à l'action de l'État », « tout en présentant les caractéristiques d'être plus visible »⁴⁰, du fait notamment de la distribution de denrées. L'État s'implique financièrement dans cette organisation, pour couvrir une partie de l'approvisionnement⁴¹. La distribution s'étend à des familles et ménages à bas revenus, et une nouvelle filière économique se structure. Les denrées proviennent alors de diverses sources : achats directs des associations, surplus agricoles européens et locaux (jusqu'en 2014), dons des particuliers (collectes en supermarché) et des acteurs de l'agroalimentaire (entreprises et distributeurs – dont invendus), achats de denrées produites pour l'aide alimentaire *via* le Fonds européen d'aide aux plus démunis (à partir de 2014)⁴². Alors que les ressources dédiées à ce type d'action étaient essentiellement celles des associations (dons et legs), elles relèvent désormais essentiellement de fonds publics (subventions de l'État ou de l'Europe, des collectivités ou de la défiscalisation)⁴³. Ces changements se traduisent par une évolution des pratiques associatives, marquée par une professionnalisation afin de gérer des stocks (335 000 tonnes de denrées en 2019 par exemple), la logistique, et de respecter les normes de sécurité et d'hygiène croissantes.

37 A. Clément, « De l'évergétisme antique aux Restos du cœur. État et associations dans l'histoire du secours alimentaire », *Recma*, n° 279/1, 2001, p. 26-43.

38 A. Brodriez-Dolino, « Une solidarité en miettes. Socio-histoire de l'aide alimentaire des années 1930 à nos jours », Jean-Noël Retière et Jean-Pierre Le Crom, Presses universitaires de Rennes, 2018, 313 p. », *Le Mouvement social*, n° 265/4, 2018, p. 143-186.

39 A. Clément, « De l'évergétisme antique aux Restos du cœur », art. cité.

40 Y. Marec, « Une solidarité en miettes. Socio-histoire de l'aide alimentaire des années 1930 à nos jours », Jean-Noël Retière et Jean-Pierre Le Crom, Presses universitaires de Rennes, 2018, 313 p. », *Revue d'histoire de la protection sociale*, n° 12/1, 2019, p. 197-201.

41 D. Paturol, *Aide alimentaire et accès à l'alimentation*, 2013, <https://inra.academia.edu/DominiquePATUROL>. Voir aussi J.-N. Retière, J.-P. Le Crom, *Une solidarité en miettes*, op. cit.

42 F. Le Morvan, T. Wanecq, *La Lutte contre la précarité alimentaire. Évolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique*, Inspection générale des affaires sociales (Igas), 2019.

43 D. Paturol, N. Bricas, « Pour une réforme de nos solidarités alimentaires », art. cité.

L'inégalité s'ajoute à l'injustice quand on sait le lien entre alimentation et santé. La dernière étude Inca (2017) montre le lien entre les niveaux de revenus et la qualité nutritionnelle de l'alimentation⁴⁴. Ce n'est pas le seul facteur. Mais cela contribue à une double peine : on retrouve davantage les maladies chroniques parmi les populations défavorisées des pays industrialisés, dont la France⁴⁵. On sait aujourd'hui que la nutrition est impliquée dans l'apparition des maladies chroniques : cancers, diabète, obésité, maladies cardiovasculaires. Selon la dernière étude Obépi en 2020, l'obésité est deux fois plus élevée chez les personnes des catégories populaires (18 %), à savoir les employés et les ouvriers, que chez les cadres (9,9 %), avec des disparités encore plus fortes chez les enfants⁴⁶. Les conséquences sont aussi en termes de santé mentale. Les difficultés, en particulier pour nourrir la famille, génèrent stress, peur, souffrance psychologique et culpabilité⁴⁷. Et, à rebours d'idées reçues, l'enquête menée dans le cadre de ce rapport montre que 83 % des ménages se disent préoccupés par les enjeux de santé liés à leur alimentation, mais avec le sentiment de ne pas avoir de prise sur le sujet : 50 % déclarent ne pas avoir les moyens financiers pour y faire attention !

Ces différents éléments soulignent d'autant plus le risque d'une réponse palliative face à des situations d'insécurité alimentaire, liées en partie à une pauvreté structurelle, et face à l'exigence d'un accès digne et *durable* à une alimentation (c'est-à-dire pérenne) de qualité.

DES LEÇONS DE L'ACTION INTERNATIONALE

De nombreuses Caritas interviennent dans des territoires que l'on peut considérer comme comptant parmi les plus pauvres. Pour autant, les réponses à l'insécurité alimentaire privilégiées sont : formations, accompagnement technique, institutionnel et financier aux projets d'agroécologie dans des communautés paysannes (par exemple la mise en place de micro-coopératives de crédit pour l'achat de bétail ou volailles et de semences). Les aides d'urgence en parallèle ne sont pas exclues, mais sur des temps limités. Elles peuvent

aussi prendre la forme d'aides financières, *via* des transferts financiers, au-delà d'aides en nature.

En 2020, pendant la période des confinements, le rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation encourageait l'utilisation des transferts en espèces directs, « moyen le plus efficace de prévenir une crise alimentaire⁴⁸ ».

3.2. SITUER L'ENJEU AU CŒUR D'UN PROJET DE TRANSITION ALIMENTAIRE SOUTENABLE ET JUSTE

La précarité économique n'est pas le seul facteur d'insécurité et de précarité alimentaire. Ce rapport attire notre attention sur une autre dimension peu considérée dans la lutte contre la précarité alimentaire : celui de l'environnement social, économique et sociétal des personnes. Cet aspect est abordé dans ce rapport à travers la notion de « paysage alimentaire », utilisée initialement dans le milieu de la recherche. La notion renvoie à l'offre alimentaire disponible autour des lieux de vie des personnes (magasins, marchés et autres points de vente alimentaires à proximité du domicile et, plus généralement, dans les espaces de vie quotidienne) et aux modalités de déplacement des personnes pour se nourrir. Autrement dit, pour comprendre la précarité alimentaire et mieux lutter contre elle, il faut s'intéresser à l'aménagement du territoire, et plus généralement à la façon dont on s'organise pour se nourrir (ce que l'on appelle aussi notre « système alimentaire », la manière dont les sociétés s'organisent « dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture⁴⁹ »).

En 2017, le Haut Conseil de la santé publique montrait l'échec des politiques de prévention en matière de nutrition, voire l'accentuation des inégalités sociales qu'elles peuvent susciter, étant trop focalisées sur les comportements individuels des mangeurs, sans considération pour ce paysage alimentaire. Il recommandait d'intervenir sur l'environnement social, économique et sociétal, y compris en réduisant les pressions marketing liées à la publicité⁵⁰. Dans ce rapport, l'impact de la fermeture de la

44 Anses, « Étude individuelle nationale des consommations alimentaires 3, 2014-2015 », 2017.

45 Direction de la recherche, des études, de l'évaluation, « L'état de santé de la population en France », 2015.

46 Obépi-Roche, « Enquête épidémiologique nationale sur le surpoids et l'obésité pour la Ligue contre l'obésité », 2020.

47 ATD-Quart-Monde, « Se nourrir lorsqu'on est pauvre », 2014.

48 M. Fakhri, « Rapport final. Vision du rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation », Conseil des droits de l'homme des Nations unies, décembre 2020. Sur la base de R. Mussap, « Cash Transfers Offer Respite to Families During COVID-19 », Unicef, 30 septembre 2020.

49 L. Malassis, *Nourrir les hommes*, Paris, Dominos/Flammarion, 1994.

50 Haut Conseil de la santé publique, « Propositions pour une politique nationale nutrition santé à la hauteur des enjeux de santé publique en France. PNNS 2017-2021 », septembre 2017.

restauration scolaire est aussi éloquent : il constitue un choc indirect sur le budget alimentaire des ménages, qui a pu contribuer à ce que de nouveaux profils, moins pauvres et plus insérés dans le monde du travail, demandent une aide alimentaire. Dans l'échantillon de notre étude complémentaire, 60 % des primo-demandeurs d'aide en 2020 ont des enfants mineurs. On rappelle aussi que la moitié (46 %) des ménages interrogés déclarent rencontrer des difficultés à se déplacer pour faire des courses, hors éventuels problèmes de santé (Graphique 25). Plusieurs hypothèses ont été proposées pour l'expliquer (les coûts du déplacement et d'un véhicule, une logistique difficile pour des familles, l'éloignement d'une offre accessible financièrement et son absence à proximité), mais toutes mettent en évidence la nécessité d'une approche en termes d'aménagement du territoire. D'autant plus quand l'enjeu est de rendre accessible une alimentation durable et de qualité, produite à relative proximité, qui permette aux différents acteurs de la chaîne (production, transformation, distribution, etc.) de vivre décemment de leur travail.

Le développement de la production agroalimentaire de masse a permis d'accroître la disponibilité de denrées à bas prix. Mais il se fait aujourd'hui au détriment de la qualité nutritionnelle, au prix de dégradations écologiques et d'une détresse sociale dans le monde agricole. De nombreux producteurs et productrices, en particulier, ne parviennent pas à vivre décemment de leur travail : au niveau mondial, en 2018, la haute commissaire aux droits de l'homme à l'ONU alarmait sur le fait que 22 % de ceux qui ont faim sont des paysans sans terre et que 50 % des petits paysans sont vulnérables à l'insécurité alimentaire⁵¹ ! En France, selon l'Insee, 18 % des ménages agricoles vivaient sous le seuil de pauvreté en 2018 (contre 14,8 % dans la population générale). Par ailleurs, le secteur agricole contribue pour une part importante de nos émissions de CO₂, au niveau national aussi bien qu'international. Or ces bouleversements, le changement climatique en particulier, entraînent une diminution de la productivité des cultures, quand, pour être accessible, l'alimentation durable et de qualité doit aussi être disponible⁵² ! On ne peut espérer concrétiser le droit à l'alimentation sans avoir une approche systémique et

soutenir vigoureusement la transition agroécologique de nos modèles agricoles. Il nous faut réorienter, à l'échelle des territoires, nos outils de production, transformation et commercialisation pour toucher à la fois ces enjeux d'accessibilité, de durabilité et de justice sociale. L'objectif est bien d'aboutir à des systèmes alimentaires durables, rémunérateurs, mais aussi *plus inclusifs*, ce que l'on ne pourra construire sans les personnes qui vivent la précarité. Ce dont nous sommes trop loin aujourd'hui.

L'aide alimentaire, liée à la redistribution des stocks de la politique agricole commune (PAC) dans le passé, repose aujourd'hui en partie sur la redistribution des produits invendus de la grande distribution et de denrées achetées dans le cadre de fonds européens (Fonds européen d'aide aux plus démunis, jusqu'en 2021, puis le Fonds social européen +), exclusivement pour l'aide alimentaire (Encadré 5). Ce dernier aspect est géré par France Agrimer via un système d'appel d'offres.

Plusieurs rapports ont montré que ce fonctionnement favorisait il y a encore peu les acteurs capables d'agréger des volumes colossaux sur un marché très étendu. Ils entraînaient de ce fait un accroissement du nombre d'intermédiaires, dont des traders, et favorisaient les prix les plus bas, ce qui a nécessairement un impact sur la qualité. Selon un rapport de l'Igas qui fait date sur la précarité alimentaire, « au nom d'impératifs d'efficacité [...], on se retrouve ainsi à favoriser, pour les plus démunis, l'achat de denrées dont l'origine et les standards de qualité sont contraires à toutes les priorités affichées par le Gouvernement⁵³ ». Plusieurs scandales témoignaient d'ailleurs des dysfonctionnements d'un tel système : les « faux steaks hachés » en 2018 (de la peau, des tendons mais pas de viande) ; les 300 tonnes d'escalopes de poulet gorgées d'eau en 2019... tous destinés à l'aide alimentaire.

La pertinence du lien entre les politiques de lutte contre la précarité alimentaire et de lutte contre le gaspillage alimentaire peut aussi être questionnée, dès lors que l'on souhaite réduire l'un et l'autre⁵⁴. Leur dépendance inter-

51 Intervention de Kate Gilmore à l'ouverture de la 5^e session du Groupe de travail sur les droits des paysans et des personnes travaillant dans les zones rurales, 2018, <https://news.un.org/fr/story/2018/04/1010991>.

52 En France, selon le Conseil économique social et environnemental, 45 % des agricultrices et des agriculteurs vont cesser leur activité d'ici 2026.

53 F. Le Morvan, T. Wanecq, « La lutte contre la précarité alimentaire », art. cité.

54 Rappelons que ce sont surtout auprès des consommateurs et au niveau de la production que se joue la réduction du gaspillage alimentaire. Selon les chiffres de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'écologie (Ademe), en 2016, la répartition de ces pertes et gaspillages était la suivante : 32 % en phase de production ; 21 % en phase de transformation ; 14 % en phase de distribution ; 33 % en phase de consommation.

AIDE ALIMENTAIRE ET GESTION DES SURPLUS : DES LIENS TROP TĒNUS

Dans les années 1980, la restructuration de l'aide alimentaire est étroitement liée à la mise en place du Pead. Cette aide se matérialise par la distribution des stocks alimentaires prévus par la PAC. Les stocks diminuant au fil des années, le programme a été alimenté par des achats de denrées. Cette évolution entraîne le dépôt de plaintes à son encontre par des pays membres de l'Union européenne, pour entrave au marché. Résultat : une refonte du dispositif a lieu en 2011⁵⁵. C'est désormais à un nouveau fonds (Fead) qu'il incombe de soutenir ce type de politiques sociales des pays membres (avec un cofinancement de leur part). La France décide d'allouer les fonds reçus dans ce cadre à l'achat de denrées, *via* l'agence France Agrimer, que quatre associations⁵⁶ se chargent ensuite de distribuer (directement aux personnes ou à d'autres associations d'aide alimentaire). Dans cette logique de distribution de denrées, le maintien de l'aide alimentaire s'est vu couplé en France avec la lutte contre le gaspillage alimentaire. D'abord avec la loi sur la transition écologique en 2015, puis avec la loi dite Garot en 2016, dont les logiques ont été renforcées par la loi Egalim en 2018. Ces dernières incitent, parfois obligent, les acteurs de la distribution et de la restauration à faire don de leurs potentiels invendus aux associations caritatives habilitées à les redistribuer. Un rapport remarqué sur le sujet constatait d'ailleurs en 2019 que les avantages fiscaux accordés aux entreprises et aux particuliers constituent le principal soutien public, en termes financiers, pour la lutte contre la précarité alimentaire (soit 360 millions d'euros)⁵⁷.

55 Cette décision fait suite à un arrêt de la Cour européenne. Il est décidé que le programme ne dépende plus de la PAC, étant donné l'importance des achats directs de l'Union européenne et la fin de sa fonction d'écoulement des surplus agricoles. Le Fead le remplace, du côté de l'aide sociale directe.

56 Il s'agit des Restaurants du cœur, de la Croix-Rouge, du Secours populaire et de la Fédération des banques alimentaires.

57 Le rapport de l'Igas affirme, concernant ce soutien fiscal, que « son suivi est difficile car il n'est pas encore spécifiquement identifiable dans les bases fiscales et l'État est en la matière un payeur aveugle » (rapport cité, p. 4).

roge aussi notre regard sur la pauvreté. Est-il satisfaisant de donner les « restes » d'une société de surconsommation à ceux qui se sentent déjà exclus ? Pour le Secours Catholique, un tel symbole est incompatible avec l'égalité de dignité des personnes et avec le principe de fraternité qui est au cœur de notre devise républicaine ! Ce que l'on mange influence tellement la manière dont on se perçoit et s'estime – parce que nos aliments renvoient aussi à des significations, à des valeurs et à des symboles⁵⁸ – que nous aurions tort de le sous-estimer.

3.3. UN ENJEU DE DIGNITÉ : L'IMPÉRATIF DE SOLUTIONS INCLUSIVES, ÉLABORÉES AVEC LES PERSONNES

La possibilité d'être acteur et actrice de ses choix alimentaires, individuels et collectifs, est au cœur des enjeux de dignité. Assurer cette possibilité, c'est bien sûr assurer une réponse adéquate à la diversité des besoins et des situations. Cela représente aussi une force transfor-

matrice sur la façon de penser les enjeux de précarité alimentaire, et les solutions pour y faire face. Plusieurs démarches témoignent de ces deux aspects.

Alors que les colis repas et remises de produits alimentaires non préparés restent particulièrement courants, une partie des associations concernées se sont elles-mêmes fait l'écho du sentiment de honte et des difficultés exprimées par les personnes qui ont recours à l'aide alimentaire. Ces constats ont conduit en particulier, en 2015, à la proposition d'un changement de posture, de « dépasser l'aide alimentaire, pour aller vers l'accompagnement par l'alimentation⁵⁹ ». On les retrouvait aussi dans l'étude « Se nourrir quand on est pauvre », d'ATD-Quart-Monde. Ils étaient enfin exprimés lors d'ateliers sur l'accès digne à l'alimentation pour tous, préparés par des équipes du Secours Catholique en vue du Forum social mondial (FSM)⁶⁰ en août

58 Voir notamment C. Durif-Bruckert, « On devient ce que l'on mange. Les enjeux identitaires de l'incorporation », *Revue française d'éthique appliquée*, 2017, p. 25-36.

59 Uniopss, « Dépasser l'aide alimentaire pour aller vers l'accompagnement par l'alimentation », 2015.

60 Le FSM est un forum international qui réunit des organisations du monde entier autour d'une conviction : « Un autre monde est possible. »

2016 (Encadré 5), avec des personnes qui faisaient l'expérience de l'aide alimentaire. Ils s'articulent autour de trois points, au moins. D'abord, la honte ressentie lorsque l'on doit se tourner vers d'autres pour l'apport alimentaire quotidien ou lorsqu'on doit le faire *via* un dispositif réservé aux personnes en situation de précarité – « Le fait de payer et de choisir comme tout le monde nous permet de rester dignes ». Ensuite, la problématique d'une nourriture parfois imposée, sans tenir compte des cultures et habitudes alimentaires, ou encore de la disponibilité des équipements pour les cuisiner – « On n'a pas de choix sur les produits ni sur la quantité. On voudrait plus de choix, préserver notre dignité ». Enfin, la remise en cause potentielle du rôle nourricier des parents⁶¹.

Donner la possibilité à chacun et chacune d'être acteur, c'est aussi le moyen d'assurer le respect de la dignité dans toutes ses dimensions. L'alimentation reste majoritairement perçue « à travers sa fonction biologique et nutritionnelle », ce qui conduit « à répondre au problème de la précarité alimentaire essentiellement par la distribution de produits alimentaires aux populations dites pauvres »⁶². Pourtant, le plaisir, la convivialité, le lien social et la construction de l'identité qui entourent l'acte de manger ne sont pas secondaires. Ils sont très souvent fragilisés dans les situations de précarité alimentaire, effectivement par la quantité, mais aussi par la qualité, sa provenance, le fait d'avoir besoin d'aide pour se la procurer, etc. On connaît bien par exemple la difficulté d'accepter les invitations à partager un repas si l'on ne peut soi-même recevoir, et les situations d'isolement qui en découlent.

Ces constats ne remettent pas en cause la volonté ni les efforts sans faille des bénévoles et des salariés du secteur. Mais ils nous invitent à inventer d'autres solutions, plus inclusives, avec les personnes. Malgré nos meilleures intentions, le risque est fort de consolider aujourd'hui un accès à l'alimentation à deux vitesses : d'une part, ceux et celles qui peuvent choisir leur alimentation de manière socialement acceptable et, de l'autre, ceux et celles qui doivent se contenter de « ce qui reste », ou de

produits exclusivement destinés à l'aide alimentaire. Faire ses courses, c'est très banal. C'est pourtant un souhait pour ceux et celles qui s'en sentent exclus.

Ces éléments appellent à construire des réponses inclusives avec les personnes concernées. Ce besoin vaut aussi bien pour des dispositifs d'urgence que pour les conditions d'accès pérennes à une alimentation durable et de qualité. Y répondre suppose d'assurer des conditions effectives de participation aux choix alimentaires, depuis des modes de gouvernance, de suivi et d'évaluation appropriés, jusqu'à l'information et l'éducation populaire. ■

61 ATD-Quart-Monde, « Se nourrir lorsqu'on est pauvre », 2014.

62 D. Paturel, C.-T. Soulard et S. Vonthron, « Diagnostiquer la précarité alimentaire à une échelle locale », *So What?*, n° 10, octobre 2019.

ENCADRÉ 5

AVEC LES PERSONNES CONCERNÉES, CONSTRUIRE LES CRITÈRES POUR UN ACCÈS DIGNE À L'ALIMENTATION AU SECOURS CATHOLIQUE

Le Secours Catholique-Caritas France a participé au FSM en août 2016, à Montréal. Il y est intervenu sur la question de l'accès digne à l'alimentation de tous, dans le prolongement de la campagne de Caritas Internationalis sur le droit à l'alimentation (2013-2015).

En mars 2016, un groupe s'est constitué autour de la Cadev Niger (Caritas Niger), de Développement et paix (Canada), de l'Association des cités du Secours Catholique (ACSC – devenue Cités Caritas) et du SCCF. L'objectif du groupe était d'animer deux ateliers au FSM sur l'accès digne à l'alimentation de tous. Plusieurs rencontres de préparation ont permis de partager nos projets, nos réflexions et nos attentes.

La première étape a été de définir ensemble ce qu'est l'accès digne à l'alimentation pour tous. Puis, rapidement, nous avons pris conscience que nous ne pouvions aboutir à une définition sans l'apport des personnes concernées par l'insécurité alimentaire. Une seconde étape a été de rencontrer des acteurs québécois de l'accès digne à l'alimentation pour tous, avec « Paroles d'exclus » et « Bouffe action ».

Ces rencontres ont abordé la question large de l'accès à l'alimentation. L'expérience des personnes en situation de précarité alimentaire a permis de mettre en évidence au moins trois aspects sur lesquels changer :

- la mixité sociale : « Le fait de payer et de choisir comme tout le monde nous permet de rester dignes » ;
- le choix des aliments : « On n'a pas de choix sur les produits ni sur la quantité. On voudrait plus de choix, préserver notre dignité » ;
- le lien parent-enfant : « J'avais honte de ne pas payer. Je me sentais comme une assistée. D'ailleurs

mon fils refusait de manger à l'école les gâteaux qu'on nous avait donnés. Il avait trop honte. Il me disait aussi : "T'as pas payé ? T'as volé alors ?" »

Suite aux ateliers et aux rencontres décrites, cinq critères pour l'accès digne à l'alimentation de tous ont été définis : un accueil convivial et chaleureux, un projet ouvert à tous et non stigmatisant, être libre de choisir son alimentation saine et équilibrée, le respect des cultures et des habitudes alimentaires, l'implication recherchée de tous dans l'élaboration, la mise en œuvre et le fonctionnement de l'action alimentaire. Ces critères ont depuis été affinés et complétés. Ils servent aujourd'hui de boussole pour les projets au sein du réseau du SCCF sur le sujet. Ils permettent localement d'engager un dialogue en vue de faire évoluer nos actions existantes. Ces projets :

1. **proposent des conditions dignes** : un accueil convivial et chaleureux, le libre choix de son alimentation, l'accès à une alimentation saine et équilibrée, le respect des cultures et habitudes alimentaires ;
2. **sont ouverts à toutes et tous**, pour éviter toute stigmatisation ;
3. **sont collectifs et participatifs** : l'implication possible de toutes et tous depuis l'élaboration jusqu'au fonctionnement du projet ;
4. **sont ancrés dans un territoire** : en partenariat avec les acteurs du territoire, ils contribuent à la vie locale et au dynamisme du territoire ;
5. **sont respectueux d'une alimentation durable** : produits de bonne qualité nutritionnelle et gustative, modes de production durables, juste rémunération des producteurs et productrices.

NOS PROPOSITIONS

POUR UN ACCÈS DIGNE À L'ALIMENTATION DE QUALITÉ

Si l'on ne conçoit des solutions que pour les pauvres (et sans eux !), on n'aboutira assurément qu'à de pauvres solutions. Au contraire, les réponses doivent s'inscrire dans une véritable politique alimentaire en France, ambitieuse et coconstruite, qui permette de décloisonner les différentes sphères (santé, agriculture, éducation, environnement, etc.) et de reconnecter alimentation et agriculture (relier ce que l'on mange et les conditions sociales et environnementales de production), pour tous les citoyens. Dans cette optique, l'aide alimentaire doit être réservée aux situations d'urgence⁶³. Elle doit aussi s'améliorer pour tenir compte d'enjeux de qualité, d'adaptation à la diversité de situation des publics concernés et de changement de posture pour « agir avec » plutôt que « faire pour ».



1. DES MOYENS POUR ACCÉDER À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ !

► Un accès aux revenus du travail : le droit de travailler doit être facilité et largement accessible aux personnes migrantes, il doit l'être aussi aux prisonniers ou aidants⁶⁴. Il faut renforcer la création d'emplois pour les chômeurs de longue durée, à l'aide de dispositifs comme Territoires zéro chômeurs de longue durée.

► Un revenu minimum garanti pour tous les habitants en situation régulière, à partir de 18 ans, sous conditions de ressources. Ce revenu doit permettre de sortir de la grande pauvreté et répondre ainsi aux engagements internationaux (Objectif de développement durable n°1) pris par la France. Fixé à 50 % du niveau de vie médian, soit 919 euros en

2019, ce revenu devra être accessible le plus automatiquement possible.

► Réduire le non-recours aux droits sociaux, en simplifiant les démarches pour une plus grande automaticité, par une meilleure information et un accompagnement des personnes : le rapport « État de la pauvreté » du Secours Catholique publié en novembre 2020 montrait qu'environ un tiers des personnes rencontrées par l'association n'ont pas recours au RSA, plus du quart aux allocations familiales (voir aussi le rapport du Secours Catholique, publié en avril 2021, « Non-recours, une dette sociale qui nous oblige »).

► Renforcer les protections en matière de revenus, pour qu'elles couvrent mieux les populations vulnérables, ce qui suppose d'abord de ne pas détricoter celles qui existent, notamment l'assurance chômage, les retraites, les aides au logement et les minima sociaux.



2. UNE OFFRE DURABLE ET DE QUALITÉ ACCESSIBLE DANS LES TERRITOIRES !

► Généraliser les tarifs sociaux dans la restauration collective, leur automatisation, et soutenir l'évolution de son approvisionnement par des produits plus durables : un moyen de limiter les tensions sur le budget alimentaire des ménages, tout en structurant des filières durables et locales.

► Garantir le soutien amorcé dans le cadre du plan de relance aux initiatives de solidarité alimentaire ouvertes à toutes et tous, qui dès le départ sont coconstruites avec les personnes en situation de précarité pour tenir compte de leurs besoins et attentes. Ce soutien doit couvrir des dépenses de fonctionnement, dont l'animation.

► Préparer un programme de soutien au développement de la présence d'une offre alimentaire de qualité dans les territoires les plus pauvres, comme enjeu de justice territoriale. Une étude du maillage territorial de l'offre alimentaire durable, déclinée à une échelle de gouvernance alimentaire locale, avec

⁶³ Les différentes limites énoncées sur l'aide alimentaire se trouvaient au cœur des débats des États généraux de l'alimentation en 2017 et de leur atelier 12, dédié à la lutte contre la précarité alimentaire. Ils ont déjà conduit à l'époque à une convergence des acteurs présents sur le besoin de renouveler la conception de la lutte contre la précarité en France, afin de réserver des dispositifs d'aide alimentaire aux situations d'urgence d'une part et de l'autre d'assurer des formes d'accès à l'alimentation durable et de qualité, dans la durée.

⁶⁴ En permettant l'accès au travail de ceux et celles qui en sont exclus, en reconnaissant comme un travail certaines contributions utiles à la société.

la contribution des personnes qui vivent la précarité alimentaire, permettra de concevoir un programme adapté aux besoins.

► Dans un contexte où, en France, 50 % des agriculteurs pourraient partir à la retraite dans les cinq prochaines années, pour assurer l'accessibilité d'une alimentation saine et de qualité aux générations présentes et futures : **soutenir largement**, au niveau national et international, les **conversions, installations et transmission des exploitations** en agroécologie, au regard des besoins locaux. **Les subventions accordées dans le cadre de la PAC**, au niveau européen, doivent être orientées en ce sens. Des marges de manœuvre sont encore possibles. Par exemple : les aides à l'installation, à l'investissement et à la formation des paysans et paysannes (soit 33 millions d'euros), gérées par les régions, doivent servir la transition agroécologique et la souveraineté alimentaire des territoires. Cela conduit à exclure certains investissements, à en soutenir d'autres (diversification de l'offre alimentaire, directe ou *via* des outils collectifs de transformation et de distribution, pour l'investissement matériel et immatériel de la restauration collective, pour l'adoption de pratiques agroécologiques, etc.)⁶⁵.



3. AVEC LES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ, REPRENDRÉ EN MAIN NOTRE ALIMENTATION

► **Mettre en place une gouvernance de la transition alimentaire inclusive, à toutes les échelles territoriales pertinentes, avec les personnes en situation de précarité, qui articule court terme et long terme ; ces instances peuvent être à créer (la création de *food council* comme en Angleterre au niveau local) ou s'appuyer sur l'existant (au niveau national, le Cocolupa⁶⁶ doit remplir ce rôle de mise en**

cohérence des politiques publiques et d'une stratégie à déployer sur les court et long termes).

► **Des moyens dédiés pour assurer de réelles conditions de participation** des personnes concernées par la précarité alimentaire au diagnostic, au suivi et à l'évaluation des politiques de lutte contre la précarité alimentaire et des politiques alimentaires dans ce cadre : soutien à la mobilisation, information, formation des personnes, etc. Cela peut nécessiter des dispositifs *ad hoc* : pour le cas des chèques alimentaires bios par exemple⁶⁷ : il est nécessaire d'associer des groupes d'usagers, dont des personnes qui vivent la précarité, pour questionner, faire évoluer le dispositif et les modes de réponse aux enjeux d'accès à l'alimentation de qualité, au niveau local aussi bien que national. ■

65 Cette proposition reprend l'une des orientations de la Plateforme pour une autre PAC, dont le Secours Catholique est membre.

66 Le Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire a été mis en place en septembre 2020, avec l'objectif de « coordonner les acteurs et de contribuer à faire évoluer notre modèle français de lutte contre la précarité alimentaire » (selon le plan d'action, accessible en ligne https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/plan_action_transformation_aide_alimentaire_-cocolupa.pdf).

67 Proposée par la Convention citoyenne pour le climat, la création de chèques pour acheter des produits de qualité (biologiques et/ou locaux) à destination des personnes en situation de précarité avait été annoncée par Emmanuel Macron en décembre 2020. Son instauration a été adoptée dans la loi Climat et résilience mais sa mise en place ne devrait pas se faire avant 2022. Le dispositif pourrait coûter entre quelques centaines de millions d'euros et 3 milliards. Plusieurs rapports sur les modalités et délais d'instauration sont en cours.



ENTRETIEN AVEC **OLIVIER DE SCHUTTER**, RAPPORTEUR SPÉCIAL SUR LES DROITS DE L'HOMME ET L'EXTRÊME PAUVRETÉ

« L'ALIMENTATION *LOW COST* EST UN PIÈGE DANS LEQUEL ON A ENFERMÉ LES PERSONNES EN PAUVRETÉ. »

Spécialiste des questions de pauvreté et d'alimentation, Olivier De Schutter regrette que l'aide alimentaire et l'offre de produits discount se substituent trop souvent à des politiques sociales plus généreuses. Selon l'universitaire belge, permettre l'accès de tous à une bonne alimentation nécessite de repenser totalement notre système alimentaire, afin de le rendre plus démocratique et inclusif.

Secours Catholique-Caritas France : À la lecture du Rapport statistique du Secours Catholique sur l'état de la pauvreté en France 2021, quels sont les faits marquants que vous relevez ?

Olivier De Schutter : Le progrès économique général masque le fait qu'une partie importante de la population vit pratiquement au jour le jour et n'est pas en mesure de faire face à des chocs. Elle n'a pas un capital suffisant pour survivre quelques semaines ou quelques mois avec une perte de revenus. Cette situation est aggravée par l'augmentation frappante des dépenses contraintes et non compressibles (logement, mobilité, santé, éducation). La part du budget des ménages consacrée au logement atteint aujourd'hui 27 % dans les zones urbaines et 30 % dans les zones périurbaines. Pour bien saisir l'évolution de la situation d'un ménage, il faut mettre en regard les revenus auxquels il a accès et la part de son budget absorbée par les dépenses contraintes.

Par ailleurs, je suis très frappé de voir combien les jeunes ont été particulièrement fragilisés au cours des dernières

années en France, notamment parce qu'étant présumés aidés par leurs parents, ils ne bénéficient pas du RSA. Cela explique le taux de pauvreté excessif au sein de cette population, qui se répercute sur les chiffres de l'aide alimentaire. Le refus du gouvernement français d'ouvrir le débat sur l'élargissement du RSA aux moins de 25 ans, pour des raisons budgétaires et de crainte qu'une aide les incite à ne pas travailler, est totalement contre-productif. Je travaille sur la perpétuation de la pauvreté, sur le fait que les enfants nés dans des familles précarisées ont beaucoup plus de chances d'être eux-mêmes des adultes pauvres. J'observe que le passage à l'âge adulte, justement entre 18 et 25 ans, est un moment clé où l'on peut rétablir une certaine égalité des chances. C'est précisément à cette période de leur vie qu'on devrait aider les jeunes en difficulté afin qu'ils ne soient pas obligés de travailler plutôt que d'étudier, qu'ils puissent choisir des études qui conviennent à leurs appétits et capacités plutôt qu'à la contrainte de joindre les deux bouts et d'aider le cas échéant leur famille. Il me paraît contradictoire, lorsqu'on a le projet d'une société



© GABRIEL MERBAUD / SCSF

fondée sur l'égalité des chances, de ne pas aider les jeunes de 18 à 25 ans. J'ai remis, en octobre, un rapport à l'Assemblée générale des Nations unies, dans lequel je propose d'augmenter les impôts sur les successions pour financer un revenu universel destiné aux jeunes adultes. Parce que, plus encore que les inégalités de revenus, ce sont les inégalités de richesse qui perpétuent la pauvreté de génération en génération. Et la France est un pays où la mobilité sociale est relativement faible, en dépit des idéaux républicains dont elle se réclame.

SC-CF : Nous avons réalisé une enquête auprès des personnes à qui le Secours Catholique a attribué des chèques-service pendant le confinement. 90 % des personnes interrogées se trouvaient en insécurité alimentaire, un quart étaient en insécurité grave. Et 8 personnes sur 10 se disaient préoccupées par l'effet de leur alimentation sur leur santé.

O. D. S. : Ces ménages qui voient augmenter le coût du logement, le coût de l'énergie, le coût du transport sont finalement obligés de faire des économies sur l'alimentation qui est le poste de consommation le plus flexible. Dans tous les États de l'Union européenne, depuis

la crise de 2008, les files de personnes qui ont besoin d'aide pour se nourrir ont augmenté. Et dans plusieurs pays, l'aide alimentaire est devenue partie intégrante du paysage de la protection sociale. Cela est inacceptable. Sans aller jusqu'à recourir à l'aide alimentaire, beaucoup de familles changent de régime alimentaire et s'orientent vers des produits de moindre qualité qui sont source de problèmes de santé (obésité, diabète, maladies cardiovasculaires associées).

On a longtemps pensé que les produits *low-cost* étaient la solution pour les ménages précarisés. Cela explique le soutien dont bénéficient l'agriculture intensive et les filières agro-industrielles, qui peuvent réaliser des économies d'échelle et faire jouer une logistique efficace pour fournir une alimentation à bas coût. Mais les personnes en situation de pauvreté se rendent compte aujourd'hui que le *low-cost* est un piège dans lequel on les a enfermées.

Au même titre que l'aide alimentaire, l'alimentation discount est devenue un véritable substitut à des politiques sociales plus généreuses. À la place d'un revenu minimum adéquat, d'aides sociales suffisantes, d'allocations familiales plus généreuses... on fournit une

alimentation à bas prix. Or ce n'est pas une solution, car cela rend les gens malades. Tous les indicateurs le montrent : c'est pour les populations précarisées que l'impact de l'alimentation sur la santé est le plus fort.

SC-CF : Qu'est-ce qui, selon vous aujourd'hui, empêche principalement les ménages en situation de précarité d'accéder à une alimentation de bonne qualité ?

O. D. S. : On a un système agroalimentaire qui est devenu très dual. Avec, d'un côté, une alimentation de bonne qualité avec des produits locaux, bios... mais accessible uniquement pour les personnes bénéficiant d'un certain revenu. Et, de l'autre, des solutions *low-cost* pour les ménages précaires, pour qui l'alimentation sert de variable d'ajustement lorsque les dépenses contraintes – en matière de logement, d'énergie... – augmentent. Il y a donc un obstacle financier à une alimentation de bonne qualité. Mais ce n'est pas le seul. Il est aussi difficile pour les ménages précaires de trouver les bons produits qui ne sont pas souvent disponibles dans les commerces à proximité de leur lieu de vie. Enfin, il faut encore avoir de la disponibilité pour cuisiner des produits frais plutôt que de consommer des plats déjà prêts.

SC-CF : Par rapport à ces différents obstacles, quelles sont les principales pistes de solution pour permettre aux ménages précaires d'accéder à une alimentation de bonne qualité ?

O. D. S. : Il faut que les prix cessent de mentir. Aujourd'hui, il peut coûter moins cher de s'alimenter mal, avec des produits issus de l'agriculture conventionnelle recourant aux pesticides, aux engrais azotés. L'agriculture biologique, qui rend un service considérable à la santé et à l'environnement, est plus chère. Il faut inverser cette logique. Il faudrait que l'agriculture conventionnelle soit obligée de répercuter dans le prix des produits qu'elle met sur la table des familles les coûts sociaux, environnementaux et sanitaires qu'elle fait peser sur la collectivité. Enfin, il faut développer des alternatives au circuit conventionnel : des circuits courts, comme les Amap, qu'il faut développer et démocratiser pour faire pression sur les acteurs conventionnels pour qu'ils réforment leurs pratiques, mais aussi pour offrir des solutions abordables aux ménages en situation de précarité. L'ouverture d'épiceries sociales et solidaires,

l'approvisionnement en produits bios et locaux des cantines scolaires... vont aussi dans cette direction.

SC-CF : Ce que l'on entend beaucoup de la part des personnes en situation de précarité, c'est qu'elles souhaiteraient pouvoir aller faire leurs courses... comme tout le monde. Le développement de l'aide alimentaire, dispositif spécifique pour les pauvres, ne pose-t-il pas un problème en termes de cohésion sociale ?

O. D. S. : On a longtemps pensé que les ressources seraient mieux utilisées en ciblant l'aide vers les personnes en situation de pauvreté, afin d'éviter que d'autres, moins dans le besoin, en profitent à leur détriment. On se rend compte aujourd'hui que ces dispositifs réservés aux publics en difficulté génèrent un sentiment de stigmatisation, de honte, qui explique que beaucoup de personnes ne s'y rendent que lorsqu'elles sont au pied du mur ou préfèrent ne pas y recourir malgré leurs graves difficultés.

Par ailleurs, les dispositifs mis en place pour aider uniquement les plus défavorisés sont souvent inadéquats et peu efficaces car ces personnes n'ont pas un poids politique suffisant pour demander des comptes au gouvernement et se contentent donc d'accès à la santé, à l'alimentation, à des formations professionnelles... au rabais. Et même si, quantitativement, on fait des progrès en termes de services rendus à ces personnes, leur qualité est généralement très faible. La formule d'un chercheur britannique, Richard Titmuss, le résumait bien déjà en 1968 : « Les services aux pauvres sont toujours de pauvres services. »

Au regard de tout cela, je pense qu'il est préférable de concevoir des dispositifs universels, qui seront plus largement soutenus politiquement, tout en veillant à ce qu'ils bénéficient en particulier aux personnes en situation de précarité. Il faudra donc identifier tous les obstacles qui pourraient les empêcher d'accéder à ces services. Ce serait de l'« universalisme ciblé ».

SC-CF : Comment arrive-t-on à faire en sorte qu'une politique publique soit élaborée pour tous, et que les plus précaires ne soient pas cantonnés à de pauvres politiques ?

O. D. S. : Les dispositifs que l'on met sur pied pour aider les personnes en situation de pauvreté ne peuvent pas réussir sans qu'on associe celles-ci à la recherche, à la mise en œuvre et à l'évaluation de ces solutions. C'est la raison pour



© GAËL MERBAOL / SCCF

laquelle la démocratie alimentaire me paraît très importante. Ce n'est pas qu'un slogan. Cela correspond concrètement à des dispositifs qui sont en train de se développer, surtout au Royaume-Uni, en Allemagne et aux Pays-Bas. Des conseils de politique alimentaire, où la société civile est associée, commencent en effet à émerger dans ces pays, au niveau de certaines municipalités. Et on a l'espoir qu'à l'échelle de l'Union européenne soit créé un conseil de politique alimentaire pour accompagner la stratégie « De la ferme à la table », annoncée en mai 2020 et dont on attend en 2022 qu'elle se dote d'un cadre législatif. Néanmoins, comme on le constate en Allemagne et aux Pays-Bas où ils se généralisent, ces conseils ne sont pas nécessairement socialement inclusifs. Il faut donc faire un effort proactif pour associer les personnes en situation de pauvreté.

SC-CF : Vous préconisez la mise en œuvre d'un droit à l'alimentation. En quoi cela consiste-t-il concrètement ?

O. D. S. : Le droit à l'alimentation est un droit de l'homme reconnu depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, mais qui reste un rêve distant pour beaucoup de personnes. Et qui est souvent considéré

comme une utopie. C'est pourtant quelque chose de très concret : c'est l'idée que les pouvoirs publics ne peuvent pas demeurer passifs face à des situations de précarité alimentaire qui se généralisent, et que l'aide alimentaire reposant sur la charité, fût-elle institutionnalisée comme lorsque l'État facilite la récupération et la distribution des invendus par des organisations caritatives, n'est pas une alternative à la possibilité pour chaque personne de se nourrir dignement et d'accéder à une bonne alimentation. Cela se traduit par la mise sur pied de systèmes agroalimentaires suffisamment inclusifs et par des réformes de la protection sociale procurant à chacun un revenu suffisant pour accéder à des produits de qualité.

SC-CF : L'accès des ménages en situation de précarité à une alimentation de qualité nécessite-t-il de développer des réseaux de production et de distribution alternatifs au système conventionnel ? Ou de transformer le système conventionnel ?

O. D. S. : Une pression s'exerce aujourd'hui sur les acteurs dominants des chaînes d'approvisionnement conventionnelles, qui vient notamment des organisations

et personnes voulant préserver l'environnement et leur santé, que les cahiers des charges des fournisseurs soient renforcés à cet égard. Une revendication se fait jour aussi en faveur de la démocratisation de l'accès aux produits bios et locaux. Je ne pense pas que ces pressions soient aujourd'hui suffisantes pour que de grands acteurs changent leur pratique. Leur logique reste que le bio est un secteur de niche, potentiellement très rémunérateur, dont ils ne veulent pas se priver. Ils considèrent donc que ce n'est pas dans leur intérêt de baisser les prix pour rendre ces produits accessibles au plus grand nombre. Certes, c'est d'une certaine manière heureux parce que si le supermarché devait démocratiser l'accès à cette alimentation bio et locale, beaucoup d'initiatives alternatives, comme les circuits courts, les Amap... s'écrouleraient. La concurrence serait intenable. Néanmoins, cette situation retarde la transformation d'ensemble vers laquelle nous devrions tendre.

SC-CF : En quoi serait-ce problématique que ces initiatives alternatives disparaissent au profit d'une démocratisation des produits bios et locaux à travers la grande distribution ?

O. D. S. : C'est un débat idéologique, mais beaucoup se méfient d'une sorte de *greenwashing* des grands distributeurs. Et ce qu'on perdrait avec cette mainmise de la grande distribution sur le bio et le local, c'est la capacité des personnes à se réapproprier les systèmes alimentaires en inventant leurs propres solutions, en traitant l'alimentation comme un commun. Aujourd'hui, l'idée de souveraineté alimentaire – portée depuis vingt ans par les mouvements sociaux et la *Via campesina* en particulier – inclut la notion de souveraineté des prix. C'est-à-dire que l'alimentation ne doit pas répondre à une logique de prix purement marchande. Il faut que le producteur ou la productrice soit rémunéré pour son travail à un juste prix. Or très souvent, dans le système conventionnel, les petits producteurs maraîchers sont dans une situation de concurrence les uns vis-à-vis des autres dont les grands acheteurs et distributeurs abusent, et ils gagnent donc très mal leur vie. Il faut maintenant que ces systèmes alternatifs soient attentifs à la dimension sociale, qu'ils instaurent des mécanismes pour rendre accessibles leurs produits aux ménages précaires. C'est notamment possible en jouant sur la solidarité entre consommateurs et en instaurant, par exemple, des tarifs différenciés selon le niveau de revenus.

SC-CF : En quoi la régulation à une échelle internationale est-elle nécessaire pour arriver à rendre effective la transition alimentaire ?

O. D. S. : On ne peut pas demander en Europe au consommateur de faire des choix responsables et au producteur d'avoir une pratique raisonnée de l'agriculture si on les expose au *dumping* environnemental et social *via* l'import. Il est sidérant de constater qu'aujourd'hui, l'Autorité européenne de sécurité des aliments, une agence basée à Parme, est très sourcilieuse quant à l'utilisation en Europe de certains pesticides, parce qu'elle ne veut pas que les consommateurs européens soient empoisonnés, mais ne peut pas s'opposer à l'import de produits depuis des pays qui n'ont absolument pas les mêmes exigences. On importe par exemple du Brésil des citrons et des oranges cultivés avec des pesticides qui sont depuis longtemps interdits chez nous pour leur toxicité. Il n'y a aucune cohérence là-dedans. Il est donc extrêmement important que nos politiques commerciales soient alignées sur nos objectifs de transition interne. Je suis partisan d'accords commerciaux qui incluent des conditions fortes en matière environnementale et sociale. Dire cela, ce n'est pas être protectionniste au détriment des pays en développement, mais c'est plutôt une manière d'être solidaire des mouvements sociaux et des ONG du Sud qui, dans ces pays, se battent pour un développement plus durable. Ces derniers attendent que l'Union européenne dise : « Nous favorisons l'accès à nos marchés pour les produits qui sont socialement et écologiquement responsables et nous en limitons l'accès pour les autres. » L'introduction, actuellement à l'étude, d'une taxe carbone aux frontières va dans ce sens. ■

PROFIL GÉNÉRAL

L'année 2020 a été marquée par des événements totalement inédits (confinements successifs, mesures sanitaires), mettant à l'épreuve l'ensemble de la population, mais de façon différente selon la place dans l'échelle des revenus et des conditions de vie. Comme souligné dans de nombreux travaux, la période de confinement du printemps 2020 a été un révélateur décuplé des inégalités qui préexistaient : par rapport au logement (ou à l'absence de logement) où passer ces temps de confinement ; par rapport à l'emploi : les personnes qui télétravaillaient, celles qui devaient rejoindre leur lieu de travail dans des conditions sanitaires précaires, ajoutant au stress de la période ; par rapport aux ressources : les personnes dont le salaire a été maintenu, totalement ou en partie, grâce aux mesures mises en place, celles dont le statut par rapport à l'emploi n'a pas permis ce filet de sécurité ; les personnes qui ont épargné faute de sorties sociales et culturelles, faute de vacances, et celles qui ont dû puiser dans de maigres économies quand elles en avaient ou s'endetter pour faire face à l'augmentation des dépenses du quotidien : les repas, par exemple, suite à la fermeture des écoles et des cantines notamment, les factures d'électricité plus élevées. Enfin, les risques d'exposition au coronavirus n'ont pas été les mêmes selon les conditions de vie.

Des mesures ont été mises en place par les pouvoirs publics pour amortir les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire. Les associations de lutte contre la pauvreté se sont adaptées aux circonstances par des actions concrètes. Elles ont été les premières à mettre en lumière ces situations et ont alerté les pouvoirs publics dès le début de la crise sanitaire sur les risques d'une précarisation accrue.

...



CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES	
DES MÉNAGES RENCONTRÉS	P. 80
SITUATION FACE À L'EMPLOI	P. 92
RESSOURCES ET CONDITIONS DE VIE	P. 104

... Ainsi, dans les équipes du Secours Catholique, des chaînes téléphoniques de fraternité ont été mises en place pour maintenir le lien avec les personnes accompagnées, des chèques-services ont été distribués pour permettre l'achat de biens de première nécessité, un plaidoyer pour mieux tenir compte de la situation des plus pauvres a été porté auprès du gouvernement. Les mesures sanitaires mises en place ont nécessité des adaptations dans l'accompagnement des populations en situation de pauvreté. Certaines actions de solidarité ont été freinées, notamment les actions collectives, limitées par les contraintes des mesures sanitaires, comme les cours de français, ou encore des repas partagés. Mais d'autres ont vu le jour, comme la mise en place de « Fraternibus » afin d'aller à la rencontre des personnes isolées. On a également pu observer l'organisation de solidarités très locales, de voisinage, comme indiqué dans nos recueils de paroles sur la crise et l'après-crise⁶⁸.

Même si de nombreuses études, dont ce rapport, sont disponibles concernant l'année 2020, la vision globale n'est pas encore fixée, et il faudra estimer les conséquences sur un plus long terme pour les personnes en situation de pauvreté. Les aides d'urgence (du gouvernement et des associations) ont permis d'atténuer le choc de la crise sanitaire, mais il est difficile de savoir pour combien de temps. Si, en 2020, la situation globale semble ainsi s'être majoritairement figée, de nombreux acteurs du domaine de la lutte contre la pauvreté et observateurs craignent que les mois et années à venir n'en soient que plus difficiles pour les personnes en situation de pauvreté ou de précarité, alors que, pour d'autres, les choses reprendront un cours « normal ».

Dans ce rapport d'analyse de la pauvreté rencontrée par le Secours Catholique et plus largement, l'année 2020 est évidemment regardée à la loupe afin de découvrir si les situations changent, si de nouveaux profils de pauvreté se font jour en conséquence de la crise sanitaire. Des études quantitatives ou qualitatives apportent un premier éclairage sur ces questions. La crise a d'abord contribué à accentuer des situations de précarité préexistantes. Des personnes qui étaient sur le fil, dont les situations n'ont pas ou peu été prises

LA CRISE SANITAIRE A REPRÉSENTÉ UN CHOC IMPORTANT À LA FOIS POUR LES MÉNAGES DÉJÀ DANS LA GRANDE PAUVRETÉ ET POUR CEUX QUI ÉTAIENT DANS UNE PRÉCARITÉ AU QUOTIDIEN, POUR QUI LES BUDGETS EXTRÊMEMENT SERRÉS N'ONT PAS PERMIS DE FAIRE FACE.

en compte dans les filets de sécurité, n'ont eu d'autres recours que de faire appel à des associations alors que ce n'était pas le cas auparavant : des étudiants, des artisans, des autoentrepreneurs, etc. Nous avons souligné, lors de notre étude de budgets sur des ménages, publiée en 2020, la vulnérabilité aux chocs pour celles et ceux dont les dépenses préengagées absorbent une part très importante des ressources, si bien qu'il est presque impossible de couvrir les dépenses quotidiennes sans soutien. L'année 2020 a constitué un choc important, à la fois pour des ménages déjà dans la précarité, et pour d'autres qui en étaient à la limite.

Ensuite, pour les personnes fréquentant déjà des associations telles que le Secours Catholique, que ce soit sur le long terme ou occasionnellement, le choc a été subi fortement. Si les filets de sécurité mis en place ont permis, temporairement, de ne pas trop aggraver de nombreuses situations, ils n'ont pas été des leviers d'amélioration des conditions de vie. Quant aux personnes qui n'étaient pas concernées par ces filets de sécurité car déjà en dehors des « radars », comme les personnes sans papiers, une partie des intérimaires, les non-recourants aux prestations sociales ou les personnes subsistant grâce à l'économie informelle, elles sont toujours et pour bon nombre, plus fortement, dans la grande pauvreté, voire l'extrême pauvreté.

C'est ce que montrent les données dont nous disposons pour l'étude des situations de pauvreté en 2020. Ces données sont issues de dossiers d'accompagnement des ménages rencontrés par les équipes. Pour les opérations

⁶⁸ Secours Catholique, « Demain nous serons debout », synthèse du recueil de paroles sur la crise et l'après-crise, novembre 2020.

d'urgence telles que la distribution de chèques-services, ces dossiers n'ont pas systématiquement été mis en place pour les nouvelles personnes rencontrées, mais une enquête spécifique est présentée dans la première partie de ce rapport. Les conditions complexes d'exercice des activités des équipes ne permettaient pas toujours d'avoir suffisamment de temps pour les constituer. Les locaux des équipes devaient obéir aux normes sanitaires, ne favorisant pas l'exercice habituel du bénévolat, même si de nouvelles actions ont vu le jour. Par ailleurs, nous disposons également de moins de fiches statistiques que d'autres années, par manque de temps de certains de nos bénévoles et du fait que les locaux ont dû fermer au printemps et, pour un grand nombre, fonctionner temporairement au ralenti par la suite.

Le nombre de fiches statistiques disponibles atteint 38 800, ce qui permet de dresser des constats globaux solides. De plus, en 2020, de même que les années antérieures, les deux tiers des personnes accompagnées par le Secours Catholique n'étaient pas connues des équipes l'année précédente et leur profil n'est pas fortement différent en 2020. Le profil général de notre rapport permet donc de dresser le constat de différentes formes de pauvreté en 2020, au travers de l'étude des données sociodémographiques, de situations par rapport à l'emploi, de ressources et conditions de vie des personnes que nous avons rencontrées. Disposant d'une quantité moins grande d'observations sur l'ensemble des publics rencontrés en 2020, nous ne pouvons donner un éclairage extrêmement précis sur les nouvelles pauvretés en temps de crise. Nous pouvons néanmoins discerner quelques signaux. Mais, comme indiqué dans le rapport du CNLE, il convient de ne pas opposer « anciens » et « nouveaux » pauvres, au risque d'une opposition factice (les « nouveaux pauvres » sont pour beaucoup des personnes qui étaient déjà en situation de précarité et dont les profils ne diffèrent pas fondamentalement de ceux des « anciens pauvres ») et stigmatisante (toutes les dimensions de la pauvreté sont à prendre en compte pour lutter contre elle, pas uniquement celles qui peuvent apparaître comme nouvelles). ■

Chaque année, les bénévoles du Secours Catholique renseignent des fiches statistiques sur un large échantillon représentatif de ménages rencontrés. Ces données, recueillies depuis de nombreuses années, permettent de suivre les évolutions des situations de précarité d'une bonne partie des personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté en France. Le travail et la pratique habituelle des équipes bénévoles ayant été fortement perturbés en 2020, le nombre de fiches statistiques est moins important que les années précédentes : ce sont toutefois 38 800 ménages dont les informations ont pu être saisies (contre 69 000 en 2018 et 55 400 en 2019).

Le profil général, sous forme de fiches, aborde dans un premier temps les caractéristiques sociodémographiques des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2020, *via* le prisme de la nationalité, de la démographie et des territoires. Il propose également des points sur les trois principaux types de ménages accueillis, à savoir les hommes seuls, les mères isolées et les couples avec enfants.

Ce sont ensuite les situations d'emploi, de chômage et d'inactivité qui sont abordées, et plus particulièrement la hausse du taux d'inactivité, le chômage, les liens entre sexe et statut d'activité, les formes d'emploi, et les statuts d'activité des jeunes de moins de 35 ans.

Sont enfin étudiées les ressources financières et les conditions de vie des ménages, et notamment le niveau de vie médian des ménages rencontrés, les types de ressources qu'ils perçoivent, la précarité du logement, l'accès ou le non-recours aux prestations sociales et la dimension territoriale.

Le profil général est complété par des regards du Secours Catholique par thématique, apportant un complément d'analyse et des propositions. Y sont abordées : la situation des étrangers, les situations par rapport à l'emploi, au logement et aux ressources financières. ■

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES RENCONTRÉS

ÂGE, SEXE, NATIONALITÉ ET COMPOSITION FAMILIALE

Cette fiche décrit les caractéristiques démographiques des ménages rencontrés en 2020 et souligne les évolutions marquantes par rapport aux années précédentes. L'année 2020 a vu une modification inédite de la composition de la population étrangère et une précarisation de la situation des femmes.

UNE STABILISATION DE LA PROPORTION D'ÉTRANGERS ACCUEILLIS

Les étrangers représentent en 2020 un adulte sur deux rencontrés. Cette proportion, qui reste plus de 7 fois supérieure à celle observée dans la population générale, révèle l'extrême vulnérabilité des étrangers à la pauvreté. L'augmentation régulière de leur part au sein des accueils marque toutefois un ralentissement depuis deux ans, en raison d'une stabilisation de leur proportion au sein des hommes. La pandémie de Covid-19 est venue accentuer cette tendance, en freinant temporairement les entrées sur le territoire et en modifiant en conséquence la composition de la population étrangère accueillie (Fiche 1.2).

DES ADULTES ISOLÉS ET DES FEMMES AUX SITUATIONS TOUJOURS PLUS PRÉCAIRES

La grande majorité des ménages rencontrés sont des adultes isolés (70 %), accompagnés ou non d'enfants : 41 % sont des personnes seules et 29 %, des familles monoparentales. Ces dernières sont quasi exclusivement des mères isolées, dont la proportion a nettement augmenté en 2020 (+ 2 points). La crise sanitaire a particulièrement affecté ces ménages : leurs ressources sont restées stables, voire ont baissé, et leurs dépenses ont augmenté en parallèle, en raison de la nécessité de

garder les enfants à domicile (absence de cantine et frais induits par l'école à la maison, entre autres). Les adultes isolés sont surreprésentés chez les personnes de nationalité française : 40 % des femmes françaises rencontrées sont des mères isolées et 34 % sont des femmes seules, tandis que la moitié des hommes français accueillis vivent seuls. Le constat est quelque peu différent pour les ménages étrangers : la part des couples avec enfants domine nettement (32 %), suivis des hommes seuls (24 %) et des mères isolées (22 %).

Ainsi, la pauvreté touche plus particulièrement des individus isolés au sein des ménages français, alors que la pauvreté des ménages étrangers atteint plus souvent des couples avec enfants. Pour l'ensemble de ces ménages, la situation des femmes, qu'elles soient françaises ou étrangères et en particulier lorsqu'elles ont des enfants, s'est nettement précarisée en 2020.

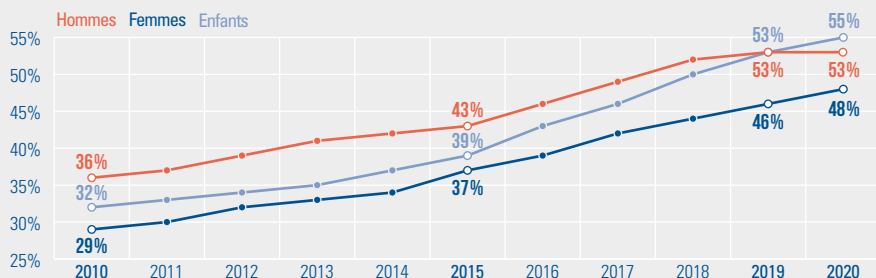
UNE POPULATION MAJORITAIREMENT JEUNE MAIS DONT LE VIEILLISSEMENT SE POURSUIT

La distribution par âge des personnes rencontrées diffère nettement de celle de la population générale résidant en France : près de 3 personnes sur 4 accueillies en 2020 ont moins de 45 ans, contre moins de la moitié dans la population générale. Ce sont donc les tranches d'âge les plus actives qui demeurent les plus vulnérables à la pauvreté. Cette fragilité est encore plus marquée pour les jeunes femmes, associant dans la précarité leurs jeunes enfants. La moitié de ces enfants ont moins de 10 ans et leur part dans les accueils est plus de deux fois plus importante que la part observée dans la population générale.

Néanmoins, le vieillissement des adultes accueillis se poursuit, et ce à un rythme plus rapide que dans la population générale. Il concerne principalement des personnes seules ou des couples sans enfants, de nationalité française. Alors qu'ils sont sensiblement plus jeunes, l'âge médian des étrangers a également augmenté en 2020, pour la première fois depuis dix ans : il se fixe à 38 ans (contre 37 ans en 2019 et 45 ans pour les Français). Ce phénomène est vraisemblablement conjoncturel, compte tenu de la fermeture des frontières liée à la crise sanitaire, qui a temporairement freiné l'arrivée sur le territoire d'étrangers en moyenne plus jeunes et plus souvent des hommes. ■

GRAPHIQUE 52

Évolution de la proportion d'étrangers parmi les adultes et les enfants (2010-2020)



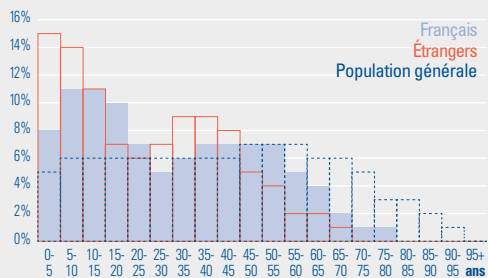
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence, conjoints et enfants des ménages rencontrés.

Lecture : En 2020, 53% des hommes et 48% des femmes adultes rencontrés (personnes de référence et conjoints de plus de 15 ans) étaient de nationalité étrangère. 55% des enfants rencontrés vivaient au sein d'un ménage étranger (i.e. dont la personne de référence était étrangère).

GRAPHIQUE 53

Distribution par âge selon la nationalité (2020)



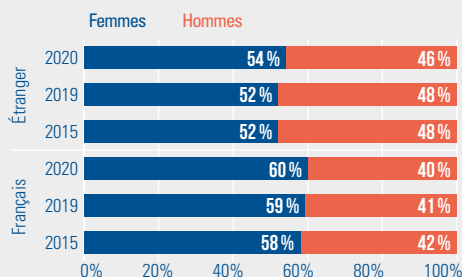
Source : Secours Catholique ; Insee, recensement de la population 2020.

Champ : Personnes de référence, conjoints et enfants des ménages rencontrés.

Lecture : En 2020, 8% des personnes de nationalité française et 15% des personnes de nationalité étrangère rencontrées étaient âgées de 0 à 5 ans. C'était le cas de 5% des individus au sein de la population générale de France métropolitaine.

GRAPHIQUE 54

Évolution de la répartition par sexe selon la nationalité (2015-2020)



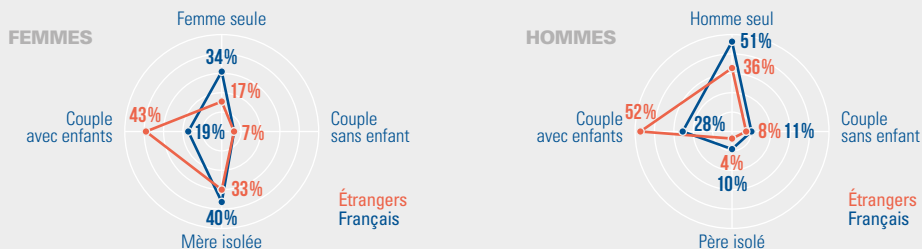
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence et conjoints des ménages rencontrés.

Lecture : En 2020, 60% des adultes de nationalité française rencontrés (personnes de référence et conjoints de plus de 15 ans) étaient des femmes. C'était le cas de 54% des adultes de nationalité étrangère.

GRAPHIQUE 55

Structure des ménages selon le sexe et la nationalité (2020)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence et conjoints des ménages rencontrés.

Lecture : En 2020, 17% des femmes étrangères et 34% des femmes françaises rencontrées (personnes de référence et conjoints de plus de 15 ans) étaient des femmes seules.

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES RENCONTRÉS

NATIONALITÉ ET STATUT LÉGAL

Alors que la proportion d'étrangers accueillis augmentait de manière continue et soutenue depuis le début de la décennie, l'année 2020 est venue stabiliser leur part au sein des accueils. Cela est essentiellement dû à une stagnation de la part des étrangers parmi les hommes (53 %), tandis que leur part parmi les femmes (48 %) et les enfants (55 %) a continué d'augmenter plus faiblement que les années précédentes. Les étrangers représentent toujours 1 personne rencontrée sur 2 en 2020, soit une proportion qui reste 7 fois plus importante que dans la population générale, ce qui dénote la grande précarité de leur situation.

UNE BAISSÉ DE LA PART DES ÉTRANGERS ARRIVÉS RÉCEMMENT SUR LE TERRITOIRE

Parmi les étrangers accueillis, la part de ceux présents sur le territoire depuis moins d'un an est en baisse très nette. En effet, cette part a été divisée par plus de 2, passant de 14 % en 2019 à 6 % en 2020. Par conséquent, la durée moyenne de présence sur le territoire des étrangers rencontrés a augmenté de 6 mois cette année pour atteindre 6 ans, soit une augmentation qui n'avait plus été observée depuis 2014. Ces évolutions sont particulièrement marquées pour les étrangers originaires d'Europe (hors UE) et, dans une moindre mesure, d'Afrique subsaharienne et du Maghreb. La crise sanitaire a mis exceptionnellement en place des restrictions à leur circulation au sein de l'espace européen. Les étrangers originaires de pays tiers tels que l'Afghanistan, la Syrie ou l'Iran ont été comparativement moins affectés en raison de l'urgence de leur situation et d'une mobilité qui dépend moins souvent du contexte qui prévaut dans les pays d'accueil. Ce phénomène de réorientation et de report des migrations est habituellement observé en temps de crise et ne devrait être que temporaire⁶⁹.

Les étrangers récemment arrivés sur le territoire sont plus souvent des hommes seuls, en moyenne plus jeunes et que l'extrême précarité de leur situation pousse à solliciter l'aide des associations : plus de 80 % sont sans statut légal stable – sans-papiers ou en attente de régularisation – et une proportion équivalente ne dispose d'aucune ressource, si ce n'est de maigres revenus issus d'activités informelles. La baisse de leur proportion dans les accueils a donc mécaniquement provoqué une hausse de la part des mères isolées, des familles avec enfants et de l'âge médian des étrangers accueillis en 2020, et n'est aucunement révélatrice d'une amélioration de leurs conditions de vie sur le territoire.

DES SITUATIONS DE PRÉCARITÉ QUI S'ANCRENT DANS LA DURÉE

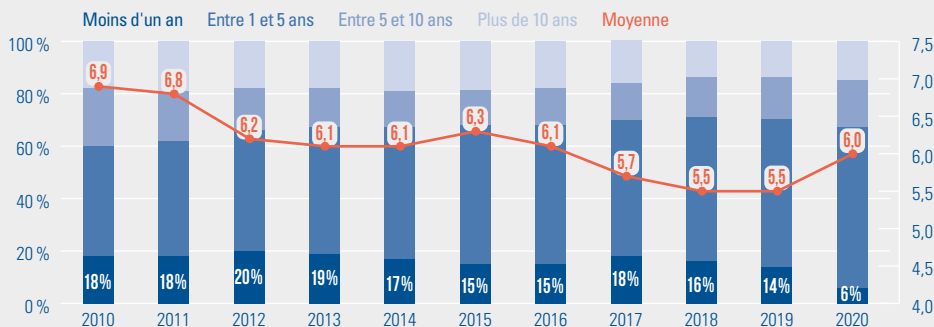
Le statut légal des étrangers accueillis reste très précaire : seuls 40 % ont un statut de résidence régularisé ou sont originaires de l'UE, tandis que 60 % sont sans statut légal stable. Cette dernière part n'a pas varié en 2020 par un phénomène de substitution : la hausse de 5 points de la proportion des sans-papiers (28 %) a été compensée par une baisse équivalente de la proportion de demandeurs d'asile ou d'étrangers en attente de régularisation (32 %). En effet, la quasi-totalité de ces derniers sont originaires de régions du monde pour lesquelles le taux d'acceptation du statut de réfugié ou de régularisation est le plus faible. En raison d'une diminution des entrées sur le territoire, et notamment des demandes d'asile en 2020, les situations de précarité rencontrées ont donc eu tendance à s'installer, voire à s'aggraver au cours du temps, dans la mesure où l'absence de papiers est synonyme d'absence de droit au travail et de droits plus généralement et donc de sources de revenus minces et irrégulières. La crise sanitaire a eu pour conséquence de figer encore plus la situation administrative d'une partie de ces étrangers⁷⁰. Elle est venue renforcer les trajectoires de précarité de ceux qui étaient déjà présents sur le territoire, ce qui les a par là même rendus extrêmement vulnérables au choc qu'a représenté la pandémie. ■

69 Voir Eurostat, « Statistiques sur la migration : l'incidence de la Covid-19 », janvier 2021.

70 En outre, la dématérialisation et la fermeture des services de préfecture ont pu compliquer les démarches administratives et l'accès aux titres de séjour.

GRAPHIQUE 56

Évolution de la répartition par date d'entrée et durée de présence en France des étrangers (2010-2020)



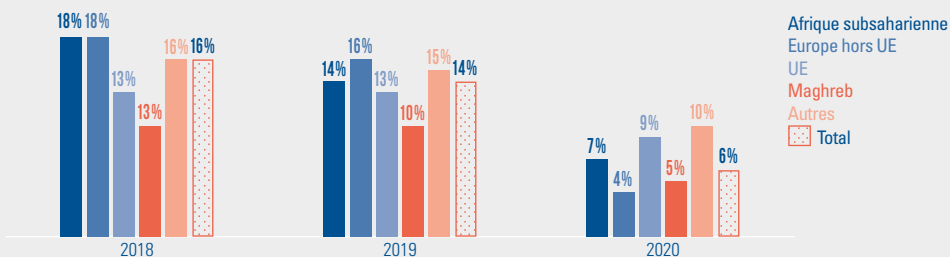
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence étrangères des ménages rencontrés.

Lecture : En 2020, la durée moyenne de présence en France des étrangers rencontrés était de 6 ans. 6% des étrangers rencontrés résidaient en France depuis moins d'un an.

GRAPHIQUE 57

Évolution de la proportion d'étrangers résidant en France depuis moins d'un an selon l'origine (2018-2020)



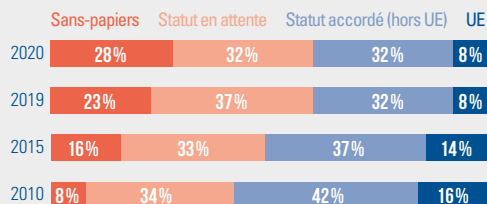
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence étrangères des ménages rencontrés.

Lecture : En 2020, 6% des étrangers rencontrés résidaient en France depuis moins d'un an. C'était le cas pour 7% des étrangers originaires d'Afrique subsaharienne.

GRAPHIQUE 58

Évolution du statut légal des étrangers (2010-2020)



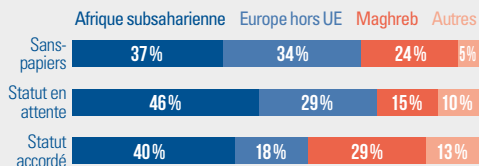
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence étrangères des ménages rencontrés.

Lecture : En 2020, 28% des étrangers rencontrés étaient sans papiers.

GRAPHIQUE 59

Origine des étrangers (hors UE) selon le statut légal (2020)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence étrangères (hors UE) des ménages rencontrés.

Lecture : En 2020, 37% des étrangers sans papier rencontrés étaient originaires d'Afrique subsaharienne.

REGARD DU SECOURS CATHOLIQUE

RECONNAÎTRE ET RÉGULARISER DES “PREMIERS DE CORVÉE”

Avec la fermeture généralisée des frontières en mars 2020, nous aurions pu penser que la part des personnes étrangères accueillies au Secours Catholique aurait diminué. Il n'en a rien été, même si leur part augmente moins vite que l'année précédente. En leur sein, on note naturellement une diminution de la part des étrangers primo-arrivants, mais également une augmentation de 5 points de la part des personnes sans papiers (baisse parallèle de la part des demandeurs d'asile par exemple, plus souvent primo-arrivants).

Cette évolution s'explique en partie par l'accélération de la précarisation des personnes migrantes liée à la pandémie (surtout lors des périodes de confinement). Certaines de ces personnes se sont retrouvées totalement démunies du fait de l'arrêt quasi complet des activités génératrices de revenus (travail souvent précaire ou informel, contrats courts, autoentreprise, ferrailage...) et sans filet social, très souvent inaccessible pour elles à cause de leur statut administratif instable. La précarité alimentaire était criante, souvent couplée avec d'autres besoins vitaux (hygiène, soins) (Graphique 4).

D'autres ont pu continuer à travailler, venant alors grossir les rangs des « premiers de corvée », désignant toutes ces personnes (salariées ou non, déclarées ou non) dont l'activité et l'utilité essentielles

ont été rendues visibles pour la population (personnel soignant, d'aide à la personne, etc.).

En mai 2020, un courrier commun du Secours Catholique, de la Fédération des acteurs de la solidarité, de Médecins du monde, d'Emmaüs France et de la Cimade fut adressé au président de la République, l'invitant à se saisir du contexte pour permettre de larges mesures de régularisation des étrangers : « Une partie conséquente de ces personnes ont un travail, déclaré ou non, sous leur identité ou sous une identité d'emprunt. Dans des conditions de travail pénibles et pour de faibles rémunérations, elles travaillent dans de nombreux secteurs de l'économie : agriculture, BTP, services à la personne, sécurité, nettoyage, restauration, tourisme, etc. Elles

contribuent ainsi, au même titre que les nationaux et les personnes étrangères en situation régulière, à la vie du pays. »

En considérant qu'une telle mesure serait tout à la fois « un acte de justice et de reconnaissance », « une mesure indispensable sur le plan

sanitaire » et « un instrument pour contenir le développement de la grande pauvreté », le Secours Catholique et ses partenaires demandaient le lancement d'une concertation pluriacteurs sur cette question.

Ce courrier est resté lettre morte, mais le Secours Catholique continue à plaider pour une régularisation large, seule mesure à même de lutter efficacement et durablement contre la précarité grandissante des personnes étrangères en France. ■

81%

INTENSITÉ DE LA PAUVRETÉ
POUR LES MÉNAGES ÉTRANGERS.



CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES RENCONTRÉS

LA PRÉCARITÉ DES MÈRES ISOLÉES

Les familles monoparentales sont le type de ménage le plus fréquemment rencontré dans les accueils du Secours Catholique. Elles représentent plus du quart (29 %) des ménages accueillis en 2020. Cette proportion est plus de trois fois plus importante que dans la population générale en France (9 %). Elle a augmenté en 2020, dénotant une précarisation relative de leur situation, sous l'effet probable de la crise sanitaire qui a pu diminuer les ressources et accroître les dépenses liées à la présence des enfants à domicile. Plus de 8 fois sur 10, les familles monoparentales sont des mères isolées. Près de la moitié des familles accueillies avec enfants sont des mères isolées, alors qu'elles sont moins d'un tiers dans la population générale. Ces écarts sont révélateurs de la grande précarité de ces familles.

DES FAMILLES MONOPARENTALES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES AUX PROFILS DISTINCTS

Les mères isolées sont plus âgées que les autres mères (39 ans d'âge médian contre 36 pour celles vivant en couple), ce qui s'explique en partie par la chronologie des situations – en général, les femmes se trouvent dans cette situation suite à la rupture d'un couple – mais également par un effet de structure lié à leur nationalité. En effet, les familles monoparentales sont plus souvent françaises que les couples avec enfants (près de 60 % contre moins de 40 %). Or les mères étrangères sont plus jeunes que les mères françaises : 6 sur 10 ont moins de 40 ans (43 % pour les mères françaises). Enfin, 43 % des familles monoparentales comptent un seul enfant contre un quart des familles avec un couple.

La majorité des mères isolées étrangères sont originaires d'un pays francophone, ce qui explique que près de 85 % d'entre elles soient à l'aise pour s'exprimer en français (80 % pour l'ensemble des ménages). En outre, les mères isolées ont un niveau d'études plus élevé que la moyenne

(65 % ont un niveau secondaire ou plus). Ces éléments expliquent que 44 % des mères isolées étrangères (et 45 % des pères isolés) aient un statut légal stable, alors que la moyenne pour les ménages rencontrés n'est que de 40 %. En effet, éducation et maîtrise du français sont des éléments déterminants pour entreprendre des démarches administratives et les mener à bien, tandis que la présence d'enfants facilite parallèlement la stabilisation du statut légal.

DES SITUATIONS D'ACTIVITÉ DÉGRADÉES ET DES CONDITIONS DE VIE TRÈS PRÉCAIRES

La moitié des mères isolées sont en activité, mais moins de 1 sur 5 en emploi, souvent à temps partiel ; les autres sont au chômage. Elles sont dans une situation très différente selon leur nationalité : plus de 6 mères françaises sur 10 sont en activité (contre 31 % des étrangères), alors que les étrangères sont le plus souvent en situation d'inactivité, en majorité sans droit au travail, en raison de l'instabilité de leur statut légal. Même quand ils existent, les revenus du travail ne constituent que rarement l'unique ressource (5 % des ménages), et pour 4 familles sur 10, les transferts sont l'unique ressource. Les ressources des mères isolées sont insuffisantes pour couvrir les charges de la vie courante, surtout pour les mères étrangères : 4 sur 10 ne disposent d'aucune ressource financière. Ces dernières ont un niveau de vie mensuel médian de 132 euros, soit presque 10 fois moins que les familles monoparentales dans l'ensemble de la population⁷¹ ; 85 % vivent sous le seuil d'extrême pauvreté. Comparativement, les mères françaises sont dans une situation moins défavorable, elles perçoivent plus souvent des revenus (travail et/ou transferts) et ceux-ci sont plus élevés que pour les étrangères⁷². Bien que revenus et taille de la famille réduite conduisent à un niveau de vie plus élevé pour les mères isolées françaises, elles restent plus de la moitié à vivre sous le seuil d'extrême pauvreté.

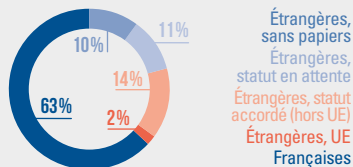
Mères françaises et étrangères sont logées dans des conditions très différentes : la quasi-totalité des mères françaises vivent dans un logement stable (et près de la moitié dans un logement social), alors que plus de la moitié des étrangères sont logées de façon précaire. ■

71 Dont le niveau de vie médian se fixe à 1240 euros (Source Insee, 2020).

72. 25 % d'écart pour les revenus du travail et les transferts.

GRAPHIQUE 60

Mères isolées. Nationalité et statut légal (2020)



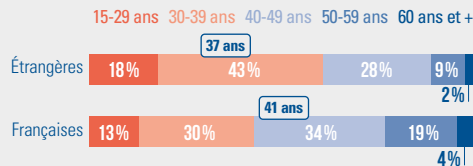
Source : Secours Catholique.

Champ : Mères isolées rencontrées.

Lecture : En 2020, 63 % des mères isolées étaient de nationalité française.

GRAPHIQUE 61

Mères isolées. Répartition par âge et âge médian selon la nationalité (2020)



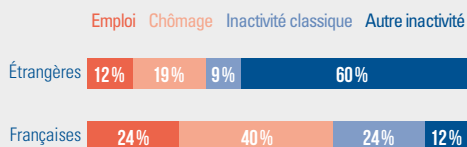
Source : Secours Catholique.

Champ : Mères isolées rencontrées.

Lecture : En 2020, 13 % des mères isolées de nationalité française étaient âgées de 15 à 29 ans. Leur âge médian était de 41 ans.

GRAPHIQUE 62

Mères isolées. Situation d'activité selon la nationalité (2020)



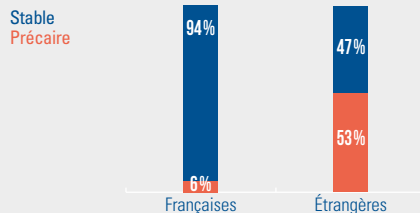
Source : Secours Catholique.

Champ : Mères isolées rencontrées.

Lecture : En 2020, 24 % des mères isolées de nationalité française étaient en emploi.

GRAPHIQUE 63

Mères isolées. Logement (2020)



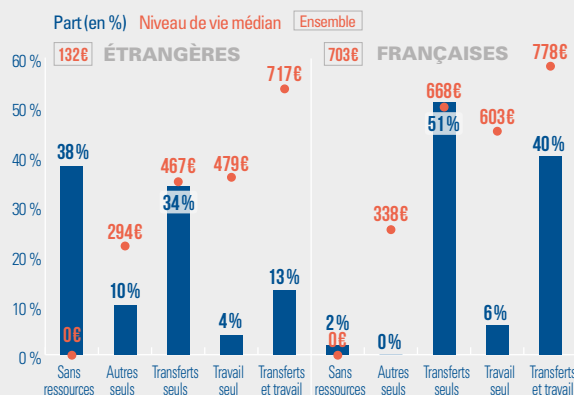
Source : Secours Catholique.

Champ : Mères isolées rencontrées.

Lecture : En 2020, 6 % des mères isolées de nationalité française vivaient en logement précaire.

GRAPHIQUE 64

Mères isolées. Type de ressources et niveau de vie médian (2020)



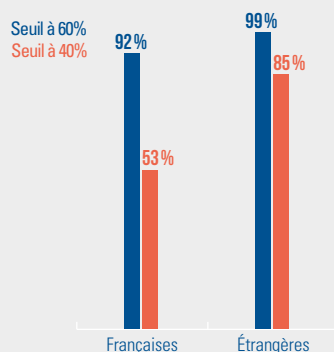
Source : Secours Catholique.

Champ : Mères isolées rencontrées.

Lecture : En 2020, 13 % des mères isolées de nationalité étrangère percevaient des revenus issus conjointement de transferts et du travail. La moitié de ces dernières avaient un niveau de vie inférieur à 717 € par mois.

GRAPHIQUE 65

Mères isolées. Taux de pauvreté (2020)



Source : Secours Catholique.

Champ : Mères isolées rencontrées.

Lecture : En 2020, 92 % des mères isolées de nationalité française vivaient sous le seuil de pauvreté (seuil à 60 %), 53 % vivaient sous le seuil de pauvreté extrême (seuil à 40 %).

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES RENCONTRÉS

LA PRÉCARITÉ DES HOMMES SEULS

Près de la moitié (49 %) des hommes rencontrés sont des adultes isolés, avec ou sans enfants. Cette proportion est plus élevée pour les femmes (59 %). Mais c'est la présence d'enfants au foyer qui différencie les adultes isolés : parmi les femmes, près de 6 sur 10 sont des mères isolées, alors que 87 % des hommes seuls sont sans enfant à charge. Les hommes seuls sont ainsi le second type de ménage le plus fréquemment rencontré dans les accueils du Secours Catholique en 2020 (23 %). Leur proportion a légèrement diminué en 2020, en raison d'une baisse de la proportion d'hommes seuls étrangers arrivés sur le territoire depuis moins d'un an.

Les plus de 60 ans représentent une part croissante des hommes seuls : cette augmentation est régulière depuis 2010, passant de 9 % à près de 14 % en 2020. Les jeunes de moins de 25 ans y sont également surreprésentés (13 % contre 8 % de l'ensemble des hommes rencontrés). Près de 6 hommes seuls sur 10 sont français. Il convient de noter que les profils des hommes seuls sont nettement différenciés selon qu'ils sont français ou pas. Les étrangers sont beaucoup plus jeunes, plus souvent en situation d'inactivité, disposent de moins de ressources et sont encore moins bien logés que les hommes seuls français. Toutefois la principale distinction tient dans les perspectives que peuvent envisager ces deux sous-populations : au mieux, un *statu quo* pour les Français (le taux de persistance dans la pauvreté augmentant avec l'âge⁷³), tandis que les étrangers, plus jeunes, peuvent espérer que leur situation s'améliore.

DES HOMMES SEULS ÉTRANGERS AU STATUT LÉGAL TRÈS PRÉCAIRE ET DANS DES SITUATIONS DE PAUVRETÉ EXTRÊME

Plus du tiers des hommes seuls étrangers ont moins de 30 ans et plus de la moitié d'entre eux sont en France depuis moins de 3 ans. Leur statut légal est très précaire :

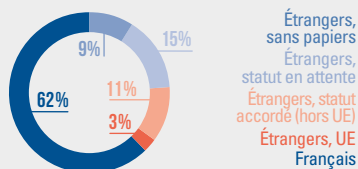
près des deux tiers sont sans papiers ou en attente de régularisation. Or le statut légal est déterminant dans l'accès à un emploi : 93 % des hommes seuls étrangers sans statut stable sont en situation d'inactivité, en raison principalement de leur absence de droit au travail. En raison de cette inactivité, les hommes seuls étrangers ont des ressources très faibles : 60 % n'en ont aucune. Ils sont peu nombreux à percevoir des transferts (22 % des hommes seuls étrangers contre 68 % des Français) et quand ils en perçoivent, ceux-ci sont nettement inférieurs, d'environ 20 %, à ceux perçus par les Français. Revenus moins fréquents et d'un niveau inférieur aboutissent à un niveau de vie mensuel de 213 euros, soit moins du tiers de celui des hommes seuls français. Près de 9 sur 10 vivent ainsi sous le seuil d'extrême pauvreté. Les conditions de logement reflètent la pauvreté de ces hommes : 7 sur 10 vivent dans des logements précaires.

DES HOMMES SEULS FRANÇAIS PLUS ÂGÉS ET AUX SITUATIONS DE PAUVRETÉ FIGÉES

Les hommes seuls français sont nettement plus âgés : près de 1 sur 5 a plus de 60 ans et leur âge médian est de 14 ans plus élevé que celui des hommes seuls étrangers. Plus de la moitié (56 %) sont en situation d'activité, essentiellement en chômage non indemnisé (43 % au chômage, dont près des deux tiers non indemnisés). Près de 1 sur 5 est en inaptitude santé, soit une proportion deux fois plus élevée que sur l'ensemble des ménages rencontrés, ce qui est en partie lié à leur moyenne d'âge élevée. 13 % des hommes seuls français sont sans ressources et 44 % ont pour seules ressources des transferts. La moitié d'entre eux disposent de moins de 724 euros par mois. Ces ressources restent insuffisantes pour couvrir les dépenses de la vie courante. Leurs conditions de logement sont relativement plus favorables que celles des étrangers, même si plus du quart vivent en logement précaire. Les perspectives pour ces hommes seuls sont défavorables : leurs revenus, quand ils existent, sont principalement constitués de pensions de retraite et de minimum vieillesse et n'évolueront pas dans le temps. ■

GRAPHIQUE 66

Hommes seuls. Nationalité et statut légal (2020)



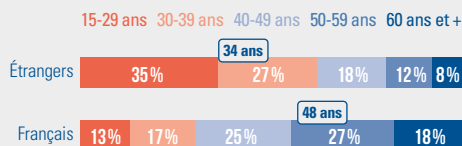
Source : Secours Catholique.

Champ : Hommes seuls rencontrés.

Lecture : En 2020, 62 % des hommes seuls rencontrés étaient de nationalité française.

GRAPHIQUE 67

Hommes seuls. Répartition par âge et âge médian selon la nationalité (2020)



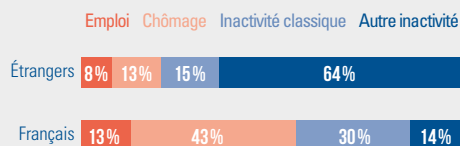
Source : Secours Catholique.

Champ : Hommes seuls rencontrés.

Lecture : En 2020, 13 % des hommes seuls de nationalité française étaient âgés de 15 à 29 ans. Leur âge médian était de 48 ans.

GRAPHIQUE 68

Hommes seuls. Situation d'activité selon la nationalité (2020)



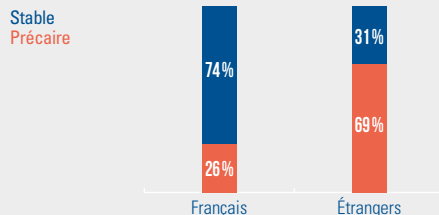
Source : Secours Catholique.

Champ : Hommes seuls rencontrés.

Lecture : En 2020, 13 % des hommes seuls de nationalité française étaient en emploi.

GRAPHIQUE 69

Hommes seuls. Logement (2020)



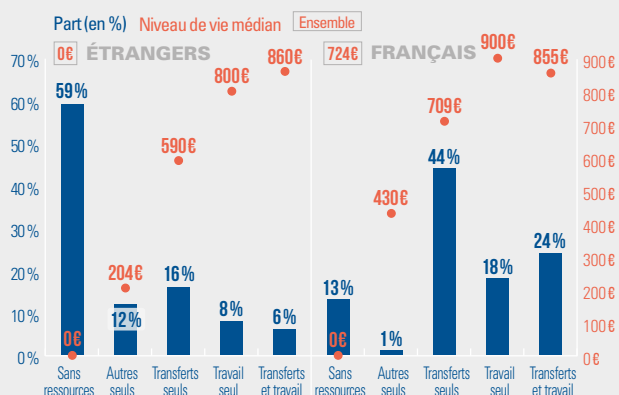
Source : Secours Catholique.

Champ : Hommes seuls rencontrés.

Lecture : En 2020, 26 % des hommes seuls de nationalité française vivaient en logement précaire.

GRAPHIQUE 70

Hommes seuls. Type de ressources et niveau de vie médian (2020)



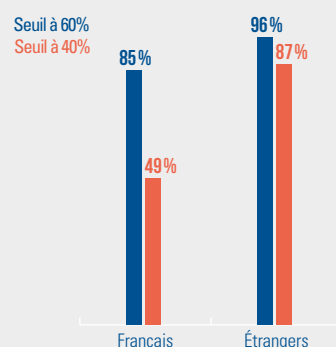
Source : Secours Catholique

Champ : Hommes seuls rencontrés.

Lecture : En 2020, 6 % des hommes seuls de nationalité étrangère percevaient des revenus issus conjointement de transferts et du travail. La moitié de ces derniers avaient un niveau de vie inférieur à 860 euros par mois.

GRAPHIQUE 71

Hommes seuls. Taux de pauvreté (2020)



Source : Secours Catholique

Champ : Hommes seuls rencontrés.

Lecture : En 2020, 85 % des hommes seuls de nationalité française vivaient sous le seuil de pauvreté (seuil à 60 %). 49 % vivaient sous le seuil de pauvreté extrême (seuil à 40 %).

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES RENCONTRÉS

LA PRÉCARITÉ DES COUPLES AVEC ENFANTS

Les couples avec enfants sont le troisième type de ménage le plus fréquemment rencontré : ils représentaient un peu moins du quart (22 %) des ménages accueillis en 2020. La part des ménages avec enfants est restée stable au cours des 10 dernières années, alors qu'elle a baissé dans la population générale, ce qui dénote une relative précarisation de ces familles en raison notamment de leur taille, de la nationalité et du statut légal précaire des parents.

DES FAMILLES NOMBREUSES, PLUS SOUVENT ÉTRANGÈRES ET DONT LE STATUT LÉGAL EST TRÈS PRÉCAIRE

Les familles nombreuses, de plus de 3 enfants, sont plus fréquentes que dans l'ensemble de la population (41 % contre 16 %) ⁷⁴. En effet, le nombre d'enfants est un élément de fragilisation de la situation matérielle des familles : plus de personnes à loger et à nourrir et plus de difficultés à travailler en raison d'une gestion quotidienne plus lourde, notamment pour la garde des jeunes enfants. En moyenne, les pères ont 40 ans, les mères sont un peu plus jeunes (37 ans pour les mères françaises, 35 pour les étrangères).

Il y a relativement plus d'étrangers parmi les familles avec enfants (près de 2 sur 3 sont étrangères, au sein desquelles les étrangers originaires d'Europe hors UE sont surreprésentés) que dans les autres types de ménages (moins de la moitié). Ces ménages enregistrent la plus forte proportion d'adultes sans papiers, soit 37 % contre moins de 30 % pour les autres types de ménages. Cette situation légale très précaire impacte fortement les conditions de vie de ces familles : pas de droit à l'emploi (donc pas de revenus du travail ou seulement issus d'activités informelles souvent irrégulières) et un accès très réduit aux revenus issus de transferts.

DES SITUATIONS FACE À L'EMPLOI TRÈS DÉGRADÉES GÉNÉRANT DES SITUATIONS DE PAUVRETÉ EXTRÊME

La situation des familles avec enfants vis-à-vis de l'emploi est peu différente de celle de l'ensemble des familles accueillies : 60 % sont en inactivité (contre 57 % pour l'ensemble des familles) et 23 % sont au chômage (contre 28 % pour l'ensemble des familles). Cependant, au sein de ces familles, les profils sont nettement différenciés en fonction de la nationalité : les trois quarts des étrangers sont en inactivité (contre 35 % des Français) et 11 % seulement occupent un emploi (contre 27 % des Français). La plupart des étrangers se trouvent sans droit au travail en raison de leur statut légal.

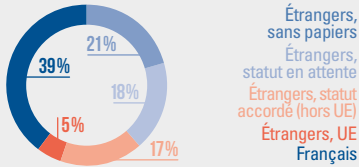
Les ressources des familles avec enfants sont au-dessus de la moyenne des familles rencontrées. Pourtant, ces familles affichent le niveau de vie mensuel médian le plus faible (380 euros), nettement inférieur à celui des familles monoparentales (581 euros). Ce résultat est l'inverse de celui observé au niveau national : en effet, compte tenu du faible taux de personnes en situation d'emploi, la présence d'un second adulte se traduit rarement par un revenu supplémentaire et a donc un impact négatif sur le niveau de vie.

Sans possibilité de travail, sans allocation, plus de 4 familles étrangères sur 10 n'ont aucune ressource financière ; près de 40 % d'entre elles bénéficient de transferts, mais à un niveau inférieur de 45 % à celui des ménages français (pour les ménages ayant comme seuls revenus les transferts). Finalement, le niveau de vie mensuel médian des familles étrangères avec enfants est le plus faible de toutes les sous-populations étudiées (83 euros). Plus de 9 familles sur 10 survivent sous le seuil d'extrême pauvreté et plus de la moitié occupent un logement précaire.

La situation des familles avec enfants françaises est moins dégradée : quasiment toutes ont des ressources, qui sont plus élevées que pour les familles étrangères. Le niveau de vie mensuel médian des familles françaises se fixe à 645 euros, mais reste malgré tout insuffisant pour mener une vie décente : près des deux tiers de ces familles, et par conséquent de leurs enfants, vivent sous le seuil d'extrême pauvreté. 9 familles françaises sur 10 ont un logement stable, mais seules un tiers bénéficient d'un logement social. ■

GRAPHIQUE 72

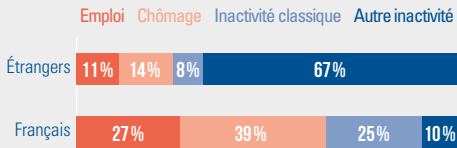
Couples avec enfants. Nationalité et statut légal (2020)



Source : Secours Catholique.
Champ : Personnes de référence des couples avec enfants rencontrés.
Lecture : En 2020, 39% des personnes de référence des couples avec enfants étaient de nationalité française.

GRAPHIQUE 74

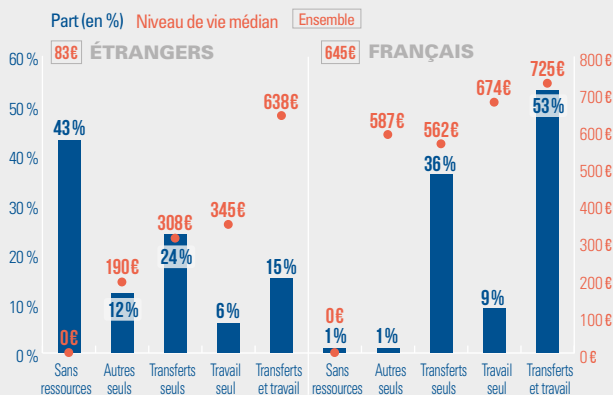
Couples avec enfants. Situations d'activité selon la nationalité (2020)



Source : Secours Catholique.
Champ : Personnes de référence des couples avec enfants rencontrés.
Lecture : En 2020, 27% des personnes de référence de nationalité française des couples avec enfants étaient en emploi.

GRAPHIQUE 76

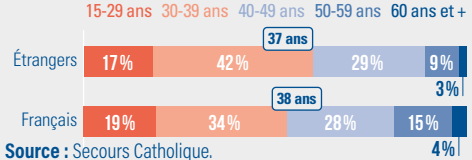
Couples avec enfants. Type de ressources et niveau de vie médian (2020)



Source : Secours Catholique.
Champ : Couples avec enfants rencontrés.
Lecture : En 2020, 15% des couples avec enfants dont la personne de référence était de nationalité étrangère percevaient des revenus issus conjointement de transferts et du travail. La moitié de ces derniers avaient un niveau de vie inférieur à 638 euros par mois.

GRAPHIQUE 73

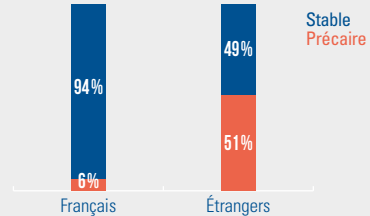
Couples avec enfants. Répartition par âge et âge médian selon la nationalité (2020)



Source : Secours Catholique.
Champ : Personnes de référence et conjoints des couples avec enfants rencontrés.
Lecture : En 2020, 19% des personnes adultes de nationalité française des couples avec enfants (personnes de référence et conjoints de plus de 15 ans) étaient âgées de 15 à 29 ans. Leur âge médian était de 38 ans.

GRAPHIQUE 75

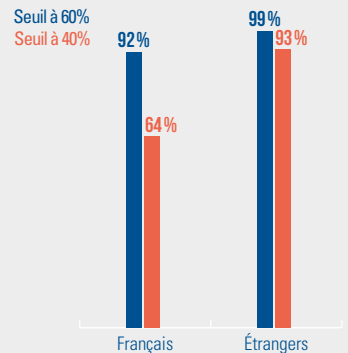
Couples avec enfants. Logement (2020)



Source : Secours Catholique.
Champ : Couples avec enfants rencontrés.
Lecture : En 2020, 6% des couples avec enfants dont la personne de référence était de nationalité française vivaient en logement précaire.

GRAPHIQUE 77

Couples avec enfants. Taux de pauvreté (2020)



Source : Secours Catholique.
Champ : Couples avec enfants rencontrés.
Lecture : En 2020, 92% des couples avec enfants dont la personne de référence était de nationalité française vivaient sous le seuil de pauvreté (seuil à 60%). 64% vivaient sous le seuil de pauvreté extrême (seuil à 40%).

SITUATION FACE À L'EMPLOI

TAUX D'INACTIVITÉ ENCORE EN HAUSSE

Une personne est soit en activité, c'est-à-dire en emploi, au chômage ou en formation, soit en inactivité, terme qui regroupe toutes les situations ne faisant pas partie des catégories considérées comme actives. D'après les définitions institutionnelles⁷⁵, ce statut d'inactivité concerne principalement les jeunes de moins de 15 ans, les étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, les hommes et femmes au foyer et les personnes en incapacité de travailler. À ces personnes s'ajoutent, parmi celles que le Secours Catholique rencontre, les étrangers sans papiers ou demandeurs d'asile n'ayant pas le droit de travailler et les personnes très éloignées de l'emploi, pouvant être considérées comme étant en errance⁷⁶.

UNE INACTIVITÉ MAJORITAIRE DEPUIS CINQ ANS

Depuis 2010, la part d'inactivité augmente parmi les personnes rencontrées par le Secours Catholique, le mouvement s'accroissant depuis 2015. En 2020, elle représente 58,3% des adultes rencontrés, soit 12 points de plus qu'en 2015. Cette augmentation est principalement due à l'évolution de la part d'étrangers sans statut légal stable n'ayant pas le droit de travailler, notamment dans les grands pôles urbains (graphique 82). On peut également noter l'augmentation, en dix ans (8,3% en 2010, 12,2% en 2020), de la part de personnes « Autres sans emploi », c'est-à-dire n'appartenant à aucune autre catégorie d'inactivité « classique » et n'étant pas sans droit au travail. Elles vivent plus souvent que les autres en logement instable. Ce sont des personnes françaises pour 44 %, 40 % d'entre elles perçoivent le RSA (26 % de l'ensemble des personnes rencontrées le perçoivent),

⁷⁵ Insee.fr, définitions.

⁷⁶ Les personnes pouvant être considérées comme étant en errance sont répertoriées dans la catégorie « Autre sans emploi » des fiches statistiques. Quand on les regroupe avec les personnes sans droit au travail, on obtient l'autre inactivité en opposition à l'inactivité « classique » correspondant aux définitions institutionnelles.

mais 35 % d'entre elles ne perçoivent aucune ressource financière.

Par rapport à l'ensemble de la population vivant en France, il y a trois fois moins de personnes en emploi (15,3%) parmi les personnes accueillies au Secours Catholique. Leur part varie fortement en fonction du territoire, elles sont 24% en périurbain et 13% en grands pôles urbains. La part des personnes au chômage est près de six fois celle de la population générale. Pour les inactifs, la part est comparable, c'est la nature de l'inactivité qui diffère fortement.

TRANCHE D'ÂGE ACTIVE : SUR 5 PERSONNES, 1 EST EN EMPLOI, 2 AU CHÔMAGE ET 2 EN INACTIVITÉ

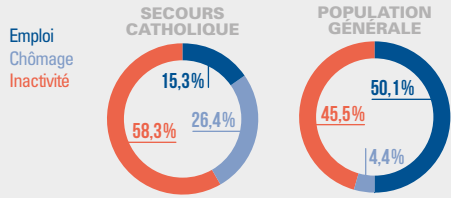
Nous étudions ici la situation des personnes que leur statut légal n'empêche pas de postuler à des emplois et qui sont âgés de 15 à 64 ans. La population de cette tranche d'âge représente 66% des adultes rencontrés (75,6% pour la population générale vivant en France⁷⁷). La part des personnes en emploi ou en formation reste relativement stable au cours de la dernière décennie : environ un adulte sur cinq rencontrés (21,2% en 2020). Cette part, bien que faible au regard de l'ensemble de la population vivant en France, n'est pas négligeable, l'emploi ne représente pas pour ces personnes une protection suffisante contre la précarité.

Un peu plus du tiers des 15-64 ans – hors sans droit au travail – sont au chômage en 2020, soit une baisse de plus de 7 points depuis 2015. La part de personnes au chômage indemnisé évolue peu. Ce sont 15% des 15-64 ans – hors non-droit au travail – (+0,5 point par rapport à 2019) qui touchent des indemnités chômage et qui fréquentent le Secours Catholique, faute de pouvoir faire face au quotidien sans l'aide qui leur est ainsi apportée. La part des personnes en recherche d'emploi sans indemnités diminue pendant cette période (30,1% en 2010 contre 22,7% en 2020). Des personnes qui recherchaient, il y a quelques années encore, un emploi sont désormais dans la catégorie des inactifs. La part de personnes en incapacité de travailler pour inaptitude de santé a augmenté de 2 points depuis 2010 pour atteindre 14% en 2020. Pour 85% françaises, ces personnes sont très présentes dans la classe d'âge 50-59 ans. ■

⁷⁷ Cette part a baissé en 2020 en France entière, principalement du fait du contexte sanitaire et du ralentissement de l'activité.

GRAPHIQUE 78

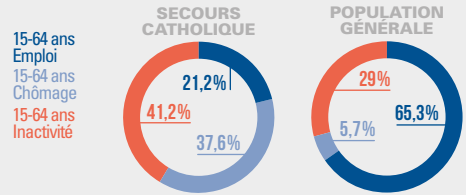
Répartition emploi/chômage/inactivité (2020)



Source : Secours Catholique ; Insee, Enquête emploi 2020.
Champ : Personnes de référence et conjoints des ménages rencontrés par le Secours Catholique ; population générale.
Lecture : En 2020, 15,3% des adultes rencontrés (personnes de référence et conjoints de plus de 15 ans) sont en emploi, c'est le cas de 50,1% de l'ensemble des adultes de la population vivant en France.

GRAPHIQUE 79

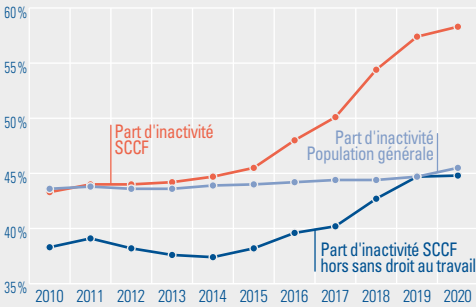
Répartition emploi/chômage/inactivité des 15-64 ans hors non-droit au travail (2020)



Source : Secours Catholique ; Insee, Enquête emploi 2020.
Champ : Personnes de référence et conjoints des ménages rencontrés par le Secours Catholique ayant entre 15 et 64 ans, hors situation de non-droit au travail ; population générale entre 15 et 64 ans.
Lecture : En 2020, 21,2% des adultes rencontrés (personnes de référence et conjoints de plus de 15 ans) ayant entre 15 et 64 ans – hors non-droit au travail – sont en emploi, c'est le cas de 65,3% des adultes dans la population vivant en France.

GRAPHIQUE 80

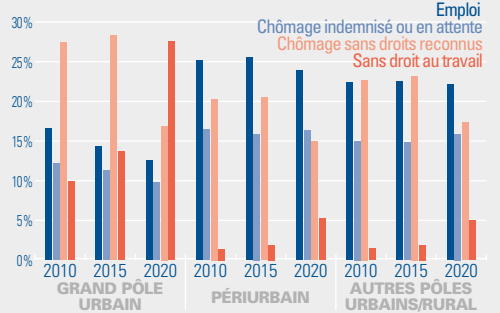
Évolution de la part d'inactivité (2010-2020)



Source : Secours Catholique ; Insee, Enquête emploi 2020.
Champ : Personnes de référence et conjoints des ménages rencontrés par le Secours Catholique.
Lecture : En 2020, 58% des adultes rencontrés (personnes de référence et conjoints de plus de 15 ans) sont en situation d'inactivité. Si on considère les situations hors sans-droit au travail, 45% sont en situation d'inactivité.

GRAPHIQUE 82

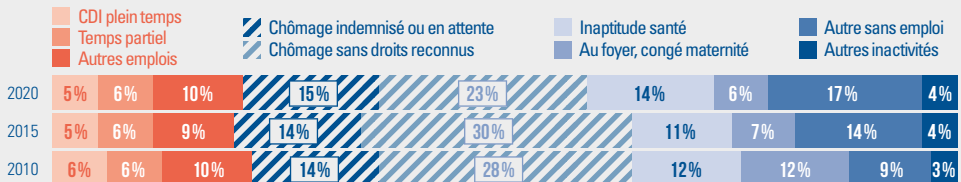
Emploi, chômage et sans droit au travail selon l'espace territorial (2010, 2015 et 2020)



Source : Secours Catholique.
Champ : Personnes de référence et conjoints des ménages rencontrés par le Secours Catholique.
Lecture : En 2020, 13% des adultes rencontrés (personnes de référence et conjoints de plus de 15 ans), vivant dans des grands pôles urbains, sont en emploi.

GRAPHIQUE 81

Emploi chômage et inactivité pour les 15-64 ans hors sans-droit au travail (2010, 2015 et 2020)



Source : Secours Catholique.
Champ : Personnes de référence et conjoints des ménages rencontrés par le Secours Catholique ayant entre 15 et 64 ans et n'étant pas en situation de non-droit au travail.
Lecture : En 2020, 21% des adultes (personnes de référence et conjoints de plus de 15 ans) ayant entre 15 et 64 ans rencontrés sont en emploi, dont 5% en CDI et 6% en temps partiel.

SITUATION FACE À L'EMPLOI

CHÔMAGE, DURÉE ET ÉVOLUTION

Les personnes au chômage rencontrées par le Secours Catholique se situent dans deux catégories. Le chômage indemnisé concerne les personnes qui perçoivent ou sont en attente d'allocations-chômage. Le chômage non indemnisé fait référence aux personnes qui sont en recherche d'emploi, mais n'ont pas droit à ces indemnités de chômage ou n'ont pas la possibilité de faire valoir leurs droits à ces indemnités. Elles se déclarent chercheuses d'emploi lors de l'accueil au Secours Catholique. En cela, ces catégories se rapprochent de celles du recensement de la population et sont partiellement en lien avec celles du Bureau international du travail (BIT). Une partie des chômeurs non indemnisés appartient à ce que le BIT définit comme halo autour du chômage⁷⁸.

Au sein de l'ensemble des adultes rencontrés, la part de personnes au chômage était de près du tiers en 2010 (37,8 %) et représente un peu plus du quart en 2020 (26,4 %). Si on se concentre sur la tranche d'âge actif (15-64 ans), hors situations de non-droit au travail, 42,7 % étaient au chômage en 2010, et cela concerne 37,6 % en 2020, soit une baisse de 7 points depuis 2015, même si la part en 2020 est légèrement plus élevée qu'en 2019 (+ 0,5 point). Comme indiqué dans la Fiche 2.1, c'est la part de personnes au chômage non indemnisé qui décroît. On peut faire l'hypothèse d'un « basculement » vers l'inactivité, que ce soit par découragement ou par impossibilité de trouver un emploi. La part de personnes en situation de chômage indemnisé reste stable dans le temps, elle est de 15 % en 2020, pour la tranche d'âge 15-64 ans hors non-droit au travail, soit une personne sur sept. Ce sont ces situations qui augmentent légèrement entre 2019 et 2020. La part des plus âgés parmi les chômeurs rencontrés par le Secours Catholique est beaucoup plus importante que dans la population générale vivant en France.

78 Pour plus de détails sur les définitions, voir en annexe.

UNE FORTE PART DE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE, DES CHÔMEURS RÉCENTS EN 2020

Le chômage est considéré de longue durée quand cette situation dépasse un an. Parmi les chômeurs rencontrés, la part de ceux qui sont dans cette situation depuis plus d'un an a fortement augmenté entre 2010 et 2019 et on note une baisse en 2020. En 2010, 40 % des chômeurs indemnisés l'étaient depuis plus d'un an (52,5 % pour les chômeurs non indemnisés). En 2020, le chômage de longue durée concerne 43 % des chômeurs indemnisés (- 3 points par rapport à 2019) et 57 % des chômeurs non indemnisés (- 6 points par rapport à 2019). Au sein de la population générale⁷⁹, le taux de chômage de longue durée s'établit à 2,9 % de la population active (soit 36 % des chômeurs).

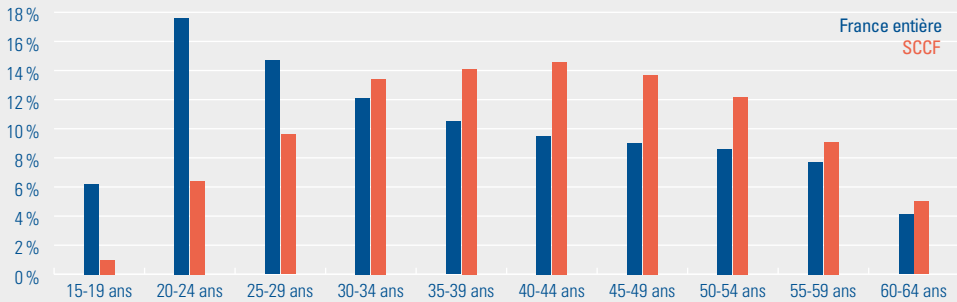
Entre 2019 et 2020, on note une augmentation de la part de chômeurs de « courte » durée⁸⁰. En 2020, 29,4 % des chômeurs non indemnisés le sont depuis moins de 6 mois, c'était le cas de 26,5 % d'entre eux en 2019. Ce ne sont pas davantage que d'autres années des personnes que le Secours Catholique rencontre pour la première fois (deux tiers de nouvelles rencontres, un tiers de personnes déjà connues), on peut donc supposer que la hausse de leur proportion correspond à des personnes qui étaient en emploi, et pour qui la crise sanitaire a été synonyme de chômage. Par rapport à 2019, ces chômeurs indemnisés vivent plus souvent dans des couronnes de grands pôles (13 % contre 11 %), il y a légèrement plus de jeunes de moins de 25 ans parmi eux (5 % contre 4 %). La part de personnes signalant une perte d'emploi récente est plus élevée en 2020 (19,4 %) qu'en 2019 (16,9 %). Le montant des impayés pour les ménages qui y font face est plus élevé en 2020 qu'en 2019. ■

79 Insee Référence, rapport « Emploi, chômage, revenus du travail », 2021.

80 L'augmentation des situations de chômage plus récent masque en partie l'évolution des plus longues durées (Graphique 84). Si on observe uniquement les durées de plus de 2 ans, la part des plus de 5 ans est de 39 % en 2010, 42 % en 2019 et 44 % en 2020.

GRAPHIQUE 83

Répartition des chômeurs par tranche d'âge (2020)



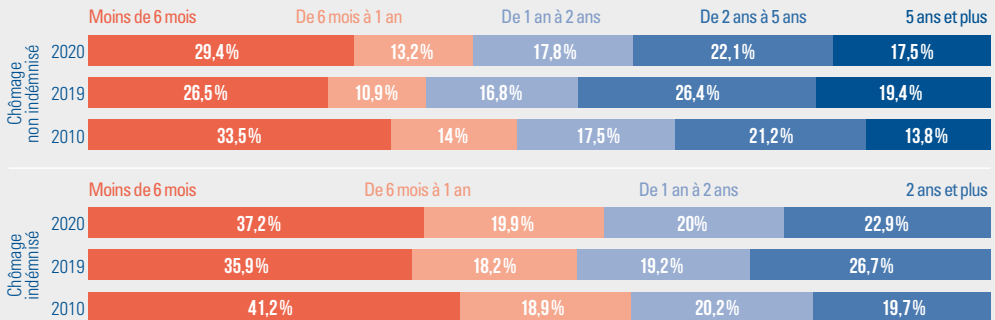
Source : Secours Catholique ; Insee Enquête emploi 2020.

Champ : Chômeurs de 15 à 64 ans rencontrés par le Secours Catholique ; population vivant en France.

Lecture : En 2020, 1% des chômeurs de 15 à 64 ans rencontrés par le Secours Catholique ont entre 15 ans et 19 ans.

GRAPHIQUE 84

Durées en situation de chômage (2010, 2019, 2020)



Source : Secours Catholique.

Champ : Chômeurs rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2020, 37% des chômeurs indemnifiés le sont depuis moins de 6 mois.

TABLEAU 2

Niveau de vie médian - chômage (2019-2020)

	Chômeurs indemnifiés	Chômeurs non indemnifiés
Niveau de vie mensuel médian 2020	713 €	545 €
Niveau de vie mensuel médian 2019	697 €	543 €

Source : Secours Catholique.

Champ : Chômeurs rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2020, le niveau de vie médian des chômeurs non indemnifiés (y compris ceux qui ne perçoivent aucune ressource financière) est de 545 euros par mois.

STATUT D'ACTIVITÉ ET SEXE

En 2020, 15,5 % des femmes accueillies au Secours Catholique, et 15 % des hommes sont en emploi. Ces taux sont en légère baisse par rapport à 2019, d'1 point chez les femmes et de 0,5 point chez les hommes. L'inactivité progresse faiblement au sein de ces deux groupes, plus rapidement chez les femmes, ce qui s'explique sans doute par une hausse de la part des sans-droit au travail plus importante chez les femmes (+ 2,5 points) que chez les hommes (+ 0,8 point).

On observe davantage d'évolutions dans les formes d'emploi. Pour les femmes comme pour les hommes, la part d'emploi en CDI temps plein diminue (-2,9 points parmi les hommes en emploi, et -1,5 point pour les femmes en emploi), alors que les emplois en intérim et saisonniers augmentent (+1,8 pour les hommes et +1,5 pour les femmes). L'année 2020 a pourtant été marquée par une forte destruction des emplois précaires durant les confinements. Deux explications peuvent être apportées : d'une part, une partie de ces emplois ont été recréés avec la reprise de l'activité économique ; d'autre part, les travailleurs précaires et les indépendants, durement touchés par la crise, ont été moins bien soutenus par les dispositifs d'aide. Une partie d'entre eux ont basculé dans la précarité et poussé la porte des accueils du Secours Catholique.

Les femmes restent surreprésentées dans les emplois précaires, notamment ceux à temps partiel. C'est la première forme d'emploi chez les femmes (37 % parmi celles en emploi), avant les emplois en CDI temps plein et l'intérim. Pour les hommes, la première forme d'emploi est le CDI temps plein (29 %), puis l'intérim et le temps partiel. En France, l'Insee estime qu'en 2020, 79 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes⁸¹ (76 % au Secours Catholique) et souligne que la présence d'enfants et leur nombre sont des déterminants importants.

Un constat qu'on ne retrouve pas dans les données du Secours Catholique : 31 % des femmes travaillant à temps partiel n'ont pas d'enfants, et leur nombre moyen d'enfants (1,34) est plus faible que celui des autres femmes en emploi (1,47). Le temps partiel est en revanche plus fréquent chez les mères isolées que chez les mères en couple et apparaît alors comme étant plus subi que choisi, faute de meilleures opportunités ou de temps disponible.

Les hommes sont surreprésentés dans l'intérim et les emplois saisonniers (56 % sont occupés par des hommes). Traditionnellement réservés aux jeunes encore mal insérés sur le marché du travail, ces emplois sont de plus en plus occupés par des adultes plus âgés. L'âge médian des hommes en intérim accueillis au Secours Catholique est passé de 36 ans en 2010 à 39 ans en 2019 et à 40 ans en 2020. Comme le temps partiel, ces formes d'emploi sont elles aussi plutôt subies.

L'examen des situations d'emploi des femmes et des hommes selon leur type de ménages (personne seule ou en couple, avec ou sans enfant) fait apparaître des contraintes distinctes entre les deux sexes. On observe une répartition inégale de l'activité au sein des couples avec enfants : 55 % des femmes sont inactives contre 39 % des hommes, plus d'une femme sur cinq est au foyer. Lorsqu'un seul des adultes est en emploi, il s'agit dans 37 % des cas de la femme. Ces écarts sont moindres au sein des couples sans enfant : l'unique travailleur est la femme dans 47 % des cas. Cela révèle l'arbitrage fait dans les familles entre emploi et garde d'enfants. Lorsqu'il faut choisir, les charges parentales en plus d'autres tâches domestiques reviennent plus fréquemment aux femmes, qui s'éloignent du marché du travail. Le revenu du travail du conjoint seul s'avère insuffisant pour couvrir tous les besoins.

La situation d'emploi des parents seuls diffère sensiblement selon le sexe du parent. Les mères seules sont plus souvent inactives que les pères seuls (38 % contre 33 % pour les pères). Lorsqu'elles sont en emploi, ces emplois sont plus souvent précaires, ou à temps partiel, et lorsqu'elles sont au chômage, elles sont moins souvent indemnisées que les pères seuls. Enfin, les profils d'emploi des hommes et des femmes seuls diffèrent sensiblement, du fait notamment de différences d'âge entre ces deux groupes : les femmes seules sont âgées en moyenne de 53 ans, alors que les hommes seuls sont âgés de 42 ans en moyenne. ■

81 Insee, « Emploi, chômage et revenus du travail », 2021.

TABLEAU 3

Situation d'emploi selon le sexe en 2020, évolution par rapport à 2019 et 2010 (en %)

	Femmes				Hommes			
	2010	2015	2019	2020	2010	2015	2019	2020
Emploi	19,3	17,6	16,4	15,5	18,4	16,5	15,4	15,0
Chômage	33,6	34,7	25,8	25,2	43,0	40,8	27,9	27,7
Inactivité	47,1	47,7	57,8	59,3	38,6	42,7	56,7	57,3

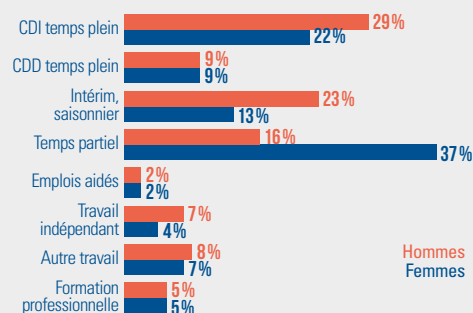
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence et conjoints des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2020, 2019 et 2010.

Lecture : En 2020, 15,5 % des femmes et 15 % des hommes rencontrés au Secours Catholique étaient en emploi.

GRAPHIQUE 85

Types d'emplois occupés selon le sexe (2020)



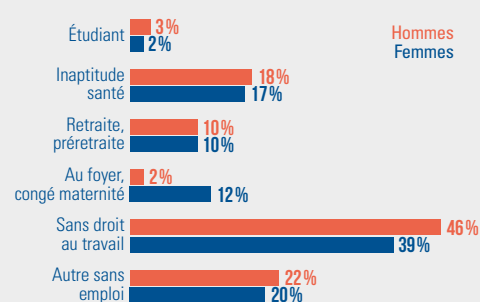
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence et conjoints des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2020.

Lecture : En 2020, 29 % des hommes rencontrés et en emploi travaillent en CDI temps plein.

GRAPHIQUE 86

Formes d'inactivité selon le sexe (2020)



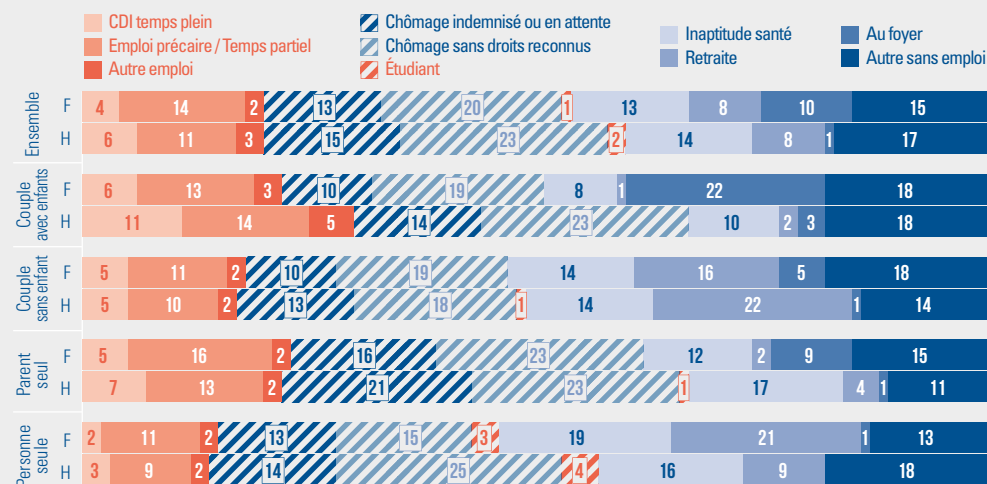
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence et conjoints des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2020.

Lecture : En 2020, 3 % des hommes rencontrés en inactivité sont étudiants.

GRAPHIQUE 87

Emploi, chômage et inactivité selon le sexe et le type de ménage (2020) (en %)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence et conjoints des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2020, hors sans-droit au travail.

Lecture : En 2020, au sein des couples avec enfants, 6 % des femmes travaillent en CDI temps plein, 13 % occupent un emploi précaire ou à temps partiel. Au sein de ces mêmes ménages, 11 % des hommes travaillent en CDI temps plein, et 14 % occupent un emploi précaire ou à temps partiel.

SITUATION FACE À L'EMPLOI

FORMES D'EMPLOI

Les personnes en emploi ou en formation professionnelle représentent le quart des adultes rencontrés hors situation de non-droit au travail, et 15 % de l'ensemble des adultes rencontrés. Nous étudierons ici les différentes situations d'emploi. Les plus fréquentes pour les personnes rencontrées par le Secours Catholique sont le temps partiel, le CDI temps plein puis l'intérim (respectivement 28 % des actifs occupés, 25 % et 17 %). En 2020, on observe une légère augmentation de la part de certains types d'emploi ; l'intérim et le travail indépendant. Cela peut s'expliquer par les conséquences du contexte sanitaire pour ces professions : moins de protections mises en place que pour d'autres contrats et une activité économique plus longtemps au ralenti, voire à l'arrêt.

PERSONNES EN CDI : DES CHARGES TROP LOURDES POUR QUE L'EMPLOI SUFFISE

Le quart des adultes en emploi occupent donc le type d'emploi le plus protecteur, mais doivent néanmoins faire appel à une association comme le Secours Catholique. Le tiers des ménages dont la personne de référence est en CDI temps plein sont des familles monoparentales et plus d'un tiers des couples avec enfants (part plus élevée que dans l'ensemble de la population rencontrée), avec un conjoint souvent au chômage ou en inactivité. 7 de ces ménages sur 10 ont des enfants, et les salaires peu élevés, combinés à des charges importantes, ne permettent pas de faire face aux dépenses quotidiennes. 41 % des personnes en CDI le sont depuis plus de 2 ans, même en CDI depuis longtemps, elles ont besoin d'un soutien. Au sein des couples dont la personne de référence est en emploi, on peut observer que quand il y a des enfants, la part de personnes de référence en CDI est plus forte que quand il n'y en a pas, ce qui souligne le poids des dépenses liées à la prise en charge d'enfants.

DES DIFFÉRENCES DE PROFILS SELON LES EMPLOIS OCCUPÉS

Les trois quarts des emplois occupés sont des emplois précaires au sens large, c'est-à-dire hors CDI temps plein. Les emplois précaires sont plus souvent occupés que les CDI par des personnes jeunes ou proches de l'âge de la retraite (Graphique 88), soulignant les plus grandes difficultés de ces tranches d'âge sur le marché de l'emploi. Les emplois occupés ne sont pas les mêmes selon le sexe⁸². Le temps partiel demeure la forme d'emploi le plus souvent occupée par les femmes rencontrées, tandis que c'est le CDI temps plein pour les hommes. Selon l'origine, on peut noter également des diversités : 3 Français sur 10 sont en temps partiel, 8 % des personnes d'Afrique subsaharienne sont en formation, des parts plus élevées que les autres. Les personnes de l'Union européenne en emploi le sont au tiers en intérim et saisonnier.

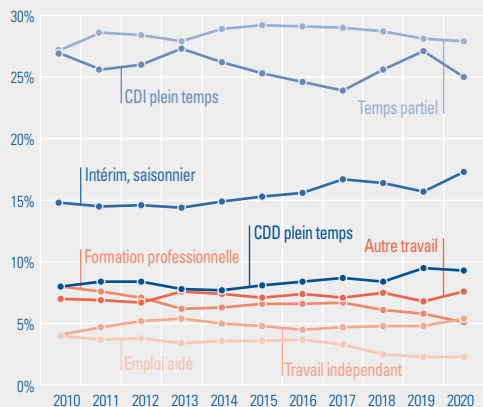
Les niveaux de vie ne sont pas les mêmes selon les emplois et ils évoluent différemment entre 2019 et 2020, selon le type d'emploi. Pour les personnes en CDI, le niveau de vie baisse légèrement, potentiellement du fait du chômage partiel mis en place en 2020 pour ces dernières. Pour les personnes en intérim, il est plus élevé en 2020 qu'en 2019, cela pourrait être dû aux situations des intérimaires ayant fréquenté le Secours Catholique pour la première fois en 2020 : un niveau de vie un peu plus élevé mais des conditions de vie exceptionnelles qui ont eu un impact lourd sur le quotidien.

La part des actifs occupés en formation professionnelle est celle qui a le plus diminué entre 2010 et 2020, passant de 8 % en 2010 à 5 % en 2020. On ne peut pourtant pas faire l'hypothèse que les personnes en formation ont moins besoin de l'appui d'associations que d'autres personnes ni qu'auparavant pour expliquer cette baisse. Les personnes rencontrées par le Secours Catholique font partie des publics pour lesquels une formation serait utile pour tenter d'accéder à des emplois plus qualifiés. ■

82 Les statuts d'activité par sexe sont étudiés dans la Fiche 2.3.

GRAPHIQUE 88

Évolution des types d'emploi (2010-2020)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence et conjoints des ménages rencontrés par le Secours Catholique en emploi ou en formation.

Lecture : En 2020, 28% des adultes rencontrés (personnes de référence et conjoints de plus de 15 ans) par le Secours Catholique en emploi travaillent à temps partiel.

TABLEAU 4

Niveau de vie médian - emploi (2019-2020)

	CDI temps plein	Intérim	En emploi
Niveau de vie mensuel médian 2020	958 €	693 €	769 €
Niveau de vie mensuel médian 2019	977 €	666 €	770 €

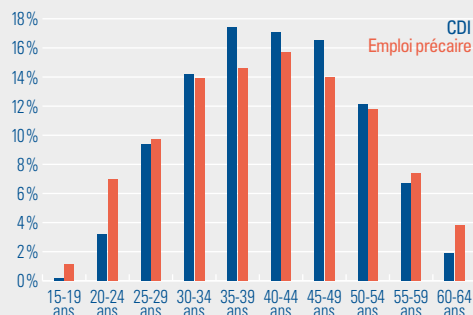
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence et conjoints des ménages rencontrés par le Secours Catholique en emploi.

Lecture : En 2020, le niveau de vie médian des personnes en CDI est de 958 euros par mois.

GRAPHIQUE 90

Répartition des personnes en emploi par tranche d'âge (2020)



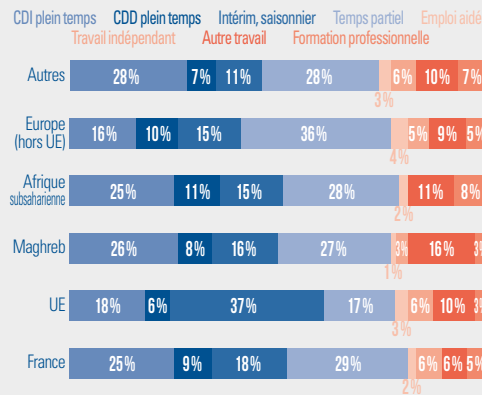
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence et conjoints des ménages rencontrés par le Secours Catholique en emploi ou formation de 15 à 64 ans.

Lecture : En 2020, 0,2% des personnes en CDI à temps plein de 15 à 64 ans rencontrées par le Secours Catholique ont entre 15 et 19 ans.

GRAPHIQUE 89

Répartition des personnes en emploi ou formation selon l'origine (2020)



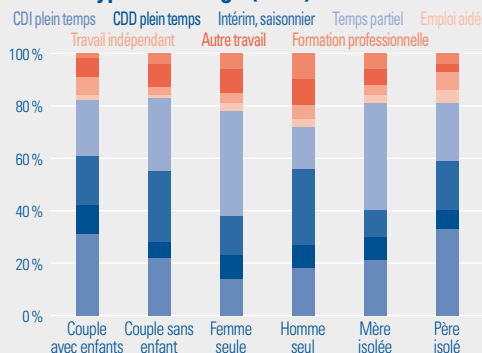
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence et conjoints des ménages rencontrés par le Secours Catholique en emploi ou en formation.

Lecture : En 2020, 25% des actifs occupés français rencontrés ont un poste en CDI temps plein.

GRAPHIQUE 91

Répartition des personnes en emploi ou formation selon le type de ménage (2020)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ménages rencontrés par le Secours Catholique dont la personne de référence est en emploi ou en formation.

Lecture : En 2020, pour 32% des couples avec enfants dont la personne de référence travaille, cette personne est en CDI temps plein.

SITUATION FACE À L'EMPLOI

STATUT D'ACTIVITÉ DES JEUNES DE MOINS DE 35 ANS

En 2020, les jeunes âgées de 15 à 35 ans représentent 32 % des adultes de référence des ménages rencontrés, soit une part supérieure à celle observée dans la population générale en France (qui comprend en outre les jeunes résidant au sein du foyer de leurs parents). Ce constat dénote la grande fragilité des jeunes adultes accueillis, même si leur part dans les accueils a eu tendance à diminuer depuis 2010. 42 % d'entre eux sont des personnes seules ou des couples sans enfants, tandis qu'un peu plus de la moitié sont accompagnés d'enfants, avec une part égale de parents isolés et de parents en couple. 60 % sont de nationalité étrangère. Près d'un tiers de ces jeunes ne disposent d'aucune ressource et seuls un quart d'entre eux perçoivent des revenus du travail. Leur niveau de vie mensuel médian est très faible et se fixe à 402 euros (597 euros pour ceux dont le revenu n'est pas nul). Par conséquent, les trois quarts de ces jeunes vivent sous le seuil d'extrême pauvreté.

UNE POPULATION JEUNE TRÈS MAJORITAIREMENT ÉLOIGNÉE DE L'EMPLOI

La précarité des jeunes de moins de 35 ans rencontrés reflète des situations face à l'emploi très dégradées. 3 jeunes sur 5 sont en situation d'inactivité, cette dernière prenant des formes très différentes en fonction de la nationalité. Plus de 80 % des jeunes étrangers sont inactifs, principalement en raison d'une absence de droit au travail liée à la précarité de leur statut légal. En effet, une majorité de ces jeunes étrangers sont sans papiers (30 %) ou en attente de régularisation de leur statut (38 %). Leurs opportunités d'emploi sont donc très minces, voire inexistantes, en dehors d'activités informelles irrégulières et souvent peu rémunératrices. Comparativement, près d'un tiers des jeunes Français se déclarent inactifs et le plus fréquemment sans emploi,

ni recherche (14 %). Il s'agit d'une catégorie de jeunes très hétérogènes, souvent désaffiliés, sans diplôme, et exclus du système éducatif comme du marché du travail. On retrouve également chez ces jeunes inactifs des proportions non négligeables de personnes au foyer (9 %), très majoritairement des jeunes femmes, des personnes en inaptitude santé (7 %) ou des étudiants, dont la part atteint 6 % chez les 15-25 ans et a augmenté en 2020, vraisemblablement sous l'effet de la crise sanitaire qui les a plus particulièrement fragilisés⁸³.

Aux jeunes inactifs s'ajoutent un quart supplémentaire (26 %) de jeunes au chômage, cette part atteignant 44 % chez les jeunes français. Dans deux tiers des cas, ces situations de chômage ne sont pas indemnisées, soit parce qu'elles résultent d'entrées sur le marché du travail sans avoir trouvé d'emploi, soit parce qu'elles font suite à des trajectoires d'emplois précaires ou discontinues qui n'ont pas permis à ces jeunes d'ouvrir des droits durables.

DES EMPLOIS TRÈS PRÉCAIRES ET PEU RÉMUNÉRATEURS

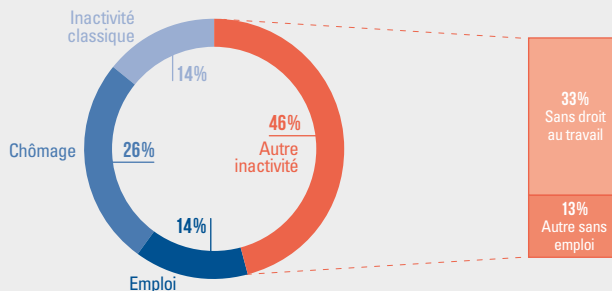
Une minorité (14 %) des jeunes de moins de 35 ans rencontrés occupent un emploi, cette proportion s'élevant à 25 % chez les jeunes Français (contre 8 % chez les jeunes étrangers). Or il s'agit le plus souvent d'emplois précaires (seuls 3 % occupent un emploi en CDI à temps plein) et peu rémunérateurs : le niveau de vie mensuel médian des jeunes en emploi (790 euros) reste bien en deçà du seuil de pauvreté. En outre, au sein des couples et des familles, il n'y a bien souvent qu'un seul adulte qui travaille. Ce seul revenu reste insuffisant pour couvrir les dépenses et mener une vie décente.

Par ailleurs, la durée passée par les jeunes de moins de 35 ans dans les différents statuts d'activité a tendance à s'allonger au fur et à mesure que leur situation est éloignée de l'emploi : la durée médiane passée en emploi est de 8 mois seulement. Elle est de 9 mois pour le chômage et de plus d'un an pour l'inactivité. Ainsi, l'éloignement de l'emploi semble figer les jeunes dans des situations de précarité durables et soulève la question de l'efficacité des politiques publiques visant à les insérer efficacement sur le marché du travail. ■

⁸³ Cette part a également fortement augmenté chez les jeunes étrangers pour atteindre 15 % parmi les 15-25 ans, soit une augmentation de 6 points par rapport à 2019.

GRAPHIQUE 92

Statut d'activité des jeunes de moins de 35 ans (2020)



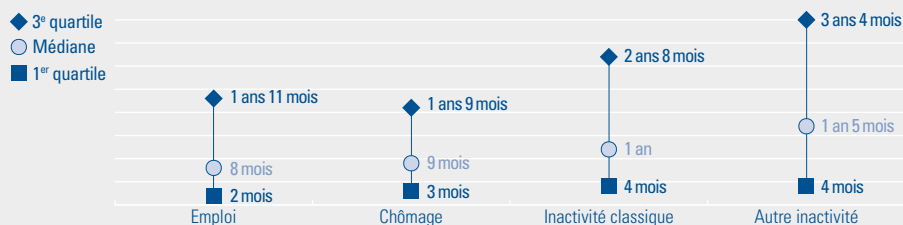
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des jeunes adultes âgés de 15 à 35 ans, personnes de référence des ménages rencontrés.

Lecture : En 2020, 14% des jeunes adultes âgés de 15 à 35 ans occupaient un emploi.

GRAPHIQUE 93

Durée passée dans le statut d'activité des jeunes de moins de 35 ans (2020)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des jeunes adultes âgés de 15 à 35 ans, personnes de référence des ménages rencontrés.

Lecture : En 2020, la moitié des jeunes adultes en emploi âgés de 15 à 35 ans occupaient cet emploi depuis moins de 8 mois. Un quart l'occupaient depuis moins de 2 mois et un autre quart l'occupaient depuis plus d'1 an et 11 mois.

TABLEAU 5

Évolution des statuts d'activité détaillés des jeunes de moins de 35 ans selon la nationalité (2010-2020)

	Français				Étrangers			
	2010	2015	2019	2020	2010	2015	2019	2020
CDI plein temps	5,1%	4,9%	5,8%	5,3%	1,8%	1,3%	1,5%	1,5%
Emplois précaires et autres	14,5%	14,4%	15,4%	16,7%	6,9%	6,0%	5,3%	5,3%
Formation professionnelle	2,9%	2,3%	2,2%	2,1%	1,5%	1,1%	0,9%	0,8%
Sous-total emploi	22,5%	21,6%	23,4%	24,1%	10,2%	8,4%	7,7%	7,6%
Chômage indemnisé	14,8%	14,8%	15,2%	16,9%	4,7%	3,1%	2,4%	2,5%
Chômage sans droits reconnus	31,0%	34,3%	28,3%	27,4%	23,4%	20,2%	9,1%	9,3%
Sous-total chômage	45,8%	49,1%	43,5%	44,3%	28,1%	23,3%	11,6%	11,8%
Étudiant	2,0%	1,9%	1,8%	2,1%	4,1%	3,9%	3,4%	4,9%
Inaptitude santé	4,5%	4,5%	6,7%	6,8%	1,6%	1,2%	1,0%	1,1%
Au foyer, congé maternité	16,8%	10,8%	9,6%	9,0%	8,7%	6,0%	3,9%	4,7%
Sous-total inactivité classique	23,3%	17,2%	18,1%	17,9%	14,4%	11,1%	8,3%	10,7%
Sans droit au travail	0,2%	0,2%	1,3%	1,3%	37,4%	41,7%	58,4%	56,7%
Autre sans emploi	8,2%	11,9%	13,7%	12,4%	9,8%	15,5%	14,0%	13,2%
Sous-total autre inactivité	8,4%	12,1%	15,0%	13,7%	47,3%	57,2%	72,4%	69,9%

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des jeunes adultes âgés de 15 à 35 ans, personnes de référence des ménages rencontrés.

Lecture : En 2020, 5,3% des jeunes adultes de nationalité française âgés de 15 à 35 ans occupaient un emploi en CDI à plein temps.

REGARD DU SECOURS CATHOLIQUE

RENFORCER LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE

La crise sanitaire que nous vivons révèle aussi les inégalités entre travailleurs : certains sont protégés, d'autres peu ou pas. Six millions de chômeurs étaient inscrits à Pôle emploi au premier trimestre 2021. L'activité partielle mise en place par le gouvernement a bien couvert certains contrats, en particulier les CDI, mais n'a pas réussi à protéger les nouveaux entrants, les jeunes en particulier, ou les personnes en contrat précaire (intérim, saisonniers, CDD).

Au-delà de l'emploi précaire, nous constatons la hausse du nombre de personnes inactives, signe que l'emploi s'éloigne des chômeurs de longue durée. L'afflux de nouveaux chômeurs, lié à la crise, renforce la concurrence sur le marché du travail avec pour conséquence d'amplifier le phénomène de décrochage des plus vulnérables. Ainsi, des demandeurs d'emploi découragés abandonnent leur recherche et viennent alimenter le halo du chômage. Cette population ne cesse d'augmenter au Secours Catholique.

Pour leur part, les migrants sans droit au travail se trouvent contraints pour survivre à une activité dis-

simulée. Ils contribuent notamment à des secteurs importants de notre économie comme l'agriculture, la logistique et les services, le tourisme ou le bâtiment, qui instrumentalisent leur fragilité.

Enfin, alors que la crise a révélé l'utilité sociale des moins bien payés, leur revalorisation salariale tarde.

FACE À CES CONSTATS, LE SECOURS CATHOLIQUE PROPOSE D'ACTIVER DEUX LEVIERS.

1. Soutenir les salariés précaires et vulnérables

L'intention de la réforme de l'assurance chômage vise à réduire le déficit de l'Unedic en réduisant les contrats courts, avec comme ressort principal une baisse extrêmement forte des indemnités versées

aux travailleurs précaires, pour les inciter à retrouver rapidement un travail. Ce mécanisme est injuste, malsain et anachronique. D'autres leviers doivent être promus pour réduire le déficit de l'Unedic, au risque d'amplifier les mécanismes de précarité, notamment en favorisant le maintien dans l'emploi et en investissant dans la formation et

l'accompagnement vers et dans l'emploi décent des personnes vulnérables, plutôt qu'en leur imposant d'accepter des emplois dégradés. Ne renforçons pas l'arsenal d'humiliations et de pressions impo-

41%

DES ADULTES RENCONTRÉS D'ÂGE ACTIF
(HORS CEUX N'AYANT PAS LE DROIT DE TRAVAILLER)
SONT EN SITUATION D'INACTIVITÉ.



© CHRISTOPHE HARGOUES / SCCF

sées aux plus pauvres, en les rendant responsables d'un marché du travail atone ou hypersélectif et peu rémunérateur pour les personnes peu formées. Par ailleurs, pour consolider notre modèle social français, le Haut-Commissariat au plan préconise d'intégrer intelligemment des travailleurs d'autres pays⁸⁴ : il est urgent que la régularisation par le travail s'accélère, abstraction faite des calculs politiques, au service du développement économique et social des territoires.

2. Créer des emplois en nombre pour les chômeurs de longue durée, dont les jeunes

Il est nécessaire de développer massivement le nombre de contrats aidés pour les personnes éloignées de l'emploi, qui ne sont pas embauchées malgré leur volonté de travailler. Des emplois adaptés à la capacité des personnes doivent être créés pour éviter la déflagration sociale, familiale et économique que crée le chômage de longue durée.

L'extension de l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée est une formidable tentative pour développer le droit à l'emploi. Elle peut inspirer d'autres approches territoriales concertées en faveur de l'accès à un travail pour tous et au service du bien commun.

De nouveaux types de contrats aidés peuvent être développés, en particulier pour allier investissement social et environnemental, en soutenant les secteurs et filières de la transition écologique, notamment celles nécessitant une main-d'œuvre peu qualifiée.

Enfin, pour tenir compte des difficultés d'accès des jeunes au marché du travail, il apparaît nécessaire de développer à leur intention des contrats aidés spécifiques^{84A}. ■

84 Haut-Commissariat au plan, « La question de la démographie liée à l'avenir des peuples », 16 mai 2021.

84A Le bilan fait par la Dares (Analyses, n° 37, juillet 2021) des emplois d'avenir entre 2012 et 2018 pour 364 000 jeunes de 16-25 ans montre un effet positif en matière d'accès durable à l'emploi et à l'autonomie, en particulier pour les jeunes sans diplôme.

NIVEAU DE VIE ET TAUX DE PAUVRETÉ

En 2020, le niveau de vie médian de l'ensemble des ménages rencontrés au Secours Catholique est de 537 euros. Il baisse de 6 euros par rapport à 2019 (euros constants), ce qui reflète un accroissement dans les accueils du Secours Catholique de la part de ménages avec des ressources extrêmement faibles, voire nulles. Fait nouveau cette année, le niveau de vie médian non nul (ménages percevant des ressources) baisse très légèrement, de 2 euros par rapport à 2019 et atteint 675 euros, alors que les rapports précédents constataient habituellement une hausse. Cette apparente stabilité masque quelques hétérogénéités : alors que le niveau de vie non nul baisse fortement au sein des étrangers (405 euros en 2020 contre 445 euros en 2019), il augmente parmi les français (725 euros en 2019 à 730 euros en 2020). Les étrangers, plus souvent en emploi précaire ou sans droit au travail, ont été moins couverts par les dispositifs d'aide mis en place pendant la crise.

La distribution des niveaux de vie est restée relativement stable entre 2019 et 2020. On notait, depuis 2010, une baisse des niveaux de vie dans les quatre premiers déciles de la population rencontrée au Secours Catholique, liée notamment à l'accueil croissant de ménages sans droits (étrangers sans statut légal stable). Parallèlement, les niveaux de vie des ménages du dernier décile avaient tendance à croître légèrement. Durant cette première année de crise sanitaire, l'accroissement et l'automatisation de certaines prestations sociales et les aides aux entreprises, ont contribué à stopper temporairement ces évolutions, en maintenant les conditions de vie des ménages en situation de précarité, sans toutefois les améliorer.

2 ménages sur 3 accueillis par le Secours Catholique en 2020 vivent sous le seuil d'extrême pauvreté⁸⁵, situé à

40 % du niveau de vie médian observé dans la population générale, et estimé pour l'année 2020 à 720 euros⁸⁶. C'est près de 20 fois plus que le taux estimé par l'Insee en 2018 dans la population générale. L'intensité de la pauvreté⁸⁷ est 3 fois plus élevée au Secours Catholique que dans la population générale. Ce sont donc bien les ménages les plus pauvres et les plus précaires que l'association reçoit dans ses accueils.

Si l'on passe au niveau individuel, ce sont 72 % des individus (enfants et adultes) rencontrés par les équipes en 2020 qui vivent sous le seuil d'extrême pauvreté. Les enfants en bas âge (moins de 5 ans) sont particulièrement exposés à la grande pauvreté : 77 % vivent sous le seuil d'extrême pauvreté et 28 % sont dans un ménage sans aucune ressource (contre 10 % en 2010). Cette décomposition par âge montre également la grande fragilité des jeunes adultes (16-25 ans) : 80 % vivent sous le seuil d'extrême pauvreté en 2020, comme en 2019. C'est la catégorie d'âge la plus pauvre au Secours Catholique.

La proportion des ménages sans ressources a augmenté de 8 points par rapport à 2010, et atteint 22 % en 2020, comme en 2019. Les femmes sont désormais majoritaires (51 %) parmi les adultes sans ressources, alors qu'elles représentaient 42 % de ces adultes en 2010. Il s'agit d'une population jeune, l'âge médian de la personne de référence est de 36 ans contre 44 ans pour les autres. Près des deux tiers de ces ménages sont sans droit au travail (62 %) du fait d'une absence de titre de séjour longue. Dans le reste des cas, il s'agit de ménages très éloignés de l'emploi : dans 11 % des cas, la personne de référence est au chômage non indemnisé, et dans 17 % des cas, il s'agit de chômeurs découragés, soit des inactifs ne rentrant pas dans les catégories classiques d'inactivité (inaptitude santé, études, retraite, au foyer). Outre l'accès à l'emploi, beaucoup de ces ménages sont désaffiliés du système social et ne bénéficient pas d'aides auxquelles ils auraient droit : un tiers d'entre eux ont un statut légal stable (15 % sont français, 17 % sont étrangers en règle). ■

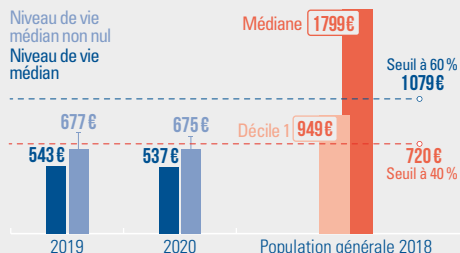
85 L'Insee, en plus des taux de pauvreté sous le seuil à 60 % et à 40 % du niveau de vie médian, propose depuis 2021 un nouvel indicateur de grande pauvreté pour les personnes vivant en logement ordinaire (logement stable). La grande pauvreté est définie comme la combinaison de faibles revenus (inférieurs à 50 % du niveau de vie médian) et de privations matérielles et sociales sévères (au moins 7 privations dans l'enquête statistique sur les ressources et conditions de vie).

86 Seuil 2018 ajusté de l'inflation.

87 Voir définition dans le glossaire.

GRAPHIQUE 94

Niveaux de vie médians (2019-2020) et comparaison avec la population générale (2018)



Source : Secours Catholique, Insee.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2019 et 2020 ; population générale 2018.

Lecture : En 2020, le niveau de vie médian des ménages accueillis au Secours Catholique est de 537 euros. Il baisse de 6 euros par rapport à 2019, en euros constants de 2020. Le niveau de vie médian de la population générale en 2018 (en euros 2020) était de 1799 euros.

TABLEAU 6

Taux de pauvreté et intensité de la pauvreté en 2018 et 2020 (en %)⁸⁸

	Seuil à 60 %		Seuil à 50 %		Seuil à 40 %		Intensité de la pauvreté	
	2020	2018	2020	2018	2020	2018	2020	2018
Population générale	n.c.	14,8	n.c.	8,3	n.c.	3,4	n.c.	19,6
Secours Catholique	91,8	92,5	82,7	83,7	66,3	66,0	58,9	57,3
Français	87,5	89,2	73,9	76,5	50,6	52,0	42,3	42,8
Étrangers de l'UE	96,4	96,6	92,0	90,8	81,3	81,4	72,6	70,0
Étrangers hors UE en règle	95,4	95,8	89,2	90,5	74,5	76,9	60,3	61,9
Étrangers sans statut légal stable	99,6	99,6	99,3	99,2	98,6	98,3	93,1	92,5

Source : Secours Catholique, Insee.

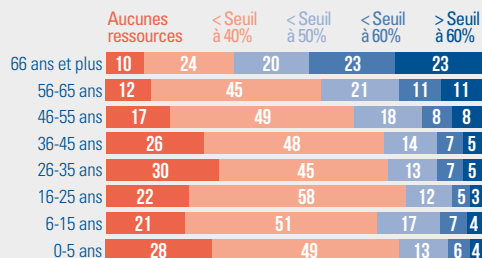
Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2018 et 2020.

Lecture : En 2020, 91,8 % des ménages rencontrés par le Secours Catholique avaient un niveau de vie en dessous du seuil de pauvreté à 60 %. En 2018, le taux de pauvreté dans la population générale était de 14,8 %.

88 Les estimations en 2020 sont faites à partir du seuil de pauvreté 2018 de l'Insee, ajusté de l'inflation.

GRAPHIQUE 96

Part des individus sans ressources et taux de pauvreté selon l'âge des individus (2020)



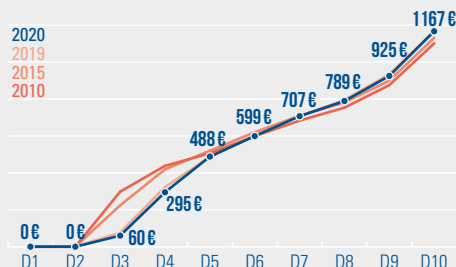
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des individus rencontrés par le Secours Catholique en 2020.

Lecture : En 2020, 28 % des enfants de 0 à 5 ans rencontrés par le Secours Catholique vivaient dans un ménage sans ressources.

GRAPHIQUE 95

Évolution des niveaux de vie médians par décile (2010-2020)



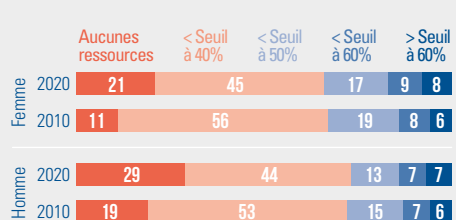
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2010, 2015, 2019 et 2020.

Lecture : En 2020, le niveau de vie médian dans le premier décile (D1, 10 % des ménages avec les plus faibles niveaux de vie) était de 0 euro, et était de 1167 euros dans le 10^e décile (10 % des ménages aux niveaux de vie les plus élevés). En 2010, le niveau de vie médian du 1^{er} décile était de 0 euro, et de 1101 euros dans le 10^e décile (en euros constants 2020).

GRAPHIQUE 97

Part des adultes sans ressources et taux de pauvreté selon le sexe des adultes (2020)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des adultes rencontrés par le Secours Catholique en 2010 et 2020.

Lecture : En 2020, 21 % des femmes adultes rencontrées par le Secours Catholique vivaient dans un ménage sans ressources.

REGARD DU SECOURS CATHOLIQUE

FACE À LA CRISE, ASSURER UN REVENU MINIMUM GARANTI

En 2020, le niveau de vie médian de l'ensemble des ménages rencontrés au Secours Catholique est de 537 euros, nous indique le présent rapport, en légère baisse par rapport à 2019. Deux tiers des ménages accueillis par le Secours Catholique ont un niveau de vie inférieur au seuil d'extrême pauvreté⁸⁹, et souvent même très inférieur. Avec des conséquences dramatiques : plus des trois quarts des enfants en bas âge (77 %) vivent sous le seuil d'extrême pauvreté parmi les ménages accompagnés, et même 80 % des jeunes entre 16 et 25 ans. La proportion de ménages sans ressources atteint 22 % : plus d'un ménage sur cinq.

Comment fait-on pour survivre dans de telles conditions, quand survient une pandémie mondiale comme le Covid-19 ? La crise (et surtout la première période de confinement) a eu pour conséquence une baisse du revenu pour beaucoup de ménages, notamment parmi les plus précaires, ceux vivant de ressources issues de l'économie informelle ou ne bénéficiant pas du chômage partiel. 28 % des ménages interrogés ont subi une perte de

revenus durant le premier confinement. Dans un budget déjà très restreint, cela oblige à des choix impossibles : payer son loyer ou se nourrir. Résultat : 90 % des ménages enquêtés⁹⁰ se déclarent en situation d'insécurité alimentaire, 3 ménages sur 10 ont dû jeûner une journée entière ou plus. Quand on est enfant, vivre de telles restrictions compromet l'avenir.

Ces situations sont insupportables et font mal au corps et au cœur. Il est de notre responsabilité collective d'y mettre fin. C'est pourquoi le Secours Catholique, avec d'autres acteurs⁹¹, promeut un

revenu minimum garanti. De quoi s'agit-il ? De faire en sorte qu'en complément d'une politique active d'accès à l'emploi, un revenu décent et inaliénable soit accordé aux personnes qui n'ont pas de ressources suffisantes pour vivre. Il ne s'agit donc pas d'un revenu universel mais d'une

profonde amélioration du RSA actuel. Comme dans une bonne recette de quatre-quarts, quatre ingrédients sont essentiels au revenu minimum garanti que nous défendons :

2/3

DES MÉNAGES RENCONTRÉS
VIVENT SOUS LE SEUIL D'EXTRÊME PAUVRETÉ.

⁸⁹ Le seuil d'extrême pauvreté est fixé à 40 % du revenu médian, soit 735 euros par mois en 2019.

⁹⁰ Voir la première partie du rapport « État de la pauvreté », consacrée à l'aide alimentaire et à l'accès à l'alimentation.

⁹¹ Il s'agit des organisations rassemblées dans Alerte, le Pacte du pouvoir de vivre, ou le Collectif pour un revenu minimum garanti.

- **un revenu garanti sans contreparties** : le RSA est censé être un droit (sous conditions de ressources), mais en réalité, il est assorti de contreparties qui fonctionnent comme des menaces de sanction. Si les termes du contrat d'engagements dits réciproques (souvent imposés à l'allocataire) ne sont pas respectés, ou si le contrat n'est pas signé, la personne concernée et sa famille peuvent se voir retirer tout (radiation) ou partie du RSA (sanction financière pouvant aller jusqu'à 80 % du montant du RSA). Nous avons calculé que 115 000 allocataires sont concernés chaque année⁹². C'est pourquoi nous demandons la fin de ces sanctions humiliantes, plongeant des familles entières dans la misère. Le revenu minimum doit être garanti, c'est-à-dire constituer un socle inaliénable ;

- **un élargissement des allocataires éligibles** : deux grandes catégories de personnes sont exclues pour une large part de l'accès au RSA : les jeunes majeurs de moins de 25 ans (sauf s'ils ont des enfants ou ont travaillé plusieurs années) et les étrangers résidant régulièrement en France depuis moins de cinq ans (sauf s'ils sont de l'Union européenne ou s'ils ont le statut de réfugié). Or ces deux catégories de personnes sont particulièrement touchées par la pauvreté, comme le montre le présent rapport. C'est pourquoi le Secours Catholique demande que le revenu minimum soit aussi garanti aux jeunes majeurs de moins de 25 ans⁹³ et aux étrangers résidant de façon régulière en France ;

- **un revenu d'un montant suffisant pour vivre** : nous demandons que le revenu minimum garanti soit porté progressivement à 50 % du niveau de vie médian (919 euros en 2019). C'est nettement mieux que le montant du RSA actuel (565 euros pour une personne seule, mais le plus souvent 497 euros une fois déduit le forfait logement), mais

cela reste au-dessous du seuil de pauvreté (60 % du niveau de vie médian, soit 1102 euros en 2019). Il s'agit donc là d'une demande de « revenu minimum » afin de permettre de sortir la tête de l'eau ;

- **un accès facilité au revenu minimum** : beaucoup de personnes n'ont pas accès au RSA alors qu'elles y sont éligibles. Chaque année, notre rapport « État de la pauvreté » montre l'ampleur du non-recours⁹⁴, souvent due à la complexité des démarches, à leur caractère humiliant ou à des ruptures de droits liées à des changements dans la situation des personnes⁹⁵. C'est pourquoi il est important que le revenu minimum garanti soit accessible automatiquement (si on est éligible) ou, tout au moins, avec une démarche simplifiée. ■

92 Aequitaz et Secours Catholique, « Sans contreparties. Pour un revenu minimum garanti », rapport cité.

93 Le revenu d'engagement annoncé par le gouvernement à l'été 2021 pourrait être une étape dans cette direction.

94 Voir la Fiche 3.5, « Accès aux prestations sociales et non-recours ».

95 Voir également « Étude sur le non-recours : une dette sociale qui nous oblige », www.secours-catholique.org/actualites/droits-sociaux-en-finir-avec-le-non-recours.

TYPES DE RESSOURCES

En 2020, 38 % des ménages accueillis au Secours Catholique percevaient des revenus du travail (revenus d'activité, allocations chômage, retraites), 61 % percevaient au moins un transfert formel (dont allocations familiales, APL, RSA, AAH – allocation adulte handicapé), et 13 % percevaient d'autres types de ressources constituées de prestations sociales spécifiques telles que l'ADA (aide aux demandeurs d'asile), et de revenus informels. Ces taux sont restés stables par rapport à 2019, en dépit de la crise. Les mesures d'aide exceptionnelles aux particuliers et aux entreprises semblent avoir permis au moins temporairement d'éviter le décrochage social des populations en situation de précarité.

Les évolutions de plus long terme observées depuis 2010 semblent stoppées cette année. On notait, avant 2020, une baisse de la part de ménages percevant des transferts de 10 points entre 2017 et 2019 (de 71 % à 61 %), qui provenait en partie de l'augmentation de la part de ménages sans droit au travail ni transferts au sein de la population accueillie par les équipes du Secours Catholique. Mais la chute concernait également les ménages ayant des droits (français ou étrangers en situation régulière) : la part de ceux percevant des transferts a diminué de 7 points entre ces deux années. Les prestations les plus concernées étaient les allocations familiales, les prestations logement et le RSA. Outre la baisse de la part de ménages éligibles à ces prestations, la hausse du non-recours contribuait elle aussi à ce résultat (Fiche 3.5).

Les étrangers ont un moindre accès aux ressources formelles, y compris lorsque leur situation administrative leur ouvre des droits. En conséquence, leur niveau de vie est nettement plus faible que celui des ménages français (médiane à 0 euro pour l'ensemble des étrangers, 460 euros pour ceux en situation régulière).

En outre, pour un même type de ressources perçues, leur niveau de ressources est systématiquement plus faible, y compris dans le secteur informel. Ainsi, 70 % des ménages étrangers percevant des revenus du travail sans transfert vivent sous le seuil d'extrême pauvreté, contre 38 % des ménages français. Ces taux sont respectivement de 55 % et 36 % pour les ménages combinant les deux sources, et de 82 % et 60 % pour ceux ne percevant que des transferts. Cela résulte d'un double effet : les montants perçus sont plus faibles (salaires comme transferts), et les ménages sont plus grands (2,8 membres contre 2,2 pour les Français).

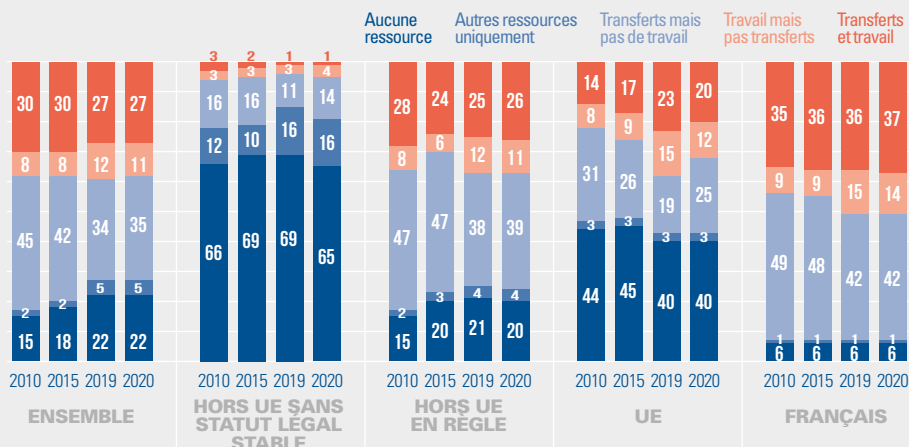
Par ailleurs, les revenus du travail – bien que trop faibles dans le cas des ménages rencontrés par le Secours Catholique – contribuent de manière plus importante au revenu du ménage que les prestations sociales. Cela reste vrai en 2020 alors que nombre de travailleurs ont vu leurs salaires ponctionnés en passant au chômage partiel. Le niveau de vie médian des ménages percevant un revenu du travail est de 773 euros (Français et étrangers confondus), celui des ménages ne percevant que des transferts est de 605 euros, et celui des ménages combinant les deux ressources de 776 euros, soit 56 euros de plus que le seuil d'extrême pauvreté. Les prestations sociales compensent des salaires trop bas plutôt qu'elles les complètent. Enfin, les prestations sociales seules ne permettent pas de sortir de l'extrême pauvreté : 66 % de ces ménages sont sous ce seuil.

Entre 2019 et 2020, les niveaux de vie ont évolué différemment selon leur provenance et la nationalité de la personne de référence. Alors que les niveaux de vie des ménages étrangers percevant des revenus du travail diminuent, tout comme ceux percevant des transferts, ils augmentent dans les deux cas pour les ménages français. Ainsi que le signalait en octobre 2020 une note étape de France Stratégie⁹⁶, nombre de ménages n'ont pas été concernés par les dispositifs d'aide exceptionnelle mis en place lors de l'épidémie de coronavirus, et parmi eux sans doute beaucoup d'étrangers. ■

⁹⁶ France Stratégie, « La lutte contre la pauvreté au temps du coronavirus : recommandations du Comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté », note d'étape, 2020.

GRAPHIQUE 98

Répartition des ménages selon le type de ressources perçues, le statut de résidence et la nationalité (2010-2020)



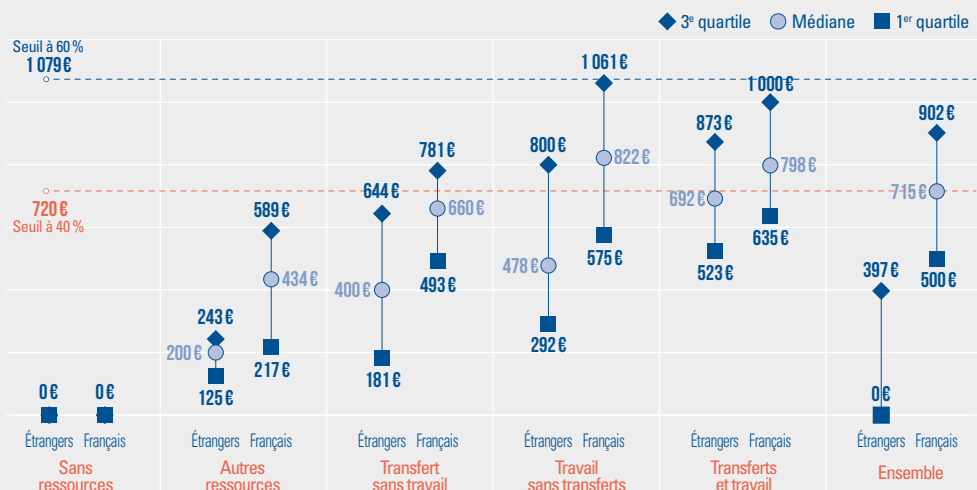
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2010, 2015, 2019 et 2020.

Lecture : En 2020, 27% des ménages avaient des revenus du travail (incl. revenus d'activité, allocation chômage, retraites) et des transferts, et 11% percevaient des revenus du travail sans transferts. Au total, 38% des ménages percevaient des revenus du travail.

GRAPHIQUE 99

Distribution des niveaux de vie selon le type de ressources perçues et la nationalité (2020)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2020.

Lecture : En 2020, le niveau de vie médian d'un ménage étranger ne percevant que des revenus informels était de 200 euros. Parmi ces mêmes ménages, le niveau de vie au 1^{er} quartile était de 125 euros, et celui au 3^e quartile était de 243 euros.

RESSOURCES ET CONDITIONS DE VIE

PRÉCARITÉ DU LOGEMENT

Près d'un ménage sur trois accueillis (32 %) n'a pas accès à un logement stable. Cette part se stabilise en 2020, mais a fortement progressé, de près 10 points, depuis 2010. Ces chiffres sont le reflet de la crise du logement qui touche le pays depuis plusieurs décennies.

DES MÉNAGES ÉTRANGERS AUX CONDITIONS DE LOGEMENT TRÈS PRÉCAIRES

La précarisation des conditions de logement concerne essentiellement les ménages étrangers rencontrés, dont près de 6 sur 10 vivent en logement précaire (contre 12 % des ménages français). Cette précarisation provient de la hausse de la part de ménages étrangers logés en centre d'hébergement, qui est passée de 15 à 23 % en 10 ans, et de la hausse de la part de ceux logés en hôtel ou pension meublée, qui a augmenté de 3 points sur la même période pour atteindre 8 %. La part de ménages étrangers vivant dans la rue ou dans des abris de fortune augmente elle aussi.

Cette grande précarité des conditions de logement des étrangers reflète l'instabilité de leur statut légal. Les trois quarts des étrangers sans papiers ou en attente de régularisation vivaient en logement précaire en 2020. Sans droit au travail ni aux prestations sociales, ces ménages doivent trouver des solutions d'hébergement de fortune. Une partie importante trouvent des places dans les centres d'hébergement (31%), 22 % étant hébergés chez un tiers et 12 %, dans des hôtels ou pensions meublées. Plus de 1 sur 10 vivent dans la rue ou dans des abris de fortune.

DES CONDITIONS DE LOGEMENT TRÈS INÉGALES EN FONCTION DU TYPE DE MÉNAGE

C'est au sein des familles que l'habitat précaire progresse le plus. Plus d'un tiers des couples avec enfants rencontrés vivaient dans des conditions très précaires en 2020, cette part ayant plus que doublé

depuis 2010. C'est dans les centres d'hébergement, les hôtels et pensions ou logés chez un tiers qu'on retrouve désormais la plus grande partie d'entre eux (notamment car les ménages étrangers sont surreprésentés parmi les couples avec enfants). La part des ménages sans logement stable progresse également au sein des familles monoparentales, et concerne désormais un cinquième des pères isolés et un quart des mères isolées accueillies. Parmi ces dernières, la part des logements précaires a même progressé de 14 points en 10 ans. Cette grande précarité du logement touche ainsi de plus en plus d'enfants. En 2020, 30 % des enfants de moins de 20 ans des ménages accueillis étaient logés dans des conditions précaires, alors que c'était le cas pour 13 % d'entre eux en 2010. En 10 ans, cette part est passée d'un sixième à plus d'un tiers parmi les très jeunes enfants âgés de moins de 5 ans.

La précarité du logement progresse encore chez les ménages sans enfants. Elle concerne 44 % des hommes seuls accueillis, et un quart des femmes seules et des couples sans enfants. C'est aussi pour ces catégories de ménages, en particulier les hommes et les couples, que la part de logements du parc social est la plus faible. Dans leur rapport sur les difficultés d'accès au parc social, six associations (dont le Secours Catholique) soulignaient la difficulté des personnes seules à se loger. Les politiques de logement social étant davantage tournées vers les familles, la part de petits logements pour une ou deux personnes reste faible, et en deçà des besoins (25 % du parc locatif social)⁹⁷. Ces ménages doivent donc se loger à prix élevé dans le parc privé ou trouver des solutions de débrouille.

L'habitat précaire progresse également fortement chez les jeunes. En 10 ans, la part du logement précaire a augmenté de 13 points chez les 15-25 ans rencontrés (pour atteindre 50 % en 2020), et de 14 points chez les 25-35 ans (42 %) et chez les 35-45 ans (35 %). Certains de ces ménages n'ont pas encore débuté ou viennent d'entrer dans la vie active. Sans un soutien financier extérieur, l'accès à un logement stable leur est quasiment impossible. ■

⁹⁷ « Rapport inter-associatif sur les difficultés d'accès au parc social des ménages à faibles ressources », juin 2020.

TABLEAU 7

Évolution de la répartition des ménages par type de logement selon la nationalité (2010-2020)

	Français				Étrangers			
	2010	2015	2019	2020	2010	2015	2019	2020
Logement HLM	44,0 %	46,1 %	45,7 %	46,5 %	30,0 %	26,1 %	23,2 %	23,3 %
Habitat collectif	2,6 %	2,2 %	2,1 %	2,1 %	8,8 %	8,0 %	7,9 %	7,2 %
Location privée	34,1 %	32,8 %	32,5 %	32,1 %	16,6 %	13,9 %	11,4 %	12,6 %
Propriétaires	5,5 %	6,3 %	6,9 %	7,0 %	1,6 %	0,9 %	0,8 %	0,8 %
Total logement stable	86,2 %	87,4 %	87,2 %	87,7 %	57,0 %	48,9 %	43,3 %	43,9 %
Hôtel, pension	1,0 %	0,6 %	0,6 %	0,7 %	4,9 %	6,8 %	8,1 %	8,4 %
Caravane, péniche, mobile-home	2,1 %	2,0 %	1,6 %	1,6 %	1,5 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
Famille, amis	5,7 %	5,4 %	5,1 %	4,6 %	14,9 %	16,4 %	15,5 %	16,1 %
Centre d'hébergement	2,6 %	2,1 %	2,0 %	2,1 %	15,4 %	17,7 %	23,9 %	23,1 %
Squat, abris de fortune, rue	2,4 %	2,5 %	3,5 %	3,3 %	6,4 %	9,2 %	8,2 %	7,5 %
Total logement précaire	13,8 %	12,6 %	12,8 %	12,3 %	43,1 %	51,1 %	56,7 %	56,1 %

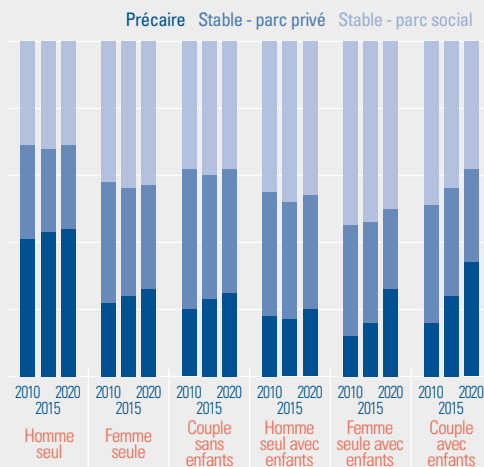
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés.

Lecture : En 2020, 46,5 % des ménages dont la personne de référence était de nationalité française vivaient dans un logement HLM. C'était le cas de 23,3 % des ménages dont la personne de référence était de nationalité étrangère.

GRAPHIQUE 100

Évolution de la répartition par type de logement selon la composition du ménage (2010-2020)



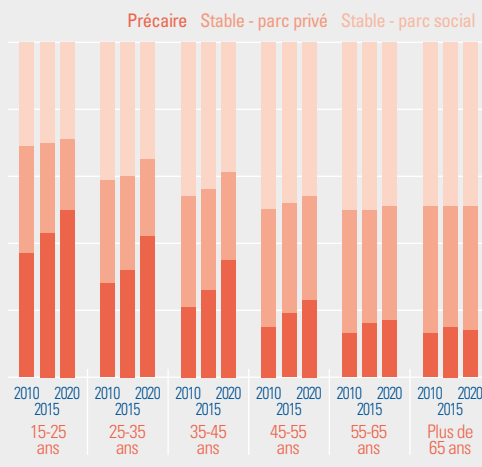
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés.

Lecture : En 2020, 41 % des hommes seuls vivaient dans un logement précaire, 28 % dans un logement stable du parc privé et 31 % dans un logement stable du parc social.

GRAPHIQUE 101

Évolution de la répartition par type de logement selon la tranche d'âge (2010-2020)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés.

Lecture : En 2020, 50 % des ménages dont la personne de référence était âgée de 15 à 25 ans vivaient dans un logement précaire, 21 % dans un logement stable du parc privé et 29 % dans un logement stable du parc social.

REGARD DU SECOURS CATHOLIQUE

ACCOMPAGNER TOUTES LES PERSONNES SANS DOMICILE DE LA RUE AU LOGEMENT

En 2020, un tiers des ménages rencontrés par le Secours Catholique ne disposent pas de logement stable et doivent vivre à la rue, en habitat informel, à l'hôtel ou en structure d'hébergement – soit 10 % de plus qu'en 2010. Ceux qui ont la chance d'avoir un toit doivent se ruiner pour le conserver et consacrent en moyenne plus de la moitié de leurs ressources à leurs dépenses de logement et d'énergie. Ces contraintes résidentielles et financières sont lourdes de conséquences dans la vie quotidienne des ménages, y compris pour la possibilité d'un accès digne à l'alimentation⁹⁸.

À l'heure où le plan quinquennal donnant la priorité à l'accès au logement des personnes sans domicile touche à sa fin, une personne sur deux ne parvient pas même à accéder à une solution d'hébergement, les trois quarts du parc d'hébergement sont constitués de places d'hébergement hôtelier ou d'urgence à faible niveau de services et d'accompagnement, et l'accès au

logement social des ménages sans domicile⁹⁹ ou à très faibles ressources¹⁰⁰ est de plus en plus long et difficile. Le droit au logement subit l'effet ciseaux entre l'augmentation continue de la demande de logement à faible niveau de loyer et la raréfaction de l'offre abordable aux plus modestes, en particulier dans les zones tendues.

32 %

DES MÉNAGES RENCONTRÉS
N'ONT PAS ACCÈS À UN LOGEMENT STABLE.

Sous la pression du secteur associatif, certaines mesures gouvernementales exceptionnelles ont permis d'atténuer les effets de la crise : reports de la fin de la trêve hivernale, abondement des fonds de solidarité pour le logement des départements, prolongement des places d'hébergement temporaires

ouvertes durant les dernières campagnes hivernales, aides au pouvoir d'achat des allocataires des aides au logement et minima sociaux, etc. L'enjeu des mois à venir et du prochain quinquennat est donc de savoir si ces décisions préfigurent une

98 Le dossier du présent rapport démontre ainsi une forte corrélation entre le recours à l'aide alimentaire, le type de logement et la part du loyer dans les ressources totales des ménages rencontrés (Graphiques 16 et 17).

99 Les données sur la structure du parc d'hébergement et les attributions de logement aux personnes sans domicile figurent dans l'instruction du 1^{er} mars 2021 relative à la préparation de la fin de la période hivernale et fixant les objectifs annuels du Logement d'abord.

100 L'étude inter-associative sur l'accès au parc social pilotée par le Secours Catholique en 2020 démontrait que les ménages dont le revenu est compris entre 20 et 30 % du niveau de vie médian ont 30 % de chances d'accès au logement social de moins que ceux dont le revenu est compris entre 60 et 80 % du niveau de vie médian.

inflexion stratégique qui fera enfin du logement de toutes et de tous une priorité d'investissement social pour le pays, ou si la rationalité budgétaire à courte vue reprendra ses droits.

Malheureusement, alors que la production de logements très sociaux est au plus bas et que de nombreuses personnes sans domicile ne sont pas éligibles au logement social, le ministère du Logement programme la diminution du parc d'hébergement entre 2022 et 2024 sans garantie de solutions alternatives adaptées pour toutes les personnes. En matière de logement social, le mouvement HLM et l'État se sont accordés sur des objectifs de production ambitieux : 250 000 logements sociaux sur 2021-2022, dont 90 000 logements très sociaux. Toutefois, le concours financier de l'État à la relance reste trop modeste pour que le niveau de quittance de ces nouveaux logements soit compatible avec les ressources des ménages, *a fortiori* après quatre années de ponctions sur les revenus locatifs des bailleurs sociaux. Rappelons que deux tiers des demandeurs de logement social sont éligibles aux logements très sociaux qui ne représentent pourtant qu'un tiers de l'offre disponible, et que la moitié de ces logements très sociaux sont trop chers pour que les aides au logement en réduisent efficacement le loyer. Enfin, alors qu'elles sont un soutien indispensable aux ménages modestes pour assumer leurs dépenses de logement et s'y maintenir durablement¹⁰¹, le gouvernement poursuit les coupes sur les APL (- 3,7 milliards d'euros par rapport à 2017 et plus de 10 milliards cumulés depuis le début du quinquennat).

Tenir la promesse de la fin du sans-abrisme et de l'accès au logement formulée par les gouvernements successifs implique de se donner trois priorités :

- adopter une loi de programmation pluriannuelle sécurisant le développement volontariste de l'offre locative sociale et très sociale dans le parc public comme dans le parc privé à vocation sociale et adaptée en typologie comme en localisation ;
- offrir des conditions d'habitat dignes à toutes les personnes sans domicile, y compris aux plus exclues et aux plus invisibilisées ;
- et renforcer les dispositifs d'accompagnement de la rue au logement¹⁰². ■

101 En 2020, les APL ont en moyenne diminué les loyers des ménages rencontrés par le Secours Catholique de 54 % dans le parc social (passage de 445 à 205 euros) et de 51 % dans le parc privé (passage de 507 à 247 euros).

102 Accueils de jour, équipes mobiles, travail social dans les structures d'hébergement et de logement-foyer, travail social de droit commun, mesures d'accompagnement à l'accès au maintien et au logement, etc.

IMPAYÉS

Du fait de l'évolution de la population rencontrée par le Secours Catholique depuis plusieurs années, de l'augmentation de la part de personnes étrangères au statut légal précaire, la part de personnes en situation d'impayés baisse continuellement depuis 2013. Avant 2013, elle était proche de 60 %, du fait des conséquences de la crise financière de 2008 sur les ménages en situation de pauvreté français ou étrangers en situation régulière. En 2020, 46 % des ménages rencontrés sont en situation d'impayés, soit 2 points de moins qu'en 2019. Cela reste une proportion élevée. Parallèlement, comme vu dans le dossier du présent rapport, la demande d'aide alimentaire a fortement augmenté en 2020. Il est possible que, durant 2020, l'aide alimentaire et les dispositifs mis en place par l'État aient permis que les situations d'impayés ne soient pas plus répandues. Mais il est à craindre que la situation empire une fois que les filets de sécurité ne seront plus présents. On observe en 2020 une légère augmentation de la part d'hommes seuls et de personnes au chômage au sein des ménages en situation d'impayés.

LE LOGEMENT, SOURCE PRINCIPALE D'IMPAYÉS

Les frais liés au logement pèsent pour plus de la moitié des ressources perçues par les ménages rencontrés par le Secours Catholique. Les impayés de loyer et d'énergie en sont donc logiquement les deux principaux postes, avec respectivement 42 % et 38 % des ménages qui font face à des impayés. Les impayés d'eau concernent 18 % des ménages en situation d'impayés. La majorité des ménages en situation d'impayés sont locataires du parc social (52 %), un tiers sont locataires du parc privé (33 %), des parts plus importantes que l'ensemble des personnes rencontrées. Les ménages avec des impayés sont en plus grande proportion de nationalité française, presque tous orientés vers le Secours Catholique par les services sociaux. Ils perçoivent plus souvent que les autres ménages des ressources issues à la fois du travail et de transferts. Leur niveau de vie est un peu plus élevé que celui des ménages sans impayés,

ils habitent leur logement depuis plus longtemps. Leur niveau de vie est moins faible que celui d'autres ménages, mais les frais afférents à l'occupation d'un logement grèvent lourdement leur budget, les mettant en difficulté.

UN MONTANT MÉDIAN D'IMPAYÉS QUI AUGMENTE MAIS PEU DE SITUATIONS DE SURENDETTEMENT

Le montant médian des impayés avait décliné ces dernières années. Entre 2019 et 2020, il augmente de 21 euros constants pour atteindre 777 euros, ce qui pourrait correspondre à un des effets de la crise sanitaire.

Les découverts bancaires concernent près de 1 ménage sur 5 en situation d'impayés (19 %). Cette part a continuellement baissé depuis 2010, elle reste néanmoins présente. Les familles monoparentales sont plus souvent concernées que l'ensemble des ménages rencontrés. La part des plus de 60 ans a augmenté parmi les personnes en situation de découvert bancaire au cours du temps, passant de 6 % en 2010 à 14 % en 2020, soit une augmentation plus forte que sur l'ensemble des personnes rencontrées. Ils perçoivent plus souvent des ressources issues uniquement du travail, cette part a augmenté depuis 2010. Ils peuvent cumuler d'autres impayés, mais à un niveau moins élevé que d'autres ménages. Plus du quart d'entre eux formulent des demandes d'aide au paiement de loyer ou de factures d'énergie.

Les ménages rencontrés par le Secours Catholique sont peu nombreux en situation de surendettement : 93 % d'entre eux n'ont pas déposé de dossier de surendettement ; c'était le cas de 88 % d'entre eux en 2010. L'endettement est présent parmi les ménages rencontrés, mais le surendettement l'est peu. Ces ménages ont besoin de faire appel à des associations pour l'aide alimentaire ou, de plus en plus, l'aide au paiement de factures (Graphique 102). Un niveau de vie même légèrement supérieur permettrait la réduction de ces endettements. ■

TABLEAU 8

Types d'impayés (2010, 2015, 2018 et 2019)

	2010	2015	2019	2020
Loyer, mensualités d'accession	42,1%	42,2%	40,2%	42,1%
Gaz, électricité, combustibles	38,6%	40,8%	40,5%	38,2%
Eau	15,8%	17,6%	18,2%	18,1%
Téléphone, téléphone mobile, Internet, TV	8,0%	6,8%	5,9%	5,9%
Impôts, taxes, amendes, redevances	10,9%	12,0%	11,6%	11,0%
Crédit (voiture, consommation)	14,2%	8,5%	7,5%	7,5%
Assurance habitation, voiture, santé	10,2%	9,9%	8,7%	8,5%
Découvert bancaire	21,2%	23,7%	20,7%	18,8%
Autre	25,4%	25,0%	25,0%	25,2%
Impayé médian – euros constants	859 €	832 €	756 €	777 €
Part de ménages faisant face à des impayés	60,0%	57,3%	48,2%	46,1%

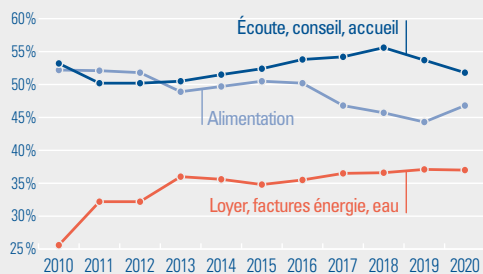
Source : Secours Catholique.

Champ : Ménages rencontrés par le Secours Catholique qui font face à des impayés.

Lecture : En 2020, 46,1% des ménages rencontrés par le Secours Catholique font face à des impayés. Parmi eux, 42,1% sont en situation d'impayés pour le paiement du loyer.

GRAPHIQUE 102

Évolution des principales demandes exprimées par les ménages en situation d'impayés (2010-2020)



Source : Secours Catholique.

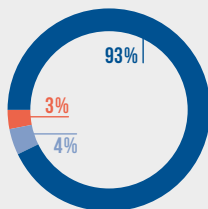
Champ : Ménages rencontrés par le Secours Catholique qui font face à des impayés.

Lecture : En 2020, 37% des ménages rencontrés par le Secours Catholique en situation d'impayés formulent des demandes d'aide au paiement du loyer ou des factures d'énergie, eau.

GRAPHIQUE 104

Surendettement des ménages (2020)

Pas de dossier
Dossier déposé
Dossier accepté



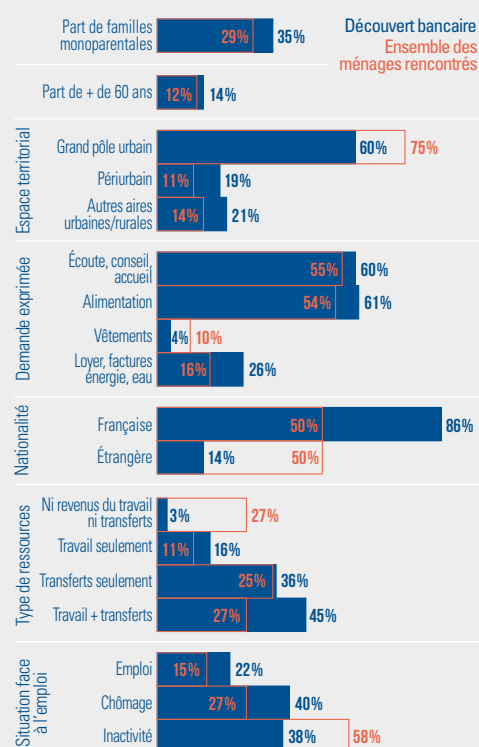
Source : Secours Catholique.

Champ : Ménages rencontrés par le Secours Catholique qui font face à des impayés.

Lecture : En 2020, 37% des ménages rencontrés par le Secours Catholique en situation d'impayés formulent des demandes d'aide au paiement du loyer ou des factures d'énergie, eau.

GRAPHIQUE 103

Caractéristiques des ménages en situation de découvert bancaire (2020)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ménages rencontrés par le Secours Catholique qui ont un découvert bancaire ; ensemble des ménages.

Lecture : En 2020, 34% des ménages rencontrés par le Secours Catholique ayant un découvert bancaire sont connus par les équipes du Secours Catholique depuis au moins un an.

REGARD DU SECOURS CATHOLIQUE

RÉNOVER POUR EN FINIR AVEC LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les personnes et familles logées que rencontrent les équipes du Secours Catholique sont presque toutes en situation de précarité énergétique : elles ne parviennent pas à se chauffer correctement en raison de la mauvaise isolation de leur logement ou parce que leurs ressources sont trop faibles. Nos statistiques de l'année 2020 viennent confirmer une tendance lourde dans l'évolution des budgets des ménages : les frais liés au logement englobent plus de la moitié de leurs ressources et sont la première cause d'impayés. Si la part des factures énergétiques dans l'ensemble des dettes est stable depuis 2010 et concernait 38,2% des ménages en situation d'impayés en 2020, les demandes relatives au paiement des factures d'énergie ou du loyer exprimées auprès des équipes d'accueil ont connu une progression très nette en l'espace d'une décennie (passage de 25% à 37% des ménages en situation d'impayés), révélant que la maîtrise des dépenses d'énergie est un enjeu crucial pour les personnes en situation de précarité.

Le combat du Secours Catholique contre la précarité énergétique repose sur trois piliers : l'accueil et la mobilisation d'aides financières publiques ou

internes pour soulager dans l'urgence les ménages en situation d'impayés et prévenir les coupures d'énergie ; l'orientation ou l'accompagnement des ménages dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique leur permettant de s'extraitre une bonne fois pour toutes de conditions d'habitat indignes¹⁰³, et enfin le plaidoyer afin que l'État, ses opérateurs et les collectivités territoriales fassent de la massification de la rénovation thermique et de l'accompagnement des ménages les plus modestes une priorité.

11,9%

DES MÉNAGES, SOIT 3,5 MILLIONS DE MÉNAGES, SONT EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE MONÉTAIRE.

SOURCE : CHIFFRES ONPE

Mais le chemin est encore long. Sur le plan climatique, le rythme de rénovation du parc résidentiel ne coïncide pas avec les objectifs français de réduction des émissions de gaz à effet de serre adoptés en 2015 (- 40% d'ici à 2030), et encore moins avec les

objectifs rehaussés du Paquet Climat « Fit for 55 » (- 55% d'ici à 2030) présenté le 14 juillet 2021 par la Commission européenne¹⁰⁴. Sur le plan social, la complexité des dispositifs d'aide et le reste à charge de plusieurs milliers d'euros que doivent déboursier les occupants précaires pour rénover leur logement

¹⁰³ Par exemple dans le cadre des programmes « Digne-toit » et « Chauffe-toit » mis en œuvre en partenariat avec le Réseau éco-habitat.

¹⁰⁴ Voir avis du Conseil national de la transition écologique (CNTE) du 26 janvier 2021, avis du Conseil économique, social et environnemental (Cese) du 27 janvier 2021 et avis du Haut Conseil pour le climat du 23 février 2021.

les dissuadent le plus souvent d'engager les démarches nécessaires, tandis que les locataires de passoires thermiques sont en position de faiblesse pour convaincre leurs propriétaires de réaliser des travaux.

En cette fin de quinquennat, le pays est passé à côté d'une occasion historique de changer la donne avec la loi Climat et résilience adoptée définitivement par le Parlement le 20 juillet dernier sous le titre « Se loger ». Elle contient certes quelques avancées, comme l'interdiction d'augmenter le loyer des passoires thermiques ou encore la précision des missions de « Mon accompagnateur rénov' » qui seront déployées dans le cadre du Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH). Le texte fait toutefois l'impasse sur une mesure essentielle défendue par le Secours Catholique et ses partenaires associatifs, plébiscitée par la Convention citoyenne pour le climat et promue par le Haut Conseil pour le climat : l'instauration d'une obligation de rénovation globale et performante des bâtiments, conditionnée à la mise en œuvre d'un accompagnement financier, technique et au besoin social adapté. Le gouvernement comme les groupes majoritaires au Parlement ont écarté cette hypothèse d'emblée en lui préférant la poursuite de l'actuel régime d'incitations financières.

La mesure phare du texte en matière de rénovation, l'interdiction de mise en location des passoires thermiques étiquetées G, F et E, est un trompe-l'œil : si ces logements ne seront plus considérés comme décents respectivement à partir de 2025, 2028 et 2034, les locataires devront obtenir leur mise en conformité devant la justice au prix d'une procédure longue et fastidieuse puisque le constat de la non-décence des logements n'est accompagné d'aucune obligation de travaux pour les bailleurs. Les propriétaires occupants ne sont

quant à eux pas concernés par ces dispositions et échappent à toute forme de contrainte. Enfin, lorsque les propriétaires choisiront de lancer des travaux, leur impact environnemental pourrait être limité par les nombreuses exceptions autorisées par la nouvelle définition légale de la « rénovation performante » (caractéristiques architecturales ou patrimoniales, coût des travaux, classe énergétique de départ, etc.).

14 %

DES MÉNAGES DÉCLARENT AVOIR SOUFFERT
DU FROID AU COURS DE L'HIVER.

SOURCE : CHIFFRES ONPE

Il est encore possible de sortir de la politique des petits pas en se dotant d'instruments budgétaires et fiscaux nécessaires à la massification des rénovations globales et performantes et en renforçant le volet social de « Mon accompagnateur rénov' » par voie réglementaire. À l'heure où le sixième rapport d'évaluation du

Giec tire la sonnette d'alarme sur le péril climatique imminent qui menace l'humanité, le Secours Catholique entend bien placer ce thème essentiel au cœur du débat, en 2022. ■

ACCÈS AUX PRESTATIONS SOCIALES ET NON-RECOURS

Nous constatons au fil des ans dans les données du Secours Catholique une baisse de la part de ménages accompagnés percevant des transferts (Fiche 3.2 « Types de ressources »). La hausse du non-recours aux prestations sociales¹⁰⁵ explique en partie cette baisse. Parmi les ménages accueillis au Secours Catholique en 2020 éligibles, le taux de non-recours se situe entre 28 % et 39 % pour le RSA¹⁰⁶ et atteint 26 % pour les allocations familiales. Dans les deux cas, il est en légère baisse par rapport à 2019 alors qu'il augmentait jusqu'ici. L'automatisation de renouvellement de certains droits et l'assouplissement lié à la déclaration des ressources mis en place temporairement pendant la crise sanitaire ont permis de limiter cette hausse. Le non-recours engendre un manque à gagner important : le niveau de vie médian des non-recourants au RSA est de 199 euros, contre 662 euros pour les allocataires. Leurs conditions de vie sont extrêmement précaires comme en témoignent les besoins exprimés lors de leur accueil : besoins de première nécessité (alimentation, vêtements) et aide aux démarches administratives.

Dans le rapport « Non-recours : une dette sociale qui nous oblige » paru en avril 2021¹⁰⁷, le Secours Catholique associé à l'Odenore, propose une étude approfondie du non-recours. S'appuyant sur des données quantitatives

et qualitatives, il permet de mieux comprendre ce phénomène et fait émerger des pistes d'action.

Premier constat : il s'agit d'un phénomène massif. Le rapport souligne ensuite l'importance d'appréhender le phénomène dans sa diversité. Parfois dû à une absence de demande, il résulte dans d'autres cas d'un long délai de traitement, voire de l'absence de traitement dans les situations complexes (ménages sans adresse car sans logement stable, absence de justificatifs, etc.). C'est aussi un phénomène dynamique, qui s'inscrit dans des parcours de vie compliqués, faits de ruptures (pertes d'emploi, séparation, surendettement, etc.) et de situations transitoires en face desquelles la lourdeur des démarches administratives et les délais de traitement sont inadéquats.

L'analyse des profils des ménages en situation de non-recours indique un risque accru pour les personnes isolées, celles poussant les portes d'un accueil pour la première fois, les étrangers, les ménages en logement précaire ou les pères seuls. Côté demande, les causes du non-recours évoquées lors d'entretiens avec les concernés sont d'abord le manque de connaissances, sur l'existence des prestations et les conditions d'éligibilité. La complexité des démarches administratives et l'exaspération d'avoir à se justifier en permanence sont un autre frein majeur¹⁰⁸. La dématérialisation des démarches renforce les inégalités d'accès, du fait d'un accès limité à l'informatique et de l'absence d'interlocuteurs pour expliquer ou démêler des situations complexes. Côté offre, le rapport souligne que trop peu de moyens sont aujourd'hui consacrés à la lutte contre le non-recours. Devant l'ampleur du phénomène, les travailleurs sociaux et les associations se trouvent débordés et doivent adapter leurs actions.

Suite à ces constats, le Secours Catholique et l'Odenore dressent une liste de recommandations pour mettre fin à cette injustice. Parmi elles, l'automatisation des aides, le couplage des prestations, ou encore la mise en place d'un interlocuteur unique pour chaque allocataire. La légère baisse du non-recours constatée en 2020 suite à l'automatisation des renouvellements des prestations tend à attester l'efficacité d'une telle mesure. ■

105 Pour l'Odenore, le non-recours « renvoie à toute personne qui ne reçoit pas - quelle qu'en soit la raison - une prestation ou un service auquel elle pourrait prétendre ».

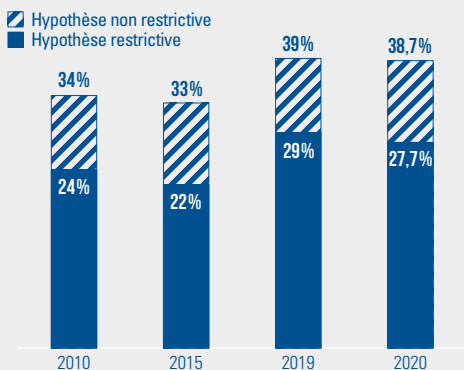
106 Le taux de non-recours au RSA varie selon l'hypothèse de calcul retenue (voir encadré méthodologique p. 121).

107 www.secours-catholique.org/actualites/droits-sociaux-en-finir-avec-le-non-recours.

108 Aequitaz et Secours Catholique, « Sans contreparties. Pour un revenu minimum garanti », 2020, www.secours-catholique.org/actualites/pour-un-revenu-minimum-sans-contrepartie.

GRAPHIQUE 105

Évolution du non-recours au RSA (2010-2020)



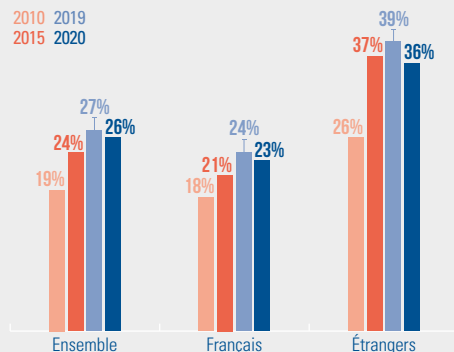
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages éligibles au RSA rencontrés par le Secours Catholique entre 2010 et 2020.

Lecture : En 2020, 27,7% des ménages éligibles au RSA ne le percevaient pas selon l'hypothèse restrictive. Selon l'hypothèse non restrictive, c'était le cas pour 38,7% des éligibles.

GRAPHIQUE 106

Évolution du non-recours aux allocations familiales selon la nationalité (2010-2020)



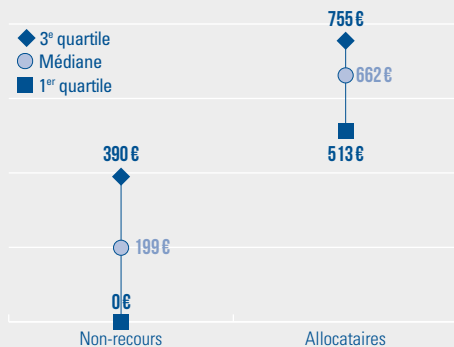
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages éligibles aux allocations familiales rencontrés par le Secours Catholique entre 2010 et 2020.

Lecture : En 2020, 26% des ménages éligibles aux allocations familiales ne les percevaient pas.

GRAPHIQUE 107

Distribution des niveaux de vie des ménages éligibles au RSA selon qu'ils le perçoivent ou non (2020)



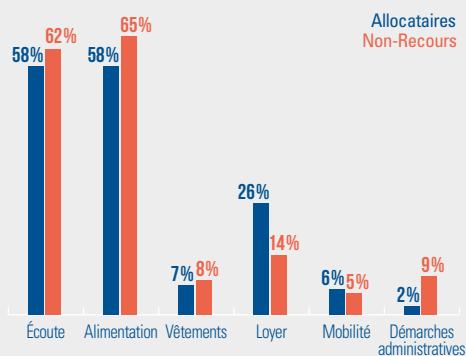
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages éligibles au RSA rencontrés par le Secours Catholique en 2020.

Lecture : En 2020, le niveau de vie médian des ménages éligibles au RSA mais non allocataires (selon l'hypothèse stricte) était de 199 euros. Parmi ces mêmes ménages, le niveau de vie au 1^{er} quartile était de 0 euro, et celui au 3^e quartile était de 390 euros.

GRAPHIQUE 108

Demandes exprimées par les ménages éligibles au RSA selon qu'ils le perçoivent ou non (2020)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages éligibles au RSA rencontrés par le Secours Catholique en 2020.

Lecture : En 2020, 58% des ménages allocataires du RSA rencontrés au Secours Catholique demandaient de l'écoute, et 62% des ménages éligibles (hypothèse stricte) mais non allocataires faisaient cette demande.

REGARD DU SECOURS CATHOLIQUE

FAIRE DE LA LUTTE CONTRE LE NON-RECOURS UN OBJECTIF MAJEUR

Depuis des années, le Secours Catholique et ses partenaires se mobilisent pour faire diminuer le taux de non-recours aux prestations sociales et plus généralement aux droits. Les organismes de prestations sociales et les administrations sont bien conscients de la réalité de ces injustices, même s'ils mettent en œuvre des pratiques contradictoires : d'une part, des propositions de rendez-vous des droits pour essayer de toucher les plus éloignés, ou des tentatives de simplification des démarches, mais de l'autre, toujours plus de contrôles à l'égard des allocataires des minima sociaux, au risque de créer des ruptures de droits et de décourager les personnes, jusqu'à prendre des mesures coercitives de suspension du versement du RSA ou de radiation de la liste des allocataires.

« Je me suis retrouvé baladé de service en service, jusqu'à être épuisé et baisser les bras. »

Ce que disent les personnes en situation de précarité avec qui nous échangeons et travaillons sur ces sujets, c'est que pour accéder à leurs droits, comme tout un chacun, elles ont besoin :

- qu'on leur fasse confiance ;
 - que soit reconnu le droit à l'erreur ;
 - que l'accès aux principales prestations sociales soit le plus simple et le plus automatique possible ;
- qu'elles aient un interlocuteur unique (réfèrent), avec du temps et des moyens pour l'accompagnement.

« Je le savais qu'il y avait une entraide pour la complémentaire, mais je ne savais pas que j'y avais droit. »

Une partie des difficultés d'accès aux droits provient du fait que, désormais, c'est le tout-numérique qui prévaut en matière de démarches administratives, alors qu'une partie de la population souffre d'illectronisme, n'a pas accès à Internet, réside dans des zones blanches... Divers groupes de personnes, pour la majorité en situation sociale difficile, dénoncent ainsi « des inégalités face au numérique ». Ils pointent concrètement la difficulté de « revenir en arrière » lors d'erreurs de saisie en ligne, la complexité des données à fournir et le fait d'être souvent seuls face à leur ordinateur.

« Un mois sans RSA, parce que tout se fait par Internet, moi, j'ai que mon téléphone. C'est un petit forfait, [au moment de la déclaration trimestrielle de ressources] il était en panne. »

Le Secours Catholique demande aux pouvoirs publics de s'engager dans une véritable politique publique de lutte contre le non-recours, qui fasse l'objet d'objectifs clairs, d'un pilotage, d'un suivi, et qui articule les nombreux acteurs concernés. Cela passe par :

- des objectifs contraignants de réduction du non-recours pour chaque organisme social au niveau territorial et un mécanisme financier de « bonus/malus » ;
- la transparence sur les économies budgétaires liées au non-recours, les sommes ainsi économisées devant être autant que possible sanctuarisées pour abonder les politiques de lutte contre le non-recours et les politiques d'insertion ;
- la simplification maximale des démarches, le couplage de prestations, l'accompagnement des

situations de basculement (déménagement, changement de situation...), l'application du principe « Dites-le-nous une fois », ou encore l'automatisation du chèque énergie ;

« Ils emploient des mots de notaires très haut placés. Il faut me parler tout simple, j'ai du mal à assimiler les choses. »

- la prévention des ruptures de droits par une meilleure coordination entre les différentes caisses pendant les périodes de transition et la cessation des ruptures en cours d'enquête ;
- l'expérimentation de territoires zéro non-recours aux prestations sociales à partir des Espaces France services.

« Ne pas donner en charité ce qui est dû en justice. »

Jean Rodhain (fondateur du Secours Catholique). Mieux accompagner vers l'accès aux droits est une des priorités du projet national du Secours Catholique. Pour rendre effectif cet objectif, les acteurs salariés et bénévoles se mobilisent pour :

- prêter une attention particulière aux nouveaux accueillis au regard de l'accès aux prestations sociales ;
- développer l'information et la formation de tous ceux qui accueillent et accompagnent sur l'enjeu que représente l'accès aux droits. Cela concerne aussi l'équipement numérique des permanences et la capacité des acteurs à maîtriser les démarches en ligne, même s'il ne s'agit pas de remplacer les travailleurs sociaux. Il s'agit aussi de former les personnes elles-mêmes et de les aider à s'équiper ;
- développer les projets concrets « d'aller vers » pour aller au-devant de populations plus vulnérables, grâce à des bus itinérants par exemple ;
- encourager l'entraide entre personnes en difficulté car chacune a des savoirs qu'elle peut partager, et leur permettre de mener collectivement des démarches vers les organismes sociaux et les acteurs publics pour dénoncer les dysfonctionnements et obtenir la prise en compte de leurs difficultés ;
- renforcer les partenariats locaux avec des organismes sociaux et des lieux chargés de l'accès aux droits, en particulier les Espaces France services. ■



HYPOTHÈSES POUR LE CALCUL DE L'ÉLIGIBILITÉ ET DU NON-RECOURS AU RSA SOCLE

Dans une première **hypothèse restrictive**, on ne considère comme éligibles que les ménages pour qui l'information est complète, et satisfaisant toutes les conditions. L'hypothèse est faite pour les allocataires, c'est-à-dire les ménages déclarant percevoir le RSA, comme pour les non-allocataires, ceux déclarant ne pas percevoir la prestation. L'échantillon est alors réduit, et sans doute assez spécifique. On peut en effet s'attendre à ce que les ménages pour lesquels l'ensemble des informations est renseigné soient quelque peu différents de ceux qui les ont données partiellement. En particulier, il est possible que leur situation soit moins complexe et que leur taux de non-recours soit également plus faible.

Dans une seconde **hypothèse non restrictive**, on considère que lorsqu'une ou plusieurs informations manquent (en dehors de certaines, considérées comme réhibitrices), mais que toutes les autres informations disponibles indiquent une éligibilité, le ménage est éligible. L'hypothèse est faite à la fois pour les allocataires et pour les non-allocataires du RSA. En effet, parmi ceux qui se déclarent allocataires, une partie ne renseignent pas certaines informations sur leurs conditions d'éligibilité. Cette hypothèse revient donc à considérer que les ménages déclarant ne pas percevoir le RSA, qui sont éligibles sous certaines conditions mais présentent des informations manquantes, sont tout aussi éligibles que les allocataires du RSA présentant les mêmes informations manquantes.

TERRITOIRES ET PAUVRETÉS

Le zonage en aires urbaines (ZAU) adopté par l'Insee pour les années 2010 à 2020 sert de base pour les comparaisons urbain/rural dans ce rapport¹⁰⁹. Il est défini à partir du lieu de résidence et du lieu de travail des individus et permet de découper l'espace territorial en trois grands ensembles : (1) les grands pôles urbains, regroupant les communes de plus de 10 000 emplois ; (2) l'espace périurbain, regroupant les communes situées à la couronne des grands pôles mais dont une grande partie des actifs résidents occupent un emploi dans un grand pôle avoisinant et (3) les autres pôles urbains et communes rurales, regroupant les moyennes et petites communes de moins de 10 000 emplois, les communes situées à leurs couronnes mais sous leur influence en matière d'emploi, et l'ensemble des petites communes rurales dites isolées, qui ne sont sous l'influence d'aucun pôle urbain. En 2020, 75 % des personnes rencontrées par le Secours Catholique résident dans des grands pôles urbains (contre 59 % en population générale), 11,5 % dans l'espace périurbain et 13,5 % dans des villes de plus petite taille ou en milieu rural, soit des proportions très proches de l'année 2019. Les populations des grands pôles urbains sont d'autant plus surreprésentées en incluant les étrangers sans statut légal stable, car 93 % d'entre eux y vivent.

DES PROFILS DE PAUVRETÉ DIFFÉRENCIÉS SELON LES TERRITOIRES

Les étrangers représentent 55 % des personnes rencontrées en grand pôle urbain, contre moins de 20 % dans les autres espaces où ils sont souvent présents depuis plus longtemps sur le territoire. À l'inverse, les populations étrangères accueillies dans les grandes villes sont en moyenne plus jeunes et leur statut légal

est plus précaire. Mais même en considérant uniquement les personnes de nationalité française, on constate une plus forte proportion de jeunes hommes dans les grands pôles urbains. À l'inverse, les ménages accueillis dans les zones périurbaines sont plus souvent des familles monoparentales ou des couples avec enfants.

DES DEMANDES EXPRIMÉES ET DES IMPAYÉS REFLÉTANT DES DIFFÉRENCES DE CONDITIONS DE VIE

En 2020, comme indiqué dans la première partie de ce rapport, il y a peu de différences entre les espaces territoriaux concernant la demande d'aide alimentaire, c'est la seule demande qui augmente. Avant 2020, elle était plus forte en espace périurbain. Les demandes d'écoute, d'aide vestimentaire ou d'appui dans les démarches administratives sont plus fortes en grand pôle urbain, du fait du profil d'extrême pauvreté que le Secours Catholique y rencontre. Les demandes liées au logement sont plus importantes dans les autres espaces urbains ou ruraux, où la part de ménages en logement stable est plus élevée. Les impayés sont d'ailleurs fortement liés au logement. En situation d'extrême pauvreté, les impayés sont plus rares. Ainsi, 57 % des ménages résidant dans les grands pôles urbains sont en situation d'impayés, contre 68 % en zone périurbaine, où les ménages habitent plus souvent en logement stable et doivent donc faire face aux dépenses afférentes. Le montant médian des impayés y est plus élevé que dans les deux autres espaces. On observe plus de retards de paiement de loyer en grand pôle urbain et de factures d'énergie ou d'eau dans les deux autres espaces. Cela s'explique en partie par le type de logement occupé : en grand pôle urbain, les locataires du parc social sont plus nombreux et les risques d'expulsion y sont ressentis comme moins importants que dans les locations privées, les factures d'énergie sont alors payées prioritairement au loyer ; c'est l'inverse dans les deux autres espaces territoriaux. ■

¹⁰⁹ Le nouveau zonage (Aires d'attraction des villes) sera pris en compte dans les prochaines éditions.

TABLEAU 9

Répartition de l'échantillon selon l'espace territorial (2010-2019)

	Secours Catholique				Secours Catholique (en règle)				Recensement de la population	
	2010	2015	2019	2020	2010	2015	2019	2020	2010	2016
Grands pôles urbains	72,9 %	73,7 %	74,8 %	74,9 %	70,0 %	68,9 %	67,9 %	67,5 %	58,8 %	58,8 %
Périurbain	12,1 %	11,6 %	11,0 %	11,5 %	13,2 %	13,6 %	14,0 %	14,9 %	23,8 %	24,2 %
Autres pôles urbains/Rural	15,0 %	14,7 %	14,2 %	13,6 %	16,8 %	17,5 %	18,1 %	17,6 %	17,4 %	17,0 %

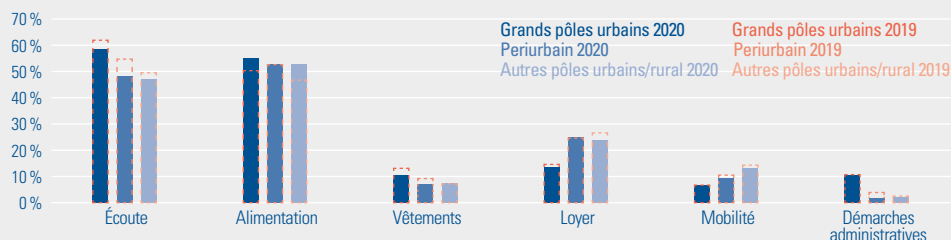
Source : Secours Catholique ; Insee RP 2010-2016.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2020 ; population générale vivant en France.

Lecture : En 2020, 75 % des ménages rencontrés par le Secours Catholique résident dans un grand pôle urbain. Parmi la population dont la personne de référence est en situation régulière, 67,5 % vivent dans un grand pôle urbain. En 2016, 58,8 % de la population générale française vivait dans un grand pôle urbain.

GRAPHIQUE 109

Demandes exprimées selon l'espace territorial (2019-2020)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2019 et 2020.

Lecture : En 2020, 58,6 % des ménages rencontrés vivant dans un grand pôle urbain formulent un besoin d'écoute. Ils étaient 61,9 % en 2019.

TABLEAU 10

Types de ressources perçues selon l'espace territorial (2020)

	Grands pôles urbains	Périurbain	Autres pôles urbains
Ni revenus du travail ni transferts	33,5 %	9,4 %	9,2 %
Travail seulement	9,2 %	18,5 %	16,1 %
Transferts seulement	34,7 %	30,3 %	37,0 %
Travail et transferts	22,6 %	41,8 %	37,7 %

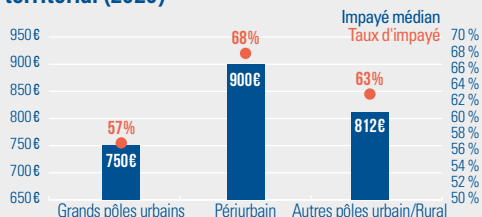
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2020.

Lecture : En 2020, 33,5 % des ménages rencontrés vivant dans un grand pôle urbain ne perçoivent ni revenu du travail, ni transferts sociaux.

GRAPHIQUE 110

Taux d'impayés et montants médians selon l'espace territorial (2020)



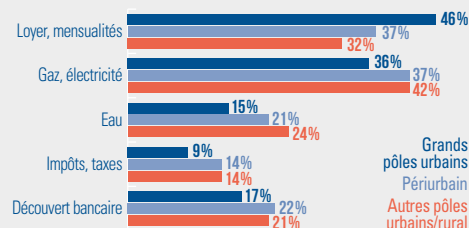
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2020 vivant en logement stable.

Lecture : En 2020, 57 % des ménages rencontrés dans les grands pôles urbains et vivant en logement stable sont en situation d'impayés. Le montant médian de ces impayés est de 750 euros.

GRAPHIQUE 111

Types d'impayés par espace territorial (2020)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ménages faisant face à des impayés rencontrés par le Secours Catholique en 2020.

Lecture : En 2020, 46 % des ménages rencontrés faisant face à des impayés en grand pôle urbain sont en situation d'impayés pour le paiement du loyer.



ANNEXES

ANNEXE 1

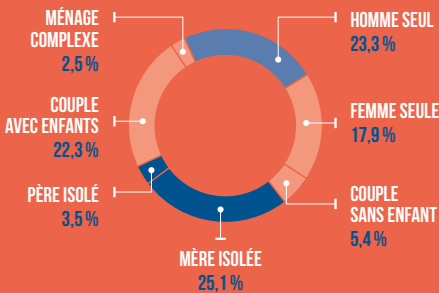
INFOGRAPHIES

ÂGE DES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2020

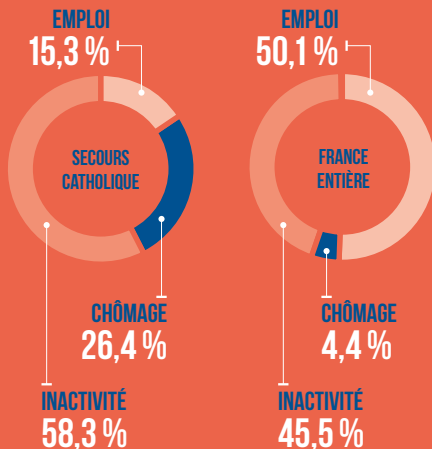


	FRANÇAIS	ÉTRANGERS
15 - 24 ANS	7%	8%
25 - 34 ANS	19%	30%
35 - 44 ANS	24%	34%
45 - 54 ANS	25%	17%
55 - 64 ANS	17%	8%
65 ANS ET +	8%	3%

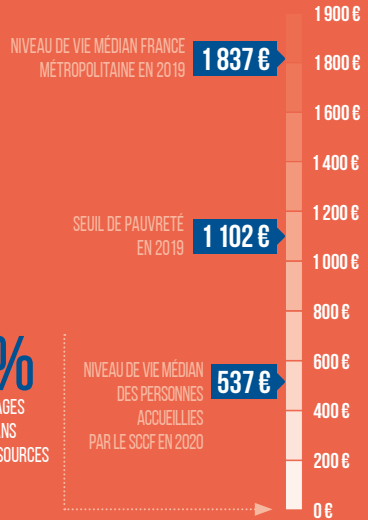
TYPES DE MÉNAGES ACCUEILLIS EN 2020



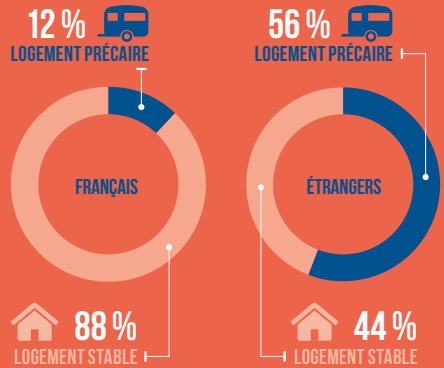
STATUT D'ACTIVITÉ/INACTIVITÉ EN 2020



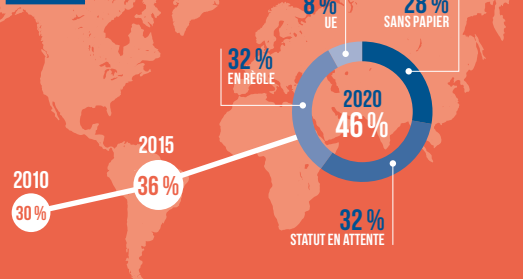
RESSOURCES MENSUELLES EN 2020



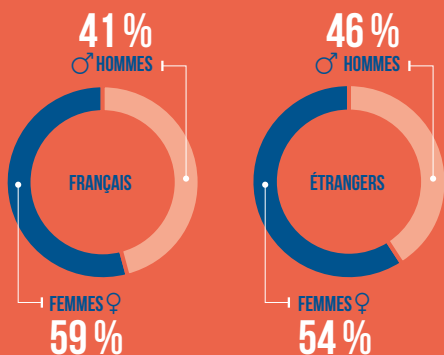
LOGEMENT 2020



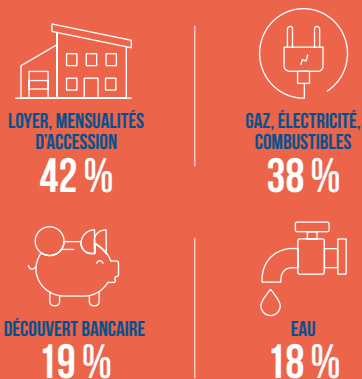
PART DES ÉTRANGERS ET STATUT LÉGAL EN 2020



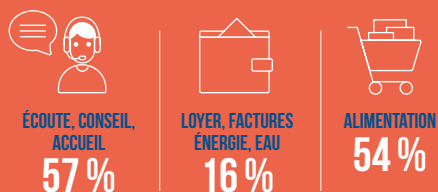
SEXE DES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2020



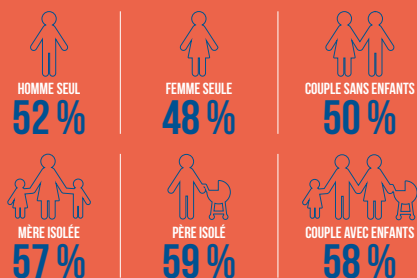
NATURE DES IMPAYÉS EN 2020



BESOINS EXPRIMÉS EN 2020

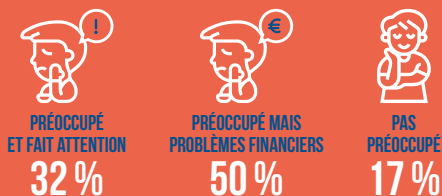


DEMANDE ALIMENTAIRE SELON LE TYPE DE MÉNAGE



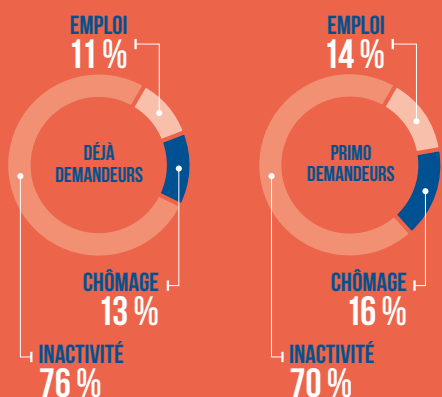
ENQUÊTE ALIMENTAIRE

PRÉOCCUPATION CONCERNANT LES EFFETS DE L'ALIMENTATION SUR LA SANTÉ EN 2020



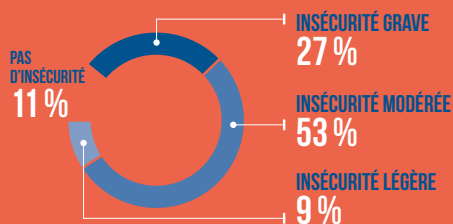
ENQUÊTE ALIMENTAIRE

STATUT D'ACTIVITÉ/INACTIVITÉ EN 2020



ENQUÊTE ALIMENTAIRE

INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN 2020



ANNEXE 2**INFORMATIONS DISPONIBLES POUR L'ANALYSE DES SITUATIONS DE PAUVRETÉ RENCONTRÉES**

Pour chaque ménage rencontré par une équipe du Secours Catholique, les bénévoles constituent un dossier d'accueil qui décrit la situation et sert principalement au suivi et à l'accompagnement de ce ménage.

Dans de nombreuses équipes, une fois par dossier et par an, les éléments sont retranscrits dans une fiche statistique anonyme. Elle contient un grand nombre d'informations telles que la composition du ménage, la situation face à l'emploi, le logement, les ressources, les situations d'impayés, les demandes exprimées, etc.

Certaines situations, comme l'accueil de jour, avec douches et petits déjeuners, ou les groupes locaux proposant des activités conviviales, ne donnent pas systématiquement lieu à un dossier d'accueil. Le nombre de fiches recueillies dépend également de la mobilisation des bénévoles.

L'échantillon n'est donc pas parfaitement représentatif de l'ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique, ni de l'ensemble des personnes en situation de forte pauvreté sur le territoire français. Mais les biais structurels ne se modifient pas fortement au cours du temps, sauf cas particuliers. C'est pourquoi les évolutions, les proportions et les ordres de grandeur peuvent être interprétés de manière plus générale. Cette approche est appuyée par le grand nombre de fiches recueillies.

Tous les ans, chaque équipe établit un recensement du nombre de ménages qu'elle a rencontrés pendant l'année civile. À partir de ces informations, croisées avec celles issues des fiches statistiques, il est possible d'estimer des effectifs globaux, comme le nombre de personnes rencontrées.

Quelques données concernant 2019 nous sont parvenues après la parution du rapport statistique précédent. Les chiffres relatifs à 2019 cités dans le présent rapport intègrent ces données supplémentaires, ce qui explique des écarts minimes avec les données du précédent rapport. ■

ANNEXE 3

ENQUÊTE AUPRÈS DES MÉNAGES AYANT EU RECOURS AUX CHÈQUES-SERVICES DISTRIBUÉS EN 2020 PAR LE SECOURS CATHOLIQUE

Comme évoqué dans la première partie du présent rapport, l'accès à l'alimentation était très présent dans l'actualité en 2020. Au Secours Catholique, comme ailleurs, les effets du premier confinement en 2020 se sont traduits par des demandes ciblées et jusqu'alors moins fréquentes, même si déjà présentes : du soutien pour se nourrir. Face à cette situation, le Secours Catholique a dû se réorganiser, pour apporter une aide dans le respect des règles sanitaires. Le choix s'est porté sur une solution à grande échelle, et en cohérence avec le respect de la dignité des personnes : plus de 5 millions d'euros, soutenus par l'État, ont été dédiés à l'attribution de 500 000 chèques-services en 2020 (4 millions d'euros au printemps 2020, 1 million d'euros à l'automne). Ils ont permis aux personnes en question d'acheter des produits alimentaires et d'hygiène de leur choix.

Il a dès lors paru important de pouvoir étudier les caractéristiques et conditions de vie des ménages ayant eu recours à cette aide alimentaire en temps de crise sanitaire et de ses suites, en complément des informations déjà connues *via* les fiches statistiques. Nous avons donc réalisé une enquête téléphonique auprès de 1 088 ménages attributaires de ces chèques-services. Ces ménages ont été sélectionnés aléatoirement dans une base de 5 000 ménages répartis dans 12 départements : Bas-Rhin, Bouches-du-Rhône, Eure, Gard, Gironde, Meurthe-et-Moselle, Nord, Paris, Rhône, Var, Vaucluse et Seine-Saint-Denis. Ces départements

font partie de ceux au sein desquels la distribution de chèques-services a été la plus forte pendant la période. Conduite entre mai et juin 2021, cette enquête permet d'identifier les éventuels nouveaux profils de pauvreté engendrés par la crise sanitaire, sur lesquels peu d'informations sont à ce jour disponibles, mais aussi de porter un regard plus large sur l'insécurité alimentaire actuelle et l'identification de facteurs plus généraux de précarité alimentaire.

Tout comme dans les fiches statistiques annuelles, il est demandé dans ce questionnaire : le lieu de résidence (commune), la composition du ménage (personne jointe par téléphone et éventuels conjoint et enfants), les âges, la nationalité. Sont également abordées les ressources financières perçues lors du premier confinement et lors de la réalisation du questionnaire (mai à juin 2021), la situation par rapport à l'emploi sur ces deux périodes, au logement, et les éventuelles situations d'impayés de factures ou de surendettement sur ces deux périodes.

Ensuite, nous avons souhaité étudier divers aspects de la précarité alimentaire. Nous avons demandé aux répondants si c'était la première fois qu'ils avaient recours à l'aide alimentaire au printemps 2020, s'ils avaient perdu des ressources financières durant ce premier confinement et si la fermeture des cantines scolaires avait pesé financièrement sur leur budget.

Nous avons ensuite abordé les éventuelles difficultés à faire les courses, demandé quels types de commerce existaient à proximité. Une visualisation de la sécurité ou insécurité alimentaire est également mise en place au travers de questions se rapprochant de plusieurs autres enquêtes sur le sujet. Basées sur le module d'enquête Food Insecurity Experience Scale (Fies) qui propose une échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue, les questions qui portent sur l'accès des personnes à une alimentation adéquate¹⁰. L'observation porte sur les deux mois les plus récents, pour interroger un souvenir plus immédiat et objectif. Les questions abordent : l'inquiétude de ne pas avoir assez de nourriture, le fait de ne pas avoir mangé ce qui est préféré faute de moyens financiers, le fait d'avoir limité la diversité des aliments faute de moyens financiers, le fait de manger moins de repas par jour faute de moyens financiers et s'il y a eu des jours sans aucun repas pour au moins un membre du ménage. À chacune de ces questions, les répondants précisent si c'est arrivé : jamais, rarement (1 à 3 fois sur les deux mois), parfois (4 à 10 fois sur les deux mois) ou souvent (plus de 10 fois sur les deux mois). L'étude des différentes réponses permet de mesurer le degré d'insécurité alimentaire. Nous évoquons enfin dans cette enquête le niveau de préoccupation des effets de l'alimentation sur la santé. ■

10 www.fao.org/in-action/voices-of-the-hungry/utiliser-la-fies/fr.

ANNEXE 4

GLOSSAIRE

DÉCILE

Même définition que « quartile », en partageant la distribution en dix parties égales au lieu de quatre.

DÉPENSES PRÉ-ENGAGÉES

Les dépenses pré-engagées sont définies comme des dépenses intervenant à échéances régulières et qui sont difficilement renégociables à court terme (car le plus souvent liées par un contrat ou à un abonnement). Selon une catégorisation proche de celle l'Insee, elles sont classées en six postes budgétaires :

- le loyer brut, remboursements de prêts immobiliers et charges locatives ou de copropriété ;
- les dépenses d'énergie (gaz, électricité, combustible) ;
- les dépenses d'eau ;
- les services de télécommunications (téléphone, Internet et télévision) ;
- les assurances, mutuelles, services financiers et impôts directs (redevance télévisuelle, taxe d'habitation, taxe foncière) ;
- les frais scolaires (cantine, garde, etc.).

EUROS COURANTS/EUROS CONSTANTS

Les montants en euros courants sont tels qu'ils sont indiqués à une période donnée (valeur nominale). Les montants en euros constants sont en valeur réelle, c'est-à-dire corrigés de la hausse des prix par rapport à une référence. Dans ce rapport, quand les montants sont calculés en euros constants 2020, ils

sont corrigés de la hausse des prix jusqu'à 2020.

MÉDIANE D'UN ENSEMBLE DE VALEURS

C'est la valeur de cet ensemble qui divise celui-ci en deux parts égales. La moitié des valeurs de cet ensemble est inférieure à la médiane, l'autre moitié lui est supérieure.

MÉNAGE

Un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne.

MÉNAGE ÉTRANGER

Ménage dont la personne de référence n'est pas de nationalité française.

MÉNAGE COMPLEXE

Un ménage complexe se définit par rapport aux autres types de ménages. Il s'agit d'un ménage qui n'est pas composé soit d'une seule personne, soit d'une seule famille (un couple sans enfant, un couple avec enfants ou une famille monoparentale).

Les ménages complexes, au sens statistique du terme, sont ceux qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées partageant habituellement le même domicile, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées.

Ces ménages sont qualifiés de

complexes dans la mesure où le type de lien (lien de parenté, liens amicaux, etc.) peut être très variable entre les personnes. Ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation. Il est difficile de mettre en évidence une configuration type de ces ménages.

NIVEAU DE VIE OU REVENU DISPONIBLE PAR UC

Dans un ménage, le premier adulte compte pour 1 UC, les autres adultes et les enfants de 14 ans ou plus comptent pour 0,5 UC chacun et les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,3 UC chacun. On divise le revenu du ménage par la somme des UC le composant. Cela correspond au niveau de vie du ménage. Cette échelle d'équivalence est utilisée par l'ensemble des pays européens. Chaque individu ne correspond pas à une unité afin de prendre en compte les économies d'échelle liées à la mutualisation au sein des ménages.

PAUVRETÉ MONÉTAIRE ET SEUIL DE PAUVRETÉ D'UN PAYS

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les instituts nationaux de statistiques des autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme le Canada ou les

États-Unis) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil, mais l'Insee publie aussi des taux de pauvreté selon d'autres seuils (40 %, 50 %).

PERSONNE DE RÉFÉRENCE

Au sein de chaque ménage, pour les couples, c'est la personne qui se présente à l'accueil des équipes du Secours Catholique, sinon, c'est l'adulte unique du ménage.

QUARTILE

Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus... les quartiles sont les valeurs qui partagent cette distribution en quatre parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires : le premier quartile (noté généralement Q1) est le salaire au-dessous duquel se situent 25 % des salaires et le salaire au-dessus duquel se situent 75 % des salaires. Le deuxième quartile est le salaire au-dessous duquel se situent 50 % des salaires, c'est la médiane. Le troisième quartile (noté généralement Q3) est le salaire au-dessous duquel se situent 75 % des salaires et au-dessus duquel se situent 25 % des salaires.

QUINTILE

Même définition que « quartile », en partageant la distribution en cinq parties égales au lieu de quatre.

RESTE À VIVRE OU RESTE POUR VIVRE

Le reste à vivre ou reste pour vivre est globalement défini comme le revenu restant à un ménage une fois déduit l'ensemble des dépenses dites

contraintes, dont le champ est élargi au-delà des dépenses pré-engagées pour couvrir également des dépenses considérées comme inévitables. Il rend ainsi compte du revenu encore disponible pour se nourrir, s'habiller, se meubler, se distraire, etc. La difficulté réside cependant dans la délimitation exacte du champ des dépenses contraintes, qui ne font l'objet d'aucune définition harmonisée. Le CNLE et la MRE suggèrent néanmoins d'ajouter aux dépenses pré-engagées les postes budgétaires suivants, difficiles à contourner sans nécessairement faire l'objet d'un prélèvement :

- les frais de transport (abonnements, tickets, carburant, etc.) ;
- les frais de santé (reste à charge) ;
- les pensions alimentaires versées ;
- les remboursements de dettes en cours (dette bancaire, crédit autre que crédit immobilier, apurement d'impayés, remboursement de trop-perçus et autres dettes diverses).

SURENDETTEMENT

Le surendettement est la situation dans laquelle se trouvent des personnes physiques dont, selon l'article L. 331-1 du Code de la consommation, la situation est caractérisée par l'impossibilité manifeste pour le débiteur de bonne foi de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir. C'est dans l'exercice de son pouvoir souverain d'appréciation que le juge apprécie la bonne foi du débiteur au vu de l'ensemble des éléments qui lui sont soumis au jour où il statue.

TAUX DE PAUVRETÉ

Proportion de personnes ou de ménages ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté national étant habituellement publié par l'Insee avec deux années de décalage,

les seuils de pauvreté des années les plus récentes sont estimés à partir du dernier seuil de pauvreté connu, ajusté de l'inflation.

PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Nous reprenons ici la définition donnée par le Labo de l'ESS (économie sociale et solidaire), qui s'appuie sur le travail de Dominique Paturel : « La notion de précarité alimentaire a émergé en France à la fin des années 1980 dans la lignée des travaux du sociologue Serge Paugam et d'une définition de la précarité proposée par le Conseil économique et social français. (...) La notion remplace l'accès à l'alimentation au cœur d'un enjeu social, (...) pour faire plus profondément le lien entre alimentation et exclusion. » On peut considérer qu'elle renvoie alors à « la situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri. » Référence : Labo de l'ESS, « Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tout.e.s pour une alimentation de qualité », 2020 ; PATUREL, D. (2018). Insécurité alimentaire et/ou précarité alimentaire, démocratie alimentaire... de quoi parle-t-on ? Dans « La lutte contre la précarité alimentaire ». Journal RESOLIS #1.

ACTIVITÉ/INACTIVITÉS CATÉGORIES ISSUES DES FICHES STATISTIQUES ET DÉFINITIONS

CATÉGORIES DES FICHES STATISTIQUES

(PERSONNE DE RÉFÉRENCE
ET ÉVENTUEL CONJOINT)

EN EMPLOI

contrats à durée indéterminée (CDI) à plein temps, contrats à durée déterminée (CDD) à plein temps, travail intérimaire ou saisonnier, travail à temps partiel (que ce soit en CDI ou en CDD), emplois aidés/contrats aidés, à son compte, autre (travail non déclaré principalement).

FORMATION PROFESSIONNELLE

Personnes en formation, y compris en contrat d'alternance ou en stage.

CHÔMAGE OU RECHERCHE D'EMPLOI

Cette catégorie rassemble les personnes qui sont à la recherche d'un emploi, et non toutes celles qui sont sans emploi. Une distinction est établie entre : chômage indemnisé (les personnes ont droit à des allocations, qu'elles les perçoivent ou qu'elles les attendent) et chômage non indemnisé (les personnes sont en recherche d'emploi, mais n'ont pas droit à ces indemnités de chômage ou n'ont pas la possibilité de faire valoir leurs droits à ces indemnités).

INACTIF, SANS EMPLOI NI RECHERCHE

Personnes qui n'ont pas d'emploi, n'en recherchent pas et ne sont pas disponibles pour en occuper un. Elles se trouvent dans l'une de ces situations

dites d'inactivité « classique » : étudiant, inaptitude santé, retraite, préretraite ou au foyer. D'autres situations d'inactivité moins standard, et souvent subies, sont également reportées, à savoir celles des personnes sans droit au travail (cet item ne concerne que les étrangers en attente de régularisation de leur statut légal ou sans papiers) et d'autres situations plus floues (cet item permet de regrouper les autres raisons d'inactivité, y compris les raisons inconnues. C'est souvent ici que sont catégorisés les « chômeurs découragés » ou les personnes sans domicile fixe très éloignées du marché du travail, qui n'ont pas d'emploi, ont abandonné toute recherche, mais seraient éventuellement disponibles pour en occuper un).

DÉFINITIONS

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT) ET RECENSEMENT DE LA POPULATION

Un chômeur est une personne qui n'a pas d'emploi et qui en recherche un. La définition des chômeurs est extrêmement sensible aux critères retenus. Il en découle que la définition des personnes en emploi et des inactifs a la même sensibilité. La définition la plus couramment utilisée pour les chômeurs est celle « au sens du BIT ». Elle permet d'effectuer des comparaisons internationales.

CHÔMAGE BIT

En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le BIT, un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les quinze jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

CHÔMAGE RECENSEMENT

Les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeuses (inscrites ou non à Pôle emploi), ou qui ont déclaré rechercher un emploi.

EN EMPLOI

Les personnes employées au sens du BIT sont celles ayant travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine dite de référence. Cette notion est différente de celle de l'emploi au sens du recensement de la population, qui concerne les personnes ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement.

HALO AUTOUR DU CHÔMAGE

Ces personnes sont inactives au sens du BIT. Elles ne sont pas considérées comme étant au chômage au sens du BIT, même si leur situation en est proche. Elles se composent de personnes sans emploi qui en recherchent un, mais ne sont pas disponibles dans les deux semaines pour travailler ; de personnes sans emploi, disponibles dans les deux semaines pour travailler, qui souhaitent travailler, mais qui n'ont pas effectué de démarche active de recherche d'emploi ; enfin, de personnes sans emploi qui souhaitent travailler mais qui n'ont pas effectué de démarche active de recherche d'emploi et qui ne sont pas disponibles dans les deux semaines pour travailler.

ZONAGE EN AIRES URBAINES : ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

Tenant compte de l'influence croissante des villes sur l'ensemble de l'espace territorial français, aussi bien en matière d'habitat que d'emploi, l'Insee a procédé, en 2010, à un nouveau zonage du territoire en aires urbaines (ZAU). Son objectif est d'apprécier l'influence des villes au-delà de leurs limites physiques, définies par la densité du bâti. Ce découpage se fonde sur l'identification d'unités urbaines (pôles), puis sur la délimitation de leurs aires d'influence (couronnes) en s'appuyant sur les trajets domicile-travail de la population des communes avoisinantes. À partir de 2020, ce zonage a été remplacé par la base des aires d'attraction des villes¹¹¹. Le présent rapport se base sur le zonage 2010-2020, décrit ci-après.

Les **pôles urbains** correspondent ainsi à des unités urbaines de plus de 1500 emplois. Une distinction est établie entre les **grands pôles** (plus de 10 000 emplois), les **moyens pôles** (de 5 000 à 10 000 emplois) et les **petits pôles** (de 1 500 à 5 000 emplois). Les **couronnes des pôles**, quelle que soit la taille du pôle concerné, sont ensuite délimitées par l'ensemble des communes avoisinantes dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci. Les communes attirées par plusieurs pôles (c'est-à-dire dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans plusieurs

pôles avoisinants, sans atteindre ce seuil avec un seul d'entre eux) sont dites **communes multipolarisées**. Enfin, les communes restantes sont dites **communes isolées hors influence des pôles**.

Le ZAU n'établit ainsi plus de distinction en tant que telle entre **espace urbain** (défini auparavant comme toute commune ou ensemble de communes de plus de 2 000 habitants, présentant une zone de bâti continu sans interruption de plus de 200 mètres) et **espace rural** (défini comme toute commune non urbaine). Ce découpage permet de rendre compte des interactions entre villes et campagnes, en dégagant trois grands ensembles : les **grands pôles urbains** (en intégralité en zone urbaine, par définition), l'**espace périurbain** (regroupant couronnes et communes multipolarisées des grandes aires urbaines, en majorité en zone urbaine mais dont une partie est rurale) et les **autres aires urbaines et rurales** (regroupant moyens et petits pôles urbains, par définition en zone urbaine, mais également leurs couronnes, communes multipolarisées et communes isolées dont la quasi-intégralité est en zone rurale). Ainsi, même rurale, 95 % de la population française vit aujourd'hui sous l'influence des villes et seule 5 %, hors influence stricte de celles-ci¹¹². ■

¹¹² Voir *Insee première*, n°1374 et 1375, octobre 2011, publications disponibles sur le site web de l'Insee (www.insee.fr).

¹¹¹ www.insee.fr/fr/information/4803954.

ANNEXE 5

TABLEAUX DE BORD

TABLEAU A

Évolution du statut légal des étrangers selon le sexe (2010, 2015, 2019, 2020)

	2010	2015	2019	2020
Sans statut : sans-papiers	7,9 %	15,8 %	23,1 %	28,0 %
... hommes	7,7 %	16,7 %	22,3 %	27,1 %
... femmes	8,2 %	14,7 %	23,8 %	28,8 %
Sans statut : en attente	33,7 %	33,2 %	36,9 %	32,2 %
... hommes	38,0 %	36,7 %	41,2 %	36,2 %
... femmes	28,8 %	29,1 %	32,3 %	28,8 %
Total sans statut légal stable	41,6 %	49,0 %	59,9 %	60,2 %
Statut accordé (hors UE)	42,5 %	36,9 %	31,8 %	32,0 %
... hommes	35,8 %	30,9 %	27,9 %	28,5 %
... femmes	50,1 %	43,9 %	35,8 %	35,0 %
UE	15,9 %	14,2 %	8,4 %	7,8 %
... hommes	18,4 %	15,7 %	8,6 %	8,2 %
... femmes	12,9 %	12,3 %	8,1 %	7,4 %
Total statut légal stable	58,4 %	51,0 %	40,1 %	39,8 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence de nationalité étrangère des ménages rencontrés.

Lecture : En 2010, 7,9 % des personnes de référence de nationalité étrangère des ménages rencontrés étaient sans papiers. C'était le cas de 7,7 % des hommes de nationalité étrangère et de 8,2 % des femmes de nationalité étrangère.

TABLEAU B

Évolution de la proportion de femmes selon la nationalité et le statut légal (2010, 2015, 2019, 2020)

	2010	2015	2019	2020
Ensemble	55,8 %	55,7 %	55,7 %	56,6 %
Français	58,3 %	58,4 %	58,8 %	59,1 %
Étrangers	50,6 %	51,6 %	52,4 %	54,1 %
- Sans-papiers*	48,0 %	42,8 %	50,8 %	55,6 %
- Statut en attente*	39,7 %	40,4 %	43,2 %	48,2 %
- Statut accordé (hors UE)*	54,9 %	54,8 %	55,4 %	59,0 %
- UE*	37,9 %	40,1 %	47,8 %	51,3 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des adultes des ménages rencontrés/*Personnes de référence de nationalité étrangère des ménages rencontrés.

Lecture : En 2010, les femmes représentaient 55,8 % des personnes adultes des ménages rencontrés et 58,3 % des personnes adultes de nationalité française. Elles représentaient 48 % des personnes de référence de nationalité étrangères sans papiers.

TABLEAU C

Évolution de la répartition par âge des adultes selon le sexe et la nationalité (2010, 2015, 2019, 2020)

	Ensemble				Français				Étranger			
	2010	2015	2019	2020	2010	2015	2019	2020	2010	2015	2019	2020
15-25 ans	10,3 %	8,7 %	7,8 %	7,7 %	10,5 %	9,2 %	6,8 %	7,0 %	9,7 %	8,0 %	9,0 %	8,4 %
... hommes	8,9 %	7,9 %	8,1 %	8,0 %	9,1 %	8,3 %	6,4 %	6,6 %	8,6 %	7,5 %	10,0 %	9,4 %
... femmes	11,4 %	9,4 %	7,5 %	7,5 %	11,4 %	9,9 %	7,0 %	7,3 %	10,8 %	8,4 %	8,1 %	7,5 %
25-35 ans	27,8 %	27,3 %	24,9 %	24,2 %	25,0 %	23,5 %	20,0 %	18,8 %	33,8 %	33,2 %	30,7 %	29,8 %
... hommes	26,4 %	25,4 %	23,2 %	22,0 %	23,7 %	22,5 %	18,5 %	17,3 %	31,3 %	29,3 %	28,0 %	26,6 %
... femmes	28,9 %	28,8 %	26,3 %	25,8 %	26,0 %	24,2 %	21,0 %	19,8 %	36,3 %	36,9 %	33,1 %	32,4 %
35-45 ans	28,1 %	27,4 %	28,0 %	28,4 %	27,3 %	25,1 %	23,5 %	23,7 %	29,9 %	31,2 %	32,8 %	33,6 %
... hommes	29,4 %	28,3 %	27,9 %	28,4 %	28,5 %	25,7 %	23,8 %	24,3 %	30,7 %	31,9 %	31,6 %	32,4 %
... femmes	27,1 %	26,7 %	28,1 %	28,5 %	26,5 %	24,6 %	23,3 %	23,3 %	29,1 %	30,6 %	33,8 %	34,7 %
45-55 ans	20,5 %	21,4 %	21,1 %	21,4 %	22,7 %	24,2 %	25,0 %	25,4 %	15,9 %	16,9 %	16,9 %	17,2 %
... hommes	21,0 %	22,6 %	22,2 %	22,6 %	23,4 %	25,0 %	25,8 %	25,9 %	16,6 %	19,3 %	18,5 %	19,2 %
... femmes	20,1 %	20,5 %	20,3 %	20,5 %	22,2 %	23,6 %	24,4 %	25,1 %	15,1 %	14,6 %	15,5 %	15,6 %
55-65 ans	10,1 %	11,4 %	12,8 %	12,6 %	11,2 %	13,6 %	17,3 %	17,2 %	7,5 %	7,8 %	7,6 %	7,7 %
... hommes	10,9 %	12,0 %	13,3 %	13,2 %	12,3 %	14,5 %	18,4 %	18,1 %	8,5 %	8,5 %	8,4 %	8,5 %
... femmes	9,4 %	10,9 %	12,3 %	12,1 %	10,5 %	13,0 %	16,5 %	16,5 %	6,6 %	7,2 %	6,9 %	7,1 %
65 ans et +	3,2 %	3,8 %	5,4 %	5,7 %	3,2 %	4,4 %	7,5 %	8,0 %	3,2 %	2,9 %	3,1 %	3,3 %
... hommes	3,5 %	3,8 %	5,3 %	5,8 %	2,9 %	4,0 %	7,1 %	7,8 %	4,4 %	3,5 %	3,6 %	3,9 %
... femmes	3,0 %	3,8 %	5,5 %	5,6 %	3,4 %	4,7 %	7,9 %	8,1 %	2,1 %	2,3 %	2,6 %	2,8 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des adultes des ménages rencontrés.

Lecture : En 2010, 10,3 % des adultes rencontrés étaient âgés de 15 à 25 ans. C'était le cas de 8,9 % des hommes et de 11,4 % des femmes.

TABLEAU D

Évolution de la répartition par âge des enfants selon le sexe et la nationalité (2010, 2015, 2019, 2020)

	Ensemble				Français				Étranger			
	2010	2015	2019	2020	2010	2015	2019	2020	2010	2015	2019	2020
0-5 ans	26,0 %	25,6 %	23,8 %	24,9 %	23,6 %	21,9 %	18,7 %	18,8 %	31,7 %	31,8 %	29,0 %	30,3 %
5-10 ans	25,7 %	25,9 %	26,7 %	26,2 %	25,3 %	24,9 %	25,1 %	24,6 %	26,6 %	27,4 %	28,3 %	27,7 %
10-15 ans	21,7 %	22,2 %	23,2 %	23,2 %	23,0 %	23,4 %	24,3 %	24,6 %	18,7 %	20,4 %	21,9 %	21,9 %
15-20 ans	17,2 %	17,0 %	17,4 %	16,5 %	18,4 %	19,4 %	20,9 %	20,2 %	14,6 %	13,0 %	14,1 %	13,4 %
20-25 ans	7,3 %	7,2 %	6,5 %	6,9 %	7,6 %	8,2 %	8,4 %	8,9 %	6,3 %	5,5 %	4,6 %	5,1 %
25 ans et +	2,1 %	2,1 %	2,4 %	2,3 %	2,2 %	2,3 %	2,6 %	3,0 %	2,1 %	1,9 %	2,1 %	1,7 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des enfants des ménages rencontrés.

Lecture : En 2010, 26 % des enfants au sein des ménages rencontrés étaient âgés de 0 à 5 ans. C'était le cas de 23,6 % des enfants des ménages dont la personne de référence était de nationalité française et de 31,7 % des enfants des ménages dont la personne de référence était de nationalité étrangère.

TABLEAU E

Évolution de la structure des ménages selon la nationalité (2010, 2015, 2019, 2020)

	Ensemble				Français				Étranger			
	2010	2015	2019	2020	2010	2015	2019	2020	2010	2015	2019	2020
Homme seul	24,2 %	22,7 %	23,7 %	23,3 %	22,5 %	21,6 %	23,4 %	23,5 %	26,8 %	24,7 %	23,7 %	21,9 %
Femme seule	15,6 %	16,4 %	17,8 %	17,9 %	17,0 %	18,5 %	22,2 %	22,6 %	11,8 %	12,3 %	12,0 %	12,0 %
Couple sans enfant	6,0 %	6,0 %	5,8 %	5,4 %	6,1 %	6,0 %	6,2 %	5,8 %	6,0 %	6,1 %	5,4 %	5,1 %
Sous-total sans enfant	45,7 %	45,1 %	47,3 %	46,6 %	45,5 %	46,1 %	51,8 %	51,9 %	44,6 %	43,1 %	41,2 %	38,9 %
Mère isolée	25,0 %	25,4 %	23,8 %	25,1 %	27,3 %	27,8 %	25,6 %	26,4 %	19,9 %	20,7 %	21,3 %	23,6 %
Père isolé	3,1 %	3,6 %	3,6 %	3,5 %	3,5 %	4,3 %	4,5 %	4,5 %	2,0 %	2,3 %	2,4 %	2,1 %
Couple avec enfants	21,2 %	23,0 %	22,0 %	22,3 %	19,1 %	19,2 %	15,0 %	15,0 %	27,3 %	30,4 %	31,2 %	32,3 %
Sous-total avec enfants	49,2 %	52,0 %	49,3 %	50,8 %	49,8 %	51,2 %	45,1 %	45,9 %	49,2 %	53,5 %	54,9 %	58,0 %
Ménage complexe	5,1 %	2,9 %	3,4 %	2,5 %	4,6 %	2,7 %	3,1 %	2,2 %	6,3 %	3,4 %	4,0 %	3,1 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés.

Lecture : En 2010, 24,2 % des ménages rencontrés étaient des hommes seuls. C'était le cas de 22,5 % des ménages dont la personne de référence était de nationalité française et de 26,8 % des ménages dont la personne de référence était de nationalité étrangère.

TABLEAU F

Évolution des situations d'activité ou d'inactivité (2010, 2015, 2019, 2020)

	2010	2015	2019	2020
CDI plein temps	5,1 %	4,3 %	4,3 %	3,9 %
CDD plein temps	1,5 %	1,4 %	1,5 %	1,4 %
Intérim, saisonnier	2,8 %	2,6 %	2,5 %	2,6 %
Temps partiel	5,1 %	5,1 %	4,5 %	4,3 %
Emploi aidé	0,8 %	0,6 %	0,4 %	0,3 %
Travail indépendant	0,8 %	0,8 %	0,8 %	0,8 %
Autre travail	1,3 %	1,2 %	1,1 %	1,2 %
Formation professionnelle	1,5 %	1,1 %	0,9 %	0,8 %
Sous-total emploi	18,9 %	17,1 %	16,0 %	15,3 %
Chômage indemnisé ou en attente	12,8 %	12,0 %	10,4 %	10,5 %
Chômage sans droits reconnus	25,0 %	25,4 %	16,3 %	15,9 %
Sous-total chômage	37,8 %	37,4 %	26,7 %	26,4 %
Étudiant	1,1 %	1,1 %	1,0 %	1,3 %
Inaptitude santé	10,3 %	9,2 %	10,1 %	10,0 %
Retraite, préretraite	4,9 %	5,0 %	6,3 %	5,9 %
Au foyer, congé maternité	10,6 %	6,3 %	4,4 %	4,5 %
Sans droit au travail	8,1 %	11,9 %	22,8 %	24,4 %
Autre sans emploi	8,3 %	12,0 %	12,7 %	12,2 %
Sous-total inactivité	43,3 %	45,5 %	57,3 %	58,3 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence et conjoints des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2010, 5,1 % des personnes de référence et conjoints rencontrés occupaient un CDI temps plein.

TABLEAU G

Évolution des situations d'activité ou inactivité hors non droit au travail (2010, 2015, 2019, 2020)

	2010	2015	2019	2020
CDI plein temps	5,6 %	4,8 %	5,5 %	5,1 %
CDD plein temps	1,6 %	1,6 %	2,0 %	1,9 %
Intérim, saisonnier	3,1 %	3,0 %	3,3 %	3,5 %
Temps partiel	5,7 %	5,7 %	5,8 %	5,6 %
Emploi aidé	0,8 %	0,7 %	0,5 %	0,5 %
Travail indépendant	0,8 %	0,9 %	1,0 %	1,1 %
Autre travail	1,4 %	1,4 %	1,4 %	1,5 %
Formation professionnelle	1,6 %	1,3 %	1,2 %	1,0 %
Sous-total emploi	20,6 %	19,4 %	20,7 %	20,2 %
Chômage indemnisé ou en attente	13,9 %	13,6 %	13,5 %	13,9 %
Chômage sans droits reconnus	27,2 %	28,8 %	21,1 %	21,1 %
Sous-total chômage	41,1 %	42,4 %	34,6 %	35,0 %
Étudiant	1,2 %	1,2 %	1,3 %	1,7 %
Inaptitude santé	11,2 %	10,5 %	13,2 %	13,3 %
Retraite, préretraite	5,4 %	5,7 %	8,1 %	7,8 %
Au foyer, congé maternité	11,5 %	7,2 %	5,7 %	6,0 %
Autre sans emploi	9,0 %	13,6 %	16,4 %	16,0 %
Sous-total inactivité	38,3 %	38,2 %	44,7 %	44,8 %

Source : Secours Catholique.
Champ : Personnes de référence et conjoints des ménages rencontrés par le Secours Catholique.
Lecture : En 2010, 5,5 % des personnes de références et conjoint rencontrés hors non-droit au travail occupaient un CDI temps plein.

TABLEAU H

Évolution des types d'emplois occupés selon le sexe (2010, 2015, 2019, 2020)

	Hommes				Femmes			
	2010	2015	2019	2020	2010	2015	2019	2020
CDI temps plein	32,8 %	29,4 %	32,3 %	29,6 %	22,4 %	22,3 %	23,2 %	21,8 %
CDD temps plein	8,3 %	8,5 %	9,3 %	9,2 %	7,8 %	7,8 %	9,6 %	9,4 %
Intérim, saisonnier	19,3 %	20,5 %	21,2 %	22,9 %	11,4 %	11,4 %	11,7 %	13,2 %
Temps partiel	14,9 %	17,3 %	15,8 %	16,0 %	36,5 %	38,2 %	37,1 %	36,8 %
Emplois aidés	3,9 %	3,6 %	2,4 %	2,3 %	4,0 %	3,7 %	2,2 %	2,3 %
Travail indépendant	5,3 %	6,2 %	6,1 %	6,6 %	3,2 %	3,7 %	3,9 %	4,4 %
Autre travail	7,3 %	7,5 %	7,6 %	8,3 %	6,9 %	6,7 %	6,2 %	7,0 %
Formation professionnelle	8,2 %	7,0 %	5,3 %	5,1 %	7,8 %	6,2 %	6,1 %	5,1 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Secours Catholique.
Champ : Personnes de référence et conjoints des ménages rencontrés par le Secours Catholique.
Lecture : En 2010, 32,8 % des hommes rencontrés et en emploi travaillaient en CDI temps plein. C'était le cas de 22,4 % des femmes rencontrées.

TABLEAU I

Évolution des formes d'inactivité selon le sexe (2010, 2015, 2019, 2020)

	Hommes				Femmes			
	2010	2015	2019	2020	2010	2015	2019	2020
Étudiant	3,3%	2,8%	2,1%	2,9%	2,1%	2,1%	1,5%	1,7%
Inaptitude santé	28,4%	21,8%	18,0%	17,7%	20,8%	19,2%	17,4%	16,8%
Retraite, préretraite	12,6%	10,6%	10,1%	9,8%	10,5%	11,2%	11,6%	10,3%
Au foyer, congé maternité	5,6%	3,2%	1,5%	1,6%	36,6%	21,6%	12,4%	12,3%
Sans droit au travail	27,1%	32,8%	45,4%	46,2%	13,3%	21,2%	35,6%	38,9%
Autre sans emploi	23,0%	28,8%	22,9%	21,8%	16,5%	24,7%	21,5%	20,0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence et conjoints des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2010, 3,3% des hommes rencontrés en inactivité étaient étudiants. C'était le cas de 2,1% des femmes rencontrées.

TABLEAU J

Niveaux de vie médians en euros courants et constants 2020 (2010, 2015, 2019, 2020)

	2010	2015	2019	2020
Ensemble				
En euros courants	500 €	539 €	540 €	537 €
En euros constants 2020	551 €	565 €	543 €	537 €
Ménages au revenu non nul				
En euros courants	567 €	633 €	673 €	675 €
En euros constants 2020	624 €	663 €	677 €	675 €

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2010, le niveau de vie des ménages reçus au Secours Catholique était de 500 euros en euros courants, ce qui équivaut à 551 € en euros constants 2020. Le niveau de vie médian des ménages avec ressources était de 567 euros en euros courants et de 624 euros en euros constants de 2020.

TABLEAU K

Niveaux de vie médians en euros constants 2020 selon le type de ménage (2010, 2015, 2019, 2020)

	Niveau de vie médian				Niveau de vie médian non nul			
	2010	2015	2019	2020	2010	2015	2019	2020
Homme seul	468 €	479 €	486 €	500 €	693 €	733 €	726 €	737 €
Femme seule	708 €	736 €	737 €	730 €	731 €	772 €	804 €	787 €
Couple sans enfants	558 €	570 €	582 €	601 €	628 €	661 €	681 €	685 €
Père isolé	510 €	519 €	513 €	528 €	549 €	561 €	576 €	594 €
Mère isolée	609 €	637 €	608 €	592 €	635 €	676 €	671 €	663 €
Couple avec enfants	528 €	510 €	413 €	380 €	557 €	576 €	563 €	556 €

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2010, le niveau de vie médian des hommes seuls reçus au Secours Catholique était de 468 euros en euros constants de 2020. Le niveau de vie médian non nul des hommes seuls était de 693 euros en 2010, en euros constants de 2020.

TABLEAU L

Niveaux de vie médians en euros constants 2020 selon la nationalité du ménage (2010, 2015, 2019, 2020)

	Niveau de vie médian				Niveau de vie médian non nul			
	2010	2015	2019	2020	2010	2015	2019	2020
Étrangers sans statut légal stable	0 €	0 €	0 €	0 €	256 €	217 €	211 €	200 €
Étrangers statut accordé (hors UE)	482 €	473 €	482 €	490 €	541 €	566 €	579 €	591 €
Étrangers de l'UE	101 €	59 €	255 €	193 €	506 €	540 €	594 €	584 €
Français	627 €	676 €	706 €	714 €	652 €	698 €	725 €	730 €

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2010, le niveau de vie médian des ménages étrangers sans statut légal stable (sans papiers ou en attente) était de 0 euro. Cette même année, le niveau de vie médian non nul de ces ménages était de 256 euros en 2010 en euros constants de 2020.

TABLEAU M

Niveaux de vie médians par décile (2010, 2015, 2019, 2020)

	2010	2015	2019	2020
Décile 1	0 €	0 €	0 €	0 €
Décile 2	0 €	0 €	0 €	0 €
Décile 3	298 €	224 €	76 €	60 €
Décile 4	438 €	419 €	323 €	295 €
Décile 5	506 €	520 €	486 €	488 €
Décile 6	599 €	620 €	602 €	599 €
Décile 7	683 €	709 €	708 €	707 €
Décile 8	753 €	781 €	794 €	789 €
Décile 9	875 €	900 €	934 €	925 €
Décile 10	1 101 €	1 131 €	1 166 €	1 167 €

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2010, le niveau de vie médian dans le 1^{er} décile (10 % des ménages avec les ressources les plus faibles) était de 0 euro. Le niveau de vie médian dans le 10^e décile (10 % des ménages avec les ressources les plus élevées) était de 1 101 euros, en euros constants de 2020.

TABLEAU N

Taux de pauvreté (2010, 2015, 2019, 2020)

	2010	2015	2019	2020
Seuil à 60 %	93,9 %	92,4 %	91,8 %	91,8 %
Seuil à 50 %	85,8 %	84,0 %	82,9 %	82,7 %
Seuil à 40 %	67,1 %	65,0 %	66,4 %	66,3 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2010, 93,9 % des ménages rencontrés au Secours Catholique avaient un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian de la population générale (seuil à 60 %). Le taux d'extrême pauvreté (seuil à 40 %) était de 67,1 % en 2010.

TABLEAU O

Intensité de la pauvreté (2010, 2015, 2019, 2020)

	2010	2015	2019	2020
Ensemble	53,8 %	55,1 %	58,4 %	58,9 %
Français	46,7 %	44,1 %	43,0 %	42,3 %
Étrangers	74,4 %	78,3 %	81,1 %	81,2 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2010, l'écart moyen entre le niveau de vie des ménages pauvres et le seuil à 60 % était de 53,8 % pour l'ensemble des ménages. Il était de 46,7 % pour les ménages de nationalité française, et de 74,4 % pour les ménages étrangers.

TABLEAU P

Niveaux de vie médians selon le type de ressources et la nationalité (2010, 2015, 2019, 2020)

	2010	2015	2019	2020
Ensemble				
Revenus informels uniquement	228 €	209 €	211 €	204 €
Transferts sans travail	550 €	594 €	603 €	605 €
Travail sans transferts	682 €	717 €	771 €	773 €
Travail et transferts	734 €	771 €	773 €	776 €
Français				
Revenus informels uniquement	364 €	391 €	482 €	434 €
Transferts sans travail	574 €	628 €	651 €	660 €
Travail sans transferts	715 €	786 €	825 €	822 €
Travail et transferts	748 €	786 €	793 €	798 €
Étrangers				
Revenus informels uniquement	224 €	201 €	208 €	200 €
Transferts sans travail	445 €	464 €	452 €	400 €
Travail sans transferts	514 €	489 €	536 €	478 €
Travail et transferts	646 €	663 €	696 €	692 €

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique percevant des ressources.

Lecture : En 2010, le niveau de vie médian des ménages ne percevant que des ressources informelles était de 228 euros en euros constants de 2020. Il était de 550 euros en euros constants de 2020 pour les ménages percevant des transferts sans revenu du travail.

TABLEAU Q

Évolution des principales demandes exprimées (2010, 2015, 2019, 2020)

	2010	2015	2019	2020
Écoute, conseil, accueil	56,9 %	58,4 %	59,6 %	56,5 %
Alimentation	57,2 %	56,6 %	49,9 %	54,1 %
Vêtements	10,5 %	9,3 %	11,8 %	9,6 %
Loyer, factures énergie, eau	13,7 %	18,5 %	17,1 %	16,4 %
Mobilité (voiture, transport)	3,6 %	6,3 %	8,1 %	7,5 %
Démarches administratives	6,2 %	6,8 %	9,1 %	8,8 %
Accompagnement global	2,4 %	2,9 %	5,8 %	5,7 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2010, 56,9 % des ménages formulaient des demandes d'écoute, conseil, accueil. Un ménage peut formuler plusieurs demandes.

TABLEAU R

Évolution de la répartition des ménages par type de logement (2010, 2015, 2019, 2020)

	2010	2015	2019	2020
Location HLM, parc social	40,2 %	39,7 %	36,3 %	36,3 %
Habitat collectif	4,3 %	4,1 %	4,6 %	4,4 %
Location privée, sous-location	29,1 %	25,9 %	23,3 %	23,2 %
Propriétaires	4,5 %	4,5 %	4,3 %	4,3 %
Total logement stable	78,1 %	74,3 %	68,5 %	68,2 %
Hôtel, pension	2,0 %	2,7 %	3,8 %	4,1 %
Caravane, péniche, mobile-home	1,9 %	1,7 %	1,4 %	1,3 %
Famille, amis	8,2 %	9,1 %	9,5 %	9,8 %
Centre d'hébergement	6,2 %	7,4 %	11,3 %	11,4 %
Squat, abri de fortune, rue	3,6 %	4,7 %	5,5 %	5,2 %
Total logement précaire	21,9 %	25,7 %	31,5 %	31,8 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2010, 40,2 % des ménages rencontrés par le Secours Catholique vivaient dans un logement HLM.

TABLEAU S

Évolution du non-recours au RSA et aux allocations familiales (2010, 2015, 2019, 2020)

	2010	2015	2019	2020
RSA - Hypothèse restrictive	24 %	22 %	29 %	28 %
RSA - Hypothèse non restrictive	34 %	33 %	39 %	39 %
Allocations familiales	19 %	24 %	27 %	26 %

Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages éligibles au RSA ou aux allocations familiales rencontrés par le Secours Catholique.
Lecture : En 2010, selon l'hypothèse restrictive, 24 % des ménages éligibles au RSA ne le percevaient pas. Selon l'hypothèse non restrictive, ce taux était de 34 %. 19 % des ménages éligibles aux allocations familiales ne les percevaient pas en 2010.

TABLEAU T

Taux de non-recours au RSA et allocations familiales selon les caractéristiques des ménages (2020)

	RSA		Allocations familiales
	Hypothèse restrictive	Hypothèse non restrictive	
Type de ménage			
Homme seul	31 %	40 %	-
Femme seule	27 %	40 %	-
Couple sans enfant	29 %	39 %	-
Père seul	36 %	42 %	68 %
Mère seule	22 %	32 %	23 %
Couple avec enfants	31 %	45 %	25 %
Âge de la personne de référence			
25-35 ans	28 %	40 %	25 %
35-45 ans	28 %	38 %	24 %
45-55 ans	28 %	35 %	31 %
55-65 ans	24 %	34 %	34 %
Nationalité			
Français	24 %	29 %	23 %
Étrangers	51 %	63 %	36 %
... moins de 10 ans en France	63 %	77 %	44 %
... plus de 10 ans en France	40 %	45 %	22 %
Niveau d'études			
Difficultés à lire/écrire	37 %	51 %	36 %
Primaire	26 %	35 %	24 %
Secondaire	25 %	30 %	24 %
Supérieur	30 %	41 %	24 %
Situation d'activité			
Emploi	-	-	26 %
En recherche d'emploi	23 %	27 %	24 %
Sans emploi ni recherche	35 %	51 %	27 %
Type de logement			
Logement précaire	52 %	66 %	64 %
Logement stable	22 %	31 %	22 %
Espace			
Grands pôles urbains	29 %	41 %	28 %
Périurbain	27 %	36 %	20 %
Autres pôles urbains/rural	23 %	29 %	25 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages éligibles au RSA ou aux allocations familiales rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2020, selon l'hypothèse restrictive, 31 % des hommes seuls éligibles au RSA ne le percevaient pas. Selon l'hypothèse non restrictive, 68 % des pères seuls éligibles aux allocations familiales ne les percevaient pas en 2020.

TABLE DES MATIÈRES

Éditorial	1
Résumé analytique	5
AIDE ALIMENTAIRE ET ACCÈS À L'ALIMENTATION	
1. Retour sur une décennie de demandes d'aide alimentaire au Secours Catholique	20
1.1 Place de l'alimentation dans les besoins des ménages rencontrés	20
1.2 Profils des demandes d'aide alimentaire en 2020 et avant	25
1.3 Une analyse multivariée des facteurs déterminants dans les demandes d'aide alimentaire	34
2. Aide alimentaire d'urgence : une étude sur les ménages accompagnés durant le premier confinement du printemps 2020	38
2.1 Caractéristiques sociodémographiques des ménages interrogés	38
2.2 Paysage alimentaire et insécurité alimentaire	44
2.3 Impact du Covid-19 et du confinement : ressources et alimentation	50
3. Face à ces constats : plaider pour un accès digne à une alimentation durable de qualité	60
3.1 Le besoin de sortir des réponses palliatives. Des moyens pour se nourrir !	61
3.2 Situer l'enjeu au cœur d'un projet de transition alimentaire soutenable et juste	63
3.3 Un enjeu de dignité : l'impératif de solutions inclusives, élaborées avec les personnes	65
Entretien avec Olivier de Schutter	70
PROFIL GÉNÉRAL	
1. Caractéristiques sociodémographiques des ménages rencontrés	80
Fiche 1.1 Âge, sexe, nationalité et composition familiale	80
Fiche 1.2 Nationalité et statut légal	82
Regard du Secours Catholique Reconnaître et régulariser des « premiers de corvée »	84
Fiche 1.3 La précarité des mères isolées	86
Fiche 1.4 La précarité des hommes seuls	88
Fiche 1.5 La précarité des couples avec enfants	90
2. Situation face à l'emploi	92
Fiche 2.1 Taux d'inactivité encore en hausse	92
Fiche 2.2 Chômage, durée et évolution	94
Fiche 2.3 Statut d'activité et sexe	96
Fiche 2.4 Formes d'emploi	98
Fiche 2.5 Statut d'activité des jeunes de moins de 35 ans	100
Regard du Secours Catholique Renforcer la lutte contre le chômage de longue durée	102
3. Ressources et conditions de vie	104
Fiche 3.1 Niveaux de vie et taux de pauvreté	104
Regard du Secours Catholique Face à la crise, assurer un revenu minimum garanti	106
Fiche 3.2 Types de ressources	108
Fiche 3.3 Précarité du logement	110
Regard du Secours Catholique Accompagner toutes les personnes sans domicile de la rue au logement	112
Fiche 3.4 Impayés	114
Regard du Secours Catholique Rénover pour en finir avec la précarité énergétique	116
Fiche 3.5 Accès aux prestations sociales et non-recours	118
Regard du Secours Catholique Faire de la lutte contre le non-recours un objectif majeur	120
Fiche 3.6 Territoires et pauvretés	122
ANNEXES	
Infographies	126
Informations disponibles pour l'analyse des situations de pauvreté rencontrées	128
Enquête auprès des ménages ayant eu recours aux chèques-services distribués en 2020 par le secours Catholique	129
Glossaire	130
Tableaux de bord	134

secours-catholique.org

DÉPARTEMENT ENQUÊTES ET ANALYSES STATISTIQUES

01 45 49 73 71

dept.statistiques@secours-catholique.org

 [caritasfrance](#)  [Secours Catholique-Caritas France](#)



[#rapportpauvreté](#)